

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert (à partir de la question 17), DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile (à partir de la question 31), LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 13), LECOMTE Maurice, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 9)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, BERRIER Philibert donne procuration à GACQUERRE Olivier (Jusqu'à la question 16) , SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, HENNEBELLE Dominique donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Lélío, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur HANNEBICQ Franck est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

TRAITEMENT DES DECHETS - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - ANNÉE 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature ;

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public produit chaque année, à l'autorité délégante, un rapport d'activités.

Le rapport annuel concernant l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Labeuvrière, fourni par la société VALNOR, titulaire d'un contrat d'affermage qui lui a été notifié le 15 avril 2014, retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 juin 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 17 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE du rapport du délégataire ci-annexé.

PRÉCISE que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions définies aux articles L 1411-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 JUIN 2024**

Et de la publication le : **28 JUIN 2024**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel

Centre de Valorisation Energétique VALNOR – Labeuvrière



SOMMAIRE

<u>Renseignements généraux sur le CVE</u>	7
Présentation de l'établissement	7
Principales caractéristiques	7
Historique du CVE	10
Situation administrative	12
<u>Description du process</u>	14
Réception des ordures ménagères	14
Chargement des fours	15
Fonctionnement des fours	15
Trémie d'alimentation	15
Poussoir	15
Grille refroidie à l'air	16
Commande de l'entraînement de la grille	16
Brûleur de démarrage et de soutien	17
Traitement des mâchefers	17
Traitement des oxydes d'azote (NOx)	18
Chaudières	18
Performances de l'ensemble four-chaudière	19
Utilisation de l'énergie	20
Poste d'eau	21
Traitement des fumées	21
<u>Maintenance réalisée en 2023</u>	23
Maintenance générale de l'installation	23
Résumé des travaux d'optimisation du site	23
Répartition des heures de maintenance	24
Répartition des dépenses de maintenance	25
Répartition de l'activité par type de maintenance	28
Principales interventions réalisées	30
Contrôles périodiques des équipements	31

<u>Organisation</u>	34
Organigramme	34
Préparer l'avenir	35
Horaires de travail	35
Formation du personnel	35
<u>Bilan matière et énergie</u>	36
Déchets entrants	36
Sous-produits	38
Bilan matière – Energie	40
Disponibilité des lignes de traitement et du GTA	42
Disponibilité de la Ligne n°2	42
Disponibilité de la Ligne n°3	42
Disponibilité du Groupe Turbo-Alternateur	44
Performance Energétique du CVE	44
Formule de Calcul	44
Critères Retenus	45
Résultats	46
<u>Suivi Environnemental</u>	47
Surveillance continue des rejets gazeux	47
Surveillance des rejets en dioxines et furannes	49
Surveillance Ponctuelle des Rejets Gazeux	50
Analyse des dépassements des Valeurs Limites d'Emission (VLE)	53
Dépassements des VLE 30 minutes	53
Dépassements des VLE Journalières	57
Surveillance des émissions de gaz à effet de serre	58
Surveillance des Mâchefers	59
Surveillance des résidus d'épuration des fumées (REFIOM)	60

Surveillance des rejets d'eau	60
Surveillance des niveaux d'émissions sonores en limite de propriété	61
Surveillance de l'impact sur l'environnement	61
Incident – Accident	61
<u>Démarche qualité et amélioration continue</u>	63
Démarche de management sécurité	63
Démarche de Management environnemental	63
Moyen de la communication - Audit	69
Commission de suivi de site (CSS)	69
Inspection DREAL	69
Rapports mensuels d'exploitation	69
<u>Bilan économique</u>	70
Etat annuel DADS	70
Compte d'exploitation 2021	70
Compte analytique	70
Bilan des travaux GER 2020 et état des dépenses	71
Méthode comptable utilisée	71
Inventaire actualisé	72
Convention avec les apporteurs extérieurs	72
Etat des recettes	72
Contrats de garantie	72
Liste des biens fournis par Valnor	73
Planning prévisionnel des dépenses GER 2022	73

ANNEXES	74
Annexe 1 – Diagramme de grille du four n°3	75
Annexe 2a – Planning Arrêts Techniques Programmés 2021	76
Annexe 2b – Planning Arrêts Techniques Programmés 2022	77
Annexe 3a – Récapitulatif des formations 2021	78
Annexe 3b – Récapitulatif des formations prévues 2022	79
Annexe 4 – Rapport plan de surveillance de l'impact sur l'environnement	80
Annexe 5 – Présentation en CSS du 9 décembre 2020	81
Annexe 6 – Attestation de valorisation des métaux ferreux et non-ferreux	82
Annexe 7 – Liste complète des rapports mensuel 2021	83
Annexe 8 – Extrait de l'état annuel DADS	84
Annexe 9a – Compte d'exploitation 2021	85
Annexe 9b – Compte d'exploitation prévisionnel - 2022	86
Annexes 10a et 10b – Comptes analytiques et Note explicative	87
Annexe 11a – Bilan des travaux GER 2021 et état des dépenses	88
Annexe 11b – Prévisionnel des travaux GER 2022	89
Annexe 12 – Méthode comptable utilisée pour le calcul des frais généraux	90
Annexe 13 – Liste des matériels de rechange en stock et immobilisations	91
Annexe 14 – Certificats d'acceptation	92
Annexe 15 – Factures recette vapeur	93
Annexe 16 – Contrats de garantie	94

1.

Renseignements généraux sur le CVE

1.1 Présentation de l'établissement

L'usine de Labeuvrière est la propriété de **la communauté d'agglomération de Béthune Bruay**, qui en a confié l'exploitation et la maintenance à la société **Valnor** dans le cadre d'un contrat d'exploitation, suite à une procédure d'appel d'offres. Le contrat a débuté le 15 octobre 2008 pour une durée de trois ans assorti de deux années supplémentaires optionnelles.

A la suite des deux années optionnelles, un avenant avait été signé afin de prolonger le contrat d'exploitation de l'usine pour une période de 8 mois, le temps pour Artois Comm de réaliser de gros travaux sur la ligne 3 début 2014. Cet avenant était effectif à partir du 15 octobre jusqu'au 14 juin 2014.

A l'issue de l'appel d'offres lancé par Artois Comm., Valnor a été reconduit pour l'exploitation du site dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 12 ans.

Valnor est une filiale régionale du groupe **Veolia**, et est rattachée à l'Agence du Territoire Nord/Pas-de-Calais de la division **Veolia** en région Nord-Normandie.

1.2 Principales caractéristiques

Les principales caractéristiques du CVE sont les suivantes.

	LIGNE 2	LIGNE 3
Fours/chaudières		
Four (t/h)	5	10
Four (kcal/kg)	2200	2000
Four année	1979	1996
Four constructeur	VON ROLL	VOLUND
Four type	Grille	Grille +tambour
Vapeur (t/h)	15	26
Chaudière (bar abs)	30	30
Chaudière sortie (°C)	300	300
Chaudière constructeur	Lardet Babcock	Leroux et Lotz
Type de chaudière	Verticale	Verticale
Fluide	Vapeur surchauffée	Vapeur surchauffée
Brûleur	SAACKE/GAZ	SAACKE/GAZ
Traitement des fumées/neutralisation		
Type de traitement	Semi Sec	Sec
Constructeur	ALSTOM	ALSTOM
Année mise en service neutralisation	2002	2002
Réactif	Bicarbonate	Bicarbonate

Traitement des fumées/filtration		
Filtre type	Electrofiltre 3 champs+FAM	Electrofiltre 3 champs +FAM
Filtre constructeur	HAMON/ALSTOM	HAMON/ALSTOM
Année mise en service filtration	1996/2002	1996/2002
Filtre entrée (°C)	180°C	180°C
Traitement des fumées /DéNOx		
Type déNOx (VLE jour de l'arrêté-mg/Nm ³)	SNCR (200)	SNCR (200)
Réactif déNOx	Urée	Urée
Constructeur déNOx	MAGUIN/AUTOJET	MAGUIN/AUTOJET
Année mise en service déNOx	2006	2006
Réchauffage	Sans	Sans
Traitement des fumées/DéDiox		
Type déDiox	Inject. amont FAM	Inject. amont FAM
Réactif déDiox	Coke de lignite	Coke de lignite
Constructeur déDiox	ALSTOM	ALSTOM
Année mise en service déDiox	2002	2002
Mesure	Sans	Sans
Analyseurs		
Marque	Environnement SA	Environnement SA
Technologie	FTIR	FTIR
Redondance	1 POUR 1	1 POUR 1

Groupe Turbo-Alternateur (GTA)	
Constructeur Turbine	M&M
Constructeur Alternateur	INDAR
Année mise en service GTA	2015
Puissance (kW)	3 000 kW
Type	Condensation

1.3 Historique du CVE

1978 : le 24 octobre, le District de l'Artois a mis en service le Centre de Valorisation Energétique (CVE), anciennement appelé Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), sur le territoire de la commune de Labeuvrière. Cette installation a été réalisée par le groupe INOR, sous licence de la Société suisse VON-ROLL, et était à l'origine constituée de deux lignes dont la capacité unitaire d'incinération était de 5 tonnes/heure, soit 80 000 tonnes par an. Cependant en 1980, l'usine est déjà saturée. Le groupe INOR s'est vu confier l'exploitation du CVE dès la mise en service.

1989 : le groupe INOR perd le contrat d'exploitation. Une Société d'Economie Mixte (SEM), la SEMIORA, dont 80 % du capital provient des collectivités locales, est alors créée afin d'exploiter le CVE au travers d'un contrat de Délégation de Service Publique (DSP). Néanmoins, le problème de saturation subsiste.

1991 : suite à l'arrêté du 25 janvier relatif aux installations d'incinération de résidus urbains, l'usine n'est plus aux normes en ce qui concerne les effluents gazeux. La conformité doit être établie pour décembre 1996. Par conséquent, un projet d'extension et de mise en conformité des effluents gazeux est décidé.

1993 : mise aux normes des anciens fours de 5 tonnes/heure, concernant les effluents gazeux, avec mise en œuvre d'un traitement humide des fumées.

1996 : le District de l'Artois a donné le feu vert pour l'accroissement de la capacité de son usine (adjonction d'un four VOLUND de capacité de 10 tonnes/heure) et a mis en œuvre un traitement de l'acide chlorhydrique dans les fumées de chaque ligne d'incinération.

2002 : Artois Comm, qui a repris les activités du District de l'Artois à la suite de la réorganisation des compétences territoriales, a décidé le remplacement du traitement humide des fumées par un traitement par voie sèche avec l'utilisation de bicarbonate de sodium et de coke de lignite. Cette solution technique permet également le traitement des dioxines et furanes.

2005 : le 28 décembre, faute d'avoir effectué à temps la mise en conformité de l'installation suite à l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux, le CVE cesse son activité pendant 18 mois.

2006 : Artois Comm lance des travaux de mise en conformité pour les rejets atmosphériques (oxydes d'azotes), d'installation de brûleurs à gaz sur les fours et de mise en sécurité de la fosse à ordures ménagères et de l'environnement extérieur de l'usine (sécurisation des abords).

2007 : le préfet a autorisé le CVE à reprendre complètement son activité avec seulement la ligne n°2 et la ligne n°3 puisqu'il a été décidé de ne pas mettre aux normes la ligne n°1.

2008 : le 15 octobre et suite à une procédure d'appel d'offres, Artois Comm attribue un contrat d'exploitation à la société Valnor, filiale du groupe Veolia Environnement et ce, pour une durée de 3 ans accompagné de 2 années supplémentaires optionnelles. Artois Comm reste titulaire de l'arrêté d'exploiter.

2011 : Reconduction pour 1 an (première année optionnelle) du contrat de Valnor du 15 octobre 2011 au 14 octobre 2012.

2012 : Reconduction pour 1 an (deuxième année optionnelle) du contrat de Valnor du 15 octobre 2012 au 14 octobre 2013.

2013 : Prolongation du contrat d'exploitation de Valnor (par avenant) du 15 octobre 2013 au 14 juin 2014

2014 : Valnor est reconduit pour un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans

2017 : Fusion des trois collectivités Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres pour former la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.
Intégration des premiers volumes CCNE

2019 : intégration des pleins volumes des regroupements des communes

2021 : Démarrage du réseau de chauffe à la ville de Béthune

1.4 Situation administrative

Le CVE de Labeuvrière a fait l'objet de 16 arrêtés préfectoraux, ampliatiions et mises en demeure dont la liste chronologique est présentée ci-dessous.

Date	Référence	Nature	Intitulé
23/06/1976	JMD/MLC	Arrêté d'autorisation	Autorisation d'installation et d'exploitation d'une unité d'incinération d'ordures d'une capacité nominale de 245 t/j, composée de 2 fours de 5 t/h
23/12/1993	REG-ICE-CP/FT-N° 93-401	Extension d'une usine d'incinération	Autorisation de procéder à l'extension sur le territoire de la commune de Labeuvrière d'une usine d'incinération d'ordures ménagères dont les installations sont les suivantes : 2 fours existants de 5 t/h - 1 four de 10 t/h - station de transit mâchefers
10/01/1997	DAG-ENV-CP/GM-N°97-	Arrêté complémentaire	Autorisation d'exploitation en complément des installations existantes, d'une installation de traitement de mâchefers "valorisables" et d'un stockage de soude composé de 2 silos
10/01/1997	DAG-ENV-CP/GM-N°96-5	Arrêté complémentaire	Autorisation pour la réalisation d'essais d'incinération de farines animales
04/11/1997	DCVC-EIM-CP/FT-N°97-188	Arrêté complémentaire	Analyses de dioxines et furannes dans les rejets à l'atmosphère de l'U.I.O.M.
07/05/1998	DCVC-EIM-CP/GM-N°98-	Prescriptions complémentaires	Analyses de dioxines et furannes dans le lait de vache dans les exploitations agricoles dont le siège est situé dans un rayon de 6 km autour de l'U.I.O.M.
18/05/1998	DCVC-EIM-CP/FT-N°98-354	Prescriptions complémentaires	Autorisation d'incinération des déchets d'activité de soins prétraités
22/09/1998	DCVC-EIM-CP/FT-N°98-455	Prescriptions complémentaires	Autorisation d'incinération des farines animales
21/06/2000	DCVC-EIM-CP/FT-N°2000-152	Formalités applicables aux producteurs	Transmission à la DRIRE d'un état récapitulatif des opérations effectuées sur tous les déchets produits

27/07/2001	DCVC-EIM-TN/FT-N°2001-223	Prescriptions complémentaires	Autorisation d'exploitation en complément des installations existantes, d'une installation de traitement des fumées par voie sèche
07/09/2001	DCVC-EIM-TN/FT-N°2001-268	Arrêté modificatif	Modification de l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2001
10/07/2003	DCVC-EIM-CT/FT-N°2003-226	Prescriptions complémentaires	Etude de mise en conformité à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002
27/05/2004	DCVC-EIM-TN-N°2004-119	Prescriptions complémentaires	Travaux de mise en conformité à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002
02/02/2006	DCVC-EIM-CT-N°2006-29	Prescriptions complémentaires	Plan d'échantillonnage - Implantation des sondages et profondeurs de prélèvements
04/09/2009	DAECS-PE/BIC-FB-2009.208	Prescriptions complémentaires	Modification de l'article 6.3.1 de l'arrêté du 23 décembre 1993
27/10/2010	DAGE-BPUP-IC-G M-N°2010-237	Prescriptions complémentaires	Surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation – Rapport annuel d'activité – Auto surveillance des rejets atmosphériques.
25/06/2012	DAGE-BPUP-SIC-L L-N°2012-174	Prescriptions complémentaires	Rejets de substances dangereuses dans le milieu Aquatique – première phase : Surveillance initiale
31/01/2013	DAGE-BPUP-IC-G M-N°2013-30	Prescriptions complémentaires	Campagne d'essais de valorisation des fibreux
06/03/2014	DAGE-BPUP-SIC-L L-N°2014-59	Prescriptions complémentaires	Modification des articles 1.1, 5, 6.3, 6.4 et art. 7.4.1 de l'arrêté du 23 décembre 1993

2.

Description du process

Le CVE dispose de deux lignes opérationnelles d'incinération : la ligne n°2 d'une capacité de traitement de 5 tonnes par heure et la ligne n°3 d'une capacité de traitement de 10 tonnes par heure. La ligne n°1 est définitivement arrêtée par décision du conseil communautaire de 2006.

Bien que de capacité et de marque différentes, les lignes n°2 et n°3 ont les mêmes principes de fonctionnement et utilisent les mêmes technologies à l'exception du four n°3. En effet, celui-ci intègre un tambour rotatif en fin de voie d'incinération des déchets.

2.1 Réception des ordures ménagères

Les véhicules des collectes venant à l'usine sont pesés sur le pont-bascule d'entrée de la station de pesage. Un portique de détection de la radioactivité permet de vérifier l'absence de déchet radioactif. Les véhicules vont ensuite vider leur chargement dans la fosse d'environ 3 000 m³. Ils sont de nouveau pesés sur le pont-bascule de sortie. La différence de poids entre la pesée d'entrée et la pesée de sortie détermine le poids net vidé par le camion.

Le hall de réception des ordures ménagères abrite également les deux ponts roulants d'alimentation des fours.

Afin d'éliminer tous risques de dégagements d'odeurs et de poussières dans l'environnement, ce hall est maintenu en dépression par les ventilateurs d'air primaire qui y aspirent l'air nécessaire à la combustion. Des portes à ouverture automatique maintiennent l'étanchéité du hall.

2.2 Chargement des fours

Les ordures ménagères sont prises en fosse par l'un des deux ponts roulants de 7 tonnes, équipé d'un grappin d'une capacité de 3,3 m³. Les ordures ménagères sont homogénéisées avant leur chargement en trémie, afin d'avoir un pouvoir calorifique le plus constant possible (gage d'une bonne combustion), et de détecter les éventuels encombrants qui ne passeraient pas dans les trémies de chargement. Ces ponts sont commandés par un système radio en commande au sol depuis la salle de commande. Les grappins sont équipés de pesons afin de déterminer les tonnages horaires introduits dans chaque four.

Lorsque la concentration en polluants des rejets gazeux dépasse les limites de l'arrêté d'exploiter, l'ouverture des grappins au-dessus des trémies est bloquée afin d'empêcher l'alimentation en déchets.

2.3 Fonctionnement des fours

2.3.1. Trémie d'alimentation

La trémie d'alimentation, en acier, est équipée d'un clapet de trémie, d'une goulotte d'alimentation et d'un cadre support. L'angle d'inclinaison des parois de la trémie prévient la formation de voûtes et assure une alimentation continue de la grille en déchets. La hauteur de la goulotte d'alimentation assure une couche de déchets suffisante pour garantir l'étanchéité, et ainsi éviter les entrées d'air parasite à l'intérieur du four en cours d'incinération. Lors de la mise en route de l'installation, le clapet de trémie assure l'étanchéité du four avant l'introduction des déchets et ne peut être ouvert qu'une fois atteinte la température minimale de 850°C dans le four.

2.3.2. Poussoir

Le poussoir sert à l'introduction des déchets sur la grille d'incinération. Les déchets tombent de la goulotte sur une table horizontale, sur laquelle se déplace un poussoir à entraînement hydraulique. Par le mouvement de va-et-vient du poussoir, les déchets sont amenés sur la grille d'incinération.

La possibilité de réglage progressif de la course du poussoir permet un dosage régulier et une adaptation rapide à des volumes de déchets différents. Le nombre de courses du poussoir est réglé électroniquement selon les conditions de combustion.

2.3.3. Grille refroidie à l'air

Le dimensionnement de la grille de chaque ligne d'incinération se fonde sur le diagramme de combustion. La grille est composée de plusieurs zones séparées par un mur de chute. La grille permet l'avancement et le retournement des déchets. Le brassage est donc favorisé ainsi que la combustion des déchets, ce qui permet d'avoir un pouvoir calorifique homogène. La grille est refroidie par l'air de combustion, aspiré dans le hall de déchargement.

Les zones ou éléments de grille constituent le principe fondamental de la grille. Disposées dans le sens de la longueur, elles forment une voie. La grille est de type à « une voie et quatre zones ». Cette longueur de grille permet d'assurer de très bonnes conditions de combustion, et ainsi de bonnes performances.

Chaque zone est équipée d'un bloc de commande hydraulique distinct. Ce système permet donc le mouvement alternatif des rangées de barreaux mobiles de la grille, qui fait avancer les déchets dans le four. Le temps de séjour des déchets est au minimum de 30 minutes et peut monter jusqu'à 90 minutes.

Le four de la ligne 3 est en plus équipé d'un tambour rotatif dit « tambour de calcination » qui améliore la combustion finale des ordures en effectuant une post-combustion. Le tambour rotatif est refroidi par un système d'injection d'air de combustion indépendant, appelé « Air 4 ».

2.3.4. Commande de l'entraînement de la grille

En fonction du P.C.I. et du déroulement de l'incinération, la vitesse de la grille, zone par zone, est adaptée.

Pour un bon déroulement de la combustion, le nombre de mouvements optimum défini pour chaque zone de grille est déterminé de manière définitive. Ainsi, les éléments de grille situés dans la zone de combustion principale ont un nombre de mouvements supérieur à ceux situés dans la zone de finition de la combustion. Dans l'hypothèse où le débit de déchets varie, le nombre de mouvements de toute la grille augmente ou diminue en conséquence, sans que pour autant les vitesses relatives de transport des différents éléments de grille soient modifiées les unes par rapport aux autres.

En cas de variation du P.C.I., et partant de modification du déroulement de la combustion sur la grille, le nombre de mouvements spécifiques à chaque zone de la grille peut être adapté, en cours de fonctionnement, aux nouvelles conditions d'exploitation. Le nombre de mouvements affecte le débit et, par là-même, le volume de déchets incinérés. Il a également une influence sur le débit d'air introduit, et donc sur le déroulement de la combustion.

L'unité de commande automatique de réglage est située dans la salle API. Cette unité de réglage commande également le pousoir.

2.3.5. Brûleur de démarrage et de soutien

Chaque ligne d'incinération est équipée d'un brûleur de démarrage et d'un brûleur de soutien (2 brûleurs de soutien pour la ligne n°3). Ces brûleurs gaz sont situés dans le four au niveau des parois de la chambre de combustion et fonctionnent de la manière suivante :

Démarrage de l'installation d'incinération :

Le brûleur de démarrage permet de monter en température le foyer, selon une courbe prédéfinie et fonction de la durée d'arrêt du four, jusqu'au minimum exigé par la réglementation, soit 850°C avant l'introduction des déchets. Le brûleur de soutien permet d'atteindre les 850°C lors de la phase finale de montée en température.

Le brûleur de démarrage se met en route automatiquement dans le cas où la température des gaz de combustion chuterait en dessous de 870°C.

Arrêt de l'installation d'incinération :

Lors de l'arrêt de l'installation, les brûleurs maintiennent la température minimum de 850°C dans le foyer jusqu'à ce que les déchets sur la grille soient totalement brûlés.

2.4 Traitement des mâchefers

Les résidus solides de la combustion, constitués essentiellement de mâchefers, représentent environ 25% du poids des ordures ménagères, leur volume ne représentant que 8 à 10% du volume de celles-ci.

A la sortie des grilles, ces mâchefers tombent dans un puits et sont refroidis dans une cuve remplie d'eau munie d'un extracteur. L'eau assure également l'étanchéité, et évite les entrées d'air parasite à l'intérieur du four en cours d'incinération

A la sortie de l'extracteur, les mâchefers sont déversés sur une bande transporteuse (cf. photo n°1 ci-dessous) qui les achemine vers l'aire de stockage, le hall à mâchefers (cf. photo n°2 ci-dessous).



Photo n°1 : Bandes transporteuses



Photo n°2 : Hangar Stockage mâchefers

2.5 Traitement des oxydes d'azote (NOx)

Le traitement des oxydes d'azote est effectué par voie non catalytique. Une solution d'urée est injectée pour abattre les oxydes d'azote (NOx) dans les fumées, au moyen de deux buses sur chaque four. La quantité d'urée injectée est régulée automatiquement pour réagir avec les NOx en formant du diazote N₂, non toxique.

2.6 Chaudières

La chaudière de conception Lardet Babcock (ligne n°2) est une chaudière verticale à trois parcours et est intégrée au four n°2 avec un casing extérieur. La chaudière dispose d'un économiseur.

La chaudière de conception Leroux et Lotz (ligne n°3) est une chaudière verticale à cinq parcours et est intégrée au four n°3 avec un casing extérieur. La chaudière dispose d'un économiseur.

Les chaudières assurent le refroidissement des fumées avant leur traitement ainsi que la récupération sous forme de vapeur surchauffée de l'énergie calorifique qu'elles contiennent.

2.7 Performances de l'ensemble four-chaudière

	LIGNE 2	LIGNE 3
Disponibilité	8 000 h/an	8 000 h/an
Disponibilité des communs aux deux lignes	8 640 heures	
Tonnage et PCI mini	3,5 t/h – 1 700 kcal/kg	7,0 t/h – 1 400 kcal/kg
Tonnage et PCI nominal	5,0 t/h – 2 200 kcal/kg	10,0 t/h – 2 000 kcal/kg
Tonnage et PCI maximal	6,5 t/h – 2 200 kcal/kg	11,0 t/h – 2 000 kcal/kg
Plage de PCI	1 700 – 3 000 kcal/kg	1 400 – 2 400 kcal/kg
Capacité thermique de la grille	12,8 MW	23,3 MW
Tonnage mâchefers	0,25 t/tOM	0,25 t/tOM
Tonnage fin sous grille	0,01 t/tOM	0,01 t/tOM
Taux d'imbrûlés	4%	2%
Teneur en CO ₂	8-12%	8-12%
Débit vapeur chaudière	15 t/h	26 t/h
Température vapeur	300°C	300°C
Pression vapeur	30 bars absolus	30 bars absolus
Température fumées sortie chaudière	260°C	200°C
Rendement thermique ensemble four-chaudière	74%	75%

Le diagramme de grille du four n°3 se trouve en **Annexe 1**.

2.9 Poste d'eau

L'eau d'appoint des chaudières est produite à partir de l'eau osmosée fournie par CRODA et d'une chaîne de déminéralisation située dans le CVE.

L'eau de refroidissement des fumées de la ligne n°2 est fournie par pompage d'eau de forage.

Les eaux provenant du parc à mâchefers sont recyclées dans les extracteurs à mâchefers pour assurer leur refroidissement. Toutes les eaux issues du process du CVE sont collectées dans deux bassins process de 200m³ et réutilisées en interne.

Les eaux pluviales sont récupérées dans un bassin de 400m³ puis passent au travers d'un décanteur et d'un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetées dans la Calonette. La qualité des eaux ainsi rejetées fait l'objet d'un suivi par analyseurs en continu.

2.10 Traitement des fumées

Le traitement des fumées est constitué d'un électro filtre, d'un réacteur et d'un filtre à manches par ligne d'incinération, ainsi que d'auxiliaires et de compléments nécessaires au système de contrôle commande.

L'électrofiltre est un mode de dépoussiérage par séparation électrostatique. C'est un système qui consiste à récupérer les poussières restantes dans les fumées. Ceci se fait à l'aide de deux électrodes : une électrode réceptive (charge +) en forme de plaque, et une électrode émissive (charge -) de type filiforme. Les gaz passent donc entre ces électrodes. Un système de champs de captation, monté en série, permet de capter les particules de poussières et les métaux lourds particulaires chargés négativement, grâce à l'électrode réceptrice. Les particules perdent donc leur charge et descendent par gravité vers le fond de l'électro filtre. Celles-ci sont récupérées et envoyées vers des silos de stockage pour ensuite être évacuées en Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU). A la sortie des électro filtres, les fumées sont débarrassées d'environ 99 % de leurs poussières.

Les fumées entrent alors dans le réacteur à flux circulant, leur flux étant maintenu à un régime turbulent ascendant par un venturi à la base du réacteur. Ensuite les fumées sont neutralisées par injection d'un mélange de bicarbonate de sodium et de charbon actif. Ce réactif réagit avec les éléments polluants et forme de nouvelles molécules qui seront captées dans le filtre à manches. Ce système intègre également le traitement des dioxines et furannes grâce à l'injection de charbon actif.

Compte tenu de leur température en sortie chaudière, les fumées de la ligne n°2 sont refroidies par injection d'eau. Pour le cas spécifique de la ligne n°2, il s'agit donc d'un traitement semi-sec.

Les filtres à manches sont utilisés à la suite du réacteur. C'est un mode de dépoussiérage par « filtration mécanique ». Ils sont constitués de rangées de manches en feutre de Polytétrafluoroéthylène ou PTFE (Téflon®), suspendues dans un caisson. Les gaz pénètrent dans le caisson et traversent les manches. Les poussières restantes sont retenues à la surface des manches sous forme de couche (gâteau de filtration). Les poussières sont récupérées de façon périodique, par soufflage d'air comprimé à l'intérieur des manches. Il s'agit d'un décolmatage par contre pression.

Le traitement utilisé pour l'épuration des fumées est un traitement dit par voie sèche. En amont du filtre à manche, du bicarbonate de calcium et de la coke de lignite sont injectés sur les fumées. Les manches sont ainsi recouvertes de ces deux adsorbants. Ils neutralisent les éléments présents dans les fumées par le phénomène d'adsorption physique. Cela va former des sels sodiques (chlorure de sodium, fluorure de sodium, sulfate de sodium) appelés plus particulièrement PSR (Produits Sodiques Résiduaire). Il s'agit d'un produit de neutralisation qui est stocké en silo avant de partir dans un CSDU.

Les fumées épurées sont aspirées par la ventilation de tirage, et dirigées vers les cheminées de 55 m de haut, d'où elles ressortent, en atteignant les valeurs des normes de rejets en vigueur, en matière d'incinération.

3.

Maintenance réalisée en 2023

3.1 Maintenance générale de l'installation

Les principales opérations de maintenance sont réalisées au cours des arrêts techniques programmés des lignes d'incinération. Ces arrêts mobilisent de nombreuses ressources et nécessitent préparation, planification et ordonnancement. En 2023, les arrêts techniques programmés ont été réalisés aux périodes suivantes :

- **Du 21 avril au 5 mai**: arrêt technique programmé Ligne n°3 ;
- **Du 22 septembre au 29 septembre**: arrêt technique commun programmé.

Le planning et le détail des travaux réalisés au cours de ces arrêts sont disponibles en **Annexe 2a** et en **Annexe 2b**.

3.1.1. Résumé des travaux d'optimisation du site

Les travaux réalisés par Valnor ont porté sur quelques grandes tâches :

Travaux sur les lignes :

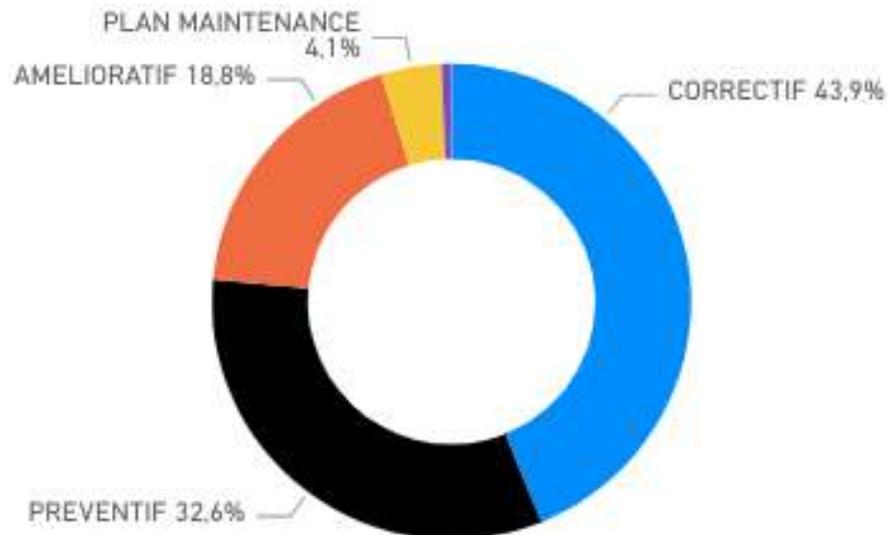
Peu de travaux ont été réalisés sur la ligne 2 car son fonctionnement est encore réduit en 2023 conformément aux besoins cependant des améliorations ont été apportées au niveau des galets des grilles et seront à nouveau apportées en 2024. Nous avons réalisé un remplacement de l'arbre compacteur et une modification de la mécanique de grille de la zone 1 et 4 .

Sur la Ligne 3, nous avons réalisé plusieurs travaux d'entretiens lors des arrêts techniques et plusieurs améliorations sur les chaînes de décrochage. Nous avons refait entièrement le tunnel "Carneau" du four 3 et mis en place des variateurs sur le convoyeur C2 pour faire tourner moins vite le convoyeur afin d'éviter l'usure prématurée et d'améliorer la disponibilité de la machine. Nous avons aussi refait à neuf les 8 premiers anneaux du four tournant.

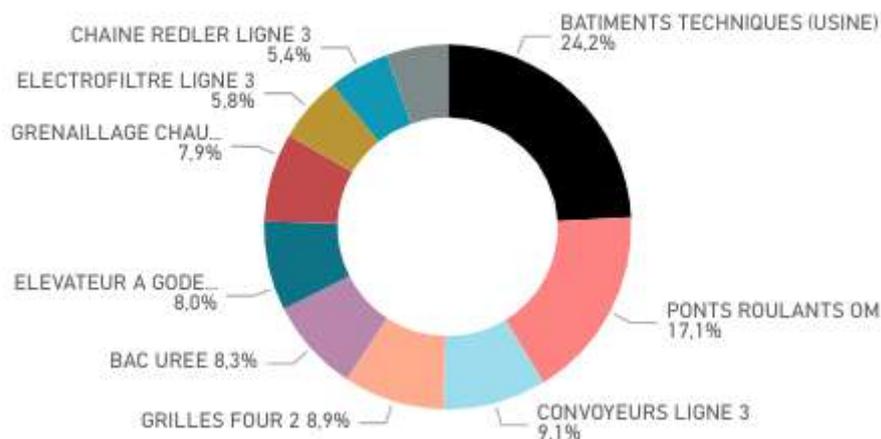
Sur les bâtiments, nous avons refait une partie de la toiture du hall mâchefer, nettoyage et curage du bassin d'orage ainsi que les bassins 200m3, nous avons aussi réalisé plusieurs reprises de voirie.

3.1.2. Répartition des heures de maintenance

En 2023, les équipes internes de maintenance ont eu 5953 heures d'intervention sur les équipements du CVE, réparties comme ci-après :



Par Equipement - Top 10



Sur ce graphique, on constate une part importante des interventions sur le pont de chargement de four aussi que le bâtiment usine en 2023 .

Nous avons beaucoup travaillé sur le remplacement de câble de levage et le câble électrique du pont 1 et le 3ème point important, les convoyeurs ou nous sommes intervenus plusieurs fois pour une remise en état des bavettes et centrage du tapis.

Nous avons également installé en amélioration un dispositif de bande pour mieux centrer le produit sur le convoyeur.

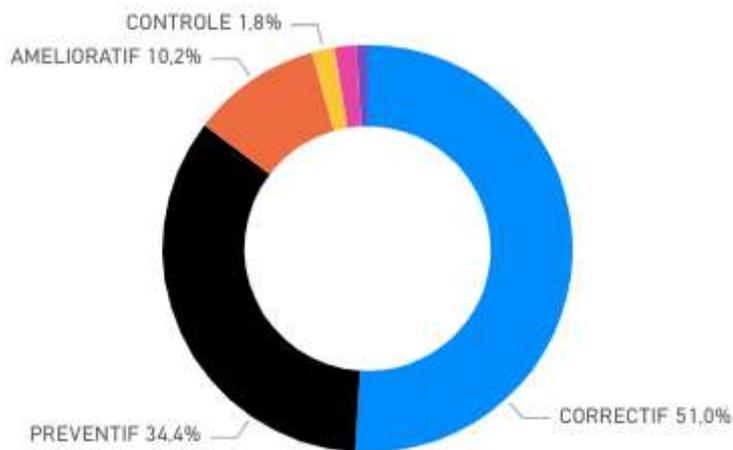
Le deuxième poste correspond aux traitements de fumée, Nous avons repris plusieurs fuite de casing de notre électrofiltre et remplacé des marteaux de frappe.

Le poste bâtiment reste un poste important car il concentre toutes les actions hors process.

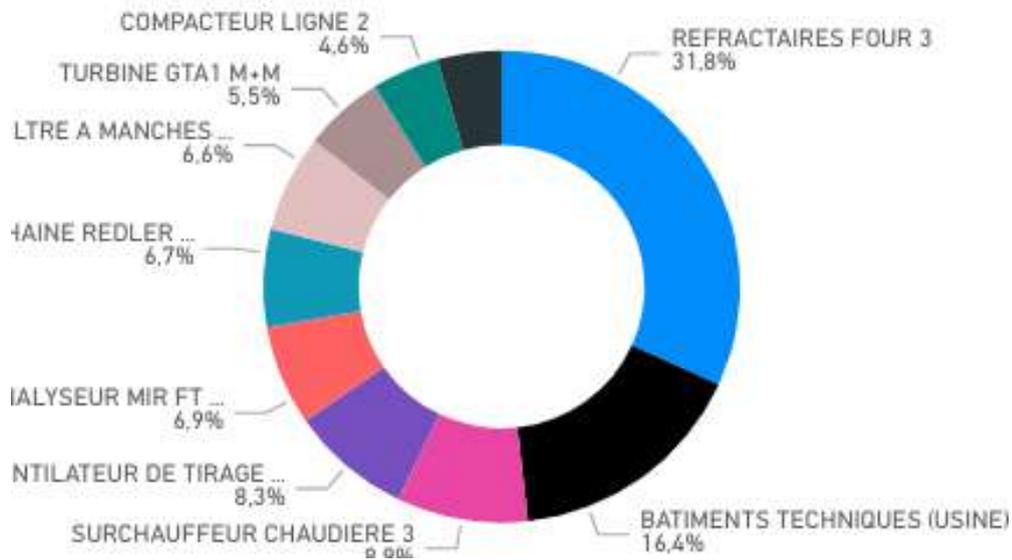
Le 5^{ème} poste en nombre d'heures est les travaux sur l'injection d'urée pour une fiabilisation de l'injection de l'urée dans le foyer

Répartition des dépenses de maintenance

En 2023, les dépenses de maintenance GER sur les équipements du CVE s'élèvent à 2 234 495 € HT (incluant achats sur stock). la répartition des dépenses :



Le Top 10 des dépenses des équipements les plus consommateurs de « dépenses » de maintenance est présenté dans le tableau ci-après :



ANNEE	2023
TOTAL MAINTENANCE GER EN €	2 234 495 €

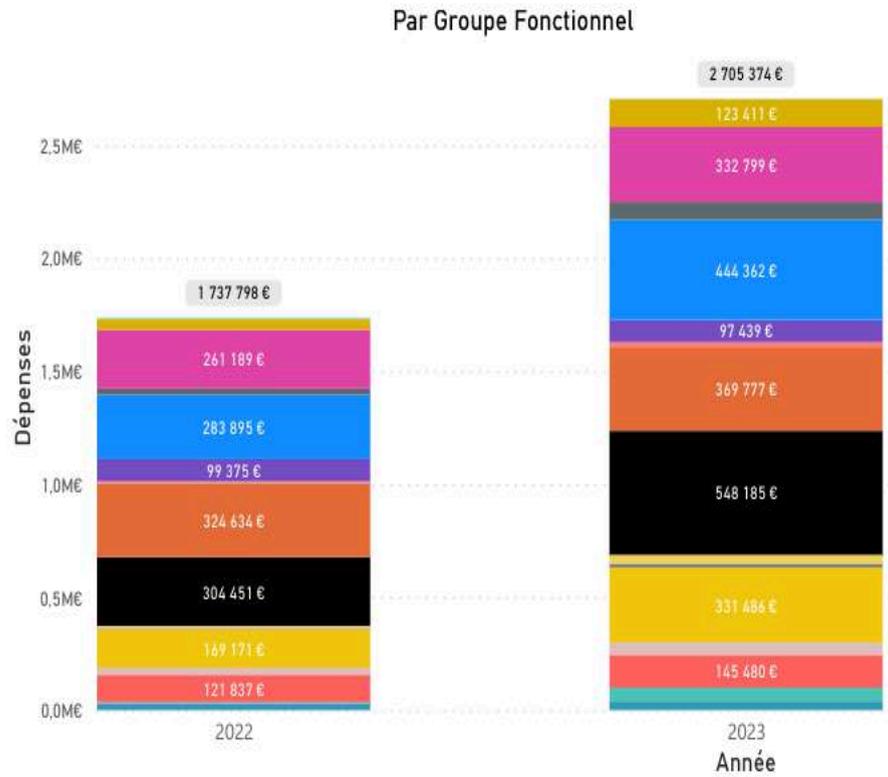
En 2023 les deux principaux postes de dépenses restent la « Refractaire four 3 » et le « Tube chaudière 3 ».

Les dépenses du four correspondent à la remise en état du carneau et au changement de réfractaire de la voûte du carneau pour 529 808€.

Nous avons également fait des travaux sur le ventilateur de tirage pour 137 577€ et eu également 261 189 € de coût de travaux sur le Mayfran et convoyeur.

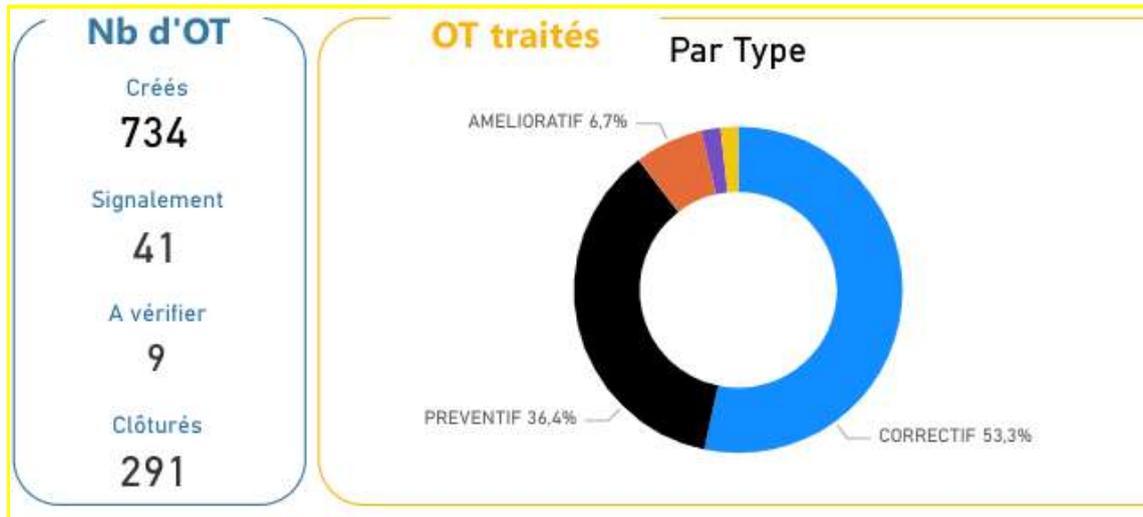
Répartition des dépenses par groupe fonctionnel :

- ACCUEIL PESEE PONTS
- ALIMENTATION/TRAIEMENT AIR DE COMBUSTION
- ALIMENTATION/TRAIEMENT D'EAU DE PROCESS
- AUTOMATISME CONTROLE COMMANDE INFORMATIQUE
- BATIMENTS GENIE CIVIL
- DISTRIBUTION ELECTRIQUE
- ENGIN ROULANTS
- FOUR
- PRODUCTION DE VAPEUR
- PRODUCTION/DISTRIBUTION D'AIR COMPRI ME
- SYSTEMES AUXILIAIRES
- TRAITEMENT DES FUMEE S
- TRAITEMENT TRANSPORT STOCKAGE REFIOM
- TRAITEMENT/EXTRACTION DE MACHEFERS
- VALORISATION ELECTRIQUE
- VALORISATION THERMIQUE



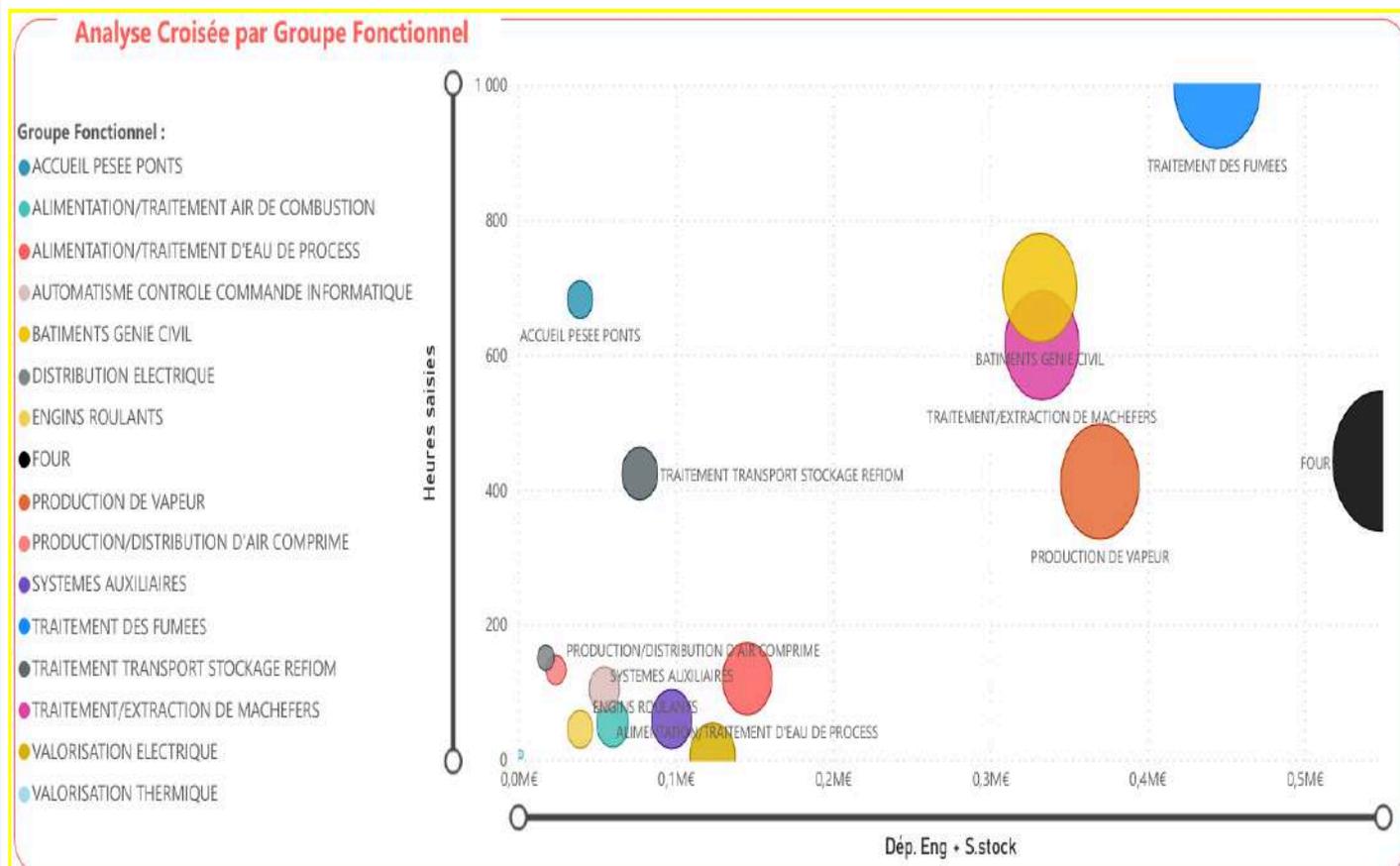
3.1.3. Répartition de l'activité par type de maintenance par ordre de travail

Les données ci-dessous reprennent la répartition des créations des ordres de travail pour l'année 2023



Sur le graphique de répartition des OT, nous pouvons constater une augmentation des heures de maintenance corrective par rapport aux heures de maintenance préventive dû au soucis sur le fonctionnement du Mayfran.

Les données ci-dessous reprennent une analyse croisée des heures et des dépenses par équipement



Année 2023 très compliquée avec beaucoup de pannes dès le début d'année avec la perte de briques sur notre carneau, nous avons eu aussi 2 croûtages du four tournant et plusieurs blocages du Mayfran.

Nous avons également eu des encrassements du four tournant lié la baisse du pouvoir calorifique des déchets en lien avec l'extension des consignes de tri du 1er janvier 2023.

Nous avons fait une année de 7096 heures de fonctionnement sur le four 3.

3.2 Principales interventions réalisées

Toujours dans le but d'augmenter la fiabilité du process ligne 3 et de fiabiliser la ligne 2, faciliter la maintenance des équipements ou améliorer la sécurité, des travaux de perfectionnement ont été réalisés sur le CVE en 2023

Les principales pannes subies sur le CVE sont les suivantes :

- Bourrage cendrier zone 3
- Remise en état du réfractaire du four 3
- Blocage régulier du Mayfran
- Perte de brique du carneau et du four tournant
- Remplacement des paliers du ventilateur de tirage
- Croûtage du four tournant

3.3 Contrôles périodiques des équipements

Certains équipements sont soumis à des suivis ou contrôles périodiques. Ces contrôles sont, soit exigés par la réglementation, soit à l'initiative de Valnor. Les contrôles périodiques réglementaires sont réalisés par des entreprises spécialisées. Le tableau suivant recense les principaux suivis et contrôles périodiques effectués sur le CVE de Labeuvrière.

Contrôles techniques	Fréquence
Suivi vibratoire des ventilateurs de tirage	continu
Suivi vibratoire du GTA	continu
Essais de fonctionnement énergie de secours (GES)	1 mois
Analyses huile du GTA	3 mois
Calibration et entretien des analyseurs	6 mois
Contrôle des portes sectionnelles et du portail d'entrée	6 mois
Contrôle Système Sécurité Incendie	6 mois
Contrôle chariot élévateur de manutention	6 mois
Contrôle chargeuse	1 an
Contrôle de détection de gaz	1 an
Contrôle des équipements de levage : ponts roulants, échelles, palans, harnais	1 an
Contrôle électrique thermographie infrarouge	1 an
Contrôle des équipements électriques	1 an
Contrôle des équipements incendie : extincteurs, trappes de désenfumage, Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours (BAES), Robinets d'Incendie Armés (RIA)	1 an
Contrôle des poteaux incendie	1 an
Contrôle du portique de détection de radioactivité	1 an
Contrôle et étalonnage du pont-bascule	1 an
Curage des réseaux	1 an
Entretien des climatiseurs	1 an
Entretien des séparateurs d'hydrocarbure	1 an
Contrôle et étalonnage des appareils de mesure aux points de rejet vers la Calonette	1 an

Visite en marche des tuyauteries sous pression vapeur	1 an
Contrôle des appareils sous pression : chaudières	18 mois
Contrôle des appareils sous pression vapeur	40 mois
Contrôle des appareils sous pression air (air comprimé)	40 mois
Vérification diélectrique des transformateurs	2 ans
Contrôle des dispositifs de protection contre la foudre	1 an
Contrôle réglementaire de l'air comprimé des équipements communs	3 ans
Nettoyage de la cellule Haute Tension	3 ans

Ci-dessous, la planification de 2023 :

Type de contrôle	Prochaine réalisation
Analyse mensuelle des cartouches semi-continus dioxines	
Analyse mensuelle mâchefers	
Analyse semestrielle des rejets atmosphériques	
Analyse trimestrielle PSR	
Analyse trimestrielle REFIOM	
Qal 2	
AST	13/04/2023 -> L2 06/03/2023 -> L3
Surveillance des retombées atmosphériques	février 2023
Vérification blocs autonomes de secours	03/07/2023
Vérification caméra thermique	16 février 2023
Vérification des équipements mécaniques de levage	05 juin 2023
Vérification détection incendie fosse	27 décembre 2023
Vérification détection incendie salle API	27 décembre 2023

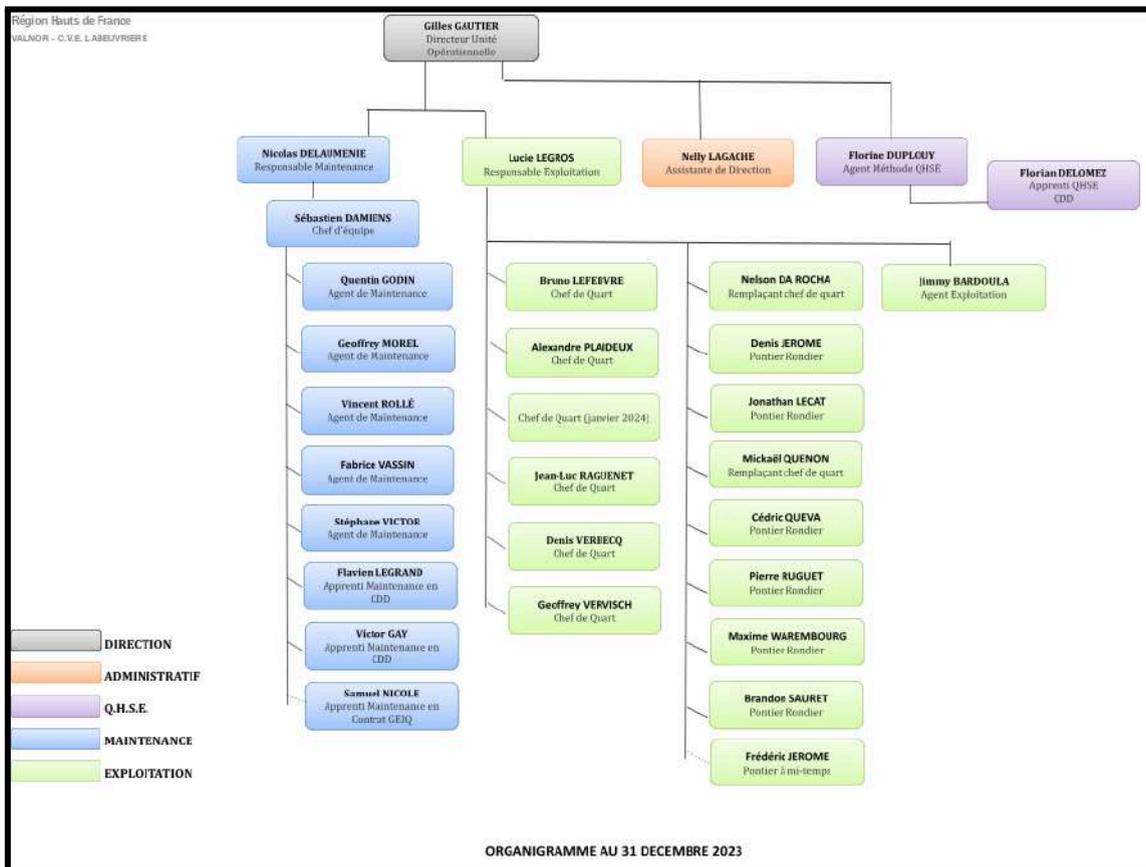
Vérification du niveau sonore (médecine du travail)	Mai 2021 (3ANS)
Vérification du portique de détection de radioactivité	14/03/2023
Radiamètre AD6 N° 120303	1 Octobre 2023
Vérification du système de détection de gaz	29 août 2023
Poste de détente / comptage gaz (tous les 60 mois)	04 Février 2021
Vérification équipements sous pression L3	Avr-23
Vérification extincteurs, RIA trappes de désenfumage	03 juillet 2023
Vérification extinction automatique feu de fosse	01 septembre 2023
Vérification installations électriques	31 août 2023
Vérification pont bascule	08 février 2023
Vérification protection contre la foudre	19 septembre 2023
Vérification masque à gaz	30 août 2023
Ascenseurs - Monte-charge	16 mai 2023
Chargeuse	06 mars 2023
Chariot élévateur	22 septembre 2023
Portes automatiques	12 janvier 2024

4.

Organisation

4.1 Organigramme

En 2023, l'effectif est composé de 30 personnes et l'organigramme du CVE est le suivant. Dans ces effectifs, 3 salariés sont en apprentissage et 1 est en contrat GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).



4.2 Préparer l'avenir

Depuis 2015, Valnor prépare les changements en incluant dans ses équipes des apprentis. L'objectif étant de former nos futurs collaborateurs au métier de valorisation énergétique.

Nous avons intégré au sein du service exploitation trois nouveaux salariés afin de remplacer les chefs de quart et conducteurs de four qui ont pris leur retraite : deux apprentis ont pris le poste de pontier / rondier à l'issue de la formation TCVE, nous avons également recruté un autre pontier / rondier dans le cadre d'une mobilité.

Début 2024, nous prévoyons l'embauche d'un nouveau chef de quart, en prévision d'un autre départ en retraite en 2025.

4.3 Horaires de travail

Les horaires du CVE sont les suivants :

- **Administratif** : 8h-12h et 13h00-17h00, du lundi au vendredi ;
- **Maintenance** : 7h30-12h et 13h30-16h + astreinte 24h/24h, du lundi au dimanche ;
- **Exploitation** : fonctionnement en 3x8 du lundi au dimanche toute l'année (5h-13h-21h) ;
- **Réception des déchets** : 5h-22h du lundi au dimanche toute l'année ;

L'accès au CVE est fermé toutes les nuits entre 22h et 5h et ce, toute l'année.

4.4 Formation du personnel

Comme chaque année, le personnel suit des formations pour répondre à des nécessités de sécurité (lutte incendie, électricité, obligations réglementaires, etc...) mais aussi pour le développement des compétences professionnelles. Un bilan des formations réalisées en 2023 se trouve en **Annexe 3a** et le planning prévisionnel pour 2024 en **Annexe 3b**.

5.

Bilan matière et énergie

5.1 Déchets entrants

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des déchets entrants sur le CVE (en tonne).

	Béthune Bruay			Veolia Propreté		TOTAL
	OM	Refus de Tri	DIB	OM	DIB	
2015	58 625	2 085	8 478	620	12 738	82 547
2016	60 063	2 308	10 398	2 969	15 218	90 956
2017	60 735	2 283	12 650	7 942	3 739	86 388
2018	69 249	2 100	8 031	4 096	2 250	85 727
2019	71370	2206	8509	1692	3767	87545
2020	75396	2914	5750	0	4072	88132
2021	76041	3081	6249	0	4523	89893
2022	72599	3348	6288	0	3393	85628
2023	68068	2874	7929	0	4089	82961

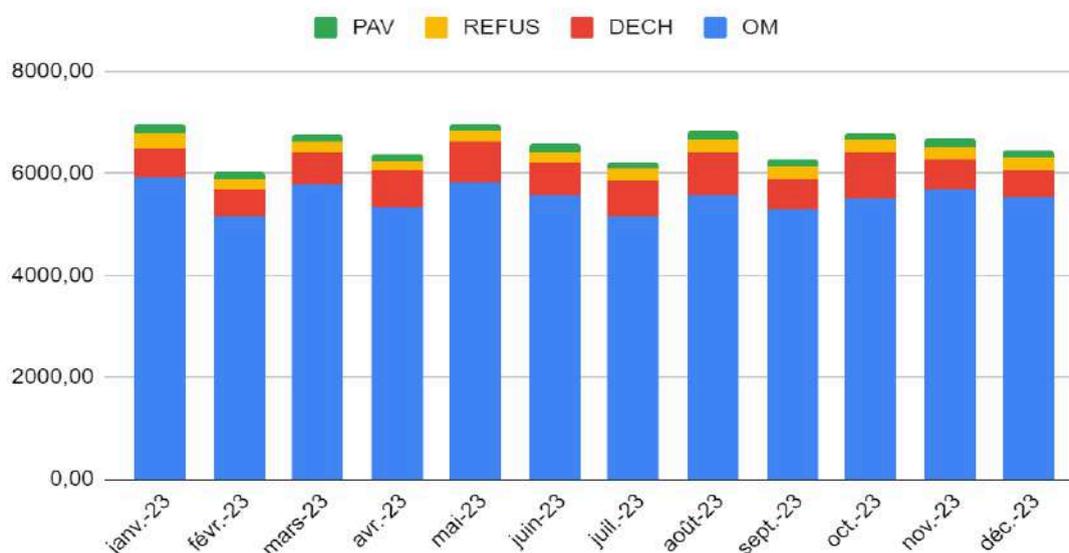
Entre 2022 et 2023, les apports de déchets ont globalement diminué de 3,11%, mais depuis 2021, cette baisse représente presque 8%.

La part d'OM issus du gisement Artois Béthune a baissé en 2023 conformément au profil général observé sur les autres apporteurs et les années précédentes; cela peut s'expliquer par le changement des consignes de tri par exemple.

Aucun déchet de type OM et de provenance Veolia a été réceptionné en 2023. Une légère augmentation est observée sur ce gisement : cela afin de compenser la baisse d'ordures ménagères reçues globalement.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des apports mensuels pour l'année 2023.

Répartition des déchets issus du gisement CABBALR -2023



Le détail de l'origine des déchets ainsi que les différents exutoires sont repris dans le tableau ci-après. Nous avons réceptionné en 2023 sur l'usine 82961 T en vue de leur valorisation.

Désignation du Déchet	Nature	Quantité (t)	Origine	Eliminateur		
				Dénomination	Mode de Traitement	
OM	20 03 01	72599,32	ARTOIS COMM	CVE LABEUVRIERE	IE	I
DIB	20 03 01	6287,94	DECHETERIES	CVE LABEUVRIERE	IE	I
REFUS	19 12 12	3347,58	REFUS TRI	CVE LABEUVRIERE	IE	I
OM	20 03 01	0	VEOLIA	CVE LABEUVRIERE	IE	I
DIB	20 03 01	3393,24	VEOLIA	CVE LABEUVRIERE	IE	I

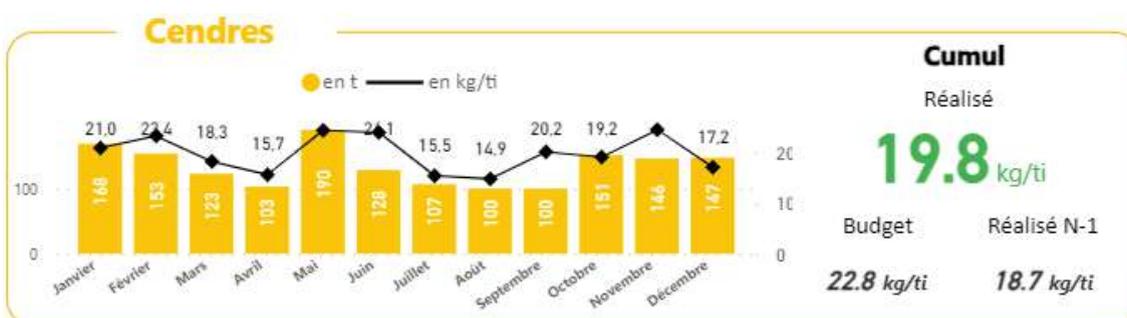
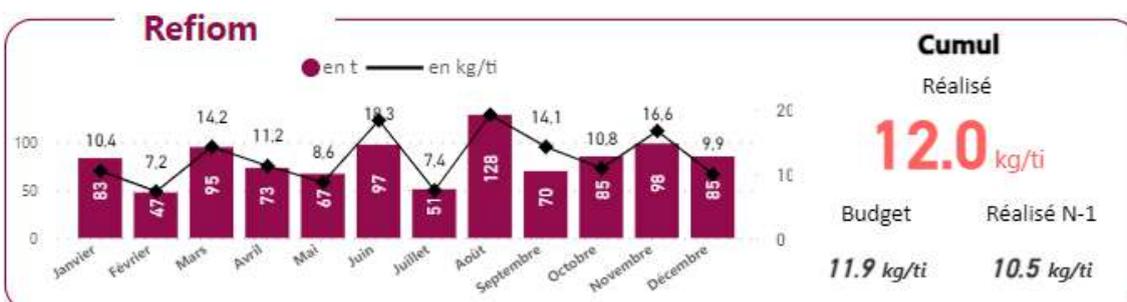
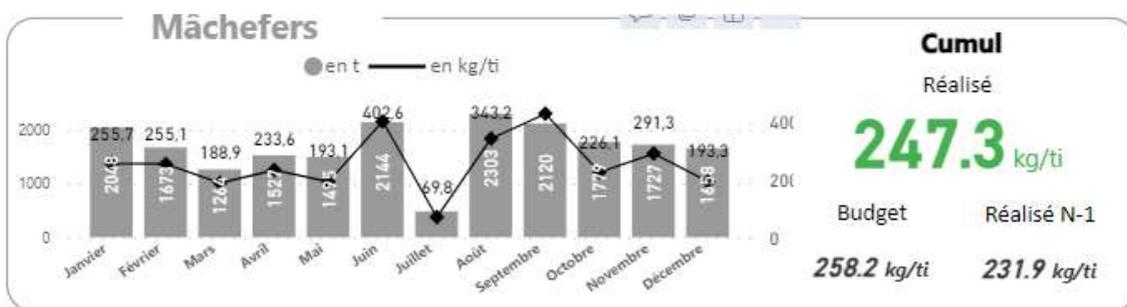
5.2 Sous-produits

Le tableau ci-après reprend la synthèse des sous-produits issus de l'activité du CVE en tonne.

	Ferrailles	Mâchefers	Cendres	PSR	Gravats	Boues	TOTAL
2014	8	23 432	1 635	1 237	0	17	26 328
2015	3,78	19 386	1 452	1 315	0	36,24	22 193
2016	22	22 057	1 771	1 309	0	0	25 159
2017	82	23 219	1 958	1 243	0	0	26 503
2018	46	20 997	1 840	954	96	21	23 954
2019	23	21275	1887	1010	0	0	24 196
2020	4	21373	1836	925	0	0	24 137
2021	10	21264	1653	874	0	16,06	23817
2022	11	20070	1616	913	0	0	22610
2023	7	20234	1684	972	0	66.78	22963

Les tonnages de sous-produits sont absolument similaires à l'année précédente; la baisse de déchets pourrait indiquer une baisse de production de sous-produits mais un effet de stock important au début de l'année en mâchefers explique cette constance.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition mensuelle de l'évacuation des sous-produits pour l'année 2023.



Les variations de quantités de mâchefers évacués d'un mois sur l'autre s'expliquent par le nombre de rotations des camions, qui s'effectue en fonction du stockage dans le hall mâchefers. Par conséquent, la quantité de mâchefers évacuée chaque mois n'est pas strictement proportionnelle à la quantité de déchets traités sur le mois, il y a un effet de stock plus ou moins important.

Depuis janvier 2009, les métaux ferreux et non ferreux ne sont plus récupérés sur le site. En effet, cette opération est directement réalisée par le prestataire chargé de valoriser les mâchefers et ce, avec les installations plus performantes disponibles sur sa plate-forme.

En 2023, parmi les 20 219 tonnes de mâchefers évacuées, notre prestataire a extrait et valorisé 2 508 tonnes de matériaux ferreux et 764 tonnes de matériaux non ferreux.

Le détail de l'évacuation des sous-produits par filières de traitement ainsi que les différents exutoires sont repris dans le tableau ci-après.

Désignation du Déchet	Nature	Quantité (t)	Origine	Transporteur	Eliminateur		
					Dénomination	Mode de Traitement	
MACHEFERS	19 01 12	20070t	CVE LABEUVRIERE	PREFERNORD	PREFERNORD	VAL	E
FERREUX (1)	19 01 02	2225t	PREFERNORD	PREFERNORD	PREFERNORD	VAL	E
NON FERREUX (1)	19 01 02	765t	PREFERNORD	PREFERNORD	GALLOO	VAL	E
REFIOM (CV)	19 01 13	1616t	CVE LABEUVRIERE	SERAF	SERAF	DC1	E
REFIOM (PSR)	19 01 07	913t	CVE LABEUVRIERE	TSB	HYDROPALE	PCV	E
FERRAILLES	20 01 40	11t	CVE LABEUVRIERE	SRMA	SRMA	VAL	E
BOUES	19 08 02	0t	CVE LABEUVRIERE	SODI	SOTRENOR	IE	E

(1) matériaux ferreux et non ferreux extraits et valorisés des tonnes de mâchefers.

Les attestations de valorisation des métaux ferreux et non-ferreux sont en **Annexe 6**.

5.3 Bilan matière – Energie

	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages entrants	t	89974	86388	85727	87545	88132	89893	85628	82961
Tonnages traités	t	84985	83831	84496	86557	88736	89878	86556	81759
Fonctionnement ligne 2	h	4753	1777	1956	1403	2347	2509	2330	2125
Fonctionnement ligne 3	h	6213	7332	6999	7623	7663	7771	7204	7096
Fonctionnement GTA	h	7821	7239	6796	7525	7419	7653	7460	6844
Charge massique four 2	t/h	5,26	5,13	5,84	5	5	5	5	5
Taux de charge massique Four 2	%	105,2%	102,6%	116,8%	100%	100%	100%	100%	100%
Charge massique four 3	t/h	9,65	10,14	10,44	10,43	10,05	10,05	10	10
Taux de charge massique Four 3	%	96,50%	101,4%	104,40%	104,30%	100,50%	100,5%	100%	100,2%
Ferrailles	t	22	82	42	23	4,26	9,98	11	7
Proportion de ferrailles	% OM	0,03%	0,10%	0,05%	0,03%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

Mâchefers	t	22057	23220	20997	21275	21373	21264	20070	20219
<i>Proportion de mâchefers</i>	% OM	25,95%	27,70%	24,85%	24,58%	24,09%	23,6%	23,19%	24,72%
Cendres volantes	t	1771	1959	1841	1887	1836	1653	1616	1616
<i>Proportion de cendres volantes</i>	% OM	2,08%	2,34%	2,18%	2,18%	2,07%	1,83%	1,87%	1,97%
Produits Solique Résiduels (PSR)	t	1309	1244	954	1010	924	874	913	980
<i>Proportion de PSR</i>	% OM	1,54%	1,48%	1,13%	1,17%	1,04%	0,97%	1,05%	1,19%

	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Energie vapeur Ligne 2	T	54749	26036	36462	13141	29335	42704	38919	33060
Energie vapeur Ligne 3	T	118875	155552	143166	158022	192505	177842	169303	164180
Energie vapeur totale	T	173624	181588	179628	171162	221840	220545	208222	197240
Taux d'énergie vapeur	T/tOM	2,04	2,17	2,13	1,98	2,5	2,5	2,44	2,41
Charge thermique	MW	15,83	19,94	24,06	18,96	22,16	22,04		
Fourniture énergie Vapeur CRODA	MWh	32601	35566	34879	39074	38578	43022	40570	30993
Production électricité GTA	MWh	17726	20418	20268	21720	20845	21785	19324	17986
Rendement GTA	%	10,21%	11,24%	11,28%	12,69%	15,50%	16,7	15,7	
Consommation Electricité GTA	MWh	6753	6613	6838	7313	6968	7355	6936	7022
Consommation Electricité EDF	MWh	2338	1032	1111	840	890	743	889	1268
Consommation Electricité totale	MWh	9091	7645	7949	8153	7858	8098	7825	8290
Consommation d'énergie électrique	kWh/t OM	106,97	91,2	94,08	94,19	88,55	90,08	100,67	101,40
Fourniture Energie Electrique EDF	MWh	10973	13805	13430	14407	13877	14430	12389	10964

En 2023, la ligne 2 a peu tourné conformément aux objectifs du contrat, à savoir une bonne utilisation du four 3. Des aléas techniques ont impliqué une baisse du taux de disponibilité de la ligne 3 d'environ 9% par rapport à l'année 2021 qui fut une année record. On constate logiquement une hausse des temps d'arrêt de 41% (1664h contre 989 heures en 2021).

Le fonctionnement du GTA a permis d'injecter sur le réseau de ENEDIS 10964 MWh en 2023. La charge massique est quasi constante.

Jusqu'à fin 2015, les quantités d'énergie valorisées sur le site étaient issues d'un calcul en interne, selon des estimations. Depuis le mois de novembre 2015, des compteurs d'énergie ont été installés, vérifiés et plombés par un organisme agréé.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous avons des valeurs mesurées sur les compteurs suivants :

- Alimentation en vapeur de l'industriel CRODA
- Réchauffage de la bâche alimentaire,

- Soutirage pour réchauffage de la bâche alimentaire
- Alimentation des réchauffeurs d'air comburant de la ligne 2
- Alimentation des réchauffeurs d'air comburant de la ligne 3
- Groupe de mise sous vide
- Traçage et hors aérocondenseur BP4
- Alimentation condenseur RCU

Nous avons également installé des compteurs d'énergie électrique afin de comptabiliser la production totale de la nouvelle turbine ainsi que la quantité d'énergie injectée sur le réseau ERDF. Nous surveillons à l'aide de compteurs certaines consommations électriques pertinentes; l'air comprimé ou l'éclairage par exemple.

5.4 Disponibilité des lignes de traitement et du GTA

5.4.1 Disponibilité de la Ligne n°2

Pour 2023, la disponibilité de la ligne n°2 est de 24,26%. Cette valeur est conforme au souhait d'utiliser le plus possible le four 3, et comparable à celle de l'année dernière (27%). Les arrêts de la ligne 3 ont impliqué des démarrages plus fréquents de la ligne 2 et moins longs. Et ce, afin de produire davantage sans dégrader le bilan énergétique global de l'usine. Il est à noter que le fonctionnement de la ligne 2 va prendre place davantage en hiver afin de corréliser les démarrages avec les besoins du réseau de chaleur urbain.

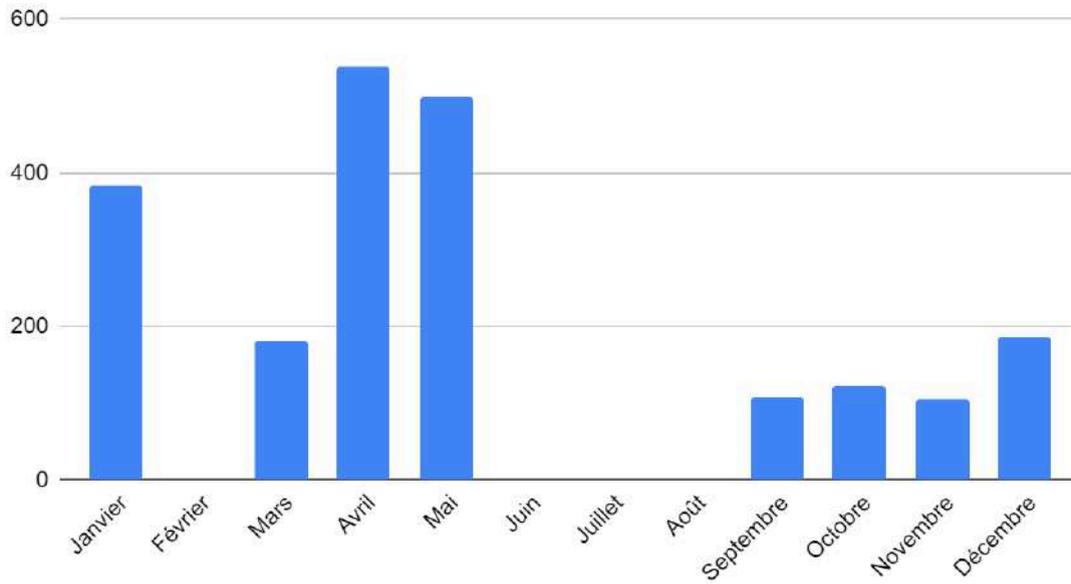
Le graphique ci-dessous reprend la disponibilité mensuelle de la ligne n°2.

5.4.2 Disponibilité de la Ligne n°3

Pour 2023, la disponibilité de la ligne n°3 est de **81%** alors qu'elle était de 85,66% en 2022.

Le graphique ci-dessous reprend la disponibilité mensuelle de la ligne n°3.

Temps de fonctionnement de la ligne 2 par mois en 2023



Taux de disponibilité du four 3 - 2023

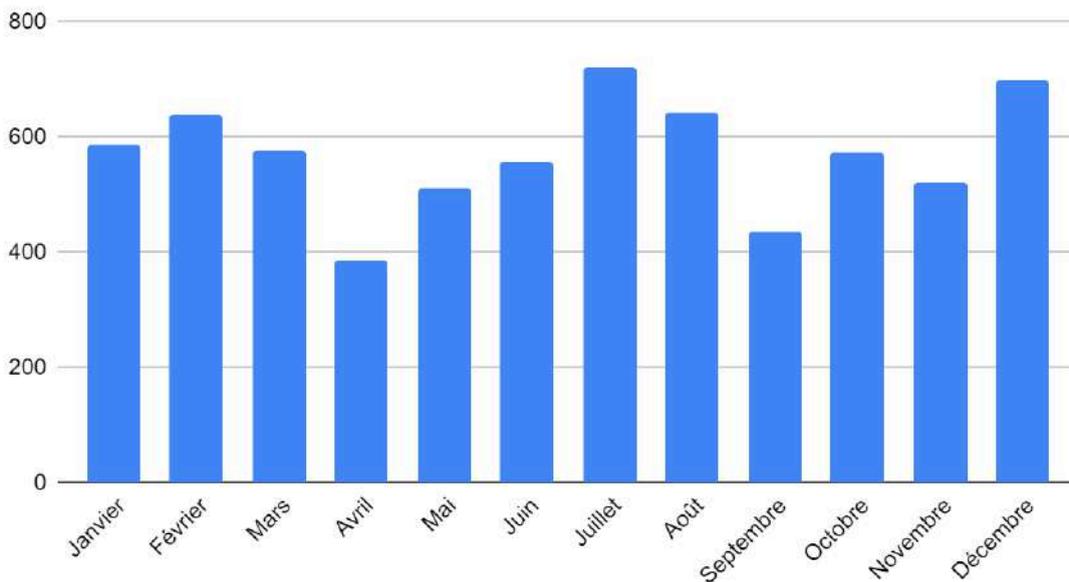


5.4.3 Disponibilité du Groupe Turbo-Alternateur

Pour 2023, la disponibilité du GTA est de **78,13%** en comparaison avec 2022 où elle était de 85,16%. Cette baisse s'explique par la baisse de disponibilité du four 3 principalement, mais également par la mise en service du RCU qui consomme davantage de vapeur en période hivernale : Cela ne remet pas en cause la fiabilité du GTA et la fréquence des coupures, et de l'achat.

Le graphique ci-dessous reprend la disponibilité mensuelle du GTA.

Temps de fonctionnement du GTA par mois - 2023



5.5 Performance Energétique du CVE

5.5.1 Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n°6813 du 31 mars 2009, à savoir :

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T) \times 1.089$$

Où :

- **Pe** représente la performance énergétique de l'installation ;
- **Ee.p** représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;
- **Eth.p** représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- **Eth.a** représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- **Ec.a** représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- **Ee.a** étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;
- **2.3** étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;
- **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;
- **1.089** : **facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre passage de 60 à 65 %.**

5.5.2 Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, nous avons retenu les critères suivants pour le calcul de la performance énergétique :

- **Ee.p** : nous considérons l'électricité produite par le GTA ;
- **Eth.p** : nous considérons la chaleur produite pour :
 - Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
 - Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
 - Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;
- **Eth.a** : sans objet sur le CVE ;
- **Ec.a** : nous considérons l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;
- **Ee.a** : nous considérons l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, à titre indicatif, les calculateurs des compteurs utilisent cet ordre de grandeur des données ci-dessous pour le calcul de la chaleur produite.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'Air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des Condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie "retenue"	2 554,59 kJ/kg	2 554,59 kJ/kg

5.5.3 Résultats

	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage réceptionné	t	89974	83831	85727	83831	88132	89878	85628	82961
FQT 1 : Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	9986	9986	16647	17409	17136	17861	15535	11461
FQT 2 : Bâche alimentaire	MWh	9452	9452	1804	1453	1933	1466	2373	5165
FQT 3 : Réchauffeur d'air Ligne 2	MWh	2530	2530	4204	4259	4271	2818	3645	2498
FQT 4 : Réchauffeur d'air Ligne 3	MWh	6496	6496	8690	7559	6854	7158	6964	7378
FQT 5 : Energie vendue à Croda	MWh	32601	32601	34879	39074	38578	43022	40570	30993
FQT 6 : GMSV	MWh	-	2011	2782	2614	2631	2659	2473	1901
FQT 7 : Brut GTA : Production élec	MWh	-	20 419	20 269	21 720	20 845	21785	19324	17986
FQT 8 : BP4	MWh	-	-	2 965	1 188	3 669	3526	2329	746
FQT 9 : RCU Vapeur	MWh								14736
Ee.a : Energie électrique externe	MWh	2338	1032	1110	840	890	743	889	1287
Eth.a : Energie thermique externe	MWh	-	-	-	-	-	-	-	-
Ec.a : Energie combustible externe	MWh	6702	3798	2615	2074	2427	2772	2811	4715
Pe : Performance Energétique	%	48,83%	68,76%	69,79%	72,03%	70,93%	72,84%	75,41%	69,10%

Le résultat du calcul de la performance énergétique est : 69,10 %

par :

- Une importante baisse de la consommation de CRODA (arrêt technique durée 2 mois)
- Une baisse du pouvoir calorifique du tonnage réceptionné (extension consignes de tri)

Remarquons une diminution de la consommation de CRODA en 2023.

6.

Suivi Environnemental

6.1 Surveillance continue des rejets gazeux

Chaque ligne d'incinération est dotée d'**analyseurs en continu** mesurant, dans les rejets gazeux, les teneurs en :

- eau (H₂O) ;
- oxygène (O₂) ;
- poussières ;
- monoxyde de carbone (CO) ;
- acide chlorhydrique (HCl) ;
- dioxyde de soufre (SO₂) ;
- oxydes d'azote (NOx) ;
- carbone organique total (COT) ;
- acide fluorhydrique (HF).

En 2023, les analyseurs ont été vérifiés selon le planning suivant :

<i>Rejet atmosphérique</i>	Semestriel 1	Inopiné	Semestriel 2
Ligne 2	16 au 17/01/2023	/	20 au 21/11/2023
Ligne 3	06 au 09/03/2023	/	19 au 20/10/2023

Des analyseurs de secours peuvent prendre à tout moment le relais sur l'une ou l'autre des deux lignes en cas de défaillance des analyseurs titulaires.

Ces analyseurs sont étalonnés et vérifiés deux fois par an par le constructeur

Un système d'alarmes avertit immédiatement le Chef de Quart de tout dépassement des normes de rejet gazeux. L'alimentation des fours est alors bloquée automatiquement.

Une visualisation graphique des concentrations en gaz polluants dans les rejets permet de déceler rapidement toute dérive et d'anticiper les dysfonctionnements avant que les seuils réglementaires ne soient dépassés.

Un service d'astreinte 24h/24h vient compléter le dispositif afin d'intervenir rapidement en cas de panne ou de dysfonctionnement important des installations.

Les flux annuels par paramètre, en kilogrammes, issus des mesures en continu des différents teneurs en chacun des paramètres, sont présentés dans les tableaux suivants.

Les concentrations moyennes sont indiquées ci-dessous. On remarque qu'elles sont inférieures aux seuils réglementaires (Valeurs Limites d'Emission 30 minutes et journalières).

LABEUVRIERE
Rapport DREAL Flux Annuel L2

Données jours									2023
Flux L2									
	Q30 - SO2	Q30 - HCL	Q30 - CO	Q30 - COT	Q30 - NOX	Q30 - PS	Q30 - HF	Q30 - NH3	DEBIT 11% O2
Unité kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	KNm3/h
Janvier 2023	40.00	19.59	284.10	0.74	2419.53	7.88	4.44	11.35	36.48
Février 2023	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	2.55
Mars 2023	63.81	36.43	211.80	0.27	915.23	57.62	2.18	27.21	32.70
Avril 2023	189.63	110.16	513.89	0.86	3052.67	19.84	5.23	73.52	30.74
Mai 2023	129.67	96.81	390.92	0.71	2631.17	17.69	4.80	73.60	28.22
Juin 2023	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt
Juillet 2023	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt
Aout 2023	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt	Arrêt
Septembre 2023	16.49	17.12	83.10	0.69	694.57	2.88	1.18	13.41	32.23
Octobre 2023	44.65	21.44	123.61	0.06	774.68	2.03	0.95	22.68	28.76
Novembre 2023	13.93	4.72	79.49	0.83	535.11	1.14	0.95	5.48	28.59
Decembre 2023	26.70	-1.32	176.93	0.51	854.23	1.44	1.78	44.72	28.84
Max	189.63	110.16	513.89	0.86	3052.67	57.62	5.23	73.60	36.48
Min	13.93	-1.32	79.49	0.06	535.11	1.14	0.95	5.48	2.55
Moy	65.61	38.12	232.98	0.58	1484.65	13.82	2.69	34.00	27.68
Cumul	524.88	304.95	1863.83	4.67	11877.18	110.53	21.51	271.98	31.03

La ligne 2 a fonctionné 2 125 heures pour l'année 2023.

LABEUVRIERE
Rapport DREAL Flux annuel L3

Données jours									2023
Flux L3									
	Q30 - SO2	Q30 - HCL	Q30 - CO	Q30 - COT	Q30 - NOX	Q30 - PS	Q30 - HF	Q30 - NH3	DEBIT 11% O2
Unité kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	KNm3h
Janvier 2023	432.03	260.40	219.36	10.28	5984.75	51.43	10.48	8.46	58.83
Février 2023	401.18	307.99	315.67	11.70	6559.81	94.24	21.04	6.41	58.29
Mars 2023	279.39	181.86	442.55	8.09	4891.85	51.49	9.89	160.46	49.54
Avril 2023	190.96	158.28	222.69	4.62	3501.89	39.31	10.73	63.06	50.60
Mai 2023	388.56	243.05	739.04	7.73	4963.88	136.72	7.83	239.41	49.95
Juin 2023	392.13	230.70	736.82	8.62	5095.43	96.33	10.10	205.25	50.47
Juillet 2023	353.24	275.06	630.89	12.18	6241.21	166.40	14.80	185.62	49.92
Aout 2023	316.10	329.14	533.25	10.96	6352.64	105.12	14.46	71.51	54.48
Septembre 2023	140.30	173.84	273.62	6.44	3938.99	91.72	8.66	44.07	52.99
Octobre 2023	422.86	282.08	371.66	9.43	5082.57	11.46	11.93	85.06	43.86
Novembre 2023	181.10	183.36	368.87	8.54	3965.06	31.06	4.24	77.92	44.00
Decembre 2023	181.76	167.54	474.29	13.38	4495.00	84.88	5.93	180.36	44.80
Max	432.03	329.14	739.04	13.38	6559.81	166.40	21.04	239.41	58.83
Min	140.30	158.28	219.36	4.62	3501.89	11.46	4.24	6.41	43.86
Moy	306.63	232.78	444.06	9.33	5089.42	80.01	10.84	110.63	50.64
Cumul	3679.61	2793.30	5328.73	111.97	61073.10	960.17	130.11	1327.60	50.52

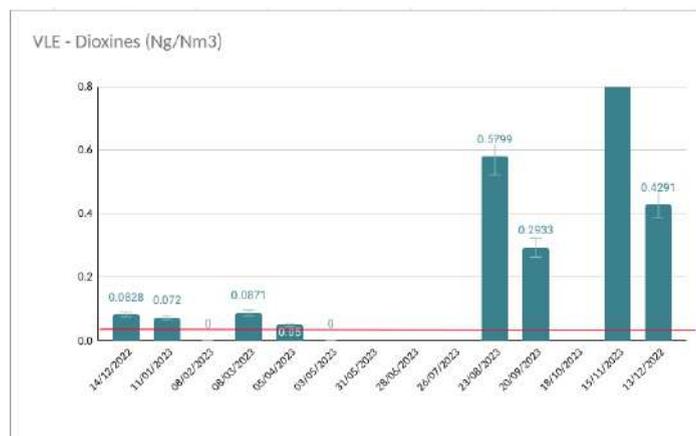
La ligne 3 a fonctionné 7 095 heures pour l'année 2023.

6.2 Surveillance des rejets en dioxines et furannes

Les préleveurs en semi-continu ont été installés fin 2012 par Bèthune Bruay qui se chargeait de la réalisation des analyses. Depuis juin 2014, Valnor réalise ces analyses.

Les résultats de ces analyses en semi-continu sont les suivants pour 2023 :

Analyses dioxines et furanes sur cartouches L2 2023																
Prélevement		Valeurs Limites	Rapports													
Début	Fin		14/12/2022	11/01/2023	08/02/2023	08/03/2023	05/04/2023	03/05/2023	31/05/2023	28/06/2023	26/07/2023	23/08/2023	20/09/2023	18/10/2023	15/11/2023	13/12/2023
Concentration rapport	ng/nm3 11%O2	< 0,1	0.0828	0.0720	0	0.0871	0.05	0				0.5799	0.2933		0.4291	0.4291



1 Dépassements de dioxines sur le four 2 liés à des faibles temps de mesure de la cartouche en semi continu à chaque fois.

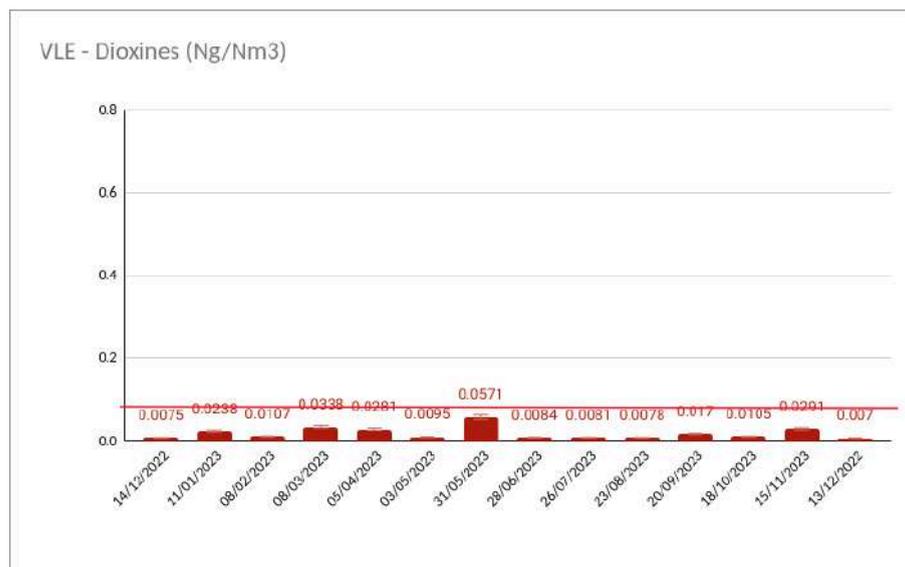
Ceci n'est pas une non conformité mais bien le mode de fonctionnement du four 2 qui génère cela car le peu d'enregistrement d'une cartouche de 7 à 15 jours au lieu de 28 jours, concentre les phases d'arrêt et de démarrage du four.

Au global le four 2 fonctionne très peu dans l'année et génère de ce fait peu de dioxines au global.

Les résultats du 20 novembre sont conformes malgré une cartouche en dépassement à cette date.

Nous avons lancé des contre analyses les 22 janvier et 6 février 2024.

Prélevement		Valeurs Limites	Analyses dioxines et furanes sur cartouches L3 2023													
Début	Fin		Rapports													
14/12/2022	11/01/2023	08/02/2023	08/03/2023	05/04/2023	03/05/2023	31/05/2023	28/06/2023	26/07/2023	23/08/2023	20/09/2023	18/10/2023	15/11/2023	13/12/2023	10/01/2024		
Concentration rapport	ng/Nm3 13%O2	< 0,1	0.0075	0.0238	0.0107	0.0338	0.0281	0.0095	0.0571	0.0084	0.0081	0.0078	0.017	0.0105	0.0291	0.007



Aucun dépassement en Dioxines et furanes pour 2023.

6.3 Surveillance Ponctuelle des Rejets Gazeux

Depuis 2018, des contrôles effectués par des laboratoires extérieurs agréés sont venus s'ajouter aux mesures effectuées en continu concernant les rejets gazeux. Ces contrôles permettent de vérifier la validité des mesures en continu et de mesurer des paramètres supplémentaires (dioxines et métaux lourds). Parmi ces contrôles, deux ont été diligentés par la DREAL pour la ligne 3 et ligne 2 et effectués de façon inopinée. La synthèse de ces contrôles est présentée dans les tableaux suivants.

Les mesures sont effectuées sur gaz sec, à 11% d'O₂.

Surveillance Ponctuelle des Rejets Gazeux Ligne n°2

L2 - SEMESTRIELLES ET INOPINEES 2023									
Paramètres	Unités (sur gaz secs à 11% d'O ₂)	Directive Européenne 2000/76/CE du 04/12/2000 et Arrêtés Français du 20/09/2002 et du 03/08/2010	Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter LABEURVRIE RE du	Moyennes 2023		Seul réglementaire journalier	Seul réglementaire semestriel		
				Semestriel 1	Semestriel 2				
Type de contrôle				Semestriel 1	Semestriel 2				
Nom de l'organisme de contrôle				KALI AIR	KALI AIR				
Dates des contrôles				16 au 17 janvier	20 au 21 novembre				
Débit	Nm ³ /h			61595	54141	57868			
Vitesse	m/s			27.4	29.5	28.5			
Poussières	mg/Nm ³	10		0.71	0.95	0.830			
Acide Chlorhydrique (HCl)	mg/Nm ³	10		0.12	1.6	0.860			
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm ³	1		0.00	0.05	0.025			
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	50		29.8	1.2	15.50			
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	50		11.90	41.3	26.600			
Carbone Organique Total (COT)	mg/Nm ³	10		3.2		3.200			
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0.05		0.02840	0.0000	0.0142000			
Cadmium + Thallium (Cd + Tl)	mg/Nm ³	0.05		0.00038	0.0001	0.0003800			
Autres métaux lourds Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	mg/Nm ³	0.5		0.07180	0.0319	0.052			
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm ³	200		145.0	216	180.5			
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	30		3.00	7.30	5.15			
Dioxines Furannes et PCDD	ng/Nm ³	0.1		0.0010	0.002	0.002			
Antimoine Sb	mg/Nm ³			0.00057	0.00033	0.00045			
Arsenic As	mg/Nm ³			0.00000	0.0000	0.000000			
Cadmium Cd	mg/Nm ³			0.00042	0.00010	0.0002600			
Chrome Cr	mg/Nm ³			0.0025	0.0044	0.00345			
Cobalt Co	mg/Nm ³			0.00007	0.00003	0.000050			
Cuivre Cu	mg/Nm ³			0.0037	0.0030	0.003350			
Manganèse Mn	mg/Nm ³			0.0203	0.014	0.0172			
Nickel Ni	mg/Nm ³			0.00140	0.0015	0.001450			
Plomb Pb	mg/Nm ³			0.0123	0.0086	0.010450			
Thallium Tl	mg/Nm ³			0.00003	0.000	0			
Vanadium V	mg/Nm ³			0.00007	0.00015	0.000110			
Benzène	mg/Nm ³					ND/N/0!			
Sélénium Se	mg/Nm ³			0.00240	0.00026	0.00133			
N ₂ O	mg/Nm ³					ND/N/0!			
Tellure Te	mg/Nm ³			0.00000	0.0	0.00000			
Zinc Zn	mg/Nm ³			0.1010	0.132	0.11650			

Surveillance Ponctuelle des Rejets Gazeux Ligne n°3

L3 - SEMESTRIELLES ET INOPINEES 2023									
Paramètres	Unités (sur gaz secs à 11% d'O ₂)	Directive Européenne 2000/76/CE du 04/12/2000 et Arrêtés Français du 20/09/2002 et du 03/08/2010	Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter LABEUVRIERE du	Type de contrôle		Moyennes 2023	Seuil réglementaire journalier	Seuil réglementaire semi-journalier	
				Semestriel 1	Semestriel 2				
Nom de l'organisme de contrôle				KALI AIR	KALI AIR				
Dates des contrôles				06 au 09 mars	19 au 20 octobre				
Débit	Nm3h			43953	57448	50701			
Vitesse	m/s			29.2	33.5	31.4			
Poussières	mg/Nm3	10		0.87	2.10	1.485	10	30	
Acide Chlorhydrique (HCl)	mg/Nm3	10		6.4	1.4	3.900	10	60	
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm3	1		0.48	0.1	0.290	1	4	
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm3	50		8.2	9.1	8.65	50	200	
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm3	50		10.0	10.9	10.450	50	100	
Carbone Organique Total (COT)	mg/Nm3	10		2.0	4.30	3.150	10	20	
Mecure (Hg)	mg/Nm3	0.05		0.0030	0.0005	0.002		0.05	
Cadmium + Thallium (Cd + Tl)	mg/Nm3	0.05		0.00003	0.00054	0.0002850		0.05	
Autres métaux lourds Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	mg/Nm3	0.5		0.0532	0.0933	0.073		0.5	
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm3	200		175	221	198.0	200	400	
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm3	30		4.80	11.30	8.05		30	
Dioxines Furannes et PCDD	ng/Nm3	0.1		0.00001	0.02	0.00001		0.1	
Antimoine Sb	mg/Nm3			0.00040	0.003500	0.00195			
Arsenic As	mg/Nm3			0.00000	0.000420	0.000210			
Cadmium Cd	mg/Nm3			0.00003	0.005200	0.0026150			
Chrome Cr	mg/Nm3			0.00630	0.002900	0.00460			
Cobalt Co	mg/Nm3			0.00000	0.000140	0.000070			
Cuivre Cu	mg/Nm3			0.00760	0.0097	0.008650			
Manganèse Mn	mg/Nm3			0.02530	0.01260	0.0190			
Nickel Ni	mg/Nm3			0.00460	0.00190	0.003250			
Plomb Pb	mg/Nm3			0.00900	0.06200	0.035500			
Thallium Tl	mg/Nm3			0.00000	0.000020	0			
Vanadium V	mg/Nm3			0.00001	0.00016	0.000085			
Benzène	mg/Nm3					#D/B/0!			
Sélénium Se	mg/Nm3			0.00000	0.000410	0.00021			
N ₂ O	mg/Nm3					#D/B/0!			
HAP									
Tellure Te	mg/Nm3			0.00000	0.01650	0.01			
Zinc Zn	mg/Nm3			0.26700	0.114	0.19050			

L'ensemble des mesures effectuées par les laboratoires agréés est conforme aux normes de rejet.

Il faut noter que ces mesures sont à comparer aux VLE 30 minutes et non aux VLE journalières, puisque les prélèvements sont réalisés sur des périodes de 1 à 6 heures.

6.4 Analyse des dépassements des Valeurs Limites d'Emission (VLE)

6.4.1 Dépassements des VLE 30 minutes

Bien qu'un suivi des dérives soit réalisé en temps réel et malgré les dispositifs de blocage de l'alimentation des fours en cas de dépassement, l'inertie des actions engagées et des systèmes de régulation a provoqué des dépassements des seuils « 30 minutes ». La réglementation limite à 60 heures par an et par ligne le cumul des temps de dépassement.

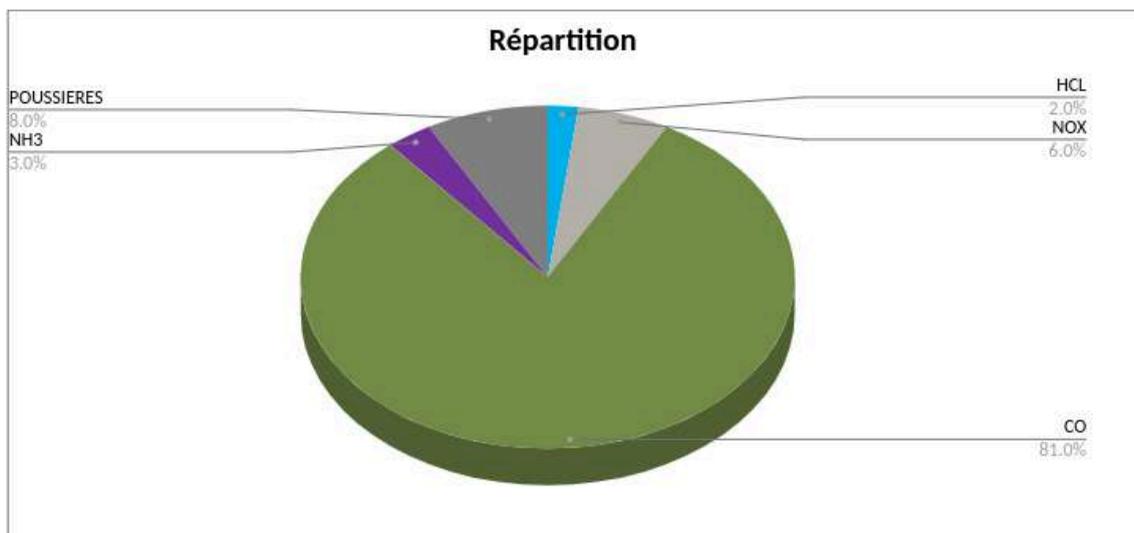
Les tableaux ci-dessous indiquent la synthèse des dépassements des valeurs limites d'émission 30 minutes.

Ligne 2

	MENSUEL	HCL	SO2	NOX	CO	COT	NH3	POUS	HF
JANVIER	1.5	0	0	0	1.5	0	0	0	0
FEVRIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MARS	11	0.5	0	0	6.5	0	0	4	0
AVRIL	10	0	0	0	10	0	0	0	0
MAI	7	0.5	0	0	6.5	0	0	0	0
JUIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JUILLET	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AOUT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEPTEMBRE	4	0	0	0	3.5	0	0.5	0	0
OCTOBRE	11	0	0	3	7	0	1	0	0
NOVEMBRE	2	0	0	0	2.0	0	0	0	0
DECEMBRE	3.5	0	0	0	3.5	0	0	0	0

Pour 2023 le tableau reprend les dépassements par polluant tout en y incluant les doublons. C'est-à-dire que si on a un dépassement en même temps sur deux polluants différents, le tableau le prend en compte. Dans le cas du compteur des dépassements de VLE 30 minutes, les doublons ne sont pas pris en compte car ils arrivent en simultanés.

2023	
HCL	1
SO2	0
NOX	3
CO	40.5
COT	0
NH3	1.5
POUSSIÈRES	4
HF	0
HEURES AVEC DOUBLON	50
HEURES REGLEMENTAIRE	47.5

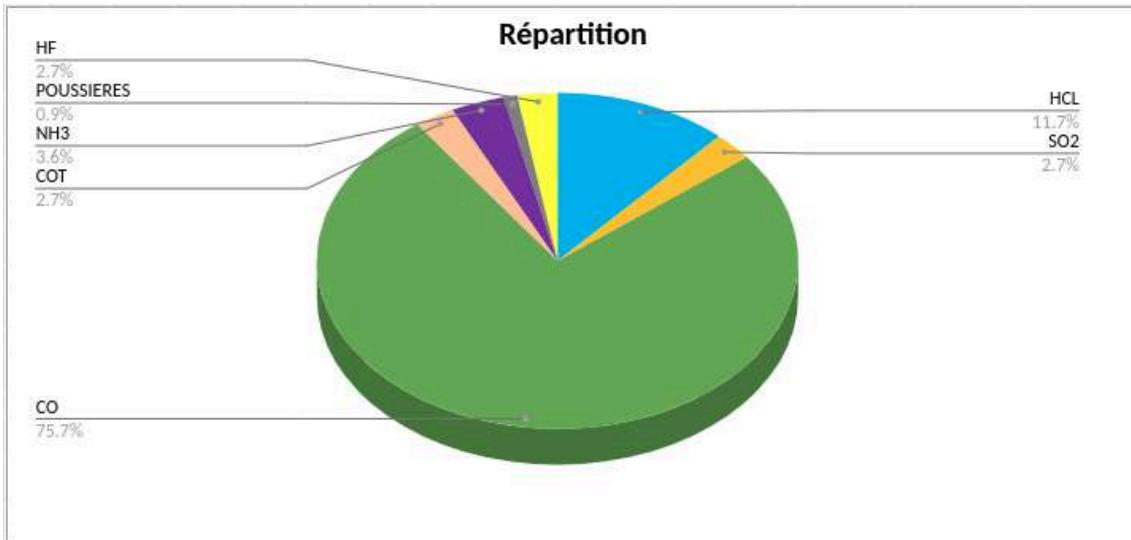


En 2023, l'analyse des dépassements des VLE 30 minutes par nature des causes est la suivante pour la ligne 2. Nous constatons que la majeure partie des dépassements provient toujours des émissions de CO. Les deux causes principales sont principalement dues à la technologie de la mécanique des grilles: blocages fréquents des grilles et déstabilisation de la combustion.

Ligne 3

MENSUEL		HCL	SO2	NOX	CO	COT	NH3	POUS	HF
JANVIER	1	0	0	0	1	0	0	0	0
FEVRIER	2.5	0.5	0	0	1	0	0	0	1
MARS	3.5	0.5	0	0	3	0	0	0	0
AVRIL	0.5	0.5	0	0	0	0	0	0	0
MAI	15	1.5	0	0	13	0	0.5	0	0
JUIN	8	0	0	0	7	0	1	0	0
JUILLET	3.5	0	0	0	3.5	0	0	0	0
AOUT	1.5	0	0	0	1.5	0	0	0	0
SEPTEMBRE	1.5	0	0	0	0.5	0	0	0.5	0.5
OCTOBRE	8.5	3.5	1.5	0	3	0	0.5	0	0
NOVEMBRE	7	0	0	0	7	0	0	0	0
DECEMBRE	3	0	0	0	1.5	1.5	0	0	0

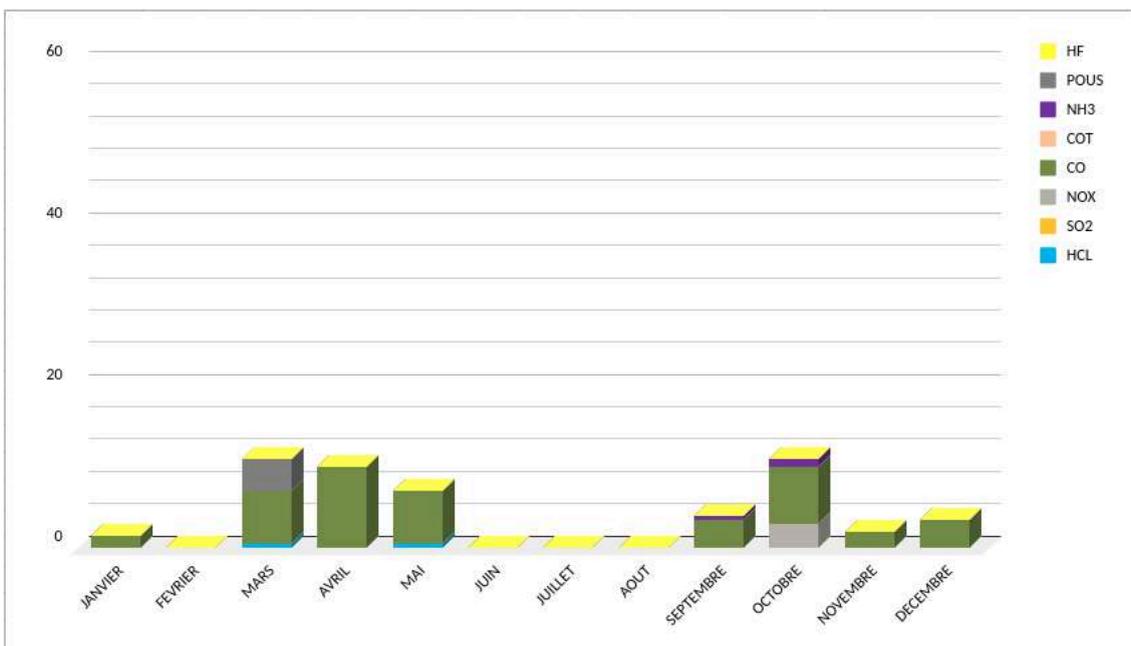
2023	
HCL	6.5
SO2	1.5
NOX	0
CO	42
COT	1.5
NH3	2
POUSSIERES	0.5
HF	1.5
HEURES AVEC DOUBLON	55.5
HEURES REGLEMENTAIRE	52.5



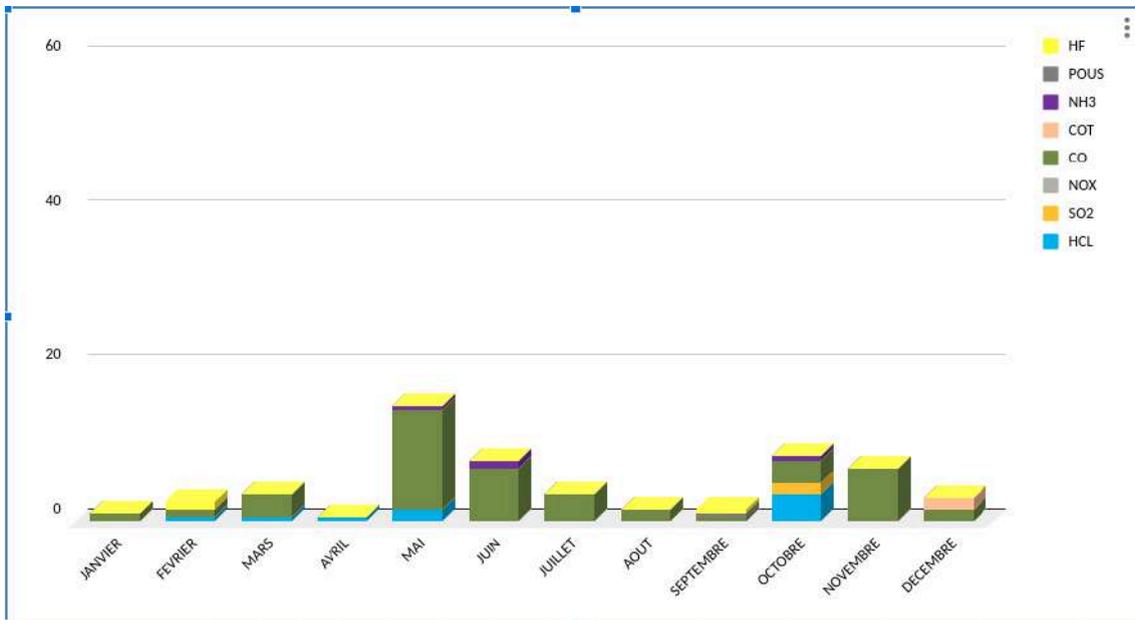
En 2023, l'analyse des dépassements des VLE 30 minutes par nature des causes est la suivante sur la ligne n°3. Nous constatons que des dépassements concernent les paramètres HCl, CO, HF et le NH3. La cause principale est due à des problèmes d'injection de régulation du four et à la qualité des déchets.

Les graphiques ci-dessous indiquent les dépassements mensuels pour chacune des lignes.

Ligne 2 :



Ligne 3 :



6.4.2 Dépassements des VLE Journalières

Les tableaux ci-dessous reprennent la synthèse des dépassements des valeurs limites d'émission journalière.

DEPASSEMENT VLE JOUR		
L2	VLE	FLUX
JANVIER	0	0
FEVRIER	0	0
MARS	3	2
AVRIL	2	3
MAI	0	0
JUIN	0	0
JUILLET	0	0
AOUT	0	0
SEPTEMBRE	2	2
OCTOBRE	3	0
NOVEMBRE	1	0
DECEMBRE	0	0
SOMME	11	7

Ligne 2

DEPASSEMENTS VLE JOUR		
L3	VLE	FLUX
JANVIER	1	1
FEVRIER	2	2
MARS	2	0
AVRIL	3	1
MAI	6	1
JUIN	1	0
JUILLET	1	0
AOUT	0	0
SEPTEMBRE	2	0
OCTOBRE	2	1
NOVEMBRE	0	0
DECEMBRE	0	0
SOMME	20	6

Ligne 3

6.5 Surveillance des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées par facteur d'émission.

Pour distinguer, comme le demande la réglementation, le CO₂ émis lors de la combustion d'origine biomasse et celui d'origine non biomasse – c'est-à-dire produit par la combustion de ressources énergétiques fossiles, essentiellement les matières plastiques – un facteur standard de répartition présenté dans le guide FNADE d'octobre 2006 a été utilisé.

Les quantités de N₂O émises ont été calculées à partir du facteur d'émission issu de ce même guide FNADE.

CALCUL ISSU DE DÉCLARATION GEREP

FOUR 2	Émissions annuelles (tonnes /an)
DIOXYDE DE CARBONE (CO2) biomasse	5 294
DIOXYDE DE CARBONE non biomasse	3 993
PROTOXYDE D'AZOTE (N2O)	0,344

FOUR 3	Émissions annuelles (tonnes /an)
DIOXYDE DE CARBONE (CO2) biomasse	32 201
DIOXYDE DE CARBONE non biomasse	24 292
PROTOXYDE D'AZOTE (N2O)	1,902

TOTAL	Émissions annuelles (tonnes /an)
DIOXYDE DE CARBONE (CO2) biomasse	37 495
DIOXYDE DE CARBONE non biomasse	28 285
PROTOXYDE D'AZOTE (N2O)	2,246
TOTAL 2023	65 782 TONNES

6.6 Surveillance des Mâchefers

La maturation et la commercialisation des 20 234 tonnes de mâchefers produites en 2023 ont été effectuées par la société PREFERNORD, basée à FRETIN (59). Une nouvelle analyse après maturation permet de vérifier que les mâchefers sont bien valorisables avant leur utilisation dans les travaux publics, la plupart du temps en sous-couches routières. Chaque chantier fait l'objet d'un contrôle préalable du respect des critères de l'Arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des résultats des analyses intrinsèques effectuées de Janvier à décembre 2023 :

Contrôle de la teneur intrinsèque en éléments polluants													
[Analyse sur échantillon soigné C10]		Labouvrière											
Paramètres	Valeurs limites (mg/kg)	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50	0,61	0,52	0,62	0,82	0,54	0,53	0,58	0,60	0,59	0,65	0,6	0,67
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6	0,25	0,25	0,25	0,6	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Dioxines et furanes	10	1,12	2,28	0,536	1	3,06	2,8	6,68	1,95	3,08	7,35	1,24	3,61
Hydrocarbures (C10 à C40)	500	60	60	60	25	60	496	60	60	60	60	60	60
CDT (Carbone organique total) (mg/kg)	30 000	19900	21000	14900	16000	27400	28100	21200	15600	26700	24000	17000	23700
Résultat		Valorisable sous réserve des résultats de comportement											

6.7 Surveillance des résidus d'épuration des fumées (REFIOM)

Une analyse trimestrielle est effectuée, mais sans comparaison à une quelconque norme, puisque les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont stabilisés puis placés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Classe 1 pour déchets dangereux. Le traitement des cendres volantes est effectué par la société SERAF (76) et le traitement des PSR (Produits Sodiques Résiduels) est effectué par la société HYDROPALE (59), En 2023, les PSR ont été également traités sur plusieurs plate-formes: SARP (78) et RESOLEST (54).

CENDRES									
	Teneur en eau	Fraction soluble	COT	Arsenic	Mercuré	Cadmium	Chrome VI	Sulfates	Plomb
	%		mg/kg sec						
2023									
T1		26,7	59,0	0,1	0,01	0,064	11	27 000	15,5
T2		24,3	50	0,1	0,01	0,032	10,2	33 700	0,21
T3		89,3	200	1,39	0,001	0,933	0,21	94 000	18,40
T4									

PSR									
	Teneur en eau	Fraction soluble	COT	Arsenic	Mercuré	Cadmium	Chrome VI	Sulfates	Plomb
	%		mg/kg sec						
2023									
T1		95,8	180	0,67	0,01	4,46	0,49	73000	52,1
T2		91,1	58	0,21	0,01	0,482	0,1	112 000	20,6
T3		27,00	69	0,1	0,01	0,049	21,7	31 500	0,1
T4									

6.8 Surveillance des rejets d'eau

Paramètres	pH	SS	MS	MSF	Chlorure	Sulfate	Ammoniac	Nitrite	Nitrate	Azote Total	Phosphore total	Cuivre total	Chrome total	Zinc total									
Seuil	5,5pH8,5	150	30	5	0,1	0,5	15	200	150	-	-	15	0,5	0,2	0,1	0,1	1	15	-	-	-		
Unités																							
janv-23		12	9	0,1	0,01	0,01	0,1	53	32,3	0,9	0,09	3,21	1,65	0,005	0,0012	0,005	0,00005	0,0002	0,35	0,0171	0,005	0,114	
févr-23		7,9	7	2	0,1	0,01	0,01	0,1	53,6	25,6	0,8	0,28	1	1	0,005	0,0016	0,0058	0,00005	0,002	0,15	0,005	0,005	0,0697
mars-23		7,7	5	2	0,5	0,01	0,01	0,1	51,8	24,3	1	0,07	1	1,02	0,005	0,0018	0,005	0,00005	0,002	0,19	0,005	0,005	0,1
avr-23																							
mai-23																							
juin-23																							
juil-23																							
août-23																							
sept-23																							
oct-23		8,1	12	9	0,1	0,01	0,01	0,15	63,3	29,8	0,5	0,08	1	1	0,005	0,001	0,005	0,00005	0,0007	0,27	0,016	0,005	0,088
nov-23		8,1	17	9	0,1	10	0,01	0,11	46,9	19	0,6	0,08	1,14	1	0,005	0,001	0,005	0,00005	0,0077	0,28	0,0167	0,005	0,117
déc-23		8,1	14	7	0,1	10	0,01	0,16	163	30	1,5	0,05	1	1,5	0,005	0,001	0,005	0,00005	0,0056	0,21	0,0128	0,005	0,0874

6.9 Surveillance des niveaux d'émissions sonores en limite de propriété

Conformément aux exigences de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, une mesure des niveaux d'émission sonore de l'établissement en périodes diurne et nocturne a été effectuée par SOCOTEC en octobre 2021. Les premiers résultats ont montré que **les niveaux sonores en limite de propriété** durant les périodes diurne et nocturne **étaient respectés**.

Le rapport présente des émergences sonores conformes à l'arrêté du 23 janvier 1997, relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement.

Ce test est à faire tous les 3 ans, la prochaine campagne sera donc réalisée en 2024.

6.10 Surveillance de l'impact sur l'environnement

La dernière campagne de surveillance de l'impact sur l'environnement a eu lieu du 08 février 2023 au 05 avril 2023 – cf. **Annexe 4**.

6.11 Incident – Accident

Départ de feu palier ventilateur de tirage janvier 2023 → système remplacé par nouveau concept.

Incidents :

Ci-dessous les incidents techniques ou mini arrêts de la ligne 3 :

Date	Heure	Description	Motif d'Arrêt	TENAI
02/01/2023	10:45	Réfection carneau suite dégradation du réfractaire et du casing	Panne mécanique	125
19/01/2023	20:22	Départ de feu ventilateur de tirage	Panne matériel	37
22/02/2023	00:00	ATP Explotek	Arrêt technique programmé	29
03/03/2023	09:58		Combustion	6
09/03/2023	09:13	Bloc dans Redler 3	Panne mécanique	4,5
10/03/2023	09:28	Remplacement palier zone 3	Panne mécanique	3,5
16/03/2023	09:16	Explotek tournant	Arrêt technique programmé	24
19/03/2023	09:22	Blocage redlers 2 - astreinte	Bourrage/Bouchage	5
20/03/2023	03:05	bouchage four tournant plus d'évacuation machefers	Bourrage/Bouchage	93
25/03/2023	09:42	Intervention astreinte blocage Mayfran	Panne mécanique	32,5
27/03/2023	09:44	Blocage Mayfran	Panne mécanique	4
30/03/2023	09:53	Blocage Mayfran	Panne mécanique	4,5
04/04/2023	05:00	Blocages Mayfran - intervention ESTI	Panne mécanique	74
13/04/2023	10:58	Blocage Mayfran tête marteau	Panne mécanique	4
20/04/2023	00:00	Arrêt chargement trémie OM F3	Arrêt technique programmé	257
01/05/2023	00:00	Arrêt technique planifié	Arrêt technique programmé	208
10/05/2023	10:57	Dysfonctionnement niveau ballon + broyeur bicar	Panne mécanique	5,5
23/05/2023	10:59	Perte conditions incinération	Combustion	8
02/06/2023	13:29	Réparation redler 2 + remplacement capteur niveau ballon	Panne mécanique	16,5
05/06/2023	13:32	blocages zone 3	Grille (Blocage ou casse)	5,5
18/06/2023	10:25	arrêt four blocage zone 3 + cendrier plein cendres + blocs allu	Grille (Blocage ou casse)	93
25/06/2023	09:00	Blocages cendrier zone 3 rempli cendres	Bourrage/Bouchage	62,5
05/07/2023	10:00	intervention redlers 3	Arrêt technique programmé	4
21/07/2023	10:54	Arrêt du four car présence de blocs d'aluminium dans le cendrier zone 3 + contrôle des redlers	Bourrage/Bouchage	13
27/07/2023	11:07		Combustion	2,5
02/08/2023	10:13	intervention redler 1	Panne mécanique	2
04/08/2023	09:20	ATP Explotek	Arrêt technique programmé	26
09/08/2023	10:15	Intervention sur les ponts roulants	Panne matériel	2
22/08/2023	10:18		Combustion	2
24/08/2023	10:20	Perte des variateurs des communs à la suite de l'orage	Panne électrique	2
31/08/2023	10:21	Intervention sur redlers 1 et 2	Panne mécanique	2,5
10/09/2023	23:33	Cendrier zone 3 rempli	Bourrage/Bouchage	55
15/09/2023	12:00	BLOCAGE MAYFRAN roulement haut côté GTA2 H5	Panne mécanique	9
22/09/2023	07:00	ATP COMMUNS	Arrêt technique programmé	209
01/10/2023	00:00	Fin de la courbe de température suite à l'atp des communs	Arrêt technique programmé	10
09/10/2023	10:32	Blocs redler 3	Panne mécanique	4
24/10/2023	10:31		Combustion	3
30/10/2023	10:35	Explosion ayant provoqué des blocages mayfran - arrêt du four	Bourrage/Bouchage	1,75
08/11/2023	15:34	Défaut redler 1 (plat tordu) + cendrier plein	Panne matériel	16
10/11/2023	15:37	Mise à l'arrêt pour contrôles en raison de la combustion difficile	Arrêt technique programmé	4
15/11/2023	15:33	Cendrier plein	Bourrage/Bouchage	25
17/11/2023	13:16	Arrêt du four 3 - perte de briques dans le tournant	Panne matériel	129
27/11/2023	15:38		Combustion	6
06/12/2023	10:27	Contrôle alignement arbre ventilateur de tirage	Arrêt technique programmé	9,55
12/12/2023	10:27	Perte conditions incinération	Combustion	7
28/12/2023	04:18	arrêt F3 suivant consigne pour intervention sur cendrier zone 3	Arrêt technique programmé	13

Plusieurs arrêts d'une durée supérieure à 48h :

- Janvier : réfection du carneau suite à dégradation → 6 jours
- Mars croûtage du tournant → 4 jours
- Blocages de zone en raison d'un encrassement par des blocs aluminium → 4 jours x4

7.

Démarche qualité et amélioration continue

7.1 Démarche de management sécurité

Une démarche de prévention commune Veolia « Règles qui sauvent » ou « 10 standards » a été lancée il y a 2 ans. Cette démarche « sécurité » demande principalement à chaque agence de réaliser des causeries, des visites sécurité et d'utiliser les outils d'analyse communs « HOT » et « SVP ».

Pour cela, notre management intègre au quotidien cette démarche qui se traduit par :

- La réalisation de causeries sur des thèmes divers et variés,
- La réalisation de visites sécurité,
- La réalisation d'aménagements favorisant l'amélioration des conditions de travail,
- Le suivi d'indicateurs pertinents comme le Taux de Fréquence (TF), le Taux de Gravité (TG) et le nombre d'accidents de travail.

Les résultats sécurité du site pour 2023 sont les suivants :

TF = 51.16 TG = 1.10

Nombre d'accident de travail avec arrêt : 2 Nombre d'accident sans arrêt : 0

Nombre de causeries réalisées : 16

Nombre de visites sécurité réalisées : 33

7.2 Démarche de Management environnemental

Concernant l'exploitation technique du CVE, Valnor s'est engagé à pratiquer un management intégrant pleinement la recherche de l'excellence environnementale.

Soucieuse également des problématiques d'hygiène, de santé et de sécurité, elle s'engage à faire travailler ses collaborateurs dans un cadre leur assurant pleinement la préservation de leur intégrité physique.

La certification ISO 14001 est une démarche liée à des standards internationaux garantissant l'engagement effectif de Valnor à faire fonctionner l'installation selon les principes suivants :

- Prévention des pollutions ;
- Respect de la réglementation et des autres exigences auxquelles nous avons souscrit ;
- Démarche d'amélioration continue.

Cette démarche environnementale est issue d'une volonté commune de la Collectivité Béthune-Bruay et de Valnor, visant à garantir à tous les intervenants extérieurs que l'exploitant s'engage à maîtriser et diminuer l'impact du CVE sur l'environnement et ce, en toute transparence, tout en communiquant régulièrement sur ses performances. C'est également une volonté forte du groupe Veolia Environnement, dont le cœur de métier est constitué par les services dans le domaine de l'environnement, avec comme exigence prioritaire la garantie et la préservation de la santé, de l'intégrité et de la sécurité de tous les collaborateurs du groupe.

La conformité du système de management du site au regard des critères définis par le référentiel est attestée par l'obtention d'une certification d'une durée de 3 ans. Cette certification est attribuée par l'organisme AFNOR, à l'issue d'un audit initial (ou de renouvellement), la première année, et le bon fonctionnement du système est vérifié par deux audits de suivi pendant les deux années suivantes.

L'exploitation technique du CVE par la société Valnor a été certifiée conforme à la norme ISO 14001 le 3 septembre 2009.

Une politique Sécurité Environnement est écrite chaque année. La dernière politique est reproduite ci-après.



ENGAGEMENTS 2021-2023 DE RVD FRANCE

IMPACT
— RVD —

Le groupe Veolia est résolument engagé à devenir le **champion mondial de la Transformation écologique**. L'urgence climatique, défi à la fois planétaire et très local, est attendue par 92% des Français. **La préservation des ressources et le recyclage** sont pour nos concitoyens le premier levier d'action de cette transformation. Veolia s'est doté d'une **"Raison d'Être"**, visant à **contribuer au progrès humain**, en s'inscrivant résolument dans les **Objectifs de développement durable** définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Chez RVD France, notre mission est, dès maintenant, de structurer une véritable économie de la ressource en France pour permettre l'émergence d'une

société 0 déchet, 0 carbone.

Dans ce contexte, **IMPACT RVD** est notre projet d'entreprise à horizon 2023 visant à être utile à nos différentes parties prenantes en améliorant, en continu, notre performance plurielle : **Commerciale, Environnementale, Sociale, Sociétale et Économique et Financière** pour faire émerger cette nouvelle société. Cette performance plurielle s'inscrit dans le respect de nos obligations réglementaires et contractuelles ainsi que les autres exigences auxquelles nous avons souscrit.

Elle garantit la pleine satisfaction de nos clients et de nos parties prenantes dont nos salariés en les accompagnant dans l'évolution de leurs métiers tout en menant une politique sociale en faveur de la diversité. Elle vise également à améliorer la profitabilité de nos activités tout en prévenant les pollutions environnementales potentielles, en optimisant l'usage, la consommation des matières et l'efficacité énergétique et en encourageant l'achat de produits et de services économes en énergie.

Pour concrétiser **IMPACT RVD**, 5 chantiers de Transformation, structurent notre évolution :

1. **"Centricité clients"** : relever le défi de la création de valeur pour nos clients et sélectionner les activités à fort impact :

2. **"De l'aval à l'amont"** : Structurer nos activités sur les filières maximisant les potentiels de valorisation matière ou énergie ;

3. **"Maîtrise financière"** : Améliorer notre rigueur financière et piloter davantage l'activité par la valeur ;

4. **"Tracabilité"** : Développer la traçabilité des flux de déchets et de matières recyclées, de la production à la valorisation ;

5. **"Engagement"** : Réinventer notre culture d'entreprise, pour mobiliser tous nos collaborateurs au service de nos clients et de l'environnement et de la maîtrise des ressources tant dans la réalisation de nos services, dans la performance de nos installations que dans nos partenariats.

IMPACT RVD ne saurait être viable sans **2 pré-requis** à l'action : la **sécurité** et la santé de tout en déterminant les attentes des collaborateurs par leur consultation et participation, tout en garantissant des conditions de travail sûres et saines, exemptes de danger. Le respect de **l'éthique et de la conformité** aux exigences. Dans ces deux domaines, je demande à chacun d'entre nous de les respecter, de les faire respecter et d'allouer les moyens appropriés en toutes circonstances.

Pour réaliser **IMPACT RVD**, nous nous sommes organisés autour de **8 régions** structurées autour de **3 piliers métiers** : **Service aux Entreprises, Service aux Collectivités et Unités Industrielles** et de 3 filiales de spécialités (VPFR - VDF - Triade).

Pour accélérer notre agilité et notre partage des solutions, nous allons structurer dès 2021, une démarche commune d'amélioration continue de cette performance plurielle.

Je m'engage, avec le Comex, à soutenir les acteurs de ce projet d'entreprise sur les plans humain, organisationnel et technique, et d'en assurer le suivi grâce à l'analyse de nos indicateurs de performance plurielle de manière régulière. Je sais que chacun d'entre nous saura s'engager avec responsabilité et ambition dans cette performance plurielle à l'atteinte de notre mission. Nous sommes résolument engagés. A nous tous maintenant, de concrétiser ce projet, de lui donner toute son énergie, sa puissance... tout son **IMPACT** !

Anne Le Guennec
Directrice Générale RVD France





Certificat

Certificate

N° 2021/98597.3

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

pour les activités suivantes :
for the following activities:

POUR LES COLLECTIVITÉS, POUR LES CLIENTS PUBLICS ET ENTREPRISES :

**TRANSFERT, TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS :
TRI/RECYCLAGE, TRAITEMENT BIOLOGIQUE, STOCKAGE DE DÉCHETS, DÉCONDITIONNEMENT
PRODUCTION D'ENGRAIS, D'AMENDEMENT, DE CSR, MATURATION ET ÉLABORATION DE
MÂCHEFERS.**

**PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR STOCKAGE ET
PAR MÉTHANISATION ET PAR INCINÉRATION DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DASRI
BROYAGE D'EMBALLAGE EN BOIS POUR UN USAGE COMME COMBUSTIBLE DANS UNE
INSTALLATION DE COMBUSTION SELON LES CRITÈRES DE SORTIE DE STATUT DE DÉCHETS.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France 30 RUE MADELEINE VIONNET
FR-93300 AUBERVILLIERS

N° SIREN
403210032

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-12-29

Jusqu'au
until

2024-12-30

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur exécutoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Ce certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en toute égalité de son authenticité de l'impression.
This electronic certificate only available on www.afnor.org, stands in full equality for its company's certificate.
Impression COPIED 1/1/2022. Certification de Systèmes de Management. Poste Responsable de site certifié.
COPIED 1/1/2022. Certification de Systèmes de Management. Poste Responsable de site certifié.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR est enregistrée au RCS, SIREN 111 191 710 - 123 220

11 rue François de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 197 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

afaq
certifié par
AFNOR CERTIFICATION

Attestation

Page 1 / 7

AFNOR Certification atteste avoir procédé à une évaluation au sein de :

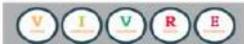
VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

sur le site suivant :

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France 30 RUE MADELINE VIONNET FR-83300 AUBERVILLIERS

Listes des sites certifiés en annexes n°1 à n°5 / List of certified locations en appendices n°1 to n°5
selon le modèle :

Référentiel Sécurité VIVRE : 2022



Cette évaluation a été réalisée le :

2022-12-02

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation


Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation est destinée aux clients et partenaires de l'organisme certifié. Elle ne constitue ni ne peut être interprétée comme une garantie, une recommandation ou une certification. Elle ne constitue pas une garantie de la conformité des produits ou services certifiés par l'organisme certifié. L'organisme certifié ne peut être tenu responsable de la conformité des produits ou services certifiés par l'organisme certifié. L'organisme certifié ne peut être tenu responsable de la conformité des produits ou services certifiés par l'organisme certifié. L'organisme certifié ne peut être tenu responsable de la conformité des produits ou services certifiés par l'organisme certifié.

afaq
certifié par
AFNOR CERTIFICATION

Attestation

Page 2 / 7

Annexe / Appendix n° 1

**VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France
Région HAUTS DE FRANCE**

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:

DIRECTION REGIONALE FORT DE LEZENNES - RUE CHANZY FR-59280 LEZENNES

HEFAALYS FLAMOVAL ZA PORTE MULTIMODALE DE AA - 365 AVENUE ISAAC NEWTON FR-62510 ARQUES

SECODE - VEOLIA ROUTE DE SAINS FR-80440 BOVES

COVALYS - HALLUIN D191 FR-59250 HALLUIN

VALNOR - LABEUVERIERE RUE JEAN DE SARS FR-62122 LABEUVERIERE

VP HDF RÉGION HDF - ARRY RUE JOSEPH HARENT FR-80120 ARRY

VP HDF RÉGION HDF - ESTREÉ SAINT DENIS RUE DE REMY FR-60190 ESTREÉ-SAINT-DENIS

VP HDF RÉGION HDF - NOGENT SUR OISE 698 QUAI D'AMONT FR-60180 NOGENT SUR OISE

VP HDF RÉGION HDF - ORMOY VILLERS SC 30 RUE SOMBREUSE FR-60800 ORMOY-VILLERS

VP HDF RÉGION HDF - SECLIN RUE DE LA SUCRERIE FR-59113 SECLIN

VP HDF RÉGION HDF - SOMAIN ZI DE LA RENAISSANCE BP 25 FR-59490 SOMAIN

VP HDF RÉGION HDF - AMIENS RUE DU FIEF / RUE DE POULAINVILLE FR-80009 AMIENS

VP HDF RÉGION HDF - CHATEAU THIERRY 8 B AVENUE DE L EUROPE ZI FR-02400 CHATEAU THIERRY

VP HDF RÉGION HDF - EPPEVILLE ZI RUE NOUVELLE FR-80400 EPPEVILLE

VP HDF RÉGION HDF - GRAND AMIENOIS 3 RUE MAIGREMENT FR-80800 CHIPILLY

VP HDF RÉGION HDF - GRISOLLES ECOCENTRE LA TUILERIE-RUE DE LA TUILERIE FR-02210 GRISOLLES

VP HDF RÉGION HDF - LE TOUQUET ZONE DE L'AEROPORT FR-62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

VP HDF RÉGION HDF - DUNKERQUE - 378 A RUE VANCAUWENBERGHE FR-59540 DUNKERQUE



Certificat

Certificate

N° 2021/98554.3

Page 1 / 14

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

pour les activités suivantes :
for the following activities:

POUR LES COLLECTIVITÉS, POUR LES CLIENTS PUBLICS ET ENTREPRISES :
COLLECTE ET TRANSFERT DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX, ORDURES MÉNAGÈRES,
ENCOMBRANTS, DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX, DE DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS
À RISQUE INFECTIEUX ET DÉCHETS INDUSTRIELS.
GESTION DE DÉCHETTERIES, PROPRETÉ ET NETTOIEMENT URBAIN, MAINTENANCE
HYDROCURATION ET NETTOYAGE INDUSTRIEL. TRAVAUX ET RÉFECTIONS DE CANALISATIONS.
MISE À DISPOSITION ET/OU MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS À CES ACTIVITÉS.

TRAITEMENT, RECYCLAGE, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS :
TR/RECYCLAGE, TRAITEMENT BIOLOGIQUE, STOCKAGE DE DÉCHETS, DÉCONDITIONNEMENT,
PRODUCTION D'ENGRAIS, D'AMENDMENT, DE CSR, MATURATION ET ÉLABORATION DE MÂCHEFERS
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR STOCKAGE ET PAR MÉTHANISATION
ET PAR INCINÉRATION DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DASRI.
BROYAGE D'EMBALLAGE EN BOIS POUR UN USAGE COMME COMBUSTIBLE DANS UNE INSTALLATION DE
COMBUSTION SELON LES CRITÈRES DE SORTIE DE STATUT DE DÉCHETS.
TRAITEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DES PETITS APPAREILS EN MÉLANGES, DES GROS ELECTROMENAGER FROID,
DES PLASTIQUES, DES CÂBLES CUIVRE.
ETUDES, RÉALISATION ET EXPLOITATION DES CENTRES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION.
GESTION DÉLÉGUÉE ET DÉINSTALLATION SUR SITES CLIENTS.
COMMERCE ET NÉGOCE DE DÉCHETS
INDUSTRIALISATION ET PRODUCTION DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES ET DE PRODUITS EXTRUDÉS SOUS
FORME DE GRANULES.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France 30 RUE MADELEINE VIONNET FR-93300 AUBERVILLIERS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-12-29

Jusqu'au
Until

2024-12-30

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic digital with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Site : ce certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi au même titre que la certification de l'organisme. The electronic certificate copy, available at www.afnor.org, stands for the same as the certification of the organization. ACCREDITATION: COC 14001-17-0001, certification de systèmes de management. Norme applicable: ISO 14001:2015, accréditation n° 4-001, Management Systems Certification. Scope: assurance et assurance qualité. AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF 05654-17-0001

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 16 167 500 € - 479 076 033 RCS Bobigny - www.afnor.org



7.3 Moyen de la communication - Audit

7.3.1 Commission de suivi de site (CSS)

Cette commission, qui est à l'initiative de la préfecture, a eu lieu le 12 juin 2023 dans les locaux du S3PI de l'Artois, Centre Jean Monnet à Béthune. Les CSS ont pour objectif de remplacer les anciennes CLIS ou CLIC.

Cette commission est composée de 5 collèges : l'Etat, les collectivités territoriales, les riverains ou associations, les exploitants et les salariés.

Valnor est invité à la CSS afin de présenter le bilan 2022 de l'usine pour le compte de Béthune Bruay. La présentation est réalisée par la projection d'un document PowerPoint – cf. **Annexe 5**.

A l'issue de cette réunion, la DREAL réalise un compte rendu.

7.3.2 Inspection DREAL

Le 16 novembre 2023, la DREAL a réalisé une inspection approfondie sur le contrôle et l'acceptation des déchets.

- L'admission des déchets/ déchets autorisés
- Origine géographique des déchets autorisés
- Contrôle à la réception des déchets
- Surveillance des livraisons de déchets
- Quantité traitées;
- Vidéo des déchargements

7.3.3 Rapports mensuels d'exploitation

Afin de fournir à la Collectivité Béthune-Bruay un récapitulatif des renseignements notés dans le cahier de quart et l'ensemble des relevés mensuels relatifs à la conduite, la traçabilité de la maintenance et la traçabilité de l'état des structures et surface de l'installation, Valnor transmet mensuellement un rapport d'exploitation.

L'ensemble des rapports mensuels communiqués à Béthune Bruay se trouve en **Annexe 7**.

8.

Bilan économique

Afin de faciliter la lecture du rapport financier, ce dernier suit les hiérarchisations des points demandés dans le contrat de la délégation de service public établi entre Béthune et Valnor.

Les documents suivants :

- les comptes sociaux de l'exercice (bilans, comptes de résultat et annexes) présentés en forme CERFA (juillet n, juin n+1),
- les annexes 9 CEXP

8.1 Etat annuel DADS

Ces états n'existent plus depuis l'année 2017. Ancienne Annexe 8.

8.2 Compte d'exploitation 2023

Le détail du compte d'exploitation prévisionnel avec les commentaires des écarts par rapport au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat se trouve en **Annexes 9a**.

8.3 Compte analytique (note explicative)

Les comptes analytiques et la note explicative du passage des comptes de bilan et de résultats aux comptes analytiques d'exploitation sont en **Annexes 10a et 10b**.

8.4 Bilan des travaux GER 2023 et état des dépenses

En **Annexe 11a**, se trouvent le bilan des travaux GER réalisés en 2023 ainsi que le comparatif au plan GER annexé au contrat.

Ci-dessous, les commentaires pour les principaux écarts sur l'exercice 2023 contrat.

- Remplacement du mur du carneau
- changement du système des palier du moteur de tirage L3
- Remise en état du réfractaire du four 3
- Remplacement des protections de tube de la chaudière 3
- Remplacement et modification des chaînes Redler
- Reprise des rails du mayfran

8.5 Méthode comptable utilisée

Concernant les éléments pour la construction de toutes les provisions et pour l'imputation des charges à étaler, ces points sont non significatifs.

Pour ce qui est de la justification et de la méthode comptable utilisée pour le calcul des frais généraux et/ou de siège, le tout est indiqué dans le tableau figurant à l'**Annexe 12**.

8.6 Inventaire actualisé

L'inventaire actualisé des actifs immobilisés et leur contrepartie, article par article, se trouve en **Annexe 13**. Dans ce tableau figurent les amortissements des investissements réalisés.

Enfin, en **Annexe 13** également, est indiquée la liste des matériels de rechange en stock jusqu'à fin décembre 2023.

8.7 Convention avec les apporteurs extérieurs

Des fiches préalables d'acceptation ont été systématiquement renseignées et signées par les apporteurs. Cette fiche d'acceptation définit les déchets admissibles sur le site et ceux étant interdits.

La délivrance du certificat d'acceptation Valnor les autorise à venir à l'usine cf. **Annexe 14**. En parallèle, des protocoles de sécurité sont signés entre Valnor et ces prestataires.

8.8 Etat des recettes

Des fiches préalables d'acceptation ont été systématiquement renseignées et signées par les apporteurs. Cette fiche d'acceptation définit les déchets admissibles sur le site et ceux étant interdits.

La délivrance du certificat d'acceptation Valnor les autorise à venir à l'usine cf. **Annexe 14**. En parallèle, des protocoles de sécurité sont signés entre Valnor et ces prestataires.

8.9 Contrats de garantie

Voir Annexes 16.

8.10 Liste des biens fournis par Valnor

Sans Objet.

8.11 Planning prévisionnel des dépenses GER 2024

Le planning des dépenses prévisionnelles pour le GER 2024 ainsi que les commentaires se trouvent en **Annexe 11b**.

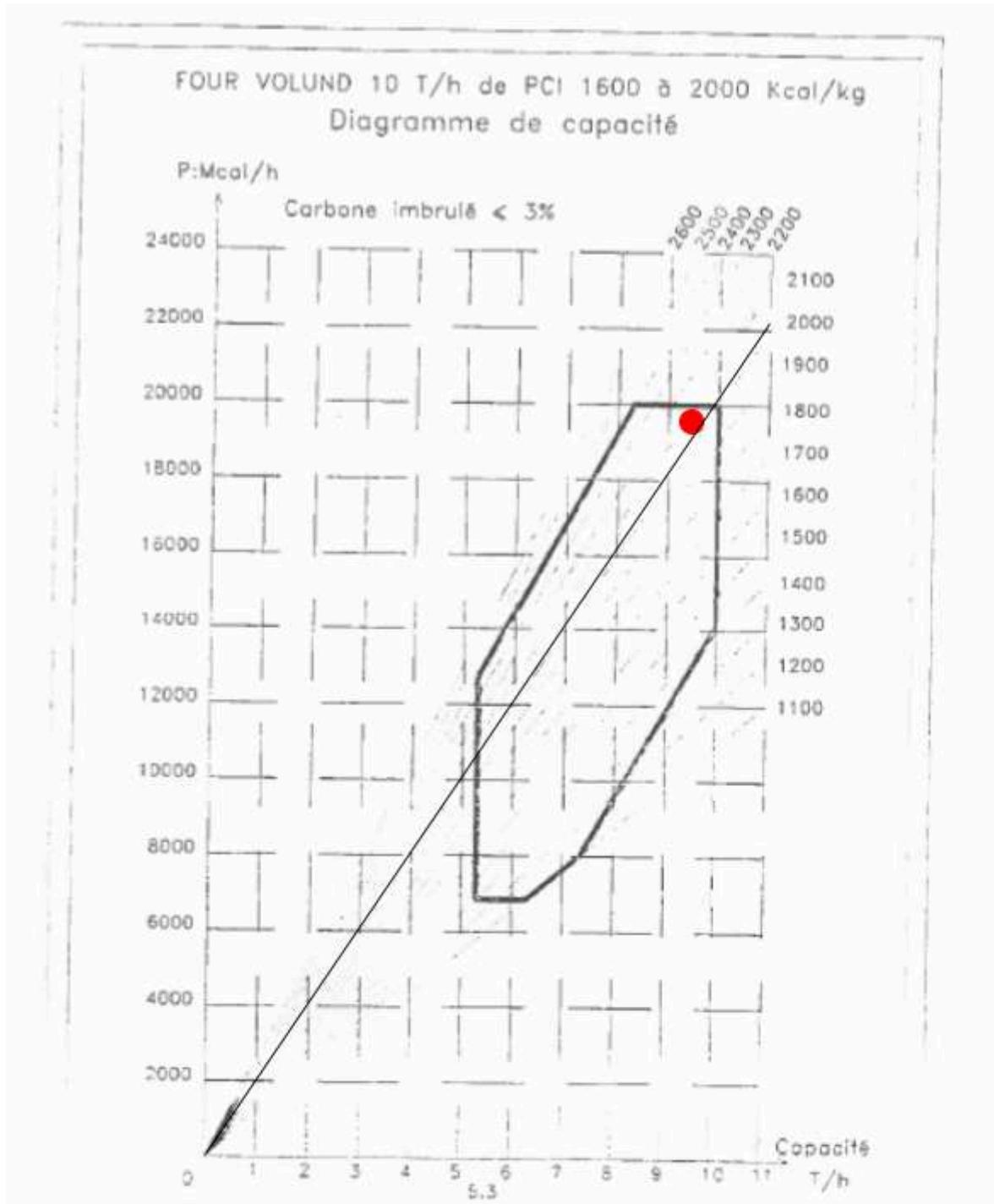
Le montant prévisionnel total du GER a été revu à la hausse afin de finaliser notre outil de production, cela passe essentiellement par :

- La remis à neuf de l'intérieur du mayfran
- Le changement des coquilles de protection des surchauffeurs
- Le changement des chaînes redler.
- des travaux d'étanchéité sur le four 2
- le remplacement complet du réfractaire du tournant

Ce planning prévisionnel pourra être revu et modifié en fonction des urgences ou des nouvelles contraintes pouvant impacter 2024.

ANNEXES

Annexe 1 – Diagramme de grille du four n°3



● Positionnement du fonctionnement du four n°3 sur le diagramme de grille

Annexe 2a – Planning Arrêts Techniques Programmés 2024

Annexe 2b – Planning Arrêts Techniques Programmés 2023

Annexe 3a – Récapitulatif des formations 2023

Annexe 3b – Récapitulatif des formations prévues 2024

Annexe 4 – Rapport plan de surveillance de l'impact sur l'environnement

Annexe 5 – Présentation en CSS 2023

Annexe 6 – Attestation de valorisation des métaux ferreux et non-ferreux

Annexe 7 – Liste complète des rapports mensuel 2023

Annexe 8 – Extrait de l'état annuel DADS

Les états DADS n'existent plus depuis l'année 2017.

Annexe 9a – Compte d'exploitation 2023

Annexe 9b – Compte d'exploitation prévisionnel - 2024

Annexes 10a et 10b – Comptes analytiques et Note explicative

Annexe 11a – Bilan des travaux GER 2023 et état des dépenses

Annexe 11b – Prévisionnel des travaux GER 2024

Annexe 12 – Méthode comptable utilisée pour le calcul des frais généraux

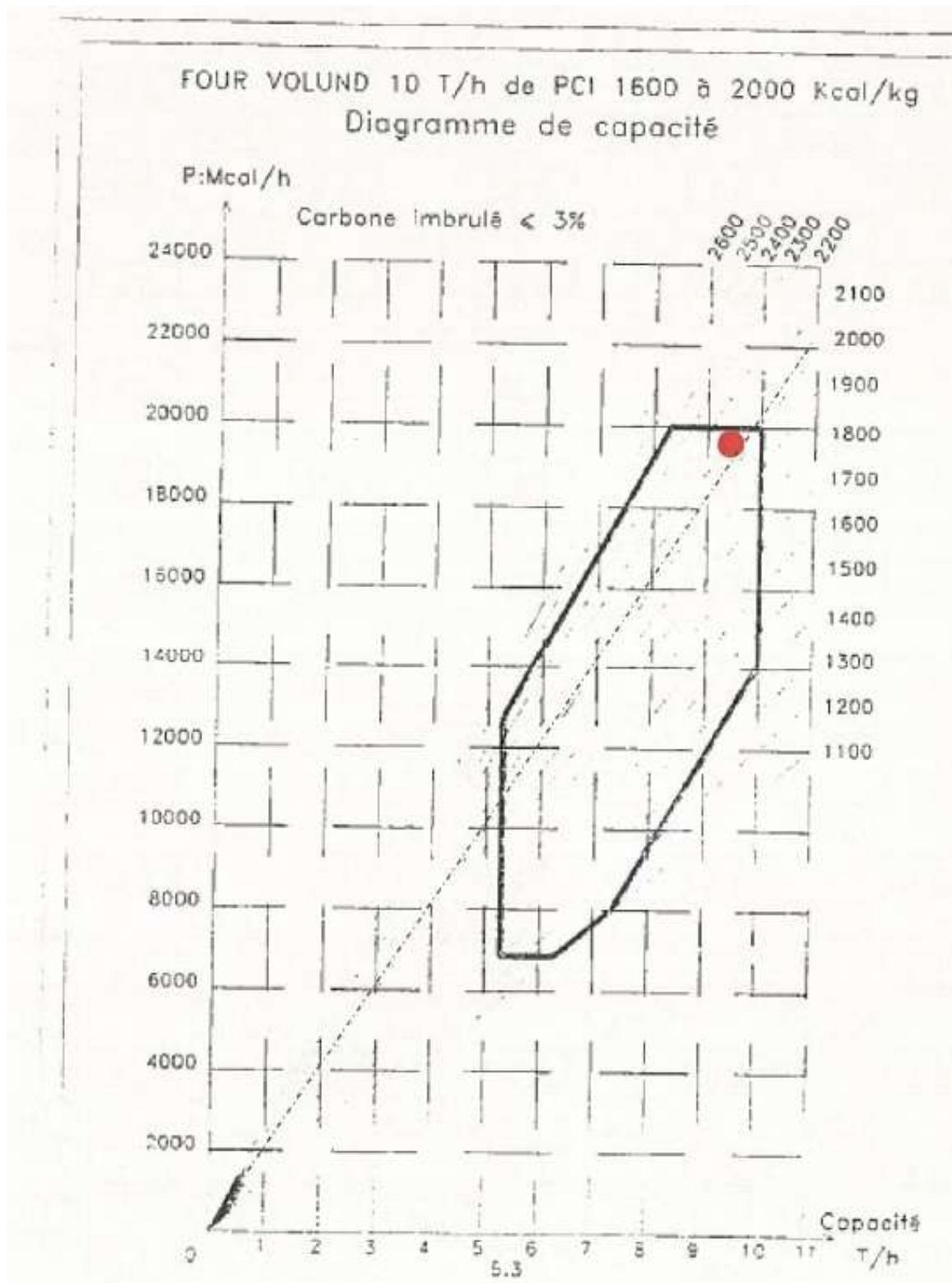
Annexe 13 – Liste des matériels de rechange en stock et immobilisations

Annexe 14 – Certificats d'acceptation

Annexe 15 – Factures recette vapeur

Annexe 16 – Contrats de garantie

Annexe 1 - Diagramme de grille du four n° 3



● Positionnement du fonctionnement du four n°3 sur le diagramme de grille

Annexe 2a - Planning 2024

2024	Jan-24				2024	Fev-24				2024	Mars-24				2024	Avril-24				2024	Mai-24				2024	Juin-24			
	F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV
1	L				1	J				1	V				1	L				1	M				1	S			
2	M				2	V				2	S				2	M				2	J				2	D			
3	M				3	S				3	D				3	M				3	V				3	L			
4	J				4	D				4	L				4	J				4	S				4	M			
5	V				5	L				5	M				5	V				5	D				5	M			
6	S				6	M				6	N				6	S				6	L				6	J			
7	D				7	M				7	J				7	D				7	M				7	V			
8	L				8	J				8	V				8	L				8	M				8	S			
9	M				9	V				9	S				9	M				9	J				9	D			
10	M				10	S				10	D				10	M				10	V				10	L			
11	J				11	D				11	L				11	J				11	S				11	M			
12	V				12	L				12	M				12	V				12	D				12	M			
13	S				13	M				13	M				13	S				13	L				13	J			
14	D				14	J				14	V				14	D				14	M				14	V			
15	L				15	M				15	S				15	L				15	M				15	S			
16	M				16	V				16	S				16	M				16	J				16	D			
17	M				17	S				17	D				17	M				17	V				17	L			
18	J				18	D				18	L				18	J				18	S				18	M			
19	V				19	L				19	M				19	V				19	D				19	M			
20	S				20	M				20	M				20	S				20	L				20	J			
21	D				21	M				21	J				21	D				21	M				21	V			
22	L				22	J				22	V				22	L				22	M				22	S			
23	M				23	V				23	S				23	M				23	J				23	D			
24	M				24	S				24	D				24	M				24	V				24	L			
25	J				25	D				25	L				25	J				25	S				25	M			
26	V				26	L				26	M				26	V				26	D				26	M			
27	S				27	M				27	M				27	S				27	L				27	J			
28	D				28	M				28	J				28	D				28	M				28	V			
29	L				29	J				29	V				29	L				29	M				29	S			
30	M				30					30	S				30	M				30	J				30	D			
31	M				31					31	D				31	V				31	V				31				

2024	Juillet-24				2024	Août-24				2024	Sept-24				2024	Oct-24				2024	Nov-24				2024	Dec-24			
	F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV
1	L				1	J				1	D				1	M				1	V				1	D			
2	M				2	V				2	L				2	J				2	S				2	L			
3	M				3	S				3	M				3	M				3	D				3	M			
4	J				4	D				4	J				4	V				4	L				4	M			
5	V				5	L				5	V				5	S				5	M				5	J			
6	S				6	M				6	V				6	D				6	M				6	V			
7	D				7	M				7	S				7	L				7	J				7	S			
8	L				8	J				8	D				8	M				8	V				8	D			
9	M				9	V				9	L				9	M				9	S				9	L			
10	M				10	S				10	M				10	J				10	D				10	M			
11	J				11	D				11	N				11	V				11	L				11	M			
12	V				12	L				12	J				12	S				12	M				12	J			
13	S				13	M				13	V				13	D				13	M				13	V			
14	D				14	M				14	S				14	L				14	J				14	S			
15	L				15	J				15	D				15	M				15	V				15	D			
16	M				16	V				16	L				16	M				16	S				16	L			
17	M				17	S				17	M				17	J				17	D				17	M			
18	J				18	D				18	M				18	V				18	L				18	M			
19	V				19	L				19	J				19	S				19	M				19	J			
20	S				20	M				20	V				20	D				20	M				20	V			
21	D				21	M				21	S				21	L				21	J				21	S			
22	L				22	J				22	D				22	M				22	V				22	D			
23	M				23	V				23	L				23	M				23	S				23	L			
24	M				24	S				24	M				24	J				24	D				24	M			
25	J				25	D				25	M				25	V				25	L				25	M			
26	V				26	L				26	J				26	S				26	M				26	J			
27	S				27	M				27	V				27	D				27	M				27	V			
28	D				28	M				28	S				28	L				28	J				28	S			
29	L				29	J				29	D				29	M				29	V				29	D			
30	M				30	V				30	L				30	J				30	S				30	L			
31	M				31	S				31					31	V				31					31	M			

Annexe 2b - Planning 2023

2023	Décembre				2023	Jan-23				2023	Fev-23				2023	Mars-23				2023	Avril-23				2023	Mai-23				2023	Juin-23			
	F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV
1	J				1	D	Nouvel An			1	M				1	M				1	S				1	L	Fête du travail			1	J			
2	V				2	L				2	J				2	J				2	D				2	M				2	V			
3	S				3	M				3	V				3	V				3	L				3	M				3	M			
4	D				4	M				4	S				4	S				4	M				4	J				4	D			
5	L				5	J				5	D				5	D				5	M				5	V				5	L			
6	M	ATPL3 : Explotek			6	V				6	L				6	L				6	J				6	S				6	M			
7	M				7	S				7	M	ATP L2			7	M				7	V				7	D				7	M			
8	J				8	D				8	M				8	M				8	S				8	L	Armistice			8	J			
9	V				9	L				9	J				9	J				9	D				9	M				9	V			
10	S				10	M				10	V				10	V				10	L	Pâques			10	M				10	S			
11	D				11	M				11	S				11	S				11	M				11	J				11	D			
12	L				12	J				12	D				12	D				12	M				12	V				12	L			
13	M				13	V				13	L				13	L				13	J				13	S				13	M			
14	M				14	S				14	M				14	M				14	V				14	D				14	M			
15	J				15	D				15	M				15	M				15	S				15	L				15	J			
16	V				16	L				16	J				16	J				16	D				16	M				16	V			
17	S				17	M				17	V				17	V				17	L				17	M				17	S			
18	D				18	M				18	S				18	S				18	M				18	J	Ascension			18	D			
19	L				19	J				19	D				19	D				19	M				19	V				19	L			
20	M				20	V				20	L				20	L				20	J				20	S				20	M			
21	M				21	S				21	M				21	M				21	V	ATPL3 : Explotek			21	D				21	M	ATPL3 : Explotek		
22	J				22	D				22	M	ATPL3 : Explotek			22	M				22	S				22	L				22	J			
23	V				23	L				23	J				23	J				23	D				23	M				23	V			
24	S				24	M				24	V				24	V				24	L				24	M				24	S			
25	D	Noël			25	M				25	S				25	S				25	M				25	J				25	D			
26	L				26	J				26	D				26	D				26	M	ATP L3	ATP GTA		26	V				26	L			
27	M				27	V				27	L				27	L				27	J				27	S				27	M			
28	M				28	S				28	M				28	M				28	V				28	D				28	M			
29	J				29	D				29	M				29	M				29	S				29	L	Ascension			29	J			
30	V				30	L				30	J				30	J				30	D				30	M				30	V			
31	S				31	M				31	V				31	V				31	M				31	M				31	M			

2023	Juillet				2023	Août				2023	Septembre				2023	Octobre				2023	Novembre				2023	Décembre				2024	Jan-24			
	F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV		F2	F3	GTA	ENV
1	S				1	M				1	V				1	D				1	M	Toussaint			1	V				1	L	Nouvel An		
2	D				2	M				2	M				2	L				2	J				2	S				2	M			
3	L				3	J				3	V				3	D				3	V				3	D				3	M			
4	M				4	V				4	L				4	M				4	S				4	L				4	J			
5	M				5	S				5	M				5	J				5	D				5	M				5	V			
6	J				6	D				6	M				6	V				6	L				6	M				6	S			
7	V				7	L				7	J				7	S				7	M				7	M				7	D			
8	S				8	M	ATPL3 : Explotek			8	V				8	D				8	M				8	V				8	L			
9	D				9	M				9	S				9	L				9	J				9	S				9	M			
10	L				10	J				10	D				10	M				10	V				10	D				10	M			
11	M				11	V				11	L				11	M				11	S				11	L				11	J			
12	M				12	S				12	M				12	J				12	D				12	M				12	V			
13	J	Fête nationale			13	D				13	M				13	V				13	L				13	M				13	S			
14	V				14	L				14	J				14	S				14	M				14	J				14	D			
15	S				15	M	Ascension			15	V				15	D				15	M				15	V				15	L			
16	D				16	M				16	S				16	L				16	J				16	S				16	M			
17	L				17	J				17	D				17	M				17	V				17	D				17	M			
18	M				18	V				18	L				18	M				18	S				18	L				18	J			
19	M				19	S				19	M				19	J				19	D				19	M				19	V			
20	J				20	D				20	M				20	V				20	L				20	M				20	S			
21	V				21	L				21	J				21	S				21	M	ATPL3 : Explotek			21	J				21	D			
22	S				22	M				22	V	ATPL3 : Explotek			22	D				22	M				22	V				22	L			
23	D				23	M				23	S				23	L				23	J				23	S				23	M			
24	L				24	J				24	D	ATP L2			24	M				24	V				24	D				24	M			
25	M				25	V				25	L	ATP L3			25	M				25	S				25	L	Noël			25	J			
26	M				26	S				26	M				26	J				26	D				26	M				26	V			
27	J				27	D				27	M				27	V				27	L				27	M				27	S			
28	V				28	L				28	J				28	S				28	M				28	J				28	D			
29	S				29	M				29	V				29	D				29	M				29	V				29	M			
30	D				30	M				30	S				30	L				30	J				30	S				30	M			
31	L				31	J				31	V				31	M				31	D				31	D				31	M			

Annexe 3a – Récapitulatif des formations 2023

FORMATIONS REALISEES - EXERCICE 2023 - Intitulés de formation	Durée en heures
CACES R482 CAT 4 Conduire en sécurité des engins de chantier - Initiale	63.0
CACES R489 : Conduire en sécurité des chariots automoteurs (Renouvellement)	14.0
CACES R489 CAT 3 Conduire en sécurité des chariots automoteurs - Initiale	91.0
Compétences en Electricité	140.0
Conduire des équipements sous pression dans une unité de valorisation énergétique - Mesures de prévention des risques sur les installations vapeur	35.0
Conduire des ponts roulants sur les sites de réception des déchets	28.0
Consignation : Mise en sécurité sur les équipements et les installations de travail - Opérateurs	14.0
Échafaudages de pied - Utilisateurs	56.0
Equipements sous pression - Directive européenne 2014-68-UE	28.0
Formation conformité droit à la concurrence	14.0
Gérer et analyser un accident du travail	7.0
Google Drive	4.0
Habilitation électrique BT - HT - Recyclage - BR - BC - HE/Manoeuvre	140.0
Habilitation électrique BT - HT - Initiale	63.0
Incendie extincteur RIA - Equipier de 2ème niveau	18.0
Les bases des gestes et postures	21.0
Les fondamentaux de la sécurité (V.I.V.R.E.)	35.0
Performance pilotage exploitation	8.0
Pontier elingueur boîte à boutons à commande au sol - CAUSPR R484 - Initiale	14.0
Pontier elingueur boîte à boutons à commande au sol - CAUSPR R484 - Initiale	14.0
SST - Initiale	28.0
SST Maintien et actualisation des compétences	91.0
Travailler en sécurité dans les espaces confinés - Intervention en capacité	42.0
Travaux en hauteur et port du harnais	126.0
UIC Niveau 2 - Personnel d'entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels	28.0
TOTAL HEURES	1122.0

Annexe 3b – Récapitulatif des formations prévues 2024

FORMATIONS PROGRAMMÉES - EXERCICE 2024 - Intitulés de formation	Durée en heures
Amiante : Encadrement chantier (sous-section 4) - Recyclage	7.0
Conduire des entretiens professionnels / annuels	7.0
Conduire des équipements sous pression dans une unité de valorisation énergétique - Mesures de prévention des risques sur les installations vapeur - Recyclage	7.0
UIC Niveau 1 - Personnel d'entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels	7.0
Réglementation du travail et ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	8.0
CACES R489 CAT 3 Conduire en sécurité des chariots automoteurs - Recyclage	10.5
Amiante : Opérateurs de chantier (sous-section 4) - Recyclage	14.0
Analyse financière et création de valeur (OU Finance pour non financier niveau 1 - tarif 1570€ - code F3284)	14.0
CACES R482 CAT 4 Conduire en sécurité des engins de chantier - Initiale - Partie théorique uniquement	14.0
CACES R489 CAT 3 Conduire en sécurité des chariots automoteurs - Initiale - Partie théorique uniquement	14.0
Conduite des ponts roulants sur les sites de réception de déchets	14.0
SST - INITIALE	14.0
UIC Niveau 2 - Personnel d'entreprises extérieures intervenant sur sites chimiques et industriels	14.0
Échafaudages de pied - Utilisateurs	21.0
Incendie extincteur RIA - Equipier de 2ème niveau - Recyclage	21.0
CACES R482 Conducteur d'engins de chantier CAT C1 - Initiale	28.0
Intervention sur les installations de production et de distribution de vapeur ou d'eau surchauffée	28.0
SST Maintien et actualisation des compétences	28.0
Travaux en hauteur et port du harnais - Recyclage	28.0
Membre CSE et CSSCT	35.0
CACES R486 PEMP Conduire en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnels (nacelles) - Recyclage	42.0
Consignation : intervenir en sécurité sur les équipements et les installations de travail - Recyclage	42.0
Soudure Tungsten Inert Gas (TIG)	42.0
Habilitation électrique BT - HT - B1(V)-B2(V)-BR-BC-H0(V) (Ajouter HE spécifique turbine) - Recyclage	49.0
Electricité industrielle : Analyse électrique dynamique des machines tournantes	56.0
OHS Leadership	56.0
Réagir face à une situation d'urgence dans une unité de valorisation énergétique dédiée VALNOR	56.0
ADR SPECIFICITE : chargement/déchargement, stockage/manipulation des produits...	70.0
ATEX : atmosphère explosive	70.0
Diagnostic de Dysfonctionnement en Instrumentation - Régulation	70.0
Formation diplômante CLÉA, CERTIFICAT DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES - Remise à niveau (SUITE)	70.0
Maintenance des pompes	84.0
Variateurs de vitesse - Diagnostic et maintenance	84.0
Travailler en sécurité dans les espaces confinés - Intervention en capacité - Recyclage	91.0
Automatismes industriels : Perfectionnement	105.0
Parcours Manager de proximité : les fondamentaux	126.0
Formation groupe hydraulique benne - Dépannage des circuits hydrauliques	140.0
Consolider ses compétences en conduite d'un traitement d'eau pour production vapeur (Demande initiale = Traitement d'eau par formation BWT mais annulé)	154.0
TOTAL HEURES	1,740.5

**SURVEILLANCE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES
RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE DIOXINES/FURANNES ET DE
METAUX DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE
LABEUVRIERE**

Véolia Propreté VALNOR



Campagne de mesures 2023
Rapport d'étude - Version 1.1

Surveillance de l'impact sur l'environnement des retombées atmosphériques de dioxines/furannes et de métaux du centre de valorisation énergétique de Labeuvrière

Client : Véolia Propreté VALNOR
CVE de Labeuvrière
Rue Jean de Sars
62122 LABEUVRIERE

N° de dossier : 23-RA-05-DS-22
N° de version : Version 1.1
Date de révision : Mars 2024

Destinataires : M. GAUTIER
gilles.gautier@veolia.com

M^{me} DUPLOUY
florine.duplouy@veolia.com

Affaire suivie par : M^{me} FRANÇOIS
marjorie.francois@biomonitor.fr

Ce rapport comporte **67 pages** y compris les annexes. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	D. SIMILIEN	M. FRANÇOIS	J. MERSCH
Fonction	Chargée d'études	Responsable d'études	Gérant
Signature			

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1. CADRE ET OBJECTIF DE L'ETUDE.....	6
2. METHODE ET MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE	7
2.1. Principe.....	7
2.2. Présentation des dispositifs de mesures.....	7
2.3. Exposition des dispositifs	8
2.4. Procédures analytiques et expression des résultats	8
2.5. Outils d'interprétation des résultats	9
2.5.1. Comparaison des résultats entre stations.....	9
2.5.2. Comparaison aux valeurs de référence.....	10
2.5.3. Pour les métaux	10
3. LOCALISATION DES STATIONS DE MESURES.....	11
3.1. Macro-implantation	11
3.2. Micro-implantation	13
4. PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION	16
5. CONDITIONS D'EXPOSITION DES STATIONS DE MESURES	17
5.1. Analyse des vents	17
5.1.1. Analyse de la rose des vents	17
5.1.2. Fréquence d'exposition théorique des stations de mesures.....	18
5.2. Pluviométrie	19
6. RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE DIOXINES/FURANNES.....	21
6.1. Résultats de la campagne 2023.....	21
6.2. Comparaison des résultats avec les campagnes précédentes	22
7. RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE METAUX.....	23
7.1. Résultats de la campagne 2023.....	23
7.2. Comparaison des résultats avec les campagnes précédentes	25
8. BILAN	27
ANNEXES	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Présentation des dispositifs de mesures (Source : BioMonitor)	7
Figure 2. Localisation des stations de mesures des retombées atmosphériques dans l'environnement du CVE de Labeuvrière, superposée à l'étude de dispersion	12
Figure 3. Paramètres de fonctionnement des fours du CVE de Labeuvrière de janvier 2022 à avril 2023	17
Figure 4. Régime des vents pris en compte pour la surveillance réalisée du 08 février au 05 avril 2023	18
Figure 5. Pluviométrie journalière mesurée sur la période d'exposition des collecteurs de précipitations sur la station Météo France de Lillers (en mm)	20
Figure 6. Pluviométrie moyenne mesurée sur les différentes stations de prélèvement et sur la station Météo France de Lillers (en mm)	20
Figure 7. Évolution des dépôts atmosphériques de dioxines/furannes dans l'environnement du CVE de Labeuvrière depuis 2019	22
Figure 8. Evolution des concentrations en métaux mesurées dans les collecteurs de précipitations dans l'environnement du CVE de Labeuvrière depuis 2019	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Période d'exposition des collecteurs de précipitations	8
Tableau 2. Présentation des limites de quantification dans les retombées atmosphériques	9
Tableau 3. Concentrations moyennes en PCDD/F dans les retombées totales attendues dans différents contextes environnementaux en pg I-TEQ/m ² /j (Source : INERIS)	10
Tableau 4. Concentrations moyennes en métaux attendues dans différents contextes environnementaux en µg/m ² /j (Source : INERIS)	11
Tableau 5. Taux d'exposition aux vents en provenance du CVE Labeuvrière des stations de mesures des retombées atmosphériques	19
Tableau 6. Retombées en PCDD/F (en pg I-TEQ/m ² /j) mesurées dans les collecteurs de précipitations installés du 08 février au 05 avril 2023 dans l'environnement du CVE de Labeuvrière	21
Tableau 7. Retombées métalliques (en µg/m ² /j) mesurées dans les collecteurs de précipitations installés du 08 février au 05 avril 2023 dans l'environnement du CVE de Labeuvrière	23

RESUME NON TECHNIQUE

La surveillance de l'impact sur l'environnement d'une activité industrielle est un impératif réglementaire que se doivent de respecter les exploitants d'installations d'incinération et de co-incinération de déchets (arrêté ministériel du 20/09/2002). Pour répondre à ces exigences, Véolia Propreté VALNOR a mis en œuvre un programme de surveillance fondé sur la mesure des retombées atmosphériques par la mise en place de collecteurs de précipitations selon la norme NF X 43-014.

Cette méthode a été employée en 2008, 2011 (2 campagnes), et annuellement depuis 2012 autour du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Labeuvrière (62). L'étude porte sur la surveillance des dioxines/furannes et de douze métaux sur dix stations autour de l'usine. La localisation de l'ensemble des stations repose sur une étude de dispersion préalablement établie permettant d'évaluer l'impact du CVE de Labeuvrière sur son environnement.

La campagne de mesures de cette année a été réalisée du 08 février au 05 avril 2023, pendant une période représentative du fonctionnement normal de l'incinérateur.

La comparaison des résultats obtenus en 2023 sur les stations d'impact potentiel à ceux obtenus sur les stations représentatives du bruit de fond local dans un premier temps, et dans un second temps aux valeurs bibliographiques (valeurs interprétatives) définies par l'INERIS pour cette méthode de mesures, n'ont pas mis en évidence de retombées atmosphériques significatives, attestant ainsi de l'absence d'impact de l'incinérateur sur son environnement, à l'instar des précédentes campagnes de mesures.

1. CADRE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

La surveillance des effets sur l'environnement est un thème introduit dans la réglementation depuis l'arrêté ministériel du 02 février 1998. Ce thème a été par la suite approfondi au fur et à mesure de la mise en application d'arrêtés sectoriels.

Depuis les arrêtés du 20 septembre 2002 concernant l'incinération et la co-incinération des déchets, la surveillance des effets sur l'environnement s'attache aussi de plus en plus à contrôler/évaluer l'état de l'environnement autour de l'installation visée, c'est-à-dire en dehors des limites administratives de l'installation. Cette surveillance se concrétise par la mise en œuvre de programmes d'échantillonnage et de mesures dans l'environnement. On parle alors de « Plan de Surveillance Environnemental » ou PSE dont le contenu est dicté *a minima* par les prescriptions des Service de l'État.

Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Labeuvrière étant soumis à cette réglementation, la société VALNOR se doit donc de mettre en place un programme de surveillance de l'impact des retombées atmosphériques émises par l'incinérateur, de suivre par tout moyen adapté les niveaux de concentration des retombées atmosphériques éventuelles en dioxines/furannes et métaux et de détecter les niveaux anormalement élevés.

Depuis 2011, BioMonitor met en œuvre le plan de surveillance environnemental pour le suivi des dioxines/furannes et des métaux dans l'environnement du CVE sur dix stations de mesures permettant d'assurer une continuité dans les procédures méthodologiques de suivi.

Les résultats présentés dans cette étude sont propres à la période d'étude et aux sites sur lesquels ils ont été obtenus. Ils ne peuvent pas être représentatifs des niveaux annuels ni être extrapolés à la commune sur laquelle le site est localisé.

2. METHODE ET MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

2.1. Principe

Dans le cas de l'incinération d'ordures ménagères, après leur émission à la cheminée et une brève phase transitoire, les dioxines/furannes et les métaux lourds se retrouvent majoritairement sous forme particulaire dans l'air ambiant. En fonction de la taille, de la composition, de la granulométrie et de la nature des particules et des conditions météorologiques (vent, température, humidité), les particules ont un temps de résidence plus ou moins long dans l'atmosphère et vont être éliminées selon deux processus de dépôts atmosphériques que sont les **retombées sèches** (par gravitation, par mouvement Brownien ou par impaction et interception) et les **retombées humides** (lessivage durant les précipitations ou piégeage par les gouttes d'eau nuageuses).

L'un des moyens pour suivre l'impact de ce type d'activité est alors de mesurer les retombées au sol. Pour cela, il existe une procédure normalisée décrite dans la norme **NF X43-014**¹ "Détermination des retombées atmosphériques totales" de novembre 2017. Elle fait appel à des collecteurs de précipitations (ou jauges Owen), système employé ici depuis 2008.

2.2. Présentation des dispositifs de mesures

Les dispositifs installés par BioMonitor (**figure 1**) sont constitués pour chaque station de mesures par deux jauges OWEN équipées :

- d'un collecteur avec entonnoir et flacon de récupération de 20 litres en verre pour le prélèvement des dioxines/furannes ;
- d'un collecteur avec entonnoir et flacon de récupération de 25 litres en polyéthylène (PE) pour le prélèvement des métaux.

L'ensemble entonnoir et collecteur est inséré dans un trépied servant de support. Le contenu de chaque flacon est mis à l'abri de la lumière pour limiter la prolifération d'algues et la photo-dégradation des polluants organiques comme les dioxines/furannes. Chaque récipient est équipé d'un bouchon vissant hermétique pour le transport.



Figure 1. Présentation des dispositifs de mesures
(Source : BioMonitor)

¹ NF X43-014, Détermination des retombées atmosphériques totales – Échantillonnage, Préparation des échantillons avant analyses, novembre 2017, 43 p.

2.3. Exposition des dispositifs

Les phases de préparation, d'exposition et de retrait des collecteurs de précipitations sont conformes à la norme **NF X43-014**. Aucun écart à la méthodologie décrite dans la norme n'a été signalé. Les dates de pose et de dépose ainsi que les durées d'exposition des dispositifs de collecte sont renseignées par station dans le **tableau 1** ci-après.

En outre, un blanc de terrain a été réalisé pour évaluer le niveau de contamination du matériel utilisé ainsi que celle générée par les conditions d'exposition et les procédures opératoires. Les flacons ont été mis en place aux pieds des supports installés sur la station 10.

Tableau 1. Période d'exposition des collecteurs de précipitations

Station	Date d'installation	Date de retrait	Durée d'exposition
Station 1 : Mairie de Chocques	08/02/2023	04/04/2023	55 jours
Station 2 : Mat'Diffusion*	09/02/2023	04/04/2023	54 jours
Station 3 : Champs Annezin	08/02/2023	04/04/2023	55 jours
Station 4 : École maternelle de Chocques	08/02/2023	05/04/2023	56 jours
Station 5 : Cité Donat Agache – Labeuvrière*	08/02/2023	04/04/2023	55 jours
Station 6 : Pré Labeuvrière	09/02/2023	04/04/2023	54 jours
Station 7 : Cimetière Lapugnoy	09/02/2023	05/04/2023	55 jours
Station 8 : Complexe sportif Labeuvrière	09/02/2023	04/04/2023	54 jours
Station 9 : École Lapugnoy	09/02/2023	05/04/2023	55 jours
Station 10 : Château d'eau - Lapugnoy	08/02/2023	05/04/2023	55 jours

* stations renommées suite à leur déplacement (anciennement « Pépinière – Vendin-lès-Béthune pour la station 2 et « Ferme de Labeuvrière » pour la station 5)

2.4. Procédures analytiques et expression des résultats

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Micropolluants Technologie, accrédité COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 sous le numéro 1-1151 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en environnement.

Les analyses de métaux sont réalisées sur les retombées atmosphériques en phase **séparées** (métaux solubles et insolubles). Les contaminants recherchés et les caractéristiques des méthodes analytiques mises en œuvre sont présentés dans le **tableau 2** ci-après.

Tableau 2. Présentation des limites de quantification dans les retombées atmosphériques

Composés	Méthode	Incertitude analytique	Limite de quantification		Unité
PCDD/F (17 congénères)	HRGC/HRMS selon la méthode interne MOp C- 4/58 et In C-4/15	15 %	1,2 pg I-TEQ/ éch		pg I _{OTAN} ⁻ TEQ/m ² /j
12 Métaux			Retombées atmosphérique solubles (µg/L)	Retombées atmosphériques insolubles (ng/ech)	
As, Cd, Pb Co, Cr, Cu, Mn, Ni, Sb, V et Tl	ICP-MS selon la norme NF EN ISO 17294-2	25 %	0,1 µg/L 0,5 µg/L	25 ng/ech 125 ng/ech	µg/m ² /j
Hg	AFS selon les normes NF EN 1483 et NF EN ISO 17852		0,05 µg/L	25 ng/ech	

HRGC/HRMS : chromatographie gazeuse haute résolution avec spectromètre de masse haute résolution

ICP-MS : plasma à couplage inductif avec détecteur de spectrométrie de masse

AFS : spectrométrie de fluorescence atomique

2.5. Outils d'interprétation des résultats

2.5.1. Comparaison des résultats entre stations

D'après les recommandations de l'INERIS², un plan de surveillance environnemental doit prévoir l'implantation de plusieurs stations d'expositions dans une zone d'impact principal et secondaire et *a minima* une station définie dans une zone supposée être à l'abri des vents dominants en provenance de l'usine (**stations 2 et 9** dans le cadre de cette étude). Les résultats d'analyses effectuées sur les collecteurs de précipitations exposés sur ces stations sont généralement représentatifs des teneurs naturelles habituellement mesurées dans l'environnement en dehors de l'influence directe d'une source industrielle. Ce niveau d'interprétation consiste donc à comparer l'ensemble des résultats en utilisant ceux relevés sur les stations témoins d'étude hors influence du site et à mettre en exergue les résultats marquants, en considérant notamment les conditions météorologiques et les influences exogènes de la zone d'étude.

² Guide INERIS-201065-2172207-v1.0 relatif à la surveillance dans l'air autour des installations classées, Décembre 2021, 176 p.

2.5.2. Comparaison aux valeurs de référence

Pour les PCDD/F

Pour les dioxines/furannes, il n'existe pas à l'heure actuelle de valeur réglementaire pour ce paramètre. Un outil d'aide à l'interprétation consiste à comparer les données obtenues à la littérature existante. L'INERIS³ a réalisé une synthèse des concentrations en dioxines et furannes mesurées dans les retombées atmosphériques en France autour de 22 incinérateurs entre 2002 et 2011. Les concentrations attendues en fonctions de différentes typologies sont présentées dans le **tableau 3** ci-après.

Tableau 3. Concentrations moyennes en PCDD/F dans les retombées totales attendues dans différents contextes environnementaux en pg I-TEQ/m²/j (Source : INERIS)

Typologie	Concentration en pg I-TEQ/m ² /j
Bruit de fond rural	1,9
Bruit de fond urbain	3,0
Zone impactée située entre 500 m et 1000 m de l'incinérateur	2,6
Zone impactée située entre 100 m et 500 m de l'incinérateur	3,6
Zone impactée située à moins de 100 m de l'incinérateur	15,2

2.5.3. Pour les métaux

Dans le cas des métaux, il n'existe ni de valeurs réglementaires françaises, ni de valeurs guides auxquelles comparer ces valeurs. A l'instar des dioxines/furannes, l'interprétation des résultats fera appel aux valeurs proposées par l'INERIS³. Dans cette étude des niveaux de référence mesurés dans différentes typologies pour l'As, le Cd, le Cr, le Cu, le Hg, le Mn, le Ni et le Pb sont indiqués (**tableau 4**). Pour le Co, Sb, Tl et V, les valeurs seront comparées qualitativement à celles obtenues sur les stations révélatrices du bruit de fond local.

³ Guide de surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activité de soins à risques infectieux, rapport INERIS DRC-13-136338-06193C, 2013, 61 p.

Tableau 4. Concentrations moyennes en métaux attendues dans différents contextes environnementaux en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$ (Source : INERIS)

Zone	As	Cd	Cr	Cu	Hg	Mn	Ni	Pb
Bruit de fond rural	0,9	0,4	2,5	11	0,1	43	3,2	7
Bruit de fond urbain	1,3	0,5	4,6	21	0,1	55	4,0	20
Zone impactée située entre 500 m et 1000 m de l'incinérateur	1,0	0,3	2,1	31	0,4	35	5,0	5
Zone impactée située entre 100 m et 500 m de l'incinérateur	1,4	0,3	2,8	40	0,3	32	3,2	11
Zone impactée située à moins de 100 m de l'incinérateur	2,8	2,8	29,5	23	0,2	291	25,9	217

3. LOCALISATION DES STATIONS DE MESURES

3.1. Macro-implantation

Le choix des stations de mesures a été fondé sur la base des résultats de l'étude de dispersion des émissions atmosphériques réalisée par ARIA TECHNOLOGIES en mars 2006 et sur la base de l'étude relative à la définition de la stratégie de surveillance des émissions atmosphériques du CVE de Labevrière réalisée par TAUW ENVIRONNEMENT en décembre 2007 (rapport n°6030084-V01).

Les stations de mesures sont au nombre de dix. Elles sont placées dans des zones supposées « impactées » et « non impactées » et en tenant compte de la présence de lieux sensibles ou d'établissements recevant du public. La **figure 2** présente la localisation des stations de mesures autour de l'incinérateur superposée à l'étude de dispersion. La localisation des stations est similaire aux plans de surveillance précédents hormis les stations 2 et 7. En effet, suite à des changements de propriétaires des terrains, la station 2 a été déplacée de 70 mètres au sud-ouest, dans l'enceinte de l'entreprise Mat'Diffusion et la station 5 de 50 mètres à l'ouest, sur le terrain d'un particulier. Ces déplacements n'engendrent aucun changement de typologie de ces stations.

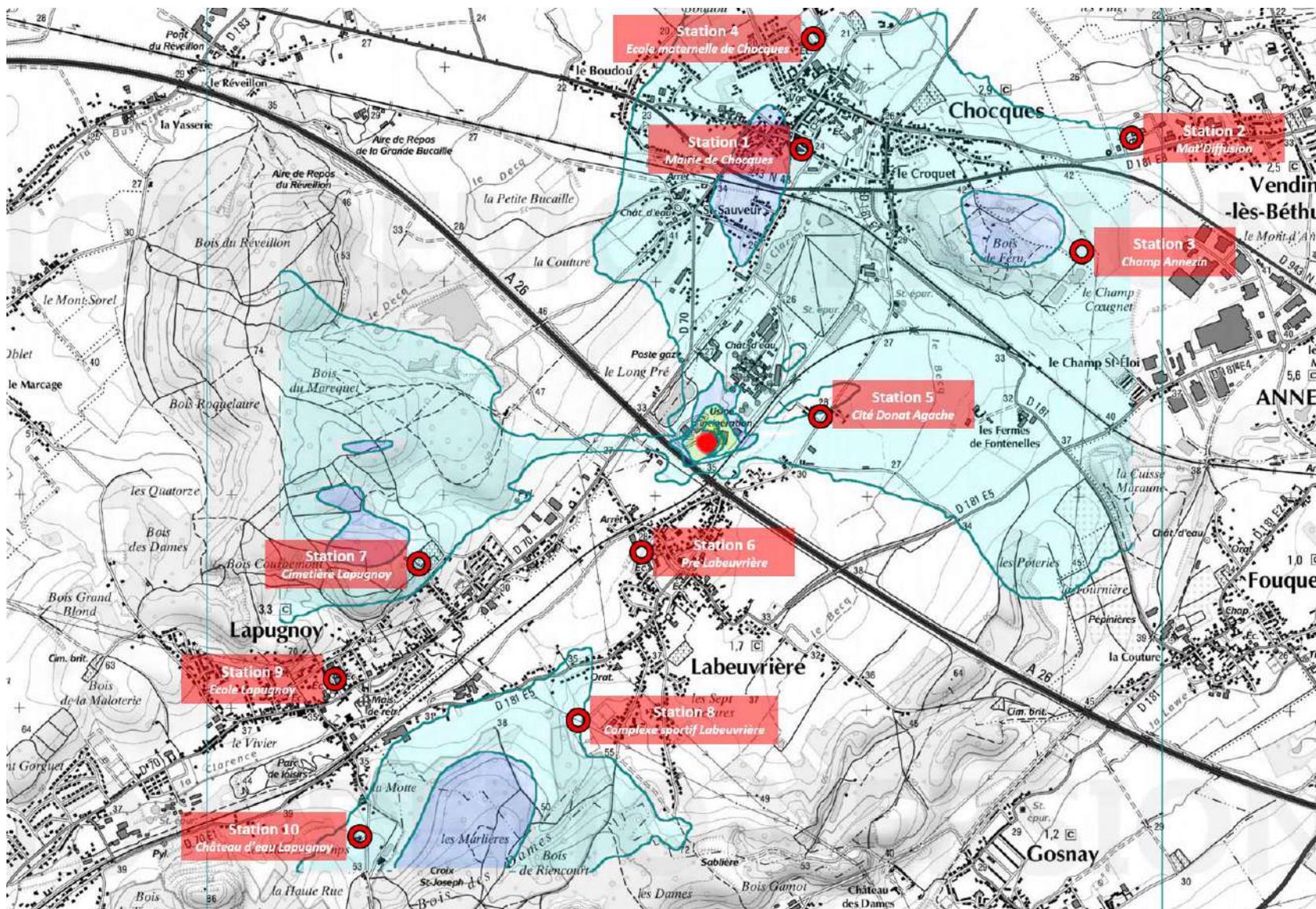


Figure 2. Localisation des stations de mesures des retombées atmosphériques dans l'environnement du CVE de Labeuvrière, superposée à l'étude de dispersion (Extrait de la carte IGN ; Échelle : 1/25000^{ème})

3.2. Micro-implantation

La description et la typologie des stations de mesures sont présentées ci-après. Les photographies des sites reproduites ci-après illustrent les zones de prélèvement.

Station 1 : Mairie de Chocques

Les jauges ont été installées sur le toit de la mairie de Chocques à 1,4 km au nord/nord-est de l'usine. Elle constitue une zone d'impact principal dans un secteur d'habitation.



Station 2 : Mat'Diffusion (anciennement Pépinière – Vendin-lès-Béthune)

Les jauges ont été placées dans l'enceinte de l'entreprise Mat'Diffusion à Vendin-lès-Béthune à 2,3 km au nord-est de l'usine. Cette station, déplacée de 70 mètres vers le sud-ouest par rapport à la campagne de 2022, est située dans une zone non impactée par l'activité de l'usine. Elle permet de mesurer le bruit de fond local.



Station 3 : Champ Annezin

Les jauges ont été implantées dans un champ cultivé à 1,9 km au nord-est de l'usine. Cette station constitue une zone d'impact principal.



Station 4 : Ecole maternelle de Chocques

Les jauges sont installées sur le toit de l'école maternelle de Chocques, à 1,8 km au nord/nord-est de l'usine en zone d'impact secondaire.



Station 5 : Cité Donat Agache (anciennement Ferme Labeuvrière)

Les jauges ont été installées chez un particulier résidant sur la commune de Labeuvrière, à 0,5 km à l'est de l'usine. Cette station, déplacée de 50 mètres à l'ouest par rapport à la campagne précédente est située dans une zone d'impact secondaire proche de l'incinérateur.



Station 6 : Pré Labeuvrière

Les jauges ont été implantées dans un pré proche des services techniques de Labeuvrière à 0,7 km au sud-sud/ouest de l'usine. Cette station n'est pas située sous le panache de dispersion des retombées atmosphériques mais elle est proche de l'installation.



Station 7 : Cimetière Lapugnoy

Les jauges ont été installées en toiture au niveau du cimetière de Lapugnoy. La station est située à 1,5 km au sud/ouest-ouest de l'usine. Elle constitue une zone d'impact principal.



Station 8 : Complexe sportif Labeuvrière

Les jauges ont été installées aux abords du complexe sportif de Labeuvrière situé à 1,5 km au sud-sud/ouest de l'usine. Cette station est située dans une zone d'impact secondaire.



Station 9 : Ecole Lapugnoy

Les jauges ont été déposées sur la toiture de l'école de Lapugnoy à 2,1 km au sud-ouest de l'usine. Cette station, déplacée de 80 mètres vers le nord par rapport à la campagne de 2019, est située dans une zone non impactée par l'activité de l'usine. Elle permet de mesurer le bruit de fond local sur un secteur habité.



Station 10 : Château d'eau Lapugnoy

La station est située dans l'enceinte du château d'eau de Lapugnoy à 2,5 km au sud-sud/ouest de l'usine. Elle est située dans une zone d'impact secondaire.



4. PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Le CVE est équipé de deux fours avec des capacités théoriques de 5 t/h et 10 t/h. L'évacuation des fumées se fait par une seule cheminée. Les principaux paramètres de fonctionnement des fours sur les deux dernières campagnes de mesures des retombées atmosphériques sont représentés sur la **figure 3** ci-après.

Au cours de la période de mesures, l'activité était concentrée sur la ligne 3 (reprise de la ligne 2 à partir du 21 mars 2023), avec des tonnages incinérés dans la gamme de valeurs traitées lors de la campagne de mesures de 2022. Durant la période d'exposition des collecteurs, un arrêt technique de 29 heures a eu lieu sur la ligne 3, du 22 au 23 février 2023. La campagne 2023 a été réalisée pendant une période de fonctionnement de l'incinérateur à 63 % de sa capacité nominale.

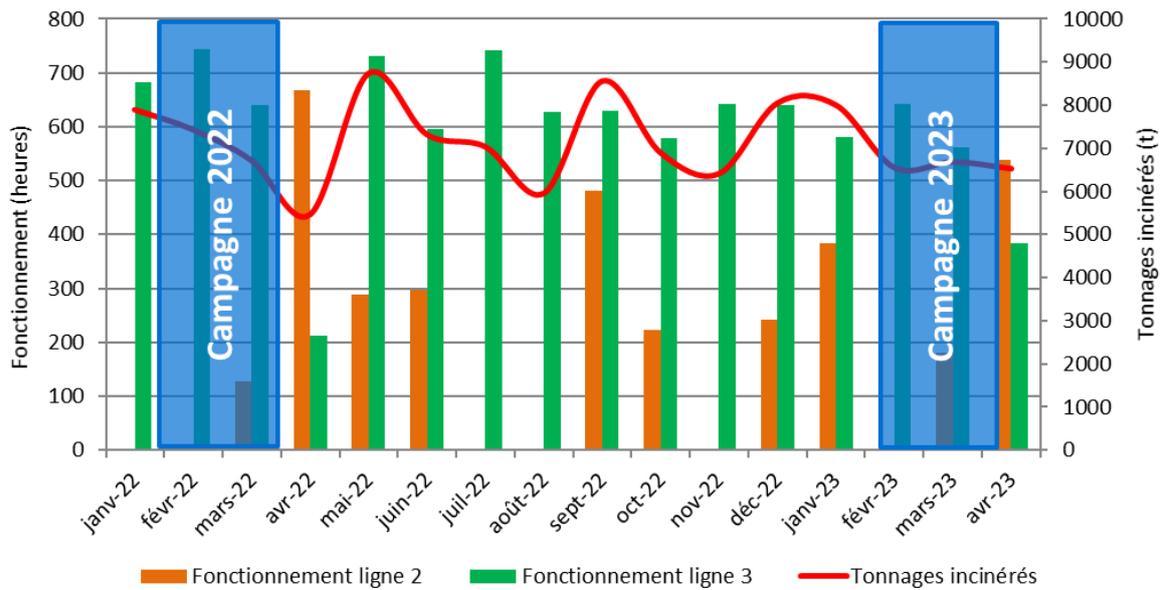


Figure 3. Paramètres de fonctionnement des fours du CVE de Labeuvrière de janvier 2022 à avril 2023

5. CONDITIONS D'EXPOSITION DES STATIONS DE MESURES

5.1. Analyse des vents

5.1.1. Analyse de la rose des vents

Les données météorologiques ont été obtenues auprès de la station Météo France de Lillers dans le Pas-de-Calais et concernent les paramètres suivants : la direction, la vitesse du vent et la pluviométrie. La station Météo France retenue est considérée comme représentative du domaine d'étude. Elle se situe à 8 km au nord-ouest de l'usine. Les données acquises correspondent à des données trihoraires pour les vents et journalières pour les pluies recueillies enregistrées du 08 février au 05 avril 2023, période d'exposition des collecteurs de précipitations. La **figure 4** ci-après et l'**annexe 1** présentent le régime des vents déterminé sur la période d'exposition des jauges.

Les vents dont la vitesse est supérieure à 1,5 m/s et qui interviennent de manière significative dans la dispersion des contaminants représentent 85,4 % des observations. Lorsque les vents sont mesurés, les vents enregistrés proviennent majoritairement du secteur sud/sud-ouest (150 – 270°) à hauteur de 48,3 % des occurrences et, dans une moindre mesure du secteur nord (330° - 50°) pour 18,2 % des enregistrements.

Concernant leur force, les vents sont majoritairement faibles (vitesse comprise entre 1,5 et 4,5 m/s) et modérés (vitesse comprise entre 4,5 et 8,0 m/s) et représentent respectivement 42,7 % et 31,4 % des observations. Dans 14,6 % des cas, les vents sont considérés comme calmes (vitesse inférieure à 1,5 m/s). Les vents forts, représentés à hauteur de 11,3 % des occurrences, proviennent essentiellement du secteur ouest/sud-ouest.

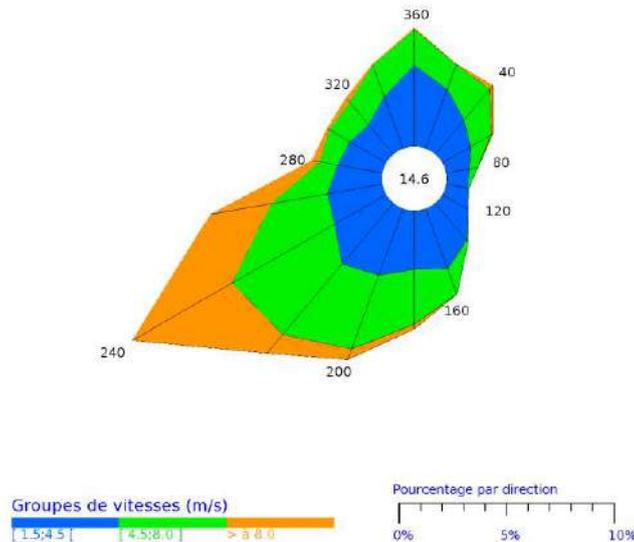


Figure 4. Régime des vents pris en compte pour la surveillance réalisée du 08 février au 05 avril 2023

Cette rose des vents met en évidence des conditions favorables à la dispersion des polluants. Le régime des vents observé durant la période d'exposition des collecteurs de précipitations présente des caractéristiques différentes de celles habituellement observées durant les campagnes de mesures antérieures. En effet, les vents en provenance du sud-est sont très peu représentés au profit de vents en provenance du secteur nord.

5.1.2. Fréquence d'exposition théorique des stations de mesures

Le **tableau 5** ci-après rappelle l'emplacement de chaque station en fonction des épisodes venteux. L'indication de la fréquence d'exposition des stations, calculée en sommant les fréquences de vents correspondant à l'orientation de la station de mesures $\pm 30^\circ$ conformément aux préconisations de l'INERIS⁴, permet de déterminer quelles ont été les stations les plus exposées aux vents en provenance de l'usine. A noter que ce ne sont pas les seuls paramètres qui peuvent influencer sur la dispersion atmosphérique : topographie, structure des bâtiments, rugosité du terrain, nébulosité, température, pluviométrie et flux émis sont aussi des paramètres entrant en compte dans la dispersion des polluants. C'est pourquoi le taux d'exposition aux vents est une donnée théorique et informative servant uniquement d'indicateur sur l'exposition des stations aux vents durant la période considérée.

⁴ Guide INERIS-201065-2172207-v1.0 relatif à la surveillance dans l'air autour des installations classées, Décembre 2021, 176 p.

Tableau 5. Taux d'exposition aux vents en provenance du CVE Labeuvrière des stations de mesures des retombées atmosphériques

Station	Localisation	Orientation / usine	Distance / source (km)	Occurrence moyenne de vent relative à l'orientation des dispositifs	
1	Mairie - Chocques	N/N-E	1,4	200°	22,3 %
2	Mat'Diffusion	N-E	2,4	240°	30,9 %
3	Champ - Annezin	N-E	1,9	240°	30,9 %
4	École maternelle - Chocques	N/N-E	1,8	200°	22,3 %
5	Cité Donat Agache – Labeuvrière	E	0,5	260°	25,0 %
6	Pré - Labeuvrière	S/S-O	0,7	30°	12,6 %
7	Cimetière - Lapugnoy	S-O/O	1,5	70°	6,9 %
8	Complexe sportif - Labeuvrière	S/S-O	1,5	30°	12,6 %
9	École - Lapugnoy	S-O	2,1	60°	8,4 %
10	Château d'eau - Lapugnoy	S/S-O	2,5	40°	11,1 %

En considérant cette rose des vents comme représentative du régime des vents observables à Labeuvrière et avec l'hypothèse que le CVE soit l'émetteur principal des paramètres suivis sur la zone d'étude, l'ensemble des stations situées au nord-est de l'usine (stations 1 à 5) présente les taux d'exposition les plus marqués. Les stations situées au sud-ouest présentent des taux d'exposition moins importants. La station 9, qui combine à la fois un taux d'exposition faible et l'éloignement par rapport au site émetteur, confirme son statut de témoin de l'étude.

Bien que les conditions de vents rencontrées lors de cette campagne ne permettent pas de confirmer la typologie de certaines stations définies à partir de l'étude de dispersion, les conditions de vents apparaissent réunies pour que l'évaluation de l'impact soit clairement identifiable dans l'environnement du site.

5.2. Pluviométrie

Les données pluviométriques journalières collectées sur la période d'exposition des collecteurs de précipitation sont présentées sur la **figure 5** ci-après. Sur la période étudiée, du 08 février au 05 avril 2023, la hauteur de précipitations s'élève à 123,0 mm. Ce cumul de précipitations est supérieur à la normale saisonnière moyenne de 97,8 mm, établie pour les mois de février et de mars⁵. Les précipitations sont principalement réparties sur le mois de mars 2023, avec des épisodes pluvieux plus marqués du 07 au 09 mars 2023 ainsi que le 26 et le 31 mars 2023.

⁵ Fiche climatologique 62516602. Statistiques 1991-2020 sur la station Météo-France Lillers.

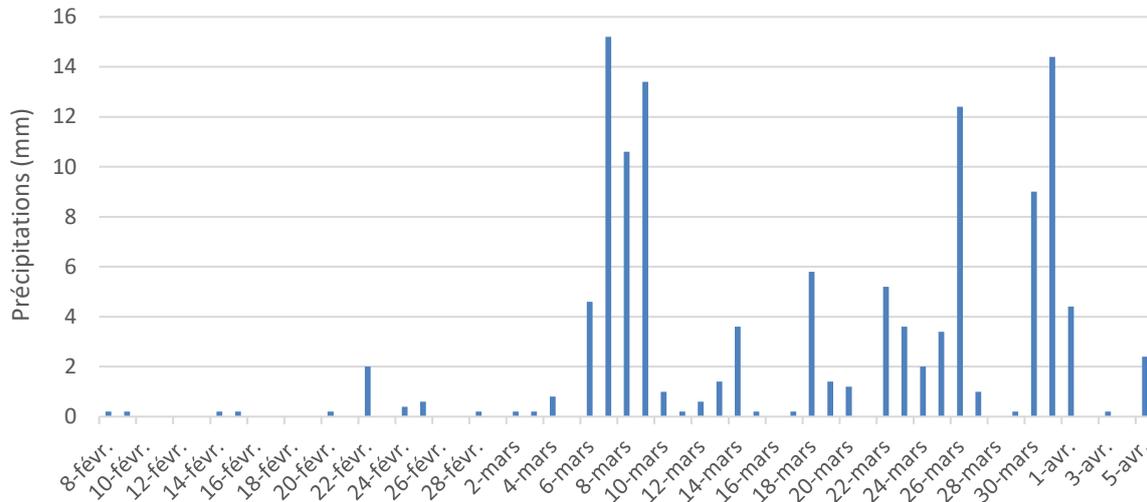


Figure 5. Pluviométrie journalière mesurée sur la période d'exposition des collecteurs de précipitations sur la station Météo France de Lillers (en mm)

Afin de vérifier l'efficacité de la collecte des retombées atmosphériques, les quantités de précipitations contenues dans les jauges ont été comparées à celles mesurées par la station Météo France de Lillers. La **figure 6** présente l'ensemble des précipitations moyennes collectées sur chaque site de mesures (moyenne des volumes d'eaux collectés dans les jauges « dioxines/furannes » et « métaux ») comparé à celles mesurées par la station météorologique située à Lillers.

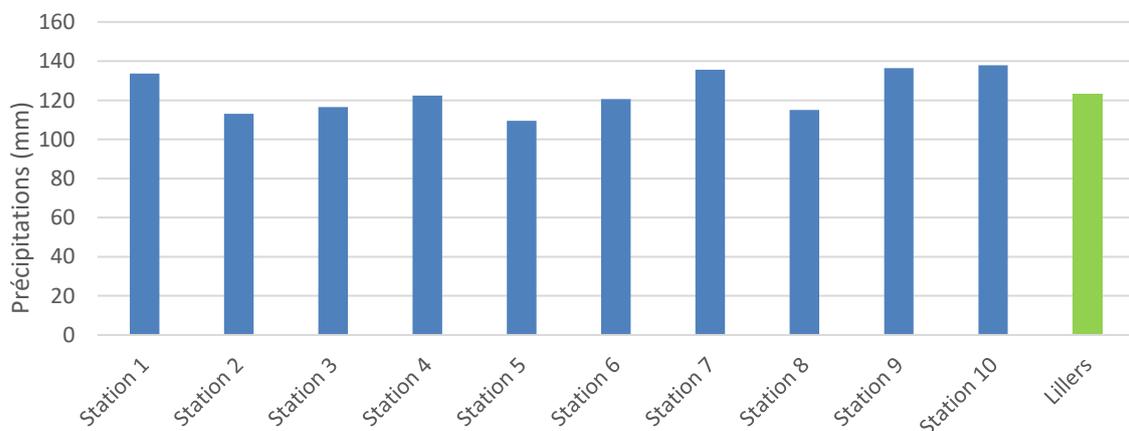


Figure 6. Pluviométrie moyenne mesurée sur les différentes stations de prélèvement et sur la station Météo France de Lillers (en mm)

La concordance entre les quantités de précipitations collectées dans les jauges et celles enregistrées sur la station Météo France de Lillers est relativement bonne pour l'ensemble des stations. De légères fluctuations sont observables sur les quantités mesurées au droit des différentes stations de la zone d'étude mais l'écart entre les quantités mesurées par la station Météo France et dans les collecteurs reste du même ordre de grandeur.

6. RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE DIOXINES/FURANNES

6.1. Résultats de la campagne 2023

Le **tableau 6** ci-après présente les niveaux de retombées en dioxines/furannes en tenant compte de la toxicité associée à chacun des 17 congénères. Les résultats sont exprimés en pg I-TEQ/m²/j sur la base des coefficients de pondération de l'OTAN en considérant les valeurs inférieures aux limites de quantification comme égales à ces limites (expression inclusive ou majorante). Les valeurs de mesures sont interprétées en tenant compte de l'incertitude analytique. Les bordereaux d'analyses sont présentés en **annexe 2**. Les valeurs soulignées dépassent la teneur maximale mesurée sur les témoins locaux, celles représentées en **gras** sont supérieures au bruit de fond défini par l'INERIS et celles en police **orange** indique un dépassement du seuil de zone impactée située à moins de 100 mètres d'un incinérateur.

Tableau 6. Retombées en PCDD/F (en pg I-TEQ/m²/j) mesurées dans les collecteurs de précipitations installés du 08 février au 05 avril 2023 dans l'environnement du CVE de Labeuvrière

	Stations	Distance à l'usine (km)	Taux d'exposition aux vents (%)	PCDD/F (pg I-TEQ/m ² /j)
Secteur sud/sud-ouest ↑ CVE	Station 9 - École de Lapugnoy (Témoin)	2,1	8,4	0,5
	Station 10 - Château d'eau de Lapugnoy	2,5	11,1	0,5
	Station 8 - Complexe sportif Labeuvrière	1,5	12,6	0,5
	Station 7 - Cimetière Lapugnoy	1,5	6,9	0,5
	Station 6 - Pré Labeuvrière	0,7	12,6	0,5
Secteur nord/nord-est ↓	Station 5 - Cité Donat Agache	0,5	25,0	0,6
	Station 1 - Mairie de Chocques	1,4	22,3	0,6
	Station 4 - École maternelle de Chocques	1,8	22,3	0,5
	Station 3 - Champ Annezin	2,5	30,9	0,5
	Station 2 - Mat'Diffusion	2,4	30,9	0,6
Valeurs interprétatives (INERIS)				
Bruit de fond rural ^(a)			1,9	
Zone impactée située à moins de 100 m ^(a)			15,2	

^(a) Guide de surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activité de soins à risques infectieux, rapport INERIS DRC-13-136338-06193C, 2013, 61 p.

La valeur mesurée dans le blanc de terrain permet d'écarter toute contamination due aux conditions opératoires, autorisant ainsi l'interprétation des mesures.

Les concentrations mesurées dans les précipitations collectées au niveau des stations 2 et 9 sont faibles et inférieures au bruit de fond rural défini par l'INERIS, confirmant ainsi leur statut de témoin. En ce qui concerne les stations potentiellement exposées aux vents de l'usine, les concentrations mesurées sont similaires à celles mesurées sur les stations représentatives du bruit de fond local et inférieures aux valeurs interprétatives proposées par l'INERIS.

Aucun impact de l'incinérateur en dioxines/furannes ne peut être mis en évidence sur l'ensemble de la zone d'étude durant la période d'exposition considérée *via* la méthode employée.

6.2. Comparaison des résultats avec les campagnes précédentes

La **figure 7** ci-après présente l'évolution des retombées de PCDD/F mesurés uniquement sur les cinq dernières années (2019-2023) pour mieux rendre compte des récentes évolutions. La valeur forte (15,2 pg I-TEQ/m²/j) n'est pas représentée sur le graphique pour éviter la perte d'information visuelle sur les concentrations les plus faibles. La valeur de bruit de fond rural est représentée par une ligne verte. Les résultats obtenus depuis le début de la surveillance sont présentés en **annexe 4**.

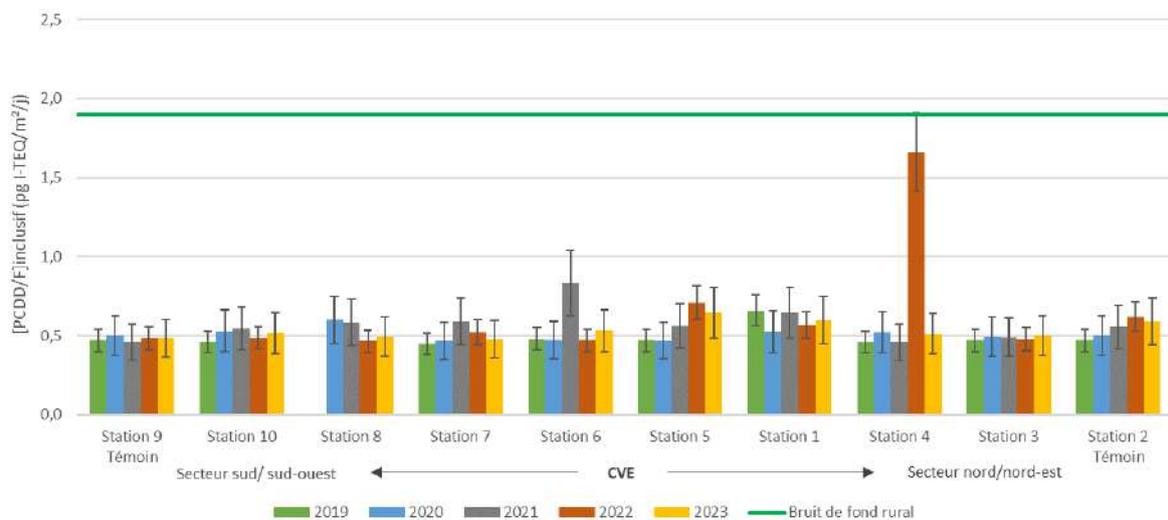


Figure 7. Évolution des dépôts atmosphériques de dioxines/furannes dans l'environnement du CVE de Labeuvière depuis 2019

Les retombées atmosphériques de dioxines/furannes mesurées sur ces cinq dernières années sont globalement faibles et stables sur l'ensemble des stations. Les valeurs mesurées sont caractéristiques des valeurs observables en milieu rural. Une teneur plus marquée a été néanmoins mesurée en 2022 au droit de la station 4, mais elle reste inférieure au niveau de bruit de fond défini par l'INERIS. L'ensemble des résultats obtenus sont en-deçà de la valeur forte (15,2 pg I-TEQ/m²/j) et ce depuis 2008, traduisant l'absence d'impact significatif du CVE sur la zone d'étude considérée depuis le début de la surveillance.

7. RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE METAUX

7.1. Résultats de la campagne 2023

Le **tableau 7** présente les retombées atmosphériques métalliques totales exprimées en microgramme par unité de surface par jour ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$) déterminées par le cumul de la fraction insoluble et de la fraction soluble exprimées dans la même unité. Les teneurs inférieures aux limites de quantification sont prises en compte dans la somme des fractions solubles et insolubles si une des deux fractions est quantifiée. Dans le cas où les teneurs des deux fractions, solubles et insolubles, sont inférieures aux limites de quantification pour un élément, le résultat de la somme est affiché « <LQ » (inférieur aux limites de quantification). Les bordereaux d'analyses sont présentés en **annexe 3**. Les valeurs soulignées dépassent la teneur maximale mesurée sur les témoins locaux, celles représentées en **gras** sont supérieures au bruit de fond défini par l'INERIS et celles en police **orange** indique un dépassement du seuil de zone impactée située à moins de 100 mètres d'un incinérateur.

Tableau 7. Retombées métalliques (en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$) mesurées dans les collecteurs de précipitations installés du 08 février au 05 avril 2023 dans l'environnement du CVE de Labeuvrière

	Stations	Distance à l'usine (km)	Taux d'exposition aux vents (%)	Métaux ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)					
				As	Cd	Co	Cr	Cu	Hg
Secteur sud/sud-ouest ↑ CVE	Station 9 Témoin	2,1	8,4	<LQ	<LQ	<LQ	2,0	4,2	<LQ
	Station 10	2,5	11,1	<LQ	<LQ	<LQ	2,0	3,0	<LQ
	Station 8	1,5	12,6	<LQ	<LQ	<LQ	1,5	5,8	<LQ
	Station 7	1,5	6,9	<LQ	<LQ	<LQ	1,7	<LQ	<LQ
	Station 6	0,7	12,6	<LQ	<LQ	<LQ	1,5	1,8	<LQ
Secteur nord/nord-est ↓ CVE	Station 5	0,5	25,0	<LQ	<LQ	<LQ	1,4	4,0	<LQ
	Station 1	1,4	22,3	0,4	0,3	<LQ	2,9	3,4	<LQ
	Station 4	1,8	22,3	<LQ	<LQ	<LQ	1,6	2,1	<LQ
	Station 3	2,5	30,9	<LQ	<LQ	<LQ	1,7	3,2	<LQ
	Station 2 Témoin	2,4	30,9	<LQ	<LQ	<LQ	1,6	3,9	<LQ
				Valeurs interprétatives (INERIS)					
Bruit de fond rural ^(a)				0,9	0,4	-	2,5	11	0,1
Zone impactée située à moins de 100 m ^(a)				2,8	2,8	-	29,5	23	0,2

	Stations	Distance à l'usine (km)	Taux d'exposition aux vents (%)	Métaux ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)					
				Mn	Ni	Pb	Sb	Tl	V
Secteur sud/sud-ouest ↑ CVE	Station 9 Témoïn	2,1	8,4	7,9	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 10	2,5	11,1	7,7	<LQ	0,6	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 8	1,5	12,6	9,4	<LQ	0,5	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 7	1,5	6,9	6,3	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 6	0,7	12,6	5,4	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
Secteur nord/nord-est ↓	Station 5	0,5	25,0	6,9	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 1	1,4	22,3	<u>36,6</u>	2,0	<u>13,9</u>	<LQ	<LQ	2,2
	Station 4	1,8	22,3	11,3	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 3	2,5	30,9	3,0	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
	Station 2 Témoïn	2,4	30,9	3,6	<LQ	0,4	<LQ	<LQ	<LQ
Valeurs interprétatives (INERIS)									
Bruit de fond rural ^(a)				43	3,2	7	-	-	-
Zone impactée située à moins de 100 m ^(a)				291	25,9	217	-	-	-

^(a) Guide de surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activité de soins à risques infectieux, rapport INERIS DRC-13-136338-06193C, 2013, 61 p.

Les teneurs en métaux mesurées dans le blanc de terrain sont inférieures aux limites de quantification pour la majorité des éléments. Lorsque les éléments sont quantifiés, les résultats sont les plus faibles mesurés, permettant ainsi l'interprétation des résultats obtenus.

Parmi les douze éléments métalliques étudiés, le cobalt (Co), le mercure (Hg), l'antimoine (Sb) et le thallium (Tl) n'ont été quantifié sur aucune des stations de mesures.

Pour les huit éléments métalliques quantifiés, les niveaux mesurés sur les stations 2 et 9, représentatives du bruit de fond urbain ou péri-urbain, sont faibles et nettement inférieurs au bruit de fond rural défini par l'INERIS, confirmant ainsi leur statut de témoin de l'environnement local.

Au sujet des stations potentiellement exposées, les concentrations mesurées sont homogènes et du même ordre que celles mesurées sur les stations représentatives du bruit de fond local. La station 1 se démarque avec des teneurs plus élevées que celles mesurées sur les stations témoin, notamment en Mn et en Pb. Seule la teneur en Pb dépasse le niveau de bruit de fond rural établi par l'INERIS mais sans atteindre le seuil de zone impactée située à moins de 100 mètres d'un incinérateur.

Ainsi aucun impact de l'incinérateur sur son environnement n'est mis en évidence durant la période d'exposition des jauges OWEN concernant les retombées atmosphériques de métaux *via* la méthode employée.

7.2. Comparaison des résultats avec les campagnes précédentes

La **figure 8** ci-après présente l'évolution des teneurs en métaux sur les cinq dernières années (2019-2023) pour rendre compte des récentes évolutions. Le cas du thallium n'est pas représenté car les valeurs sont généralement inférieures aux limites de quantification. Les valeurs de bruit de fond sont représentées par une ligne **verte** et les valeurs fortes par une ligne **orange**, uniquement lorsque les valeurs de bruit de fond sont atteintes. Les résultats obtenus depuis le début de la surveillance sont présentés en **annexe 5**.

Sur les cinq dernières années, les niveaux de dépôts observés sont homogènes sur l'ensemble de la zone d'étude et du même ordre que celles mesurées sur les stations 2 et 9, représentatives du bruit de fond local. Globalement, les teneurs obtenues sont conformes aux valeurs habituellement mesurées dans les zones rurales non impactées par des émissions industrielles, malgré des hausses de concentrations ponctuelles constatées. Aucune corrélation entre la distance des stations à l'usine et les résultats observés n'est mise en évidence. Le plomb (Pb) se démarque, avec des concentrations plus importantes sur la station 1 que sur les autres stations de mesures, excédant la valeur de bruit de fond rural définie par l'INERIS en 2019 et en 2023. En 2019, des niveaux supérieurs au seuil de zone impactée située à moins de 100 mètres d'un incinérateur ont été constatés pour le mercure (Hg) sur presque la totalité des stations de mesures, y compris sur les deux stations témoins de la zone d'étude. En dehors de cette campagne, le Hg n'est que très rarement quantifié et à des concentrations très faibles.

En prenant en compte l'ensemble des résultats, aucun impact significatif de l'incinérateur n'a été mis en évidence depuis le début de la surveillance.

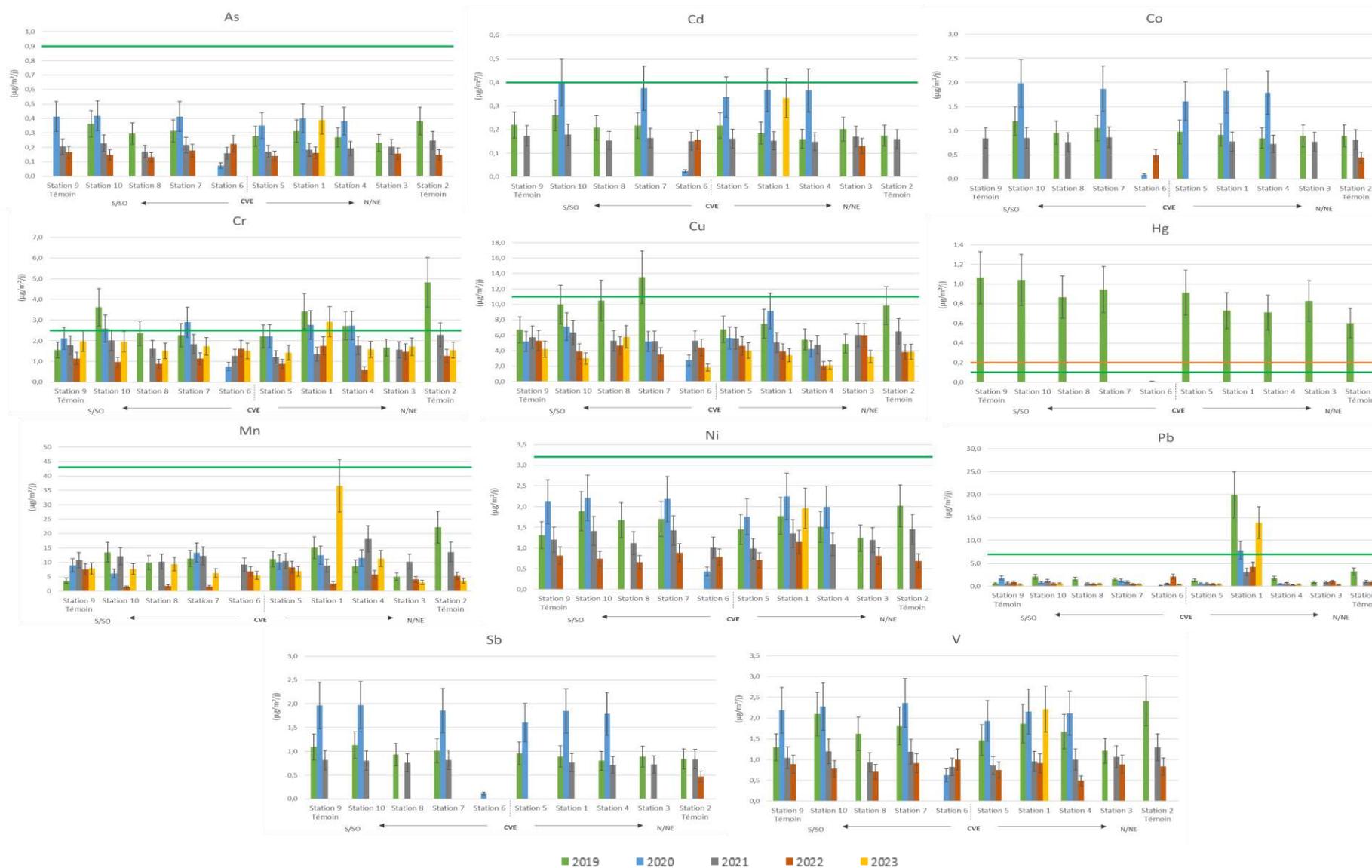


Figure 8. Evolution des concentrations en métaux mesurées dans les collecteurs de précipitations dans l'environnement du CVE de Labeuvrière depuis 2019

8. BILAN

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, le Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Labeuvrière fait l'objet d'une surveillance des retombées pour ce qui concerne les dioxines/furannes et les métaux. Une étude de modélisation de la dispersion des polluants avait permis de situer les zones théoriques d'impact potentiel aux alentours du CVE. La présente étude concerne le plan de surveillance mené selon la méthode des collecteurs de précipitations décrite dans la norme **NF X43-014**.

La campagne 2023 est réalisée dans la continuité du programme de surveillance, conduit annuellement depuis 2012. Elle a été menée entre le 08 février et le 05 avril 2023 au niveau de dix stations de mesures, réparties en huit stations d'impact potentiel et deux stations supposées non impactées et représentatives de l'environnement local (stations 2 et 9).

Les données venteuses rencontrées lors de cette campagne de mesures proviennent majoritairement du secteur sud/sud-ouest et dans une moindre mesure, du secteur nord. Bien que la typologie de l'ensemble des stations ne soit pas confirmée avec celle de l'étude de dispersion, les conditions de vents apparaissent réunies pour que l'évaluation de l'impact soit clairement identifiable dans l'environnement du CVE permettant la réalisation du diagnostic environnemental des retombées atmosphériques autour du site.

Qu'il s'agisse des retombées en dioxines/furannes ou en éléments traces métalliques, les résultats des mesures sont caractéristiques des niveaux observables dans un environnement rural en l'absence de source émettrice locale.

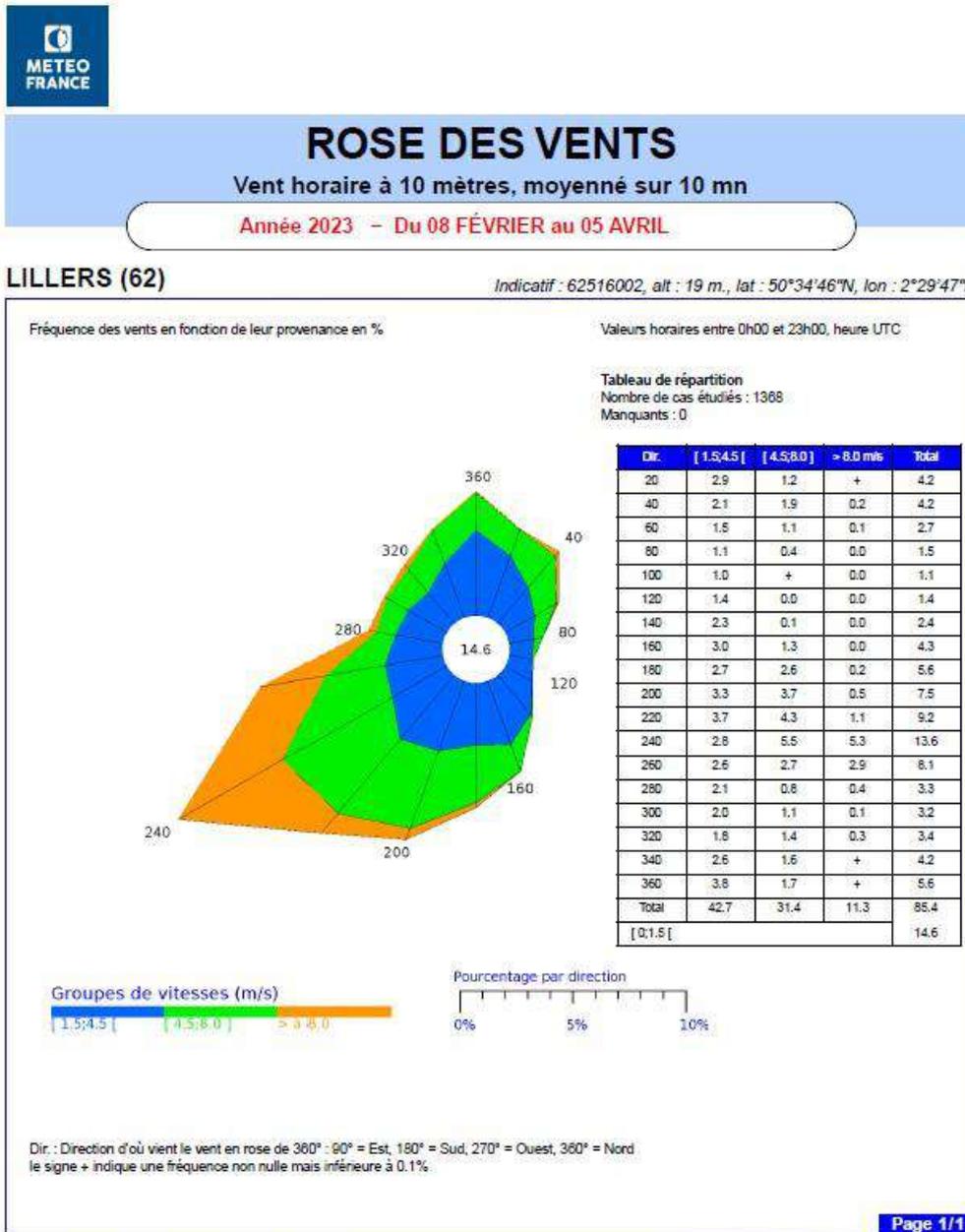
En ce qui concerne les dépôts métalliques, les résultats sont inférieurs ou équivalents aux valeurs de bruit de fond rural défini par l'INERIS, à l'exception du plomb au droit de la station 1 (mairie de Chocques). En effet, la teneur en plomb mesurée est supérieure au bruit de fond défini par l'INERIS mais reste nettement inférieure à la valeur forte caractérisant une zone impactée située à moins de 100 m d'un incinérateur. Les résultats obtenus au cours de la campagne 2023 s'inscrivent dans la continuité de ceux obtenus lors des précédentes campagnes de mesures.

Ainsi, comme les années précédentes, le programme de surveillance environnementale mené en 2023 autour du CVE de Labeuvrière n'a pas mis en évidence d'impact de l'installation sur son environnement.

ANNEXES

Annexe 1 - Rose des vents enregistrés par la station Météo France de Lillers du 08 février au 05 avril 2023.....	29
Annexe 2 - Résultats des analyses en PCDD/F mesurées dans les jauges du 08 février au 05 avril 2023 autour du CVE de Labeuvrière	30
Annexe 3 - Résultats des analyses en métaux mesurés dans les fractions insolubles et solubles collectées dans les jauges du 08 février au 05 avril 2023 autour du CVE de Labeuvrière	42
Annexe 4 - Présentation des concentrations en dioxines/furannes mesurées dans les collecteurs de précipitations autour du CVE de Labeuvrière depuis 2008.....	61
Annexe 5 - Présentation des concentrations en métaux mesurées dans les collecteurs de précipitations autour du CVE de Labeuvrière depuis 2008.....	62

Annexe 1 - Rose des vents enregistrés par la station Météo France de Lillers du 08 février au 05 avril 2023



N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Division Services
28, Boulevard Gonthier d'Andernach – 67400 Illkirch-Graffenstaden
Tel : 03 88 40 42 31 – Email : climatologie.nord-est@meteo.fr

Annexe 2 - Résultats des analyses en PCDD/F mesurées dans les jauges du 08 février au 05 avril 2023 autour du CVE de Labouvrière



4, rue de Bort-lès-Orgues
 ZAC de Grimont / BP 40 010
 57 070 SAINT JULIEN-LES-METZ
 Tél : 03 87.50.60.70
 Fax : 03 87.50.81.31

RAPPORT D'ANALYSES BESE008_PCD_R1

BIOMONITOR
 Madame Marjorie FRANCOIS
 25, rue Anatole France

54530 PAGNY/MOSELLE

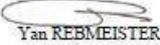
Vos références : 23-LC-027 du 06/04/2023

Les résultats s'appliquent sur l'échantillon tel qu'il a été reçu.

DESRIPTIF DE L'ANALYSE DE DIOXINES / FURANES - RETOMBEES ATMOSPHERIQUES

L'échantillon est tout d'abord filtré à travers un tamis de 1mm d'ouverture de maille. Le filtre est séché puis marqué avant extraction solide-liquide au toluène. L'extrait obtenu est purifié sur colonnes chromatographiques contenant des adsorbants spécifiques. Le filtrat n'est pas extrait car les congénères d'intérêts étant insolubles, l'ensemble des composés potentiellement présents sont piégés sur le filtre. L'extrait est concentré et des standards internes sont ajoutés. L'extrait est analysé par HRGC/HRMS à haute résolution (R = 10 000).

Norme : Méthode interne MOp C-4/58
 Technique : HRGC_HRMS

Date	Description	Validé par
04/05/2023	RAPPORT FINAL	 Yan REBMEISTER Responsable d'analyses



La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s) et 0 annexe(s).
 L'accréditation de la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et identifiées par un astérisque (*). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais.
 En C-10/46 - V8-21/03/2022

MicroPolluants Technologie SA

Page 1 sur 12

BESE008_PCD_R1

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD010				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/01				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	7,34				
Masse de particules insolubles (g)	0,037				
Volume final après concentration (ul)	10				
Volume d'extrait injecté (ul)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	91
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	77
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	44
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	0,744	0,1	0,074	0,074	89
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	3,089	0,1	0,309	0,309	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	5,533	0,01	0,055	0,055	63
OCDD *	17,767	0,001	0,018	0,018	68
Dioxines	27,133 < Total < 28,383				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	77
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	11
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	74
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	54
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	85
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	68
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	3
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	2,778	0,01	0,028	0,028	67
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	0
OCDF *	1,692	0,001	0,002	0,002	57
Furannes	4,471 < Total < 8,721				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,486	1,546	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,468	1,778	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,472	1,672	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	14,047				
Total PCDD	31,814 < Total < 156,814				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	1,692 < Total < 136,692				
Marquage de l'extrait avant injection	Le 17/04/2023 à 09:11				
Analyse par GC/HRMS	Le 19/04/2023 à 23:44				

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne		BESD011				
Référence Externe		23/ART/04/JAP/02				
Nature		Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)		6,48				
Masse de particules insolubles (g)		0,034				
Volume final après concentration (ul)		10				
Volume d'extrait injecté (ul)		2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C	
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	102	
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	91	
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	71	
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	91	
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	3,260	0,1	0,326	0,326	/	
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	87	
OCDD *	10,163	0,001	0,010	0,010	89	
Dioxines	13,423 < Total < 16,173					
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	92	
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	12	
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	89	
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	75	
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	95	
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	84	
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	0,670	0,1	0,067	0,067	1	
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	2,884	0,01	0,029	0,029	89	
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	0	
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	85	
Furanes	3,554 < Total < 8,304					
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,432	1,503		
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,423	1,743		
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,425	1,635		
Total TCDD	< 25,000					
Total PeCDD	< 50,000					
Total HxCDD	< 50,000					
Total HpCDD	< 10,000					
Total PCDD	10,163 < Total < 145,163					
Total TCDF	< 25,000					
Total PeCDF	< 50,000					
Total HxCDF	< 50,000					
Total HpCDF	11,299					
Total PCDF	11,299 < Total < 137,299					
Marquage de l'extrait avant injection			Le 14/04/2023 à 10:12			
Analyse par GC/HRMS			Le 17/04/2023 à 12:24			

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
 Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD012				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/03				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	6,65				
Masse de particules insolubles (g)	0,055				
Volume final après concentration (µl)	10				
Volume d'extrait injecté (µl)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	84
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	72
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	49
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	76
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	9,555	0,01	0,096	0,096	60
OCDD *	15,272	0,001	0,015	0,015	62
Dioxines	24,827 < Total < 27,077				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	70
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	23
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	70
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	51
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	76
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	59
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	5
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	2,377	0,01	0,024	0,024	62
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	1,145	0,01	0,011	0,011	3
OCDF *	1,798	0,001	0,002	0,002	56
Furannes	5,321 < Total < 8,571				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,148	1,298	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,132	1,532	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,136	1,426	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	20,446				
Total PCDD	35,718 < Total < 160,718				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	61,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	62,798 < Total < 147,798				
Marquage de l'extrait avant injection	Le 17/04/2023 à 09:11				
Analyse par GC/HRMS	Le 20/04/2023 à 00:23				

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne		BESD013			
Référence Externe		23/ART/04/JAP/04			
Nature		Retombées atmosphériques totales			
Volume d'échantillon (l)		6,96			
Masse de particules insolubles (g)		0,045			
Volume final après concentration (ul)		10			
Volume d'extrait injecté (ul)		2			
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	105
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	88
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	62
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	95
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	14,425	0,01	0,144	0,144	89
OCDD *	32,059	0,001	0,032	0,032	93
Dioxines	46,484 < Total < 48,734				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	91
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	35
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	85
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	70
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	95
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	80
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	6
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	92
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	4
OCDF *	7,991	0,001	0,008	0,008	85
Furannes	7,991 < Total < 13,241				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,184	1,354	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,148	1,568	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,156	1,466	
Total TCDD	36,528				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	24,902				
Total PCDD	93,489 < Total < 193,489				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	7,991 < Total < 142,991				
Marquage de l'extrait avant injection			Le 14/04/2023 à 10:12		
Analyse par GC/HRMS			Le 17/04/2023 à 13:03		

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification.
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD014				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/05				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	6,31				
Masse de particules insolubles (g)	0,030				
Volume final après concentration (µl)	10				
Volume d'extrait injecté (µl)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	102
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	91
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	49
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	1,046	0,1	0,105	0,105	101
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	1,861	0,1	0,186	0,186	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	17,351	0,01	0,174	0,174	70
OCDD *	38,789	0,001	0,039	0,039	72
Dioxines	59,047 < Total < 60,297				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	88
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	21
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	88
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	61
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	92
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	1,193	0,1	0,119	0,119	75
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	6
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	3,259	0,01	0,033	0,033	74
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	5
OCDF *	4,568	0,001	0,005	0,005	66
Furannes	9,020 < Total < 12,770				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,659	1,669	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,620	1,880	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,629	1,779	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	31,183				
Total PCDD	69,972 < Total < 194,972				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	4,568 < Total < 139,568				
Marquage de l'extrait avant injection	Le 17/04/2023 à 09:11				
Analyse par GC/HRMS	Le 20/04/2023 à 01:03				

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantifiés sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD015				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/06				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	6,87				
Masse de particules insolubles (g)	0,037				
Volume final après concentration (ul)	10				
Volume d'extrait injecté (ul)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	84
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	75
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	43
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	83
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	1,690	0,1	0,169	0,169	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	5,156	0,01	0,052	0,052	58
OCDD *	7,579	0,001	0,008	0,008	60
Dioxines	14,425 < Total < 16,175				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	74
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	8
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	71
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	53
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	74
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	62
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	0
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	1,377	0,01	0,014	0,014	62
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	1
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	55
Furanes	1,377 < Total < 6,627				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,242	1,353	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,235	1,595	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,237	1,487	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	16,513				
Total PCDD	24,092 < Total < 149,092				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	< 136,000				
Marquage de l'extrait avant injection			Le 17/04/2023 à 09:11		
Analyse par GC/HRMS			Le 20/04/2023 à 01:42		

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
 Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD016				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/07				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	7,66				
Masse de particules insolubles (g)	0,036				
Volume final après concentration (ul)	10				
Volume d'extrait injecté (ul)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	66
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	56
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	51
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	52
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	0,877	0,1	0,088	0,088	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	2,321	0,01	0,023	0,023	51
OCDD *	6,850	0,001	0,007	0,007	57
Dioxines	10,047 < Total < 11,797				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	53
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	4
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	52
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	55
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	56
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	46
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	0
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	59
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	0
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	59
Furanes	< 6,250				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)		0,118	1,239		
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)		0,112	1,482		
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)		0,113	1,373		
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	12,578				
Total PCDD	19,428 < Total < 144,428				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	< 136,000				
Marquage de l'extrait avant injection			Le 18/04/2023 à 11:21		
Analyse par GC/HRMS			Le 22/04/2023 à 03:12		

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne	BESD017				
Référence Externe	23/ART/04/JAP/08				
Nature	Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)	6,66				
Masse de particules insolubles (g)	0,010				
Volume final après concentration (µl)	10				
Volume d'extrait injecté (µl)	2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	93
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	80
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	45
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	88
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	6,563	0,01	0,066	0,066	62
OCDD *	8,448	0,001	0,008	0,008	61
Dioxines	15,011 < Total < 17,261				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	80
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	15
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	76
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	55
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	80
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	67
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	3
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	2,727	0,01	0,027	0,027	67
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	2
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	54
Furannes	2,727 < Total < 7,977				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,101	1,262	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,094	1,504	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,095	1,396	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	17,414				
Total PCDD	15,862 < Total < 150,862				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	156,873				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	156,873 < Total < 242,873				
Marquage de l'extrait avant injection	Le 17/04/2023 à 09:11				
Analyse par GC/HRMS	Le 20/04/2023 à 02:21				

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne		BESD018			
Référence Externe		23/ART/04/JAP/09			
Nature		Retombées atmosphériques totales			
Volume d'échantillon (l)		7,45			
Masse de particules insolubles (g)		0,047			
Volume final après concentration (ul)		10			
Volume d'extrait injecté (ul)		2			
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	95
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	82
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	52
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	87
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	4,871	0,01	0,049	0,049	63
OCDD *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	65
Dioxines	4,871 < Total < 8,121				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	81
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	9
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	78
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	0,804	0,1	0,080	0,080	60
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	81
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	67
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	1
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	1,123	0,01	0,011	0,011	68
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	1
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	61
Furanes	1,926 < Total < 6,676				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,140	1,252	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,140	1,501	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,140	1,391	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	19,268				
Total PCDD	19,268 < Total < 145,268				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	< 50,000				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	< 136,000				
Marquage de l'extrait avant injection			Le 17/04/2023 à 09:11		
Analyse par GC/HRMS			Le 20/04/2023 à 03:00		

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
 Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne		BESD019				
Référence Externe		23/ART/04/JAP/10				
Nature		Retombées atmosphériques totales				
Volume d'échantillon (l)		7,43				
Masse de particules insolubles (g)		0,095				
Volume final après concentration (µl)		10				
Volume d'extrait injecté (µl)		2				
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C	
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	93	
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	86	
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	64	
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	82	
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	/	
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	14,493	0,01	0,145	0,145	70	
OCDD *	23,933	0,001	0,024	0,024	80	
Dioxines	38,426 < Total < 40,676					
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	79	
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	17	
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	89	
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	64	
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	86	
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	72	
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	3	
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	3,257	0,01	0,033	0,033	77	
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	0	
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	76	
Furannes	3,257 < Total < 8,507					
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,201	1,362		
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,180	1,590		
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,185	1,485		
Total TCDD	< 25,000					
Total PeCDD	< 50,000					
Total HxCDD	< 50,000					
Total HpCDD	34,888					
Total PCDD	58,821 < Total < 183,821					
Total TCDF	< 25,000					
Total PeCDF	< 50,000					
Total HxCDF	59,690					
Total HpCDF	< 10,000					
Total PCDF	59,690 < Total < 145,690					
Marquage de l'extrait avant injection			Le 24/04/2023 à 14:41			
Analyse par GC/HRMS			Le 30/04/2023 à 05:13			

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
 Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Référence Interne		BESD020			
Référence Externe		23/ART/04/JAP/11			
Nature		Retombées atmosphériques totales			
Volume d'échantillon (l)		1,02			
Masse de particules insolubles (g)		<0,005			
Volume final après concentration (ul)		10			
Volume d'extrait injecté (ul)		2			
Congénère	Concentration (pg/échantillon)	TEF (NATO)	TEQ (min)	TEQ (max)	% Rec. 13C
2,3,7,8 TCDD *	< 0,250	1	0,000	0,250	94
1,2,3,7,8 PeCDD *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	81
1,2,3,4,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	44
1,2,3,6,7,8 HxCDD *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	92
1,2,3,7,8,9 HxCDD *	1,160	0,1	0,116	0,116	/
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	64
OCDD *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	62
Dioxines	1,160 < Total < 4,910				
2,3,7,8 TCDF *	< 0,250	0,1	0,000	0,025	82
1,2,3,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,05	0,000	0,025	4
2,3,4,7,8 PeCDF *	< 0,500	0,5	0,000	0,250	76
1,2,3,4,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	55
1,2,3,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	84
2,3,4,6,7,8 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	68
1,2,3,7,8,9 HxCDF *	< 0,500	0,1	0,000	0,050	0
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	67
1,2,3,4,7,8,9 HpCDF *	< 1,000	0,01	0,000	0,010	0
OCDF *	< 1,000	0,001	0,000	0,001	57
Furannes	< 6,250				
TOTAL TEQ NATO (pg/échantillon)			0,116	1,248	
TOTAL TEQ WHO-1998 (pg/échantillon)			0,116	1,496	
TOTAL TEQ WHO-2005 (pg/échantillon)			0,116	1,387	
Total TCDD	< 25,000				
Total PeCDD	< 50,000				
Total HxCDD	< 50,000				
Total HpCDD	< 10,000				
Total PCDD	< 136,000				
Total TCDF	< 25,000				
Total PeCDF	< 50,000				
Total HxCDF	126,691				
Total HpCDF	< 10,000				
Total PCDF	126,691 < Total < 212,691				
Marquage de l'extrait avant injection			Le 17/04/2023 à 09:11		
Analyse par GC/HRMS			Le 20/04/2023 à 04:19		

Légende : < Valeur (caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification
Les incertitudes associées aux résultats quantitatifs sont disponibles auprès du laboratoire.

Annexe 3 - Résultats des analyses en métaux mesurés dans les fractions insolubles et solubles collectées dans les jauges du 08 février au 05 avril 2023 autour du CVE de Labeuvrière



4, rue de Bert-lez-Orques
ZAC de Grimonv / BP 40 010
57 070 SAINT JULIEN-LES-METZ
Téléphone : 03 87 50 60 70
Télécopie : 03 87 50 61 31
contact@mp-tech.net
www.mp-tech.net

RAPPORT D'ANALYSES BESD013_MET_R1

BIOMONITOR
Madame Marjorie FRANCOIS
25, rue Anatole France

54530 - PAGNY/MOSELLE

Vos références : 23-LC-027 du 06/04/2023

Echantillon reçu le : 06/04/2023 Analyse effectuée le : 20-21/04/2023

Norme : Méthode interne selon NF X43-014/NF EN 15841

Technique : ICP_MS

Matrice : Retombées atmo. solubles et insolubles

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Date	Description	Validé par
27/04/2023	Rapport final	Mamoune EL HIMRI 

Responsable d'analyse

Référence externe : 23/ART/04/JAM/01	
Référence interne : BESD021	
Volume total (mL)	9757
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	3 184
Cr	5 760
Mn	107 742
Co	<1147
Ni	2 246
Cu	4 575
As	430
Cd	234
Sb	<1147
Tl	<1147
Pb	48 269
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	2,58
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	0,798
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	0,213

Référence externe : 23/ART/04/JAM/02	
Référence interne : BESD022	
Volume total (mL)	8245
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<993
Cr	1 391
Mn	4 863
Co	<993
Ni	<993
Cu	2 637
As	<199
Cd	<199
Sb	<993
Tl	<993
Pb	623
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	0,955
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	1,35
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/03	
Référence interne : BESD023	
Volume total (mL)	8472
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1021
Cr	1 976
Mn	6 682
Co	<1021
Ni	<1021
Cu	1 464
As	<204
Cd	<204
Sb	<1021
Tl	<1021
Pb	436
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	<0,5
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	1,22
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/04	
Référence interne : BESD024	
Volume total (mL)	8816
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1050
Cr	1 431
Mn	6 297
Co	<1050
Ni	<1050
Cu	1 183
As	<210
Cd	<210
Sb	<1050
Pb	613
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	4,03
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	0,756
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/05 Référence interne : BESD025	
Volume total (mL)	8015
Partie insoluble	Partie Insoluble
Éléments	Concentration en ng/échantillon
V	<967
Cr	1 169
Mn	4 703
Co	<967
Ni	<967
Cu	2 480
As	<193
Cd	<193
Sb	<967
Pb	665
Partie soluble	Partie soluble
Éléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	2,56
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	1,51
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/06	
Référence interne : BESD026	
Volume total (mL)	8706
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1040
Cr	1 043
Mn	4 174
Co	<1040
Ni	<1040
Cu	1 184
As	<208
Cd	<208
Sb	<1040
Pt	<1040
Pb	414
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	1,75
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	0,614
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Pt	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/07 Référence interne : BESD027	
Volume total (mL)	9571
Partie insoluble	Partie Insoluble
Éléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1138
Cr	1 483
Mn	6 505
Co	<1138
Ni	<1138
Cu	<1138
As	<228
Cd	<228
Sb	<1138
Pb	635
Partie soluble	Partie soluble
Éléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	1,70
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	<0,5
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/08	
Référence interne : BESD028	
Volume total (mL)	8263
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1009
Cr	1 256
Mn	9 894
Co	<1009
Ni	<1009
Cu	5 864
As	<202
Cd	<202
Sb	<1009
Pb	904
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	2,87
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	1,79
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/09	
Référence interne : BESD029	
Volume total (mL)	9973
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1187
Cr	2 194
Mn	4 344
Co	<1187
Ni	<1187
Cu	4 315
As	<237
Cd	<237
Sb	<1187
Tl	<1187
Pb	509
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	2,45
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	1,10
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/10 Référence interne : BESD030	
Volume total (mL)	10189
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<1231
Cr	2 140
Mn	11 274
Co	<1231
Ni	<1231
Cu	1 946
As	<246
Cd	<246
Sb	<1231
Tl	<1231
Pb	1 198
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	1,68
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	0,895
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	<0,1

Référence externe : 23/ART/04/JAM/11
 Référence interne : BESD031

Volume total (mL)	1011
Partie insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
V	<125
Cr	144
Mn	421
Co	<125
Ni	<125
Cu	<125
As	<25
Cd	<25
Sb	<125
Tl	<125
Pb	<25
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
V	<0,5
Cr	<0,5
Mn	<0,5
Co	<0,5
Ni	<0,5
Cu	<0,5
As	<0,1
Cd	<0,1
Sb	<0,5
Tl	<0,5
Pb	<0,1

MicroPolluants Technologie SA 12 sur 13 Pages BESD013_MET_R1
 La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s) et 0 annexe(s).
 Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais.

Légende: < Valeur(caractère simple) : valeur inférieure à la limite de quantification

MicroPolluants Technologie SA

13 sur 13 Pages

BESD013_MET_R1

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s) et 0 annexe(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais.



4, rue de Bort-le-Corneau
 ZAC de Grimoncourt / BP 40 010
 57 070 SAINT JULIEN-LES-METZ
 Téléphone : 03 87.50.60.70
 Télécopie : 03 87.50.61.31
 contact@mp-tech.net
 www.mp-tech.net

RAPPORT D'ANALYSES

BESD015_MEG_R1

BIOMONITOR
 Madame Marjorie FRANCOIS
 25, rue Anatole France
 54530 - PAGNY/MOSELLE

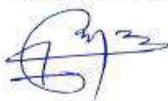
Vos références : 23-LC-027 du 06/04/2023

Echantillon reçu le : 06/04/2023 Analyse effectuée le : 20/04/2023

Norme : Méthode interne selon NF X43-014/EN 15853

Technique : AFS

Matrice : Retombées atmo. solubles et insolubles

Date	Description	Validé par
24/04/2023	Rapport final	Mamoune EL HIMRI 

Responsable d'analyse

Référence externe : 23/ART/04/JAM/01 Référence interne : BESD021	
Volume total (mL)	9757
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<229

Référence externe : 23/ART/04/JAM/02 Référence interne : BESD022	
Volume total (mL)	8245
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<199

Référence externe : 23/ART/04/JAM/03 Référence interne : BESD023	
Volume total (mL)	8472
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<204

Référence externe : 23/ART/04/JAM/04	
Référence interne : BESD024	
Volume total (mL)	8816
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<210

Référence externe : 23/ART/04/JAM/05	
Référence interne : BESD025	
Volume total (mL)	8015
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<193

Référence externe : 23/ART/04/JAM/06	
Référence interne : BESD026	
Volume total (mL)	8706
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<208

Référence externe : 23/ART/04/JAM/07	
Référence interne : BESD027	
Volume total (mL)	9571
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<228

Référence externe : 23/ART/04/JAM/08	
Référence interne : BESD028	
Volume total (mL)	8263
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<202

Référence externe : 23/ART/04/JAM/09	
Référence interne : BESD029	
Volume total (mL)	9973
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<237

Référence externe : 23/ART/04/JAM/10	
Référence interne : BESD030	
Volume total (mL)	10189
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<246

Référence externe : 23/ART/04/JAM/11	
Référence interne : BESD031	
Volume total (mL)	1011
Partie soluble	Partie soluble
Eléments	Concentration en µg/L
Hg	<0,05
Partie Insoluble	Partie Insoluble
Eléments	Concentration en ng/échantillon
Hg	<25

Légende:

< Valeur (caractère simple): valeur inférieure à la limite de quantification

MicroPolluants Technologie SA

6 sur 6 Pages

BESD015_MEG_R1

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s)et 0 annexe(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais.

Annexe 4 - Présentation des concentrations en dioxines/furannes mesurées dans les collecteurs de précipitations autour du CVE de Labeuvrière depuis 2008

PCDD/F pg I-TEQ/m ² /j (inclusif)	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	1,88	1,01	1,11	0,57	1,51	0,94	0,46	0,78	2,47	0,66	0,53	0,64	0,57	0,60
Station 3	1,82	0,69	1,30	0,52	0,69	3,37	0,61	0,49	1,32	0,47	0,50	0,49	0,48	0,50
Station 4	1,82	0,90	1,87	0,54	1,14	1,17	0,53	1,07	1,22	0,46	0,52	0,46	1,66	0,51
Station 5	1,88	1,03	1,43	0,60	0,69	1,74	0,88	0,49	0,87	0,47	0,47	0,56	0,71	0,64
Station 6	1,82	2,74	0,82	0,47	1,57	1,47	0,60	0,61	1,83	0,48	0,47	0,83	0,47	0,53
Station 7	1,88	1,54	1,08	0,45	0,58	0,72	0,50	0,53	0,70	0,45	0,47	0,59	0,52	0,48
Station 8	1,85	2,00	0,75	0,48	0,60	0,48	0,00	0,53	1,30	-	0,60	0,59	0,46	0,50
Station 10	1,85	1,18	0,79	0,53	0,53	0,92	0,53	0,52	0,58	0,46	0,53	0,54	0,49	0,52
Station 2	1,85	2,19	-	0,58	1,08	1,37	0,47	0,60	1,11	0,47	0,50	0,55	0,62	0,59
Station 9	1,85	1,38	-	0,48	0,49	6,65	1,20	0,47	0,66	0,47	0,50	0,46	0,48	0,48

Annexe 5 - Présentation des concentrations en métaux mesurées dans les collecteurs de précipitations autour du CVE de Labeuvrière depuis 2008

As µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	1,37	0,61	0,40	0,41	0,36	0,26	0,33	0,34	0,31	0,31	0,40	0,18	0,16	0,39
Station 3	2,13	0,36	-	0,38	0,36	0,34	0,65	0,27	0,34	0,23	-	0,20	0,16	<LQ
Station 4	1,24	0,64	0,31	0,80	0,35	0,51	0,32	0,26	0,29	0,27	0,38	0,19	<LQ	<LQ
Station 5	0,68	0,47	0,43	0,38	0,33	0,22	0,80	0,25	0,38	0,28	0,35	0,17	0,14	<LQ
Station 6	1,01	0,51	0,32	0,36	0,36	0,29	0,27	0,35	0,21	-	0,07	0,16	0,22	<LQ
Station 7	0,72	-	0,40	0,40	0,37	0,32	0,56	0,23	0,31	0,31	0,41	0,22	0,18	<LQ
Station 8	0,77	0,58	0,34	0,36	0,34	0,25	0,26	0,20	0,23	0,30	-	0,17	0,13	<LQ
Station 10	0,59	0,71	0,40	0,42	0,38	0,21	0,32	0,22	0,21	0,36	0,42	0,23	0,15	<LQ
Station 2	-	0,67	-	0,55	0,41	0,27	0,62	0,50	0,29	0,38	-	0,25	0,15	<LQ
Station 9	0,87	0,36	-	0,41	0,36	0,30	0,29	0,28	<0,21	<0,24	0,41	0,21	0,17	<LQ

Cd µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	0,24	0,12	0,34	0,35	0,33	0,14	0,22	0,20	<0,24	0,19	0,37	0,15	<LQ	0,33
Station 3	0,55	0,15	-	<0,3	0,33	0,19	0,22	0,99	0,44	0,20	-	0,17	0,13	<LQ
Station 4	0,27	0,12	0,24	0,42	0,34	0,21	0,20	0,18	<0,22	0,16	0,37	0,15	<LQ	<LQ
Station 5	0,50	0,12	0,35	0,33	0,30	0,16	0,25	0,20	<0,21	0,22	0,34	0,16	<LQ	<LQ
Station 6	0,32	0,14	<0,31	<0,3	0,32	0,19	0,22	0,20	<0,20	-	0,02	0,15	0,16	<LQ
Station 7	0,29	-	<0,38	0,36	<0,35	0,22	0,25	0,18	<0,22	0,22	0,38	0,16	<LQ	<LQ
Station 8	0,65	0,19	0,33	<0,35	<0,33	0,18	<0,21	0,17	<0,17	0,21	-	0,15	<LQ	<LQ
Station 10	0,22	0,19	0,34	0,37	<0,36	0,17	0,23	<0,19	<0,21	0,26	0,40	0,18	<LQ	<LQ
Station 2	-	0,11	-	0,46	0,34	0,11	0,21	0,39	<0,22	0,17	-	0,16	<LQ	<LQ
Station 9	0,18	0,12	-	<0,37	<0,36	0,18	0,22	0,20	<0,21	0,22	<LQ	0,17	<LQ	<LQ

Co µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	0,59	1,74	1,81	1,64	0,72	1,12	0,99	<1,18	0,91	1,82	0,78	<LQ	<LQ
Station 3	-	<0,50	-	1,80	1,62	<0,83	0,94	0,86	<1,01	0,90	-	0,77	<LQ	<LQ
Station 4	-	0,67	1,25	2,12	<1,59	1,09	1,03	0,85	<1,10	0,84	1,79	0,73	<LQ	<LQ
Station 5	-	0,57	1,84	1,69	1,39	0,75	1,04	0,82	<1,04	0,98	1,61	<LQ	<LQ	<LQ
Station 6	-	0,53	<1,55	1,75	1,62	0,97	1,04	1,21	<1,01	-	0,08	<LQ	0,49	<LQ
Station 7	-	-	<1,92	1,91	1,77	0,97	1,21	0,92	<1,10	1,06	1,87	0,86	<LQ	<LQ
Station 8	-	0,70	<1,64	1,79	1,63	0,89	<1,03	<0,85	<0,87	0,96	-	0,76	<LQ	<LQ
Station 10	-	0,77	1,79	1,94	<1,79	<0,85	1,14	0,93	<1,06	1,20	1,98	0,85	<LQ	<LQ
Station 2	-	0,50	-	2,10	1,70	0,58	1,11	1,14	<1,08	0,89	-	0,82	0,45	<LQ
Station 9	-	0,50	-	1,90	<1,78	0,91	<1,08	1,01	<1,03	<1,08	<LQ	0,84	<LQ	<LQ

Cr µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	3,3	4,8	2,6	3,1	2,4	1,5	2,7	4,7	1,3	3,4	2,8	1,3	1,8	2,9
Station 3	4,8	1,8	-	2,6	2,2	1,5	2,3	2,3	1,6	1,7	-	1,6	1,5	1,7
Station 4	6,8	4,8	3,1	3,8	2,0	4,4	1,9	2,2	1,1	2,7	2,7	1,8	0,6	1,6
Station 5	1,8	3,7	2,7	2,6	2,1	1,4	2,5	2,1	1,4	2,2	2,2	1,2	0,9	1,4
Station 6	3,4	2,8	1,9	2,2	2,0	2,1	2,5	3,3	1,5	-	0,8	1,3	1,6	1,5
Station 7	1,6	-	2,4	2,7	2,1	2,1	3,1	1,6	1,4	2,3	2,9	1,8	1,1	1,7
Station 8	1,5	3,4	1,9	2,3	1,8	1,7	1,4	1,3	1,1	2,4	-	1,6	0,9	1,5
Station 10	1,7	4,5	2,9	3,1	2,0	1,1	2,3	1,4	1,1	3,6	2,6	2,0	1,0	2,0
Station 2	-	1,6	-	6,2	2,6	1,4	4,1	6,3	1,4	4,8	-	2,3	1,3	1,6
Station 9	1,8	1,2	-	2,6	2,0	1,7	1,4	2,4	1,0	1,5	2,1	1,8	1,1	2,0

Cu µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	4,2	3,4	4,5	3,5	2,3	5,0	5,0	14,3	7,5	9,2	5,1	3,9	3,4
Station 3	-	1,9	-	5,2	2,7	3,2	3,4	2,8	11,9	4,9	-	6,1	6,0	3,2
Station 4	-	3,9	2,9	6,6	2,5	4,7	4,5	2,9	10,7	5,4	4,2	4,8	2,1	2,1
Station 5	-	3,3	3,0	3,5	3,9	2,8	4,8	2,8	8,0	6,8	5,7	5,6	4,6	4,0
Station 6	-	3,6	2,1	2,6	2,8	2,8	4,3	3,5	7,4	-	2,8	5,3	4,4	1,8
Station 7	-	-	2,8	3,1	3,1	2,5	6,7	2,0	7,5	13,5	5,2	5,2	3,5	<LQ
Station 8	-	6,0	2,3	3,9	2,0	2,1	3,0	1,3	6,3	10,5	-	5,3	4,7	5,8
Station 10	-	5,0	2,9	3,2	2,1	2,7	3,7	3,7	5,3	10,0	7,1	6,4	3,9	3,0
Station 2	-	2,2	-	7,5	4,7	2,6	4,0	5,4	14,8	9,9	-	6,5	3,8	3,9
Station 9	-	1,6	-	4,4	2,6	2,8	2,4	2,5	8,7	6,7	5,2	5,8	5,3	4,2

Hg µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1		<0,05	<0,17	<0,18	<0,16	<0,07	<0,11	<0,76	<1,15	0,73	<LQ	0,08	<LQ	<LQ
Station 3		<0,06	-	<0,18	<0,16	<0,09	<0,10	<0,76	<0,98	0,83	-	0,08	<LQ	<LQ
Station 4		<0,05	<0,12	<0,18	<0,16	0,11	<0,10	<0,73	<1,07	0,71	<LQ	0,08	<LQ	<LQ
Station 5		0,05	<0,18	<0,16	<0,14	<0,08	<0,10	<0,71	<1,02	0,91	<LQ	0,08	<LQ	<LQ
Station 6		0,05	<0,16	<0,18	<0,17	<0,10	<0,11	<0,84	<0,99	-	0,01	0,08	<LQ	<LQ
Station 7		-	0,20	<0,19	<0,18	<0,09	<0,12	<0,85	<1,07	0,94	<LQ	0,10	<LQ	<LQ
Station 8	<0,2	0,06	<0,17	<0,18	<0,17	<0,08	<0,11	<0,81	<0,85	0,87	-	0,08	<LQ	<LQ
Station 10		0,06	<0,17	<0,19	<0,18	<0,09	<0,11	<0,89	<1,03	1,04	<LQ	0,08	<LQ	<LQ
Station 2		<0,05	-	<0,18	<0,17	<0,06	<0,10	<0,76	<1,05	0,60	-	0,08	<LQ	<LQ
Station 9		0,05	-	<0,19	<0,18	<0,09	<0,11	<0,90	<1,00	1,06	<LQ	0,09	<LQ	<LQ

Mn µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	32,7	7,5	28,4	7,3	10,2	22,4	29,8	29,2	15,1	12,4	8,9	2,7	36,6
Station 3	-	10,9	-	7,3	4,5	3,9	20,1	12,9	31,0	5,1	-	10,3	4,1	3,0
Station 4	-	28,3	15,1	25,1	4,4	26,8	9,2	14,8	20,9	8,6	11,6	18,2	5,8	11,3
Station 5	-	20,0	7,3	10,2	5,5	6,9	17,7	12,1	31,1	11,2	10,1	10,4	8,3	6,9
Station 6	-	16,8	3,0	5,5	4,5	10,0	14,2	19,1	15,8	-	0,03	9,2	6,8	5,4
Station 7	-	-	11,4	10,8	5,3	14,9	20,0	7,9	16,4	11,3	13,4	12,3	1,5	6,3
Station 8	-	24,2	2,9	6,0	4,7	9,3	9,1	4,1	17,7	9,9	-	10,3	1,8	9,4
Station 10	-	27,0	8,6	9,4	3,5	3,5	14,2	7,6	19,3	13,5	6,1	12,2	1,5	7,7
Station 2	-	10,9	-	22,3	10,4	6,5	20,6	31,2	26,2	22,2	-	13,6	5,3	3,6
Station 9	-	7,7	-	10,5	4,4	10,3	15,8	10,7	16,6	3,7	9,0	10,8	7,6	7,9

Ni µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	3,6	2,8	2,2	2,4	2,2	1,1	1,6	1,9	1,2	1,8	2,2	1,3	1,1	2,0
Station 3	10,8	3,1	-	2,2	4,0	1,1	1,3	1,4	1,1	1,2	-	1,2	0,8	<LQ
Station 4	20,9	5,9	1,9	8,4	1,9	2,1	1,4	1,3	1,1	1,5	2,0	1,1	<LQ	<LQ
Station 5	1,6	3,2	14,4	3,6	2,1	1,2	2,7	1,4	1,2	1,4	1,8	1,0	0,7	<LQ
Station 6	1,7	3,6	1,7	2,1	2,2	1,4	1,6	1,9	1,1	-	0,4	1,0	0,8	<LQ
Station 7	6,5	-	2,1	4,3	4,5	1,5	2,0	1,2	1,1	1,7	2,2	1,4	0,9	<LQ
Station 8	4,0	5,6	1,8	2,0	1,8	1,4	1,2	1,0	0,9	1,7	-	1,1	0,7	<LQ
Station 10	11,8	3,6	2,4	2,5	1,9	1,9	1,5	1,1	1,1	1,9	2,2	1,4	0,7	<LQ
Station 2	-	2,1	-	7,0	2,1	2,7	2,0	2,6	1,1	2,0	-	1,5	0,7	<LQ
Station 9	0,6	2,3	-	462,7	2,5	1,2	1,3	1,5	1,1	1,3	2,1	1,2	0,8	<LQ

Pb µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	22,6	17,0	9,0	7,3	14,9	3,6	5,4	10,7	10,2	19,9	7,8	3,1	4,2	13,9
Station 3	9,5	4,6	-	1,4	0,9	1,9	0,9	1,2	3,8	0,9	-	0,9	1,0	0,4
Station 4	13,1	9,6	2,5	4,7	0,8	4,9	2,2	1,6	4,0	1,7	0,5	0,7	0,3	0,4
Station 5	7,0	5,6	1,6	1,6	11,7	1,1	2,5	1,8	3,9	1,3	0,6	0,6	0,5	0,4
Station 6	12,0	6,4	0,9	0,8	4,3	1,3	1,6	4,4	4,5	-	0,2	0,5	2,1	0,4
Station 7	4,1	-	1,1	1,9	0,9	3,4	2,6	0,8	4,7	1,5	1,3	1,0	0,5	0,4
Station 8	4,6	8,0	0,8	0,9	0,6	1,0	2,3	1,5	3,3	1,5	-	0,6	0,5	0,5
Station 10	2,9	11,8	2,2	1,9	0,7	4,0	2,7	0,7	3,4	2,1	0,8	1,2	0,6	0,6
Station 2	-	3,9	-	3,1	1,5	0,9	3,2	4,4	5,7	3,2	-	1,0	0,9	0,4
Station 9	4,9	2,1	-	2,3	0,7	1,1	1,0	1,7	3,3	0,6	1,8	0,7	0,9	0,4

Sb µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	0,42	1,85	1,93	1,66	0,71	1,13	0,89	<1,18	0,89	1,85	0,77	<LQ	<LQ
Station 3	-	<0,50	-	1,80	1,62	<0,83	0,95	0,84	<1,01	0,89	-	0,72	<LQ	<LQ
Station 4	-	0,43	1,20	1,93	<1,59	0,95	1,01	0,77	<1,10	0,80	1,79	0,71	<LQ	<LQ
Station 5	-	0,47	1,76	1,65	1,39	0,74	0,98	0,80	<1,04	0,96	1,61	<LQ	<LQ	<LQ
Station 6	-	0,47	1,57	1,75	1,66	1,00	1,08	1,11	<1,01	-	0,12	<LQ	<LQ	<LQ
Station 7	-	-	1,93	1,85	<1,77	0,89	1,23	<0,89	<1,10	1,02	1,86	0,82	<LQ	<LQ
Station 8	-	0,60	<1,64	1,77	<1,63	0,81	<1,03	<0,85	<0,87	0,93	-	0,76	<LQ	<LQ
Station 10	-	0,62	1,72	1,86	<1,79	<0,85	1,09	<0,93	<1,06	1,13	1,97	0,80	<LQ	<LQ
Station 2	-	0,41	-	1,91	1,68	0,60	1,03	0,92	<1,08	0,84	-	0,84	0,47	<LQ
Station 9	-	<0,49	-	1,89	<1,78	0,89	<1,08	0,96	<1,03	1,09	1,96	0,82	<LQ	<LQ

TI µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	0,16	<0,37	<0,38	<0,36	<0,18	<0,25	<0,20	<1,18	<0,75	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ
Station 3	-	0,19	-	<0,38	<0,36	<0,20	<0,23	<0,20	<1,01	<0,85	-	<LQ	<LQ	<LQ
Station 4	-	0,17	<0,26	<0,39	<0,36	<0,21	<0,24	<0,19	<1,10	<0,73	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ
Station 5	-	0,18	<0,38	<0,35	<0,31	<0,18	<0,23	<0,19	<1,04	<0,92	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ
Station 6	-	0,17	<0,34	<0,38	<0,36	<0,22	<0,24	<0,21	<1,01	-	0,03	<LQ	<LQ	<LQ
Station 7	-	-	0,42	<0,40	<0,39	<0,21	<0,26	<0,22	<1,10	<0,95	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ
Station 8	-	0,19	<0,36	<0,39	<0,36	<0,19	<0,24	<0,21	<0,87	<0,86	-	<LQ	<LQ	<LQ
Station 10	-	0,22	<0,37	<0,40	<0,40	<0,21	<0,26	<0,22	<1,06	<1,05	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ
Station 2	-	0,16	-	<0,38	<0,37	<0,15	<0,23	<0,20	<1,08	<0,62	-	<LQ	<LQ	<LQ
Station 9	-	0,19	-	<0,40	<0,39	<0,21	<0,25	<0,23	<1,03	<1,08	<LQ	<LQ	<LQ	<LQ

V µg/m ² /j	2008	2011 printemps	2011 automne	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Station 1	-	2,6	2,1	2,2	1,9	1,0	1,8	2,3	1,5	1,9	2,2	1,0	0,9	2,2
Station 3	-	1,1	-	2,0	1,8	1,2	2,3	1,5	1,2	1,2	-	1,1	0,9	<LQ
Station 4	-	2,8	1,8	3,2	1,7	2,4	1,4	1,4	1,2	1,7	2,1	1,0	0,5	<LQ
Station 5	-	1,8	2,2	2,1	1,7	1,0	1,8	1,4	1,9	1,5	1,9	0,9	0,8	<LQ
Station 6	-	1,8	1,7	2,0	1,8	1,4	1,5	2,0	1,3	-	0,6	0,8	1,0	<LQ
Station 7	-	-	2,1	2,1	1,9	1,4	2,0	1,2	1,2	1,8	2,4	1,2	0,9	<LQ
Station 8	-	2,0	1,7	1,9	1,7	1,1	1,2	1,1	0,9	1,6	-	0,9	0,7	<LQ
Station 10	-	2,6	2,3	2,3	2,0	1,0	1,7	1,2	1,1	2,1	2,3	1,2	0,8	<LQ
Station 2	-	1,3	-	3,3	2,1	0,9	2,2	3,2	1,2	2,4	-	1,3	0,8	<LQ
Station 9	-	1,2	-	2,2	1,9	1,2	1,2	1,6	1,1	1,3	2,2	1,0	0,9	<LQ



**Commission de Suivi de Site
CVE LABEUVRIERE**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du lundi 12 juin 2023 15h30
Présidée par : M. Eddie BOUTTERA, Sous-préfet de Béthune
Lieu : S3PI de l'Artois
Objet : CSS CVE LABEUVRIERE

Téléphone : 03 21 63 69 36

PJ : liste des participants + Glossaire

I)-Objet de la réunion

Présentation du rapport d'activité 2022 du CVE de LABEUVRIERE. La présentation est disponible sur le site internet du S3PI de l'Artois (www.s3pi-artois.fr).

II)-Présentation du CVE Labeuvrière effectuée par Gilles Gautier, Directeur du site

- Contexte

Bilan de l'année 2022.

Nouveau réseau de chauffe urbain de la ville de Béthune installé fin 2020.

- Tonnages réceptionnés

Tonnages réceptionnés en 2022 : 85 628 t.

Contrairement aux années précédentes (en raison de la COVID), l'année 2022 a enregistré une baisse d'environ 4 000 t par rapport à 2021, en raison d'une amélioration du tri à la source des déchets par les ménages : baisse sur les refus de tris et DIB.

- Résidus Solides

Les mâchefers sont traités par la société PREFERNOR (20 070 t)

Les cendres sont traitées par la société SERAF (1 616 t)

Les PSR (produits solides résiduels) sont traités par les sociétés HYDROPALE, RESOLEST et SUEZ.

- Mesures des émissions Atmosphériques

Total d'émission de CO₂ : 69 674 t

Les dépassements des valeurs limite d'émission (VLE) pour chacun des paramètres sont tolérés par la réglementation à hauteur de 60 h /an pour chaque four.

Four 2 : 30 h de dépassement

Four 3 : 25,5 h de dépassement

Concernant les dioxines, on peut constater un léger dépassement (en juin) de la VLE sur le four 2, qui s'explique par le fait que le four de la ligne 2 ne fonctionne pas souvent (en 2022 : 2500h sur les 8760h) ; ce qui conduit à des faibles temps de mesure de la cartouche en semi-continu.

A noter que systématiquement, en cas de dépassement, une contre-mesure est réalisée à la prochaine date de fonctionnement.

- Surveillance de l'impact sur l'environnement

BRUIT :

Les contrôles des niveaux sonores dus au fonctionnement du CVE sont réalisés tous les 3 ans. La dernière campagne a eu lieu en décembre 2021. Aucune non-conformité n'a été mise en évidence.

SURVEILLANCE DE L'IMPACT DU CVE SUR L'ENVIRONNEMENT :

La campagne de mesures sur 10 stations réparties à proximité du CVE a été réalisée par BioMonitor les 31 janvier, 02 février et 29 mars 2022.

Les résultats montrent qu'aucun impact significatif n'a été mis en évidence.

- Performance Énergétique

L'exploitant est tenu d'avoir une performance énergétique de par la réglementation européenne et française et ce dernier va dépendre notamment du pouvoir calorifique des déchets.

Le niveau de performance énergétique s'est amélioré en raison notamment du raccordement du CVE au réseau de chauffe urbain (production de 9026 MWh livrés dans le réseau DALKIA) pour atteindre les 75,41 %.

Le CVE a établi une convention tripartite avec VALNOR, DALCIA et CABBALR, avec un prix établi sur 3 ans.

Le réseau est constitué d'eau chaude à 95 °C légèrement pressurisée.

III) -Échanges :

Monsieur CATY évoque des problèmes de bruit dans le voisinage immédiat qui ressemblent à des bruits de dépressurisation.

Monsieur GAUTIER évoque le problème de soupape survenu en 2021 dont il a informé la mairie.

Monsieur le Sous-préfet interroge l'exploitant sur l'origine de l'incendie qui a eu lieu cette année 2022 :

Monsieur GAUTIER précise qu'un départ de feux dans les armoires de l'injection d'urée situées à l'intérieur de l'usine, en est à l'origine. Le feu a été maîtrisé rapidement par les équipes sur place qui ont appelé les pompiers. L'usine a été arrêtée pendant 3 jours pour réparation.

Monsieur le Sous-préfet demande si le CVE a déjà reçu des obus parmi les déchets

entrants.

Monsieur GAUTIER déclare n'avoir jamais eu ce type de déchets, cependant il est parfois confronté à la présence de cartouches de protoxyde d'azote qui provoquent des petites explosions dans le four, ce qui reste peu fréquent.

Monsieur FLORKE précise qu'un nouveau CVE, en remplacement du CVE actuel, est en projet pour 2026 ; celui-ci s'implantera à proximité afin notamment de pouvoir poursuivre l'alimentation en vapeur de CRODA.

Fin 2026, VALNOR quitte le contrat d'exploitation avec reprise du personnel volontaire.

Madame WOLSKI et Monsieur CATY demande au CVE les coordonnées des personnes à contacter d'un point de vue opérationnel.

Fin de la réunion

Le Sous-préfet de Béthune



Eddie BOUTTERA

Liste des participants :

Etat

- Eddie BOUTTERA, Sous-Préfet de Béthune
- Laurence BERKMANS, Inspectrice des Installations classées UD Artois, DREAL HDF
- Sandrine WOLSKI, SDIS 62

Exploitant

- Gilles GAUTIER, Responsable VALNOR

Salariés

- Bruno LEFEBVRE, Chef de Quart, Représentant du personnel

Collectivités Territoriales

- Jean-Paul CATY, Mairie de Labeuvrière
- Rainer FLORKE, représentant CABBALR

Associations et Riverains

- Aucun représentant

Etait aussi présente, Agathe NOURY pour le S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE	
IME (Installation de Maturation et d'Elaboration)	
HCL (Chlorure d'Hydrogène)	
SO2 (Dioxyde de Soufre)	
Nox (Oxyde d'Azote)	
CO (Monoxyde de Carbone)	
COT (Carbone Organique Total)	
NH3 (Ammoniaque)	
HF (Fluorure d'Hydrogène)	
PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur)	
RCU (Réseau de Chauffe Urbain)	
DIB (Déchet industriel banal)	
PSR (Produit solide résiduel)	
VLE (Valeur limite d'émission)	

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro

MF_T1 2023/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année 2023
Trimestre 1

signature et tampon du repreneur



Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

--

Nombre de pages du
certificat

1/2

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro MNF_T1 2023_Aluminium issu des MIDND/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui-même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année 2023
Trimestre 1

signature et tampon du repreneur

GALLOO FRANCE SA
Première Avenue - Port Fluvial
F-59250 HALLUIN
Tél +33 (0)320 23 93 69
Fax +33 (0)320 23 93 60
TYA FR79 383 066 602 - SIREN: 383 066 602

Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

Nombre de pages du
certificat

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro

MF_T3 2023/LABEUVERIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année 2023
Trimestre 3

signature et tampon du repreneur



Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

--

Nombre de pages du
certificat

1/2

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro MNF_T3 2023_Aluminium issu des MIDND/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réactions appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année	2023
Trimestre	3

signature et tampon du repreneur

GALLOO FRANCE SA Première Avenue - Port Fluvial F-59250 HALLUIN Tél +33 (0)320 23 91 49 Fax +33 (0)320 23 95 60 TVA FR78 383 066 602 - SIREN: 889 066 602

Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

--

Nombre de pages du
certificat

--

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro MNF_T4 2023_Aluminium issu des MIDND/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année: 2023
Trimestre: 4

signature et tampon du repreneur

GALLOO FRANCE SA
Première Avenue - Port Fluvial
F-59250 HALLUIN
Tél +33 (0)320 23 91 49
Fax +33 (0)320 23 95 44
TVA FR78 383 066 602 - SIREN: 383 066 602

Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

--

Nombre de pages du
certificat

--

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro

MF_T4 2023/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année 2023
Trimestre 4

signature et tampon du repreneur

PRE-FER-NORD
CS 80110 - 59811 LESQUIN Cedex
T. +33 (0)3 20 41 57 00
SA au capital de 120 000 €
347 682 114 RCS Lille
FR 19 347 682 114

Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en
Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et
Signature du papetier :

--

Nombre de pages du
certificat

1/2

**CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS
ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

Numéro

MF_T2 2023/LABEUVRIERE

1. Ce certificat de recyclage est établi par le repreneur pour la collectivité, la période, le standard et le point d'enlèvement spécifiés dans le ou les tableaux de détail joints.
2. Il est prévu dans les textes, conventions et contrats qui définissent le fonctionnement de la reprise des Déchets d'Emballages Ménagers, à savoir
 - a. le Cahier des Charges de la filière emballages ménagers ;
 - b. l'article 4.4 de la convention entre les sociétés agréées et les fédérations,
 - c. l'article 13 de la convention cadre entre les sociétés agréées et les filières ;
 - d. le Contrat conclu par la Collectivité avec la société agréée,
3. Les informations contenues dans le certificat de recyclage sont exigées quelle que soit l'option de reprise choisie par la Collectivité et doivent permettre d'identifier le destinataire final (recycleur) en précisant au minimum le nom de sa société et son adresse. Ces informations servent :
 - a. de justificatif au versement des soutiens liés à la Tonne Recyclée versés à la collectivité par la Société Agréée, dans la limite des quantités éligibles à ces soutiens;
 - b. de base aux contrôles diligentés par les sociétés agréées afin de s'assurer de la réalité du recyclage effectif des déchets d'emballages ménagers.
4. Le signataire certifie notamment:
 - a. que l'intégralité des tonnages déclarés dans ce certificat ont été effectivement recyclés
 - b. que les tonnages de déchets d'emballages ménagers concernés :
 - i. sont conformes aux standards par matériaux définis dans le cahier des charges de la filière emballages ménagers
 - ii. et qu'ils tiennent compte des éventuelles réfections appliquées pour non conformité ponctuelle aux standards
 - c. que la traçabilité jusqu'au destinataire final a bien été assurée pour les tonnages déclarés ;
 - d. que le signataire lui même, ses intermédiaires éventuels et le destinataire final se sont engagés à accepter les contrôles éventuellement diligentés par les sociétés agréées et destinés à vérifier la traçabilité, le recyclage effectif et, en cas d'exportation en dehors de l'union européenne, la conformité des conditions de recyclage au référentiel défini par les sociétés agréées, de l'intégralité des tonnages déclarés.
 - e. le précédent engagement est souscrit sous réserve que la plus grande confidentialité soit observée sur les informations recueillies dans le cadre des contrôles effectués tant par les sociétés agréées que par les personnes agissant en son nom et pour son compte.
5. Les repreneurs qui font leurs déclarations de tonnages via la plate-forme dématérialisée mise à disposition par les Sociétés Agréées souscrivent à l'ensemble de ces engagements lorsqu'ils valident informatiquement les données trimestrielles et sont dispensés de l'envoi d'un certificat « papier ».
6. Le présent document valant certificat de recyclage est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de la plateforme de déclaration dématérialisée. Il doit alors être transmis au siège de la société agréée et à la collectivité.
7. En cas de différence éventuelle dans les informations déclarées, la déclaration faite dans la plate-forme dématérialisée prévaut sur les certificats papiers éventuellement émis (notamment en cas de contrôle).

N° de Contrat collectivité - société agréée
Code du point d'enlèvement

Année 2023
Trimestre 2

signature et tampon du repreneur



Pour les repreneurs de Déchets d'emballages ménagers en Papier Carton dans le cadre de l'option Filières, Tampon et Signature du papetier :

--

Nombre de pages du certificat

1/2

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Février 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de causeries sécurité réalisées = 0	depuis début janvier = 1

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89
	% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1918,08	0,00
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6091,05	6 557,78
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8009,13	6 557,78
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6094,57	5 281,76
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6958,31	6 024,08
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Disponibles pour Incinération (tonne)	7138,87	6 367,31
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2048,28	1 672,96
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6
	C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6
	CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4449,47	4 174,91
	Electricité	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eveler ou facture		106 381	18 535,00
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures		884 030	863 363
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)		628 986	569 528
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)		735 367	588 063
Consommables Process	C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00
	C.V.E. : GNR (l) Index	45 916,00	46 175,00
	C.V.E. : GNR (l)	9,00	259,00
	C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture	494,43	117,74
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28
	C.V.E. : Eau Osмосée (m3)	6 523,00	5 268,00
	C.V.E. : Eau Osмосée (m3) achat	2 073,53	1 093,09
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3
7-Feb		<i>Intervention sur palier zone 3</i>
10-Feb	Démarrage travaux de maintenance Four	
22-Feb		ATP Explotek : Nettoyage chaudière micros explosions, contrôle et nettoyage de l'electrofiltre et des cendriers, maintenance sur les chaînes redlers, Mise en BB des cendres volantes

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	GTA M+M	Travaux sur les communs
7-Feb	Arrêt éjecteur de maintien côté mur et mise en service éjecteur de maintien côté turbine	
8-Feb		Balayeuse + Entretien Pont Bascule (apm)
9-Feb	Déclenchement GTA suite réglages débit vapeur entrée BP4	
22-Feb	Arrêt GTA	Inspection périodique du sécheur d'air comprimé,
23-Feb	Démarrage GTA suite ATP Explotek	

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2

DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS

DEPASSEMENTS LIGNE 3

DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
11/02/2023	HF	4:00	Déclenchement du broyeur secour	Diminution des airs de combustion et passage de l'injection bicar en manuelle à 100%. Arrêt du broyeur de secour et
11/02/2023	HF	4:30		
19/02/2023	CO	23:00	Explosion à 2 reprises à 6mm d'intervalles provoquant un dégarnissage important des zones	Regarnissage des zones par passage des zones à 100%
26/02/2023	HCL	3:30	Bourrages sous silo L3	Plusieurs essuie de débouillage puis passage sur le broyeur secours
27/02/2023	CO	8:00	Monté brutale du CO à 1100 mg/Nm3	Baisse air comburant et monté air secondaire

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS-ROM	CG62 - CAMBRIN	COMMUNE D'ANNEZIN	COMMUNE DAUCHEL	COMMUNE D'AUCHY LES	COMMUNE D'HAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNE R	COMMUNE DE CAMBLAIN	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE LABEURIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	PAV - BB - VPIN - DUNKERQUE	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/02/2023	308,810			1,500			1,360		1,100		0,220	0,240		0,120	0,460	0,680	12,880	5,680	10,000	343,050
02/02/2023	225,140	1,060	0,420	1,500			2,220		0,580			0,160			0,340		20,900	5,020	13,620	270,960
03/02/2023	261,800	1,040	0,260	0,280			1,840	4,020			1,180	0,080	0,280	0,220	0,400		17,520	2,640	17,800	309,360
04/02/2023	3,890						0,980										42,800			47,670
05/02/2023							1,160													1,160
06/02/2023	225,890		0,760	0,940			1,920		0,520			0,340			0,600	0,540	5,360	4,750	12,060	253,680
07/02/2023	264,220			0,900		0,380	1,980	2,420	0,580			0,160					14,560	17,140	7,220	309,560
08/02/2023	250,320		0,280	0,920			1,700										12,160			265,380
09/02/2023	213,080	2,530		1,480		0,240	2,520					0,160			0,660		30,480	8,140	9,840	269,130
10/02/2023	254,940	0,660	0,320	0,680	0,220		1,400	1,840			0,900		0,260	0,400	0,900	0,440	16,000	7,800	13,260	300,020
11/02/2023	8,420						0,800										27,200			36,420
12/02/2023							1,120													1,120
13/02/2023	220,460		0,320	0,640		0,700	1,940		0,560			0,220		1,300			19,760	12,200	11,580	269,680
14/02/2023	270,000			0,620		0,260	3,480				0,580	0,100			0,840		32,020	6,120	13,360	327,380
15/02/2023	278,180		0,380	0,920		0,140	1,440	3,900			0,300	0,260			0,700		31,780	4,460	9,660	332,120
16/02/2023	213,360	0,340		1,600			1,480		2,320		0,340	0,120	0,240				14,700	6,840	17,100	258,440
17/02/2023	241,380	0,980	0,500	1,080		0,040	1,820	2,760		0,120		0,080		0,360	0,680		24,380	3,360	6,560	284,100
18/02/2023	13,620						1,380										17,500			32,500
19/02/2023							2,500													2,500
20/02/2023	219,940	0,820		0,980			1,420				0,100	0,300			1,300	0,600	16,680	13,640	3,980	259,760
21/02/2023	275,240	0,920	0,680	0,800	0,220		4,140				0,320	0,220			0,340		26,940	7,840	6,820	324,480
22/02/2023	256,250			1,320			4,220	4,660	1,900			0,240			0,520		32,500		12,260	313,870
23/02/2023	214,920			1,000			3,340		0,500		1,060	0,340	0,420		0,560		31,640	11,400	10,880	276,060
24/02/2023	256,830	1,080	0,220	0,920			3,660	1,740	0,660			0,260		0,260	0,520		18,300	2,020	12,200	298,670
25/02/2023	8,310						0,580										34,900			43,790
26/02/2023							1,120													1,120
 Modi	215,850	1,740		0,620			1,560				0,460	0,360			0,800	0,540	12,180	15,220	10,700	260,030
	289,730		0,420	0,620			2,220	2,700			0,340	0,120	0,400		0,500		21,480	4,740	8,800	332,070
	990,580	11,170	4,560	19,320	0,440	1,760	55,300	24,040	8,720	0,120	5,800	3,760	1,600	2,660	10,120	2,800	534,620	139,010	207,700	6024,080

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

	- VRV HDF AMIENS		Total pour VRV HDF AMIENS	- VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	- VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
Date de sortie	PILLON TRANSPORTS	VRVHDF - AMIENS		DELESTREZ TRANSPORTS		VPNN - CYCLAMED	
01/02/2023						4,400	4,400
02/02/2023	23,980		23,980			2,740	2,740
03/02/2023						6,440	6,440
04/02/2023							
05/02/2023							
06/02/2023		5,510	5,510			4,460	4,460
07/02/2023						2,780	2,780
08/02/2023	24,920		24,920			6,500	6,500
09/02/2023						5,380	5,380
10/02/2023				46,680	46,680	4,080	4,080
11/02/2023							
12/02/2023							
13/02/2023						1,260	1,260
14/02/2023						4,700	4,700
15/02/2023	22,960		22,960			6,800	6,800
16/02/2023						5,580	5,580
17/02/2023				37,520	37,520	1,740	1,740
18/02/2023							
19/02/2023							
20/02/2023						7,140	7,140
21/02/2023							
22/02/2023		4,620	4,620			4,560	4,560
23/02/2023	23,400		23,400			5,500	5,500
24/02/2023				69,620	69,620	6,740	6,740
25/02/2023							
26/02/2023							
27/02/2023						3,220	3,220
28/02/2023							
Total général	95,260	10,130	105,390	153,820	153,820	84,020	84,020

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 84,95 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Avril 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 1
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 6	depuis début janvier = 9
Nombre de causeries sécurité réalisées = 0	depuis début janvier = 1

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février	Mars	Avril	
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	537,82	
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	
	% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	C.V.E. : Total Déchets Disponibles pour Incinération (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	
	C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	
	CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	
	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	
	C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eve1er ou facture	106 381	18 535,00	127 184,00	232 750	
	C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures	884 030	863 363	683 053	561 383	
	C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 986	569 528	566 947	441 523	
	C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367	588 063	694 131	674 273	
	Consommables Process	C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		C.V.E. : GNR (l) Index	45 916,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00
C.V.E. : GNR (l)		9,00	259,00	40,00	9,00	
C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture		494,43	117,74	899,66	531,18	
C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)		49,25	12,28	28,89	117,42	
C.V.E. : Eau Osmosée (m3)		6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	
C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat		2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	
C.V.E. : Eau Potable Compteur		542,00	551,00	595,00	2 173,00	
C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)		14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 923,00	
C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)		96,74	74,73	88,38	86,17	
C.V.E. : Charbon actif (tonne)		10,00	6,8	6	14	
C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)		4	2	8	8	

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3
5-Apr	Dépannage zone 1 et zone 2	Arrêt du four : Réparations sur le Mayfran, sur l'électrofiltre
6-Apr	Arrêt du four - Dépannage zone 2 - Pièce en ferraille qui bloquait (entrée dans cendriers)	Bouchage de la vanne de dilution réacteur - Contrôle du C2 suite au remplacement du moto réducteur - Contrôle et essai du groupe hydraulique du F3 - Réfection de l'auge de la V13.1
12-Apr		Graissage centralisé fonctionnel - Panne Mayfran - Arrêt du four pendant quelques heures suite pièce bloquée entre tablier
14-Apr	Arrêt du four pour blocage grilles zone 2 - Redémarrage du four 2 courbe de température 120 deg/ heure	
17-Apr	Arrêt du four pour blocage grilles zone 2 - Intervention SMUV - Redémarrage du four 2 courbe de température 120 deg/ heure	
21-Apr		Arrêt du four - Explotek - Consignations - Epreuve chaudière
22-Apr		ATP
23-Apr		ATP
24-Apr		ATP
25-Apr		ATP
26-Apr		ATP
27-Apr		ATP
28-Apr		ATP
29-Apr		ATP
30-Apr		ATP

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	GTA M+M	Travaux sur les communs
1-Apr		<i>Intervention astreinte : arbre broyeur cassé</i>
5-Apr	Arrêt du GTA pour travaux Mayfran	<i>Dépannage pont 2 casse + pont 1 changement d'une griffe</i>
8-Apr	Démarrage du GTA à 6h30	
12-Apr		Dépotage Cendres volantes - Acide + Soude
13-Apr		Dépotage psr - Nettoyage vis V6 suite absence queue de poêle - Essais hebdo : Dépannage du GE par Flipo Richir
14-Apr		Reprise fuite eau industrielle ancienne salle des compresseurs
21-Apr	Arrêt du GTA pour ATP	

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
05/04/2023	CO	17:30	Bourrage compacteur + Arrêt des grilles	Débouillage et remise en service des grilles
06/04/2023	CO	3:00		
08/04/2023	CO	0:30		
09/04/2023	CO	21:30	Blocage zone 2	Fonctionnement Zone 2 déjà à 100 %
12/04/2023	CO	9:30	Problème zone 2	Passage à 100% zone 2
12/04/2023	CO	10:00		
12/04/2023	CO	22:30	Four vide dû au blocage zone 2	Chargement zone 3 et démarrage des brûleurs
13/04/2023	CO	11:00	Problème zones	
13/04/2023	CO	19:00	Problème sur zone 2 plus de FDC arrière, blocage important de la zone 2	Débloccage sur FDC et mise en service des brûleurs
13/04/2023	CO	20:30		
15/04/2023	CO	0:30	Blocage zone 2	Débloccage zone
15/04/2023	CO	11:00		
17/04/2023	CO	10:00	Blocage zone 3	Débloccage de la zone
18/04/2023	CO	14:30	Zone 1-2-3 dégarnies (déchets riches) pic de CO trop important pour sauver la demi-heure	Passage du pousseur, zones 1 et 2 à 100% pour recharger les zones et baisse de l'air primaire
18/04/2023	CO	15:00		
18/04/2023	CO	16:30	Blocage zone 3	Débloccage zone 3
22/04/2023	CO	11:30	Four vide + Figeage	Baisse air primaire et air secondaire - Zone 1 et 2 + pousoir à 50%
22/04/2023	CO	21:00	Four trop longtemps en figeage	Augmentation du débit d'air secondaire
24/04/2023	CO	13:00		
25/04/2023	CO	19:00	Bourrage compacteur - arrêt des grilles	Débouillage compacteur et remise en service des grilles

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
19/04/2023	HCL	17:30	Plusieurs défauts thermique du broyeur secours: Silo bicar L3 bourré	Remise en service du broyeur titulaire L3 Débouillage silo bicar L3

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	CG62 -CAMBRIN	COMMUNE DANNEZIN	COMMUNE DAUCHEL	COMMUNE D'AUCHY LES	COMMUNE D'HAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNE R	COMMUNE DE CHOCQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABEVRIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE-BRUAY	NICOLLIN 82	SIVOM COMMUNAUTE DU	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/04/2023	13,030						0,900												27,620				41,550
02/04/2023							1,080																1,080
03/04/2023	224,150	0,740	0,300	1,040			1,580					0,260				0,560			2,560	9,380		4,100	244,670
04/04/2023	295,050	2,270		1,300			1,640	3,240			0,280					1,160			37,960	8,880		10,300	362,080
05/04/2023	254,470		0,320	1,740			1,300				0,200	0,440				0,520			44,360	11,980		11,780	327,110
06/04/2023	213,210	0,460	1,060	1,940			1,500		1,220		0,840	0,460							14,900	8,660		11,420	255,670
07/04/2023	263,060	0,420		1,000	0,200	4,300	2,400		3,880	0,600	0,180	0,120			0,540	0,760		0,540	19,700	3,360		10,720	311,780
08/04/2023	15,230						1,060												34,520				50,810
09/04/2023							1,100																1,100
10/04/2023	216,510						0,660												9,020	10,980			237,170
11/04/2023	271,100		0,140	0,960			2,080					0,220			0,220	0,880			31,400			9,640	316,640
12/04/2023	264,350	0,920		2,860	0,180		2,500		4,520	0,560		0,300				0,420			31,000			10,120	317,730
13/04/2023	226,920	0,700		1,660			1,620				0,060					0,480			28,600	7,460		10,020	277,520
14/04/2023	269,170	0,940	0,440	1,100			2,660		2,060	0,480	0,660	0,420		0,380	0,260	0,380	0,980	0,440	25,180	5,900		11,180	322,630
15/04/2023	10,970						0,500												38,580				50,050
16/04/2023							1,020																1,020
17/04/2023	243,680	0,600	0,180	0,980		1,260	1,200					0,260	0,320			0,760			14,680	9,520		4,080	277,520
18/04/2023	293,270			0,800			1,380	2,200				0,240				0,680			32,280	7,920		11,560	350,330
19/04/2023	272,400		0,340	1,640			1,640		3,760	0,760									40,880			11,760	333,180
20/04/2023	223,820			1,460	0,220		1,980				0,680	0,260				0,640			39,520	6,640		11,520	286,740
21/04/2023	257,610	0,420	0,420	0,440			0,920		2,460		1,060	0,420			0,620	0,320			28,920	3,640		11,420	308,670
22/04/2023	8,430						0,740												28,240				37,410
23/04/2023							1,240																1,240
24/04/2023	212,840	0,520	0,200	1,120	0,220		1,400				0,400	0,160				0,760	0,900		23,900	9,860		7,500	259,780
25/04/2023	280,810	0,620	0,340	0,900			1,540		3,140		0,260	0,400							23,180	7,060		9,700	327,950
26/04/2023	267,850			1,620			2,120					0,900				0,460			34,580		0,200	14,400	322,130
27/04/2023	219,160			2,000			1,880					0,200							36,960	4,060		11,080	275,340
28/04/2023	246,540	1,440	0,560	0,720		2,540	1,420		3,160		0,300	0,380			0,320	0,740		0,560	25,800	3,840		15,200	303,520
29/04/2023	114,520						0,900												48,640	5,060			169,120
30/04/2023							2,020																2,020
Total général	5178,150	10,050	4,300	25,280	0,820	8,100	43,980	2,200	26,220	3,620	4,920	5,440	0,320	0,380	1,960	9,520	1,880	1,540	722,980	124,200	0,200	197,500	6373,560

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

	VRV HDF AMIENS		Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER		Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
Date de sortie	PILLON TRANSPORTS	VPNN - CYCLAMED		DELESTREZ TRANSPORTS		VPNN - CYCLAMED	VPNN - DIVERS	
01/04/2023								
02/04/2023								
03/04/2023						3,320	6,320	9,640
04/04/2023								
05/04/2023						4,120		4,120
06/04/2023	24,740		24,740			5,400	7,740	13,140
07/04/2023		2,280	2,280	38,600	38,600	6,640		6,640
08/04/2023								
09/04/2023								
10/04/2023								
11/04/2023						4,940		4,940
12/04/2023						3,880		3,880
13/04/2023		2,240	2,240			3,920	5,720	9,640
14/04/2023				39,440	39,440	2,000		2,000
15/04/2023								
16/04/2023								
17/04/2023						1,200		1,200
18/04/2023						4,300		4,300
19/04/2023						6,880		6,880
20/04/2023						4,780	5,560	10,340
21/04/2023						6,920		6,920
22/04/2023								
23/04/2023								
24/04/2023						3,380		3,380
25/04/2023								
26/04/2023						6,760		6,760
27/04/2023		2,480	2,480			1,520	6,940	8,460
28/04/2023						3,720	5,540	9,260
29/04/2023								
30/04/2023								
Total général	24,740	7,000	31,740	78,040	78,040	73,680	37,820	111,500

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 73,21 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Juin 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 1
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 1	depuis début janvier = 12
Nombre de causeries sécurité réalisées = 2	depuis début janvier = 4

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744	720
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	537,82	500,04	0,00
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	524,21	543,44
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00	556,00
	% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	97,29%	102,31%
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	2 500,18	0,00
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14	5 325,76
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32	5 325,76
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	5 961,58	5 721,49
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52	627,36
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	222,52	231,10
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62	6 579,95
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Receptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68	6 753,85
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	1 494,80	2 144,02
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	189,86	128,30
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	66,90	97,24
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	0
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	12 652
	C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	12 651,8
	CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	3 197,38	2 411,59
	Electricité	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) <i>eveler ou facture</i>		106 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 604	104 201
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) <i>fichier factures</i>		884 030	863 363	683 053	561 383	956 332	971 114
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)		628 986	569 528	566 947	441 523	590 855	545 839
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)		735 367	588 063	694 131	674 277	755 459	650 040
C.V.E. : Fioul (€)		0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Consommables Process	C.V.E. : GNR (€) Index	45 916,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00	46 360,00	46 432,00
	C.V.E. : GNR (€)	9,00	259,00	40,00	9,00	136,00	72,00
	C.V.E. : Gaz (MWh) <i>site GRDF ou Facture</i>	494,43	117,74	899,66	531,18	612,58	414,55
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28	28,89	117,42	75,66	51,91
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	5 224,00	3 575,00
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	2 026,63	1 163,41
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00	595,00	2 173,00	530,00	645,00
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 923,00	18 453,00	19 098,00
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73	88,38	107,28	130,49	71,58
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8	6	7	9	4
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2	8	5	8	7

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3
1 juin	Arrêt tout le mois de juin	
2 juin		<i>Casse redler 2 + remplacement pa4 + intervention niveau ballon</i>
18 juin		Arrêt du four suite encrassement du cendrier zone 3
19 juin		<i>Nettoyage de la chaudière par explotek, nettoyage des cendriers par Lea, vidange de la vis sous électrofiltre, mise en sécurité et consignation</i>
20 juin		<i>Nettoyage des cendriers, vidange de la vis sous électrofiltre, nettoyage et contrôle des grilles</i>
21 juin		<i>Démarrage de la courbe de température à 14H - Mise en OM à 23H</i>
25 juin		Arrêt du four suite encrassement du cendrier zone 3
26 juin		<i>Nettoyage des cendriers société LEA - Remplacement du capteur niveau redler + Dépannage delta P Fam + Nettoyage de l'électrofiltre</i>

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	GTA M+M	Travaux sur les communs
18 juin	Arrêt du GTA	
20 juin		Remplacement des cables du pont 1 par la société Heripret
21 juin	Démarrage du GTA à 22H	Livraison CRODA + RCU

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
01/06/2023	CO	16:00	Zone 3 dégarnis	Modification des réglages, apport relativement riche
05/06/2023	CO	1:30	Blocage zone 3	Déblocage de la zone 3 + Rechargement du four
05/06/2023	CO	4:00		
08/06/2023	CO	12:00	Problème de chargement trémie four	Réduction des airs de combustion, alimentation OM pour rechargement des grilles
09/06/2023	CO	12:00	Four vide en zone 3, difficulté à recharger la zone 3	Baisse de la température d'air primaire + Zone 1 et 2 à 100%
09/06/2023	CO	23:00	Le four ce vide	Zone 1 et 2 à 100%
10/06/2023	CO	11:00	Arrêt du redler 1 sans défaut. Beaucoup de difficulté à remettre en service. le four s'est vidé	Remise en service du redler 1 et rechargement du four
14/06/2023	CO	18:00	Four vide	Passage zone 1 et 2 à 100% Baisse air primaire
16/06/2023	CO	10:00	Couche fine sur les grilles	Zone 1 et 2 à 100% Baisse de l'air primaire Augmentation de l'air secondaire
16/06/2023	CO	11:00	Difficulté à dire: Zone 1 à 100% Registre zone 2 à 50% Air primaire à 9 KNm3/h Air secondaire à 9 KNm3/h Mais une dépression four à -0.6 mmCE à 100%	
16/06/2023	CO	12:00		
17/06/2023	CO	15:30	Four vide	Zone 1 et 2 à 100%
18/06/2023	CO	0:30	Blocage important des zones	Déblocage des zones Augmentation du débit d'air secondaire Augmentation vitesse de la zone 1 et 2
22/06/2023	co	9:30	Blocage de la zone 3 en poussée	Arrêt des zones 1 et 2 et manipulation de la zone 3 en manu à 100% pour la débloquer
23/06/2023	NH3	10:30	Mauvaise régulation	
23/06/2023	NH3	11:30		

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROM	CG62-CAMBRIN	COMMUNE D'ANNEZIN	COMMUNE D'AUCHEL	COMMUNE D'AUCHY LES	COMMUNE D'HALLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNER	COMMUNE DE CAMELAIN	COMMUNE DE CHOCQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABEURIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE LILLERS	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE RICHEBOUR	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VENDIN LE	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	NICOLLIN 62	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	SIVOM COMMUNAUTE DU BRUAYSI	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/06/2023	215,210	0,440	0,680	0,660	0,100		1,580					0,080						0,420		0,960			31,320	5,980			12,140	269,570
02/06/2023	253,450	1,240	0,140	0,560			2,900		1,580	0,600			0,960		0,140			0,740					21,660	3,520			11,360	298,850
03/06/2023	14,630						0,860																32,560					48,050
04/06/2023							1,260																					1,260
05/06/2023	218,470		0,520	1,160			3,120			1,080		0,100	0,460										16,380	10,460			5,980	257,730
06/06/2023	260,360			1,120			3,080		3,120									0,280				0,560	26,080	9,500			12,520	316,620
07/06/2023	276,740			2,040			2,720					0,180	0,340										21,040	7,140			16,240	326,440
08/06/2023	220,440		0,440	2,160			1,960			0,660			0,140					0,460				1,000	36,580	7,380			11,460	282,680
09/06/2023	241,780	3,410	0,480	0,600	0,220		3,280	1,780	3,600	0,620		0,700	0,060			0,340		0,320					18,700	3,760			11,220	290,850
10/06/2023	13,730						1,480																29,640					44,850
11/06/2023							1,180																					1,180
12/06/2023	212,040		0,640	1,120			1,340			1,060			0,220					1,060		0,260			20,040	12,780	0,340			250,900
13/06/2023	273,970		0,360	1,320			1,820		2,800			0,400	0,100	0,100		0,220		0,620		0,320			22,780	6,620			10,380	321,810
14/06/2023	258,460	0,820		1,120			3,420		1,100	0,600			0,260										19,200	4,700			10,480	300,160
15/06/2023	219,470			2,520	0,080		2,980					0,120	0,100	0,620	0,200			0,400					18,520	4,540		2,860	14,900	267,310
16/06/2023	234,200	0,900	1,200	0,880			2,360		1,240			0,160	0,120			0,240		0,560		0,780			26,300	4,080			4,660	277,680
17/06/2023	13,270						0,980					0,100											32,700					47,050
18/06/2023							1,400																					1,400
19/06/2023	210,920	0,820	0,080	1,300		1,480	1,920						0,380					0,500			0,260		8,920	10,200	2,600		7,880	247,260
20/06/2023	298,590			1,700			1,740		3,940	1,200	0,320	0,160	0,260					0,960					16,140	11,600			9,860	346,470
21/06/2023	269,590		0,480	1,320			2,140			0,620			0,340									0,660	30,940	7,020			14,460	327,570
22/06/2023	209,400			0,760			3,260			0,600			0,100										34,360	6,720			14,800	270,000
23/06/2023	247,810	0,900	0,780	0,460			2,720		3,820	0,660					0,180	0,240		0,480		0,840			21,100	3,200			11,120	294,310
24/06/2023	15,640						1,700																31,580					48,920
25/06/2023							1,740																					1,740
26/06/2023	219,470	0,980	1,000	1,560			1,500	2,400		0,500		0,540	0,380			0,300		0,900					12,340	13,300	2,080		11,880	269,130
27/06/2023	272,170			1,060			1,780		3,280			0,180						0,660		0,960			32,980	6,600			5,900	325,570
28/06/2023	254,510	2,390	0,200	1,300			2,940			0,540			0,240						0,800				37,140	4,500			7,940	312,500
29/06/2023	210,770		0,340	1,000	0,340		1,880			1,480					0,100		0,740	0,440					11,500	7,480			16,100	252,170
30/06/2023	239,680	0,180		1,080			2,480		3,040	0,560		0,460	0,320	0,160		0,480	0,880	0,400				16,860	3,520				9,820	279,920
général	5374,770	12,080	7,340	26,800	0,740	1,480	63,520	4,160	27,520	10,780	0,320	3,180	4,780	0,880	0,620	1,820	1,620	9,200	0,800	4,120	0,260	2,220	627,360	154,600	5,020	2,860	231,100	6579,950

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

Date de sortie	VRV HDF AMIENS	VPNN - CYCLAMED	Total pour VRV HDF AMIENS	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER	VPNN - DIVERS	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
	PILLON TRANSPORTS			VPNN - CYCLAMED		
01/06/2023				4,840	5,620	10,460
02/06/2023				6,660		6,660
03/06/2023						
04/06/2023						
05/06/2023				1,380		1,380
06/06/2023		4,720	4,720	4,100		4,100
07/06/2023				2,120		2,120
08/06/2023				6,860	6,720	13,580
09/06/2023				4,860		4,860
10/06/2023						
11/06/2023						
12/06/2023				4,080		4,080
13/06/2023				2,080		2,080
14/06/2023				7,760		7,760
15/06/2023				5,140	6,100	11,240
16/06/2023				2,080		2,080
17/06/2023						
18/06/2023						
19/06/2023				3,880		3,880
20/06/2023				2,420		2,420
21/06/2023		2,020	2,020	4,440		4,440
22/06/2023				2,340	7,220	9,560
23/06/2023				5,100		5,100
24/06/2023						
25/06/2023						
26/06/2023				7,560	6,680	14,240
27/06/2023				2,300		2,300
28/06/2023	26,100		26,100	9,540		9,540
29/06/2023		2,380	2,380	1,620	8,100	9,720
30/06/2023				7,080		7,080
Total général	26,100	9,120	35,220	98,240	40,440	138,680

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 52,74 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Septembre 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 2
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 6	depuis début janvier = 20
Nombre de causeries sécurité réalisées = 3	depuis début janvier = 9

Données d'Exploitation

2023	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744	720	744	744	720
L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,82	0,00	181,37	537,82	500,04	0,00	0,00	0,00	108,40
L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	524,21	543,44	724,56	706,36	447,90
GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00	556,00	721,00	640,75	436,00
% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	97,29%	102,31%	99,51%	90,71%	97,34%
L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	908,85	2 689,08	2 500,18	0,00	0,00	0,00	542,01
L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 567,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 389,45
C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 567,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 931,46
Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 463,08	5 981,58	5 721,49	5 278,84	5 754,89	5 421,58
Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52	627,36	693,83	814,96	608,26
Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,78	207,70	217,70	197,50	222,52	231,10	243,23	256,62	241,18
Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62	6 579,95	6 213,90	6 826,47	6 269,02
Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22
Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22
Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Receptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68	6 753,85	6 372,76	7 020,03	6 623,24
C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	1 494,80	2 144,02	480,42	2 303,00	2 120,38
C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00	0,00	0,00	3,38
C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	189,88	128,30	106,54	99,82	99,78
C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	66,90	97,24	60,88	128,28	69,78
L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	0	0	0	1 626
L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	12 652	16 441	16 206	11 196
C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	12 651,8	16 441,2	16 206,0	12 823,6
CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	3 197,38	2 411,59	3 711,40	1 973,12	374,00
C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187	1 516 953	2 072 687	2 030 687	1 400 000
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eveler ou facture	106 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 604	104 201	9 952	2 081,44	117 654
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures	884 030	883 363	683 053	561 383	956 332	971 114	1 384 699	1 354 040	908 252
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 988	569 528	566 947	441 523	590 855	545 839	687 988	676 647	491 748
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367	588 053	664 131	674 277	755 459	650 040	697 940	678 728	609 402
C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0	500
C.V.E. : GNR (l) Index	45 916,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00	46 360,00	46 432,00	46 446,00	46 550	46 618
C.V.E. : GNR (l)	9,00	259,00	40,00	9,00	138,00	72,00	14,00	104,00	68,00
C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture	494,43	117,74	899,66	531,18	612,58	414,55	140,98	137,7	225,920
C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28	28,89	117,42	75,66	51,91	43,95	45,36	57,7
C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	5 224,00	3 575,00	5 116,00	3 632,00	1 286,00
C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	2 026,63	1 163,41	1 404,60	1 658,88	912,00
C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00	595,00	2 173,00	530,00	645,00	1 076,00	409,00	1 059,00
C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 623,00	18 453,00	19 068,00	19 468,00	19 513	19 791
C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73	88,38	107,28	130,49	71,58	116,63	110,21	86,31
C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8	6	7	9	4	5	7	4
C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2	6	5	8	7	11	10	5

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
16/09/2023	CO	2:00	Blocage zone 1 et 2	Déblocage aux FDC
16/09/2023	CO	2:30	Zone 2 bloqué (mécanique de grilles)	Mise en service des brûleurs
16/09/2023	CO	3:00	Zone 3 et 4 vides	
16/09/2023	CO	3:30		
18/09/2023	CO	17:30	Manque de pression sur le bus d'injection d'urée	Passage du pousseur zone 1 et 2 à 100% pour remplir la zone 3

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
04/09/2023	CO	10:30	Glissement des OM + déchets riches	Arrêt des grilles + baisse air primaire
06/09/2023	POUS	21:30	Passage de 0 mgj/Nm3 à 380 mgj/Nm3 pendant 4 min	Passage sur les mesures de poussières redondante: les valeurs sont revu proche de 0
14/09/2023	HF	18:30	Nature des déchets	

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	C662-CAMBRIN	COMMUNE D'ANNEZIN	COMMUNE D'AUCHEL	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNIER	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES LES	COMMUNE DE LABEVRIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	NICOLLIN 62	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/09/2023	233,360	3,550		0,880	2,880		2,940	0,660				0,120	0,300	1,080	0,400		29,200	2,520	5,780	283,670
02/09/2023	12,430				0,460												22,320			35,210
03/09/2023					1,320							0,340								1,660
04/09/2023	214,010		0,160	0,920	1,220			0,740		0,440	0,380			0,800			22,960	11,440	4,280	257,350
05/09/2023	282,250	0,340	0,260	2,080	1,400		3,820	0,560	0,100							0,560	25,440	6,560	16,380	339,750
06/09/2023	257,840			0,720	2,080					0,480			0,220	0,640			27,900	7,860	7,180	304,920
07/09/2023	217,390			1,380	1,340			0,580		0,200							13,400	7,360	13,260	254,910
08/09/2023	253,040	1,020	0,600		1,620	1,640	3,260	0,580	0,160			0,240	0,480	0,760	0,540		20,040	2,480	8,820	295,280
09/09/2023	14,310				1,460												37,600			53,370
10/09/2023					1,280															1,280
11/09/2023	193,320		0,420	3,420	3,000	3,260		0,660		0,240		0,120		0,700			11,900	5,020	10,740	232,800
12/09/2023	280,960			1,080	1,640		3,720							0,440			26,180	4,300	11,780	330,100
13/09/2023	258,470	0,400	0,480	1,620	2,620									0,320	0,800		21,120	17,600	16,180	319,610
14/09/2023	215,280			1,420	1,680				0,180	0,420							12,200	2,360	9,480	243,020
15/09/2023	240,300	2,240	0,300	0,600	2,400		2,960	0,660	1,080			0,120	0,580	0,540			21,860	5,640	17,120	296,400
16/09/2023	13,730				0,880												39,200			53,810
17/09/2023					1,440															1,440
18/09/2023	214,830	0,380	0,340	2,340	2,280	1,620		0,740		0,620		0,320	0,380				6,280	14,340	7,140	251,610
19/09/2023	268,600		0,300	2,180	2,380		2,860			0,660							34,180	6,720	15,780	333,660
20/09/2023	248,800		0,100	1,440	1,300					0,180				0,620			31,240	8,800	12,440	304,920
21/09/2023	226,090	4,200	0,960	2,100	2,140				0,280							0,600	15,520		13,420	265,310
22/09/2023	226,690	0,480	0,260	0,620	2,020		2,820	1,420		0,480			0,140	0,460		0,580	26,000	3,300	13,060	278,330
23/09/2023	21,080				3,000												24,120			48,200
24/09/2023					0,600															0,600
25/09/2023	220,490		0,340	1,260	1,660	1,600		0,800	0,100					0,500			5,940	14,140	17,420	264,250
26/09/2023	275,560			1,440	1,780		2,880	0,820	0,100	0,440							33,720	6,920	10,960	334,620
27/09/2023	232,090			1,100	3,260					0,340				0,580			28,560	5,660	8,500	280,090
28/09/2023	222,660		0,380	2,880	2,920	1,360			0,120	0,300				0,900			29,400	7,420	10,520	278,860
29/09/2023	242,420	4,460	0,560	0,460	2,260		3,260	0,700	0,200	0,200			0,120	0,620	0,460		8,580	3,680	10,940	278,920

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

	VRV HDF AMIENS	Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER		
Date de sortie	VPNN - CYCLAMED		MAUFFREY HAUT FRANCE	VRVHDF - SECLIN	VPNN - CYCLAMED	VRVHDF - SECLIN		
01/09/2023			20,420		20,420	7,080	7,080	
02/09/2023								
03/09/2023								
04/09/2023			43,040		43,040	5,140	5,140	
05/09/2023			23,200		23,200	2,520	2,520	
06/09/2023			18,660		18,660	5,480	5,480	
07/09/2023	2,100	2,100	15,740		15,740	2,460	8,300	
08/09/2023						3,640	3,640	
09/09/2023								
10/09/2023								
11/09/2023			24,000		24,000			
12/09/2023			22,420	2,940	25,360	3,700	3,700	
13/09/2023			19,700		19,700	5,360	5,360	
14/09/2023			18,320		18,320	2,320	8,040	
15/09/2023			20,660		20,660	1,640	1,640	
16/09/2023								
17/09/2023								
18/09/2023						3,760	3,760	
19/09/2023						1,920	1,920	
20/09/2023						8,080	8,080	
21/09/2023						6,140	12,940	
22/09/2023						1,740	1,740	
23/09/2023								
24/09/2023								
25/09/2023						5,460	5,460	
26/09/2023	2,700	2,700						
27/09/2023	4,060	4,060				5,520	13,140	
28/09/2023						7,360	14,820	
29/09/2023						3,500	3,500	
30/09/2023								
Total général	8,860	8,860	226,160	2,940	229,100	82,820	33,440	116,260

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 38,28 %.



ARRÊT CRODA

ATP USINE

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Octobre 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 2
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 0	depuis début janvier = 20
Nombre de causeries sécurité réalisées = 1	depuis début janvier = 10

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3	GTA M+M	Travaux sur les communs
6-Oct			Démarrage du GTA après remplacement soupapes - Perte du GTA pour câble desserré laissant apparaître un défaut "arrêt d'urgence zone 1"	
7-Oct				
8-Oct	Arrêt du four 2 - blocages zone 2			
9-Oct	Remplacement du palier vérin zone 2	Sortie Astreinte : Blocs aluminium dans le redler 1		Débranchement bungalows
12-Oct		Lavage parcours 3 voie 3		Démarrage du RCU Travaux rapport Q18 Entretien benne secours Réparation tuyau charbon actif fuite Dépannage pompe 200m3
19-Oct		Contrôle rejet atmosphérique en cheminée : Préparation travaux garde-corps grille grenailage Lavage parcours 1 Remplacement de sondes de température		Zone de transit nettoyage

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
02/10/2023	CO	23:30	Blocage de la zone 2	Déblocage de la zone 2
03/10/2023	NOX	14:30	Blocage zone 2	Déblocage zone 2
03/10/2023	CO	17:00	Bourrage trémie, zones vides	Débouillage + augmentation vitesse Pousseur zone 1 et 2
04/10/2023	CO	4:30	Blocage des zones 1 et 2	Déblocage par des manipulations manuelles sur les fins de courses
04/10/2023	CO	7:30		
04/10/2023	NOX	9:00		
04/10/2023	NOX	9:30		
04/10/2023	CO	11:00	Blocage zone 1, 2 et 3	Déblocage
06/10/2023	NOX	4:00		
06/10/2023	NOX	5:00		
06/10/2023	CO	7:30	Blocage zone 2	Manipulations manuelles des fins de courses
06/10/2023	CO	11:00	Blocage zone 2	
06/10/2023	CO	13:00		
06/10/2023	CO	15:00	Blocage zone 2 Régulation urée qui ne fonctionne pas depuis le redémarrage	Déblocage Pour l'urée de la pompe
07/10/2023	CO	5:30	Le four s'est vidé	Rechargement du four
07/10/2023	CO	11:30	OM s'est bloqué sur la zone 1	Zone 1 à 100% Puis la zone 2
08/10/2023	CO	1:00	Four vide	Pousseur à 50% Zone 1 et 2 à 100%
08/10/2023	CO	5:30	Blocage zone 2 Régulation urée qui ne fonctionne pas depuis le redémarrage	Déblocage zone 2
08/10/2023	CO	6:00	Plus de course sur la zone 2 à 100% Arrêt four pour essayer de vider la zone	Arrêt enfournement zone à 100% pour essayer de vider le four Très peu de course

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
01/10/2023	NH3	12:30	Régulation urée ne fonctionne pas	Arrêt de la pompe et remise en service
04/10/2023	CO	16:00	Bourrage trémie + arrêt d'urgence convoyeurs	Débouillage trémie et remise en service des convoyeurs
12/10/2023	CO	17:00	Déchets trop riches, arrêt combustion trop long. L'épaisseur de couche diminue ce qui favorise des passages préférentielles	Augmentation des vitesses de grilles zone 1 et zone 2 Augmentation de débit d'air secondaire
13/10/2023	CO	20:00	Bourrage trémie	Débouillage trémie
14/10/2023	SO2	11:00	Déchet trop riche	Baisse air primaire et air secondaire
14/10/2023	SO2	11:30		Baisse de la consigne tirage à -1
14/10/2023	CO	14:30	Déchet très riche	Baisse de l'air primaire et augmentation de l'air secondaire
14/10/2023	HCL	19:30		
14/10/2023	SO2	20:00	Déchet très riche	Bicar à 100% chargement déchet et baisse du débit
14/10/2023	HCL	20:30	Bourrage silo bicar L3	Débouillage sous silo
06/10/2023	HCL	2:30		
22/10/2023	CO	15:00	Four s'est chargé (glissement)	Augmentation airs et allumage des brûleurs
27/10/2023	HCL	2:00	Débit vs broyeur secours	Mise en service du broyeur titulaire
30/10/2023	CO	12:30		

Détail de Débat, Entente, Réflexion, Progression

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

	VRV HDF AMIENS	Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER		Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
Date de sortie	VRVHDF - AMIENS		MAUFFREY HAUT FRANCE		VPNN - CYCLAMED	VRVHDF - SECLIN	
01/10/2023							
02/10/2023					8,980		8,980
03/10/2023							
04/10/2023					5,920		5,920
05/10/2023			26,660	26,660	2,940	7,540	10,480
06/10/2023					4,440		4,440
07/10/2023							
08/10/2023							
09/10/2023					3,660		3,660
10/10/2023							
11/10/2023					5,200		5,200
12/10/2023					5,140	6,540	11,680
13/10/2023					2,020		2,020
14/10/2023							
15/10/2023							
16/10/2023	4,460	4,460			6,220		6,220
17/10/2023					2,540		2,540
18/10/2023					5,800		5,800
19/10/2023					2,420	7,380	9,800
20/10/2023					1,620		1,620
21/10/2023							
22/10/2023							
23/10/2023					1,160		1,160
24/10/2023					5,000		5,000
25/10/2023					6,380		6,380
26/10/2023					7,700	5,540	13,240
27/10/2023					4,520	6,920	11,440
28/10/2023							
29/10/2023							
30/10/2023					5,220		5,220
31/10/2023	4,660	4,660					
Total général	9,120	9,120	26,660	26,660	86,880	33,920	120,800

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 66,86 %.

Novembre 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 2
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 9	depuis début janvier = 29
Nombre de causeries sécurité réalisées = 2	depuis début janvier = 12

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	537,82	500,04	0,00	0,00	0,00	108,40	123,01	104,92
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	524,21	543,44	724,56	706,36	447,90	725,26	540,33
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00	556,00	721,00	640,75	436,00	573,00	521,06
	% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	97,29%	102,31%	99,51%	90,71%	97,34%	79,01%	96,43%
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	2 500,18	0,00	0,00	0,00	542,01	615,04	524,61
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 389,45	7 252,61	5 403,33
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 931,46	7 867,65	5 927,94
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	5 961,58	5 721,49	5 276,84	5 754,89	5 421,58	5 658,37	5 842,84
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52	627,36	693,83	814,96	606,26	901,72	573,18
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	222,52	231,10	243,23	256,62	241,18	235,30	261,02
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62	6 579,95	6 213,90	6 826,47	6 269,02	6 795,39	6 677,04
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22	156,58	526,78
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22	156,58	526,78
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Receptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68	6 753,85	6 372,76	7 020,03	6 623,24	6 951,97	7 203,82
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	1 494,80	2 144,02	480,42	2 303,00	2 120,38	1 779,04	1 726,66
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00	0,00	0,00	3,38	0,00	0,00
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	189,86	128,30	106,54	99,82	99,78	151,06	145,96
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	66,90	97,24	50,88	128,28	69,78	84,98	98,40
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	0	0	0	1 626	2 187	1 905
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	12 652	16 441	16 206	11 198	16 649	12 603
	C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	12 651,8	16 441,2	16 206,0	12 823,6	18 836	14 508
	CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	3 197,38	2 411,59	3 711,40	1 973,12	374,00	2 639,03	3 791,16
	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187	1 516 953	2 072 687	2 030 687	1 400 000	1 462 203	1 192 000
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eveiler ou facture	106 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 604	104 201	9 952	2 081,44	117 654	183 402	168 991	
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures	884 030	863 363	683 053	561 383	956 332	971 114	1 384 699	1 354 040	908 252	899 649	676 586	
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 986	569 528	566 947	441 523	590 855	545 839	687 988	676 647	491 748	562 554	515 414	
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367	588 063	694 131	674 277	755 459	650 040	697 940	678 728	609 402	745 956	684 405	
Consommables Process	C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0	500	0	0
	C.V.E. : GNR (l) Index	45 916,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00	46 360,00	46 432,00	46 446,00	46 550	46 618	46 702	46 702
	C.V.E. : GNR (l)	9,00	259,00	40,00	9,00	136,00	72,00	14,00	104,00	68,00	84,00	0,00
	C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture	494,43	117,74	899,66	531,18	612,58	414,55	140,98	137,7	445,018	105,40	528,12
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28	28,89	117,42	75,66	51,91	43,95	45,36	57,7	29,0	12,3
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	5 224,00	3 575,00	5 116,00	3 632,00	1 286,00	4 407,00	5 680,00
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	2 026,63	1 163,41	1 404,60	1 658,88	912,00	1 767,97	1 888,84
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00	595,00	2 173,00	530,00	645,00	370,00	45,00	278,00	1 059,00	2 071,00
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 923,00	18 453,00	19 098,00	19 468,00	19 513	19 791	20 850	22 921
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73	88,38	107,28	130,49	71,58	116,63	110,21	86,31	139,66	83,84
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8	6	7	9	4	5	7	4	9	5
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2	8	5	8	7	11	10	5	7	6

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3	GTA M+M	Travaux sur les communs
3-Nov		Travail variateur convoyeur C2		Nettoyage bassin 400m3 Pont 1 controle astreinte
8-Nov		Arrêt du four : Dépannage chaines Redlers : plats soulevé sous zone 2 + remplacement de deux galets redler 1		Maintenance Pont 1
17-Nov	Démarrage du four 2 en raison de l'arrêt du four 3 - courbe 100°/H	Arrêt du four sur défaut tournant - perte de nombreuses briques réfractaires	Arrêt du GTA suite arrêt four	Dépannage manchette chargement PSR
29-Nov	Démarrage de la courbe de température four 100°/H			

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
18/11/2023	CO	9:30	Mauvaise combustion en zone 1 et zone 2	Augmentation du débit d'air secondaire Augmentation du débit primaire en zone 2
19/11/2023	CO	1:00	Blocage zone 1, difficulté à remplir la zone 2 me à 100%	Zone 1 et pousseur à 100% pour remplir la zone 2

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
06/11/2023	CO	18:30	Pic important de CO	Baisse de l'air primaire
09/11/2023	CO	13:00		
09/11/2023	CO	20:30	Co chaud (four plein) Déchets très pauvre	Forçage stop air primaire à 100% et démarrage du seul brûleur ponctuel pour brûler la souche de déchets
09/11/2023	CO	22:30	Conduite très difficile du four Mauvaise combustion - peu d'air comburant passe sous la zone 3: Chargé en aluminium	Forçage du four à l'arrêt pour tenter de faire passer l'air primaire à travers la couche d'OM
10/11/2023	CO	9:30	Problème de combustion déchet très pauvre qualité	Augmentation de l'air primaire et recherche d'autre cause
10/11/2023	CO	19:00	Déchets qui ne brûlent pas	Arrêt grilles, démarrage brûleur + augmentation de l'air primaire
10/11/2023	CO	0:00		
11/11/2023	CO	3:00		
11/11/2023	CO	6:30		
13/11/2023	POUS	16:30		
14/11/2023	CO	22:30	Problème de combustion déchet très pauvre qualité	

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-ILYS ROM	CG62-CAMBRIN	COMMUNE DANNEZIN	COMMUNE DAUCHEL	COMMUNE DAUCHY LES	COMMUNE DHAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNE R	COMMUNE DE CAMBLAIN	COMMUNE DE CAUCHY A	COMMUNE DE CHOCQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABELVRIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	NICOLLIN 62	SUEZ RV NE - RUITZ		
01/11/2023	228,750																							260,430	
02/11/2023	6,950	0,480	0,760	1,420			3,820			0,720				0,280				0,580			26,640	5,040		260,430	
03/11/2023	192,830	0,420	0,360	0,780		1,140	3,140		3,220	0,660							0,240				30,720	2,860	12,860	249,230	
04/11/2023	13,480						1,380															44,940			59,800
05/11/2023							0,580																		0,580
06/11/2023	245,810			1,520			3,260							0,400				1,280			20,560	5,580	10,940	289,350	
07/11/2023	307,460		0,600	1,840			2,880											0,820		0,580	18,980	10,420	13,120	356,700	
08/11/2023	309,290			1,440		0,320	4,140		4,280					0,180			0,320	0,500			14,560	14,340	8,060	357,430	
09/11/2023	401,110			1,740			2,740			0,840								0,860			18,760	1,360	19,700	447,110	
10/11/2023	274,750	1,260		0,740	0,440		2,600						1,000		0,220					0,760	22,340	2,080	8,260	314,450	
11/11/2023	13,050																				25,280			38,330	
12/11/2023							2,100																	2,100	
13/11/2023	224,330	0,480		1,260		0,640	2,880		4,060				0,220	0,340				1,060		0,780	31,140	15,660	8,900	291,750	
14/11/2023	286,440			1,620			2,120	2,360		0,660				0,240				0,700			12,620	8,080	16,320	322,160	
15/11/2023	258,070			1,200		0,200	1,400						1,200	1,400				0,400			5,000	5,100	7,500	377,670	
16/11/2023	210,000	0,580		1,200			2,200						1,400	1,400				0,400		0,400	14,000	6,200	8,500	330,000	
17/11/2023	210,560	1,160	0,360	0,500			2,500		0,400				1,400	1,160			0,400	0,200		0,400	12,000	4,100	7,100	330,000	
18/11/2023	14,110						0,580														3,700			14,110	
19/11/2023							0,200																	0,200	
20/11/2023	22,380			1,000			1,000		0,400				1,200	1,200				1,000		0,200	4,000	1,600	13,000	37,780	
21/11/2023	280,960				1,440		0,720	4,540			2,000										30,580	3,460	21,620	345,000	
22/11/2023	263,240				2,060		1,160								0,220						21,860	5,620	11,000	305,000	
23/11/2023	215,200	0,980			2,300		2,880			4,480	0,700								1,900		15,500	6,440	11,680	262,000	
24/11/2023	258,410	0,860			0,460		3,720			2,300	1,820				0,180			0,060	0,520		14,980	3,940	10,860	298,000	
25/11/2023	14,170						0,680																	52,000	
26/11/2023							0,660																	0,660	
27/11/2023	227,410			0,280	3,700		0,440	4,120		4,900	3,000			0,400	1,100			0,180	0,300		16,540	13,020	10,620	286,000	
28/11/2023	274,400	4,230	0,260	1,500			2,500	1,880		1,260				0,280	0,520	0,100	0,380	0,080	2,340		24,840	5,860	19,220	339,000	
29/11/2023	259,920				2,540		1,860			2,280					0,200	0,440			1,300		18,160	4,780	5,780	297,000	
30/11/2023	216,110	1,060	0,280	1,200			2,660			3,480									0,580		0,800	13,480	6,820	10,120	256,000
Total général	5487,450	11,750	4,660	32,520	0,440	3,460	66,420	4,240	34,520	13,940	0,260	1,320	2,640	5,480	0,760	0,380	1,100	15,720	0,880	4,460	573,180	150,440	261,020	6677	

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

Date de sortie	VRV HDF AMIENS			Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN		Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER		Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
	CL NORD WANCOURT	VPNN - CYCLAMED	VRVHDF - AMIENS		DELESTREZ TRANSPORTS			VPNN - CYCLAMED	VRVHDF - SECLIN	
01/11/2023										
02/11/2023								6,480	5,220	11,700
03/11/2023					21,400	21,400		4,660		4,660
04/11/2023										
05/11/2023										
06/11/2023								3,680		3,680
07/11/2023										
08/11/2023								2,320		2,320
09/11/2023								5,680	5,800	11,480
10/11/2023								4,340		4,340
11/11/2023										
12/11/2023										
13/11/2023					19,660	19,660		5,360		5,360
14/11/2023										
15/11/2023								3,700		3,700
16/11/2023		2,080		2,080	25,180	25,180		4,740	6,100	10,840
17/11/2023					20,080	20,080		3,560		3,560
18/11/2023										
19/11/2023										
20/11/2023					24,120	24,120		3,320		3,320
21/11/2023					23,860	23,860		4,740		4,740
22/11/2023		2,680		2,680	25,280	25,280		4,160		4,160
23/11/2023			18,740	18,740				2,580	6,240	8,820
24/11/2023								1,660	5,980	7,640
25/11/2023										
26/11/2023										
27/11/2023	71,820			71,820				3,340		3,340
28/11/2023	41,540			41,540	24,520	24,520				
29/11/2023	22,280	2,420		24,700				6,500		6,500
30/11/2023	64,340			64,340				9,480	7,140	16,620
Total général	199,980	7,180	18,740	225,900	184,100	184,100		80,300	36,480	116,780

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 65,34 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Décembre 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 2
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 4	depuis début janvier = 33
Nombre de causeries sécurité réalisées = 3	depuis début janvier = 15

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720	744	8 760
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	537,82	500,04	0,00	0,00	0,00	108,40	123,01	104,92	186,20	2 125
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	524,21	543,44	724,56	706,36	447,90	725,26	540,33	714,45	7 095,91
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00	556,00	721,00	640,75	436,00	573,00	521,06	698,70	6 844
	% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	97,29%	102,31%	99,51%	90,71%	97,34%	79,01%	96,43%	97,80%	
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	2 500,18	0,00	0,00	0,00	542,01	615,04	524,61	930,99	10 627
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 389,45	7 252,61	5 403,33	7 644,59	71 132,62
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32	5 325,76	6 883,33	6 710,40	4 931,46	7 867,65	5 927,94	8 575,57	81 759
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	5 961,58	5 721,49	5 276,84	5 754,89	5 421,58	5 658,37	5 842,84	5 668,65	68 068
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52	627,36	693,83	814,96	606,26	901,72	573,18	535,84	7 929
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	222,52	231,10	243,23	256,62	241,18	235,30	261,02	232,32	2 874
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62	6 579,95	6 213,90	6 826,47	6 269,02	6 795,39	6 677,04	6 436,81	78 871
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22	156,58	526,78	1 210,82	4 089
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56	354,22	156,58	526,78	1 210,82	4 089
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	C.V.E. : Total Déchets Receptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68	6 753,85	6 372,76	7 020,03	6 623,24	6 951,97	7 203,82	7 647,63	82 960,53
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	1 494,80	2 144,02	480,42	2 303,00	2 120,38	1 779,04	1 726,66	1 657,84	20 219
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00	0,00	0,00	3,38	0,00	0,00	0,00	7
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	189,86	128,30	106,54	99,82	99,78	151,06	145,96	147,24	1 616
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résidués (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	66,90	97,24	50,88	128,28	69,78	84,98	98,40	84,96	980
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	0,0	0,0	0,0	1 626	2 187	1 905	3 300	33 060
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	12 652	16 441	16 206	11 198	16 649	12 603	16 555	164 180
	C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	12 651,8	16 441,2	16 206,0	12 823,6	18 836	14 508	19 855	197 240
	CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	3 197,38	2 411,59	3 711,40	1 973,12	374,00	2 639,03	3 791,16	4 704,09	39 820
	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187	1 516 953	2 072 687	2 030 687	1 400 000	1 462 203	1 192 000	1 565 141	17 985 671
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eveler ou facture	106 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 604	104 201	9 952	2 081,44	117 654	183 402	168 991	32 082	1 267 821	
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures	884 030	863 363	683 053	561 383	956 332	971 114	1 384 699	1 354 040	908 252	899 649	676 586	821 028	10 963 529	
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 986	569 528	566 947	441 523	590 855	545 839	687 988	676 647	491 748	562 554	515 414	744 113	7 022 142	
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367	588 063	694 131	674 277	755 459	650 040	697 940	678 728	609 402	745 956	684 405	776 195	8 289 963	
Consommables Process	C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0	500	0	0	0	2 500
	C.V.E. : GNR (l) Index	45 916,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00	46 360,00	46 432,00	46 446,00	46 550	46 618	46 702	46 702	46 713	557 053
	C.V.E. : GNR (l)	9,00	259,00	40,00	9,00	136,00	72,00	14,00	104,00	68,00	84,00	0,00	11,00	806
	C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture	494,43	117,74	899,66	531,18	612,58	414,55	140,98	137,7	445,018	105,40	528,12	288,13	4 715
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28	28,89	117,42	75,66	51,91	43,95	45,36	57,7	29,0	12,3	48	572
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	5 224,00	3 575,00	5 116,00	3 632,00	1 286,00	4 407,00	5 680,00	6 536,00	58 559
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	2 026,63	1 163,41	1 404,60	1 658,88	912,00	1 767,97	1 888,84	1 831,91	18 739
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00	595,00	2 173,00	530,00	645,00	370,00	45,00	278,00	1 059,00	2 071,00	1 188,00	10 047
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 923,00	18 453,00	19 098,00	19 468,00	19 513	19 791	20 850	22 921	24 109	
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73	88,38	107,28	130,49	71,58	116,63	110,21	86,31	139,66	83,84	109,92	1 216
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8	6	7	9	4	5	7	4	9	5	7	79
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2	8	5	8	7	11	10	5	7	6	14	35

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3	GTA M+M	Travaux sur les communs
2-Dec	Arrêt du four 2 : conduite de la zone 1 impossible : perte de la course Defaut bruleurs allumage et maintien x fois	Conduite difficile en raison de la nature du déchet	perte GTA quite problème sur four 2	
5-Dec	Démarrage ligne - courbe 150°/heure avec nbx défauts bruleurs			Travaux voirie hall de déchargement
6-Dec		Arrêt coup de poing pour maintenance sur tirage (vibrations) - intervention sur chaine redler ligne 2		Travaux voirie hall machefers - bridage des gestra pour remonter les niveaux de la 70m3 essais hebdo
8-Dec	Arrêt du four : bourrage sur conduite bicar - pas d'injection - sortie astreinte (SV : 23h-4h)			
15-Dec		Intervention Sempertrans - racleur HS sur C2		AT : Basculement navette suite travaux Sempertrans
17-Dec	Arrêt du four : manque de déchets			
18-Dec		Reprise fuite grenailles		Maintenance Compresseurs
19-Dec	Consignation et nettoyage du four et du compacteur			BLACK OUT 13h40 Début des travaux sur le dépoussiereur silo bicar Ligne 3 pour limiter les émanations de poussières lors des dépotages Ajout d'une griffe sur le grappin du pont 1
28-Dec		Arrêt du four pour nettoyage du cendrier Zone 3 - controle des redlers - Controle des l'électrofiltre	Nettoyage de la zone GTA (pigeons)	
29-Dec	Epreuve Chaudière RAS	Controle bruleurs		

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
02/12/2023	CO	4:00		
02/12/2023	CO	16:30	Déchets bloqué en zone 1 + Pas de brûleurs	Zone 1 et 2 à 100% et 1 brûleur
07/12/2023	CO	5:00	Figeage des grilles four à 20T	Réduction air primaire Rechargement four
13/12/2023	CO	9:30		
13/12/2023	CO	22:30	Pic de CO important, certainement des déchets trop frais	Augmentation du débit d'air secondaire Répartition des airs primaires
13/12/2023	CO	0:00	Problème avec la combustion des déchets de mauvaise qualité	
15/12/2023	CO	8:30	Combustion difficile déchet pauvre	Augmentation air primaire et démarrage brûleur

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
07/12/2023				Réduction air primaire Augmentation air secondaire Rechargement four
	CO	4:00	Four à 34T figeage trop long des grilles	
16/12/2023	CO	3:00	Four à 34T/H	Baisse de l'air primaire et augmentation de l'air secondaire + baisse des registres sous la zone 2
22/12/2023	COT	2:00		
22/12/2023	CO	2:30	Four bloqué à 34T de vapeur (charbon actif incinéré)	Baisse air primaire et augmentation air secondaire

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY-ARTOIS-LYS-ROM	CG62 - CAMBRIN	COMMUNE D'ANNEZIN	COMMUNE D'AUCHEL	COMMUNE D'AUCHY LES	COMMUNE D'HAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNIER	COMMUNE DE CAMBLAIN	COMMUNE DE CAUCHY A	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABELVRIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SALLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	NICOLLIN 62	SIVOM COMMUNAUTE DU	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/12/2023	241,820	1,420				0,420	1,220		1,580	2,140			0,420	0,240		0,400	0,420	0,740	0,800		4,020	4,660		10,380	270,680
02/12/2023	13,710						0,740														21,560				36,010
03/12/2023							1,960																		1,960
04/12/2023	202,520	0,600	1,620	2,580			3,820					0,400						0,980			11,700	11,640		11,180	247,040
05/12/2023	260,160		1,140	1,920			3,000		4,920	0,760				0,280				0,860			18,000			16,840	307,880
06/12/2023	258,000		1,680	0,840			2,120			0,800				0,440			0,220	1,020			16,340	4,780		9,820	296,060
07/12/2023	203,310		0,180	1,260			2,740			2,240			0,240					1,140		0,580	27,440	6,480		11,840	257,450
08/12/2023	241,650	0,840	0,200	0,560			2,440		4,980	0,740		1,560	0,180	0,360		0,680	0,940	1,120			13,500	4,240		6,240	280,230
09/12/2023	14,010						0,740														29,440				44,190
10/12/2023							2,440																		2,440
11/12/2023	223,460		1,020	2,680		0,720	2,620		5,920				0,440	0,340			1,260	0,900			3,500	19,800		3,540	266,200
12/12/2023	280,710			2,280		0,100	3,000			1,660			0,420	1,080	0,400			0,620			12,140	6,180	0,200	8,720	317,510
13/12/2023	245,420			1,140			2,940		4,000	0,780			1,200	3,660							24,480	1,780		16,420	301,820
14/12/2023	223,770		0,380	2,360	0,680		3,180			0,820					0,040	0,260		1,080			30,340	7,040		6,640	276,590
15/12/2023	247,740	1,740	0,220	0,700			2,920		3,000	0,740			0,780	0,500			0,160	0,820		0,780	19,700	4,020		16,700	300,520
16/12/2023	14,350						1,280														14,440			3,820	33,890
17/12/2023							2,320																		2,320
18/12/2023	208,750		1,740	2,700		1,020	2,020		4,900	1,480			0,180	0,280			0,100	0,980			9,960	12,420	0,200	11,500	258,230
19/12/2023	284,280			0,380		0,080	2,100			0,720	0,260		0,360	0,600							30,340	7,400		16,380	342,900
20/12/2023	264,710			2,720			3,540							0,620	0,400			0,640			21,880	4,340		9,140	307,990
21/12/2023	221,320		0,400	1,180	0,340		2,060	2,460		1,380		2,580		0,520		0,280		0,300		0,340	33,260	7,980		15,220	289,620
22/12/2023	235,720	1,440	0,100	0,440			2,820		5,500	0,580			0,740				0,380				9,160	3,920		12,240	273,040
23/12/2023	115,260						1,160														18,680				135,100
24/12/2023							2,320																		2,320
26/12/2023	241,930	2,750	0,660	1,420			4,900		2,200					0,380	0,020	0,300		0,880			34,800	15,080		13,120	318,440
27/12/2023	275,900		0,320	4,720	0,280		2,580						0,100	0,640	0,200						22,900	11,200		11,240	330,080
28/12/2023	251,990			1,300			3,520		4,960				0,360								37,840	9,900		16,000	325,870
29/12/2023	277,000	1,420	0,780	1,220			2,240		2,920							0,160	0,480				33,320	3,500		5,340	328,380
30/12/2023	242,870						0,800														37,100				280,770
31/12/2023							1,280																		1,280
général	5290,360	10,210	10,440	32,400	1,300	2,340	70,820	2,460	44,880	14,840	0,260	4,540	5,420	9,940	1,060	2,080	3,960	12,080	0,800	1,700	535,840	146,360	0,400	232,320	6436,810

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

Date de sortie	VRV HDF AMIENS	VPNN - CYCLAMED	Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER	VRVHDF - SECLIN	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
	CL NORD WANCOURT		DELESTREZ TRANSPORTS	VPNN - CYCLAMED	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER			
01/12/2023	29,580		29,580	24,560	24,560	3,940		3,940
02/12/2023								
03/12/2023								
04/12/2023	21,400		21,400			4,100		4,100
05/12/2023	68,580		68,580	26,740	26,740			
06/12/2023	34,420		34,420	26,040	26,040	3,540		3,540
07/12/2023	20,220		20,220			2,600	6,700	9,300
08/12/2023	25,140		25,140	26,600	26,600	4,140		4,140
09/12/2023								
10/12/2023								
11/12/2023	74,360		74,360			2,680		2,680
12/12/2023	21,980	2,040	24,020			2,380		2,380
13/12/2023	25,860		25,860	24,340	24,340	6,680		6,680
14/12/2023	75,400		75,400	24,680	24,680	9,260	6,560	15,820
15/12/2023	24,340		24,340			13,360	4,860	18,220
16/12/2023								
17/12/2023								
18/12/2023	50,040		50,040			3,120		3,120
19/12/2023	21,180		21,180	20,760	20,760	6,400		6,400
20/12/2023	47,300		47,300	22,400	22,400	4,820		4,820
21/12/2023	45,920	2,760	48,680	22,040	22,040	2,800	6,320	9,120
22/12/2023	71,340		71,340	47,120	47,120	3,280		3,280
23/12/2023								
24/12/2023								
26/12/2023	25,240	2,460	27,700					
27/12/2023	47,460		47,460			7,100		7,100
28/12/2023	46,040		46,040			6,840	5,020	11,860
29/12/2023	43,840		43,840			2,140		2,140
30/12/2023								
31/12/2023								
général	819,640	7,260	826,900	265,280	265,280	89,180	29,460	118,640

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 82,48 %.

Le résultat de la performance énergétique de l'année est de 69,10 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Janvier 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de causeries sécurité réalisées = 1	depuis début janvier = 1

Données d'Exploitation

	2023	Janvier
	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84
	% Disponibilité GTA1	100,82%
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1918,08
	L3 : Déchets Traités (tonne)	5801,00
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	7719,08
Exploitation	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6094,57
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6958,31
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Disponibles pour Incinération (tonne)	7138,87
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2048,28
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00
	C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40
	C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24
	L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3
	L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4
C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	
CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4449,47	
Electricité	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016
	C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) <i>eveler ou facture</i>	106 381
	C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) <i>fichier factures</i>	884 030
	C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 986
	C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367
Consommables Process	C.V.E. : Fioul (t)	0,00
	C.V.E. : GNR (t) Index	45 916,00
	C.V.E. : GNR (t)	9,00
	C.V.E. : Gaz (MWh) <i>site GRDF ou Facture</i>	494,43
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6523,00
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2073,53
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	175,57
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	9,00
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	9

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

	Ligne 2	Ligne 3
2023	Commentaires	Commentaires
2-Jan		Arrêt du four en raison de la chute de briques dans le carneau : réparation planifiée par des fumistes + décroustage du tournant (changement de déchets)
5-Jan	Démarrage de la ligne 2	
9-Jan	Arrêt pour fuite chaudière - piquage ballon	
19-Jan	Arrêt pour fuite chaudière - pendulaires evapo	Départ de feu Ventilateur de tirage - échauffement roulement
27-Jan	Arrêt blocage zone 2 + manque de déchets	

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

	GTA M+M	Travaux sur les communs
2023	Commentaires	Commentaires
2-Jan	Arrêt du GTA suite à l'arrêt du four 3	
5-Jan		Alimentation CRODA + RCU avec le F2
19-Jan	Arrêt du GTA	Arrêt des communs et redémarrage suite réparation

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
01/23/2022	CO	5:30	Blocage zone2	Déblocage zone 2
01/23/2023	CO	6:30	Blocage zone2	Déblocage zone 2
01/25/2023	CO	15:30	Blocage de la zone 2	Déblocage par actions manuelles sur les fin de course + Réglage des débits d'airs

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
18/01/2022	CO	11:00	Pas de réchauffeur d'air + Ventilateur de tirage en défaut +	Rechargement des grilles 1 et 2 + démarrage des brûleurs
18/01/2023	CO	11:30	déchets humides	

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	C-662 -CAMBRIN	COMMUNE D'ANNEZIN	COMMUNE D'AUCHEL	COMMUNE DAUCHY LES	COMMUNE D'HAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEUVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNE R	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABEURIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	PAV -BB -VPNN -DUNKERQUE	SUEZ RV NE - RUITZ	Total pour CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	Total pour REGIE EAU CABBALR			
02/01/2023	244,740		0,920	1,560			3,500				0,180	0,420			0,580	0,140	1,400	0,200			12,160	9,700	12,960	288,460			
03/01/2023	313,600			1,380		2,440	2,460		4,000	0,700		0,140				0,900						13,100	6,140	11,740	356,600		
04/01/2023	297,680		0,620	1,440			3,480		4,340			0,240				0,940		0,640				29,180		7,620	346,180		
05/01/2023	251,260		0,320	1,060	0,200		4,060				0,820					0,660						17,720	9,820	18,840	304,760		
06/01/2023	291,160	4,170	0,260	23,030	0,420		2,200		3,440		0,320	0,240		0,480	0,220	0,820		0,440				20,760	13,640	18,240	379,840		
07/01/2023	10,460						0,540															27,180			38,180		
08/01/2023							0,300																		0,300		
09/01/2023	258,050		0,260	0,640		1,260	1,140			0,700	0,320				0,140	1,040						13,520	12,800	16,620	306,490		
10/01/2023	308,960		0,620	1,500			3,680		3,480	0,600		0,340										31,820	5,240	7,160	363,400	7,240	7,240
11/01/2023	281,590	0,540	0,400	1,680			2,040				0,320	0,320	0,140			1,620						12,800	5,100	19,740	326,290	4,780	4,780
12/01/2023	233,440		0,580	1,600		0,540	3,240		4,440	3,600	0,360		0,600			0,460		0,800				19,060	6,560	7,640	282,920		
13/01/2023	258,890	1,940	0,180	0,660		1,380	1,780		1,380	0,620	0,980	0,220		0,580	0,280	0,540						28,660	2,740	21,480	322,310		
14/01/2023	15,900						0,500															14,220			30,620		
15/01/2023							0,940																		0,940		
16/01/2023	219,040		0,800	0,600			1,960			0,580	0,440	0,300			0,140							6,720	14,920	14,140	259,640		
17/01/2023	283,230		0,180	1,480			1,500				0,100					0,560						37,020	6,840	14,680	345,590		
18/01/2023	263,730	0,840	0,760	1,240		1,860	2,500		3,760	0,520	0,580	0,260			0,160							33,540	6,380	18,900	335,030		
19/01/2023	149,750			1,980			1,340					0,180				0,360						9,500	5,340	11,020	179,470		
20/01/2023	331,050	0,800	0,420	0,660	0,360	1,240	1,540		1,780	0,600		0,120		0,320	0,160	0,340		0,660				10,780	2,940	10,360	364,130		
21/01/2023	15,080						0,620															31,960			47,660		
22/01/2023							1,260																		1,260		
23/01/2023	224,780	2,190	1,040	1,080			1,640			0,560		0,260			0,380	0,680						6,180	14,500	11,660	264,950		
24/01/2023	261,300		0,200	0,800			2,180		4,560	0,760	0,280	0,400										33,680	6,600	12,600	323,360		
25/01/2023	249,300		0,140	1,080		0,560	1,580			1,480		0,300				0,660						18,020	6,400	10,800	290,320		
26/01/2023	229,500		0,820	1,520		0,120	1,520					0,280				0,920						17,220	4,240	24,180	280,320		
27/01/2023	256,130	1,480	0,240	0,180			2,340			1,540	0,180	0,260		0,380	0,200	0,300						35,840	1,780	23,720	324,570		
28/01/2023	8,410						0,440															15,980			24,830		
29/01/2023	0,480						0,360																		0,840		
	1,790		0,280	0,620		0,500	1,260			0,500	0,080	0,400				0,940						24,560	13,740	23,480	287,150		
	1,920		0,200	1,120	0,240		2,040	3,120				0,140			0,240							14,800	5,880	10,180	269,880		
	0,220	11,960	9,240	46,910	1,220	9,900	53,940	3,120	31,180	12,760	4,960	4,820	0,740	2,340	2,060	13,140	0,200	2,540	535,980	161,300	327,760	6946,290	12,020	12,020			

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

Date de sortie	VRV HDF AMIENS	Total pour VRV HDF AMIENS	VRV HDF SECLIN	Total pour VRV HDF SECLIN	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER	Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
	VPWN - CYCLAMED		DELESTREZ TRANSPORTS		VPWN - CYCLAMED	
02/01/2023	5,300	5,300	24,900	24,900	1,220	1,220
03/01/2023			47,360	47,360	4,220	4,220
04/01/2023					5,460	5,460
05/01/2023					7,960	7,960
06/01/2023					4,520	4,520
07/01/2023						
08/01/2023						
09/01/2023					3,660	3,660
10/01/2023						
11/01/2023					4,020	4,020
12/01/2023					4,880	4,880
13/01/2023	5,060	5,060			8,600	8,600
14/01/2023						
15/01/2023						
16/01/2023					4,340	4,340
17/01/2023					2,600	2,600
18/01/2023					6,600	6,600
19/01/2023	2,480	2,480				
20/01/2023					7,720	7,720
21/01/2023						
22/01/2023						
23/01/2023					3,460	3,460
24/01/2023					4,820	4,820
25/01/2023					4,200	4,200
26/01/2023					5,860	5,860
27/01/2023					1,920	1,920
28/01/2023						
29/01/2023						
30/01/2023					9,400	9,400
31/01/2023						
Total général	12,840	12,840	72,260	72,260	95,460	95,460

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 81,43 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Mai 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est un point important, c'est pourquoi nous avons développé un outil intitulé « V.I.V.R.E », que nous pratiquons au quotidien dans notre management de la sécurité. Voici nos résultats :

Nombre d'accident de travail avec arrêt = 0	depuis début janvier = 1
Nombre d'accident de travail sans arrêt = 0	depuis début janvier = 0
Nombre d'accident de travail bénins = 0	depuis début janvier = 0
Nombre de visites sécurité réalisées = 2	depuis début janvier = 11
Nombre de causeries sécurité réalisées = 1	depuis début janvier = 2

Données d'Exploitation

2023		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Exploitation	C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744
	L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	637,82	500,04
	L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,84	384,73	524,21
	GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00
	% Disponibilité GTA1	100,82%	96,53%	102,79%	100,20%	97,29%
	L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	2 500,18
	L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14
	C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32
	Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	5 961,58
	Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52
	Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	222,52
	Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62
	Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06
	Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06
	Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C.V.E. : Total Déchets Receptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68
	C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 048,28	1 672,96	1 264,12	1 527,14	1 494,80
	C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92
C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrofiltre (tonne)	168,40	153,42	122,64	102,66	189,86	
C.V.E. : Evacuation Produits Sodiques Résiduels (tonne)	83,24	47,48	94,74	73,06	66,90	
L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	
L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	
C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	
CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,03	3 197,38	
Electricité	C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA Compteur officiel	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187
	C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh) eveler ou facture	106 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 604
	C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh) fichier factures	884 030	863 363	683 053	561 383	972 067
	C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 988	569 528	586 947	441 523	575 120
	C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 387	588 063	694 131	674 277	739 724
Consommables Process	C.V.E. : Fioul (l)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	C.V.E. : GNR (l) Index	45 918,00	46 175,00	46 215,00	46 224,00	46 380,00
	C.V.E. : GNR (l)	9,00	259,00	40,00	9,00	138,00
	C.V.E. : Gaz (MWh) site GRDF ou Facture	494,43	117,74	899,66	531,18	480,82
	C.V.E. : Eau Industrielle forage (m3)	49,25	12,28	28,89	117,42	75,66
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3)	6 523,00	5 268,00	5 919,00	5 393,00	5 224,00
	C.V.E. : Eau Osmosée (m3) achat	2 073,53	1 093,09	1 521,94	1 395,97	2 026,63
	C.V.E. : Eau Potable Compteur	542,00	551,00	595,00	2 173,00	530,00
	C.V.E. : Eau Potable Index Compteur (m3)	14 604,00	15 155,00	15 750,00	17 923,00	18 453,00
	C.V.E. : Bicarbonate de Sodium (tonne)	96,74	74,73	88,38	107,28	130,49
	C.V.E. : Charbon actif (tonne)	10,00	6,8	6	-8	24
	C.V.E. : Urée Liquide 40% (tonne)	4	2	8	5	8

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3
1-May	Arrachement tapis B1 - Intervention Sempertrans remplacement 14h00-20h00	
7-May		Redémarrage du four à 12h00 - Courbe de température : 50heures
10-May	Arret du four 2 suite au blocage de la zone 3 - Epreuve Chaudière RAS	
12-May	Redémarrage F2	Clapet Trémie OM

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	GTA M+M	Travaux sur les communs
3-May		3h30 arrêt de la livraison d'eau de croda, passage sur eau de ville - reprise à 22h30
5-May		Déclenchement du RCU suite à l'arrêt de livraison en eau de DALKIA
10-May	Mise en service GTA	
30-May		<i>Remplacement des portes pour étanchéifier les locaux administratifs</i>

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
01/05/2023	CO	7:00	Valeur de CO faussée, four 2 correctement chargé, pic de CO > 700mg/Nm3	Passage sur le redondant chute du CO et les COT revenu à des valeurs raisonnables
01/05/2023	CO	7:30		
02/05/2023	CO	10:30	Blocage zone 4	Déblocage zone
03/05/2023	CO	14:00	Problème avec le pousseur	Intervention sur le pousseur, mise en service des brûleurs, qui n'ont donné aucun résultat sur le CO
03/05/2023	CO	14:30		
03/05/2023	CO	16:30		
04/05/2023	HCL	13:30		
08/05/2023	CO	17:00	Bourrage trémie + déchets riches	Débourrage trémie + augmentation vitesse pousseur et zone 1 et 2 pour recharger les grilles
08/05/2023	CO	17:30		
09/05/2023	CO	0:00	Déchets riches	Augmentation vitesse zone 1 et 2 + rechargement
10/05/2023	CO	3:30	Déchets riches	
17/05/2023	CO	9:30	Four vide	Augmentation pousseur zone 1 et 2 + air secondaire - Baisse air primaire
20/05/2023	CO	14:00	Déchets riches	
23/05/2023	CO	9:30	Four vide	Augmentation pousseur zone 1 et 2 + air secondaire - Baisse air primaire

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
09/05/2023	CO	16:00	Bourrage trémie	Débouillage trémie Augmentation de la vitesse des zones 1 et 2 Afin de décharger les grilles
09/05/2023	CO	16:30	Problème avec le niveau ballon qui entraîne en figeage des grilles	Remise à niveau du ballon Remise en service des grilles
09/05/2023	CO	18:30		
10/05/2023	NH3	10:00	Essais sur pompe injection urée Débit trop élevé : production de Nh3	Arrêt des essais
11/05/2023	CO	4:00	Grille vide	accélérer la vitesse des grilles 1 et 2 + air secondaire
11/05/2023	CO	9:30	Difficulté à charger correctement le four	Passage régulier zone 1 à 100% ainsi que la zone 2
11/05/2023	CO	12:00		
12/05/2023	CO	4:00	Défaut redler 2	Acquittement du défaut et remise en service du redler Accélération des grilles afin de recharger le four
12/05/2023	CO	15:30	Ralentissement du four 3 suite au problème de bourrage de la sortie du mayfran	Attente du débouillage pour la remise en service du four 3
13/05/2023	HCL	6:00	Bourrage broyeur L3	Débouillage
13/05/2023	CO	12:30	Grilles à l'arrêt suite au "faux" niveau TB ballon four 3	Remplissage du ballon pour acquitter le niveau TB et remettre en service les grilles
14/05/2023	CO	2:00		
14/05/2023	CO	20:00		
14/05/2023	CO	20:30	Réducteur des airs de combustion	
14/05/2023	CO	22:00	Problème avec la zone 2 et les OM	Reprise en manuel des zones
15/05/2023	CO	4:30		
15/05/2023	CO	5:30	Four vide	Baisse air primaire + Zone à 50 %
15/05/2023	HCL	7:00	Chaîne cassée sur écluse L3	Passage sur broyeur secours
15/05/2023	CO	10:30	Redler 1 en défaut	Acquittement et remise en service
16/05/2023	CO	1:30	Grilles vides	Accélération pousoir + zone 1 et zone 2
18/05/2023	CO	17:00		
20/05/2023	CO	14:00	Déchets très riche en fosse - Grilles vides	Accélération pousoir + grilles 1 et 2 réduction air comburant
20/05/2023	HCL	15:00	Déchets en fosse très riches + Problème de niveau ballon très bas donc arrêt des grilles	Stabilisation du niveau ballon en manuel pour remise en service des grilles
26/05/2023	CO	8:00	Le capteur d'air indique des mauvaises valeurs, qui provoque le dégarnissage des grilles	Reprise en manu du ventilateur et des grilles pour recharger l'ensemble
26/05/2023	CO	9:00	Bourrage trémie	Débouillage trémie, mise en place du pilon intervention 1:30
27/05/2023	CO	12:00	Difficulté à charger correctement le four avec les figeages de zones + déchets riches	Forçage zone 1 en manu 100% pour recharger la zone 2 et baisse du débit d'air primaire, augmentation débit d'air secondaire
27/05/2023	CO	13:00	Début de moyenne à plus de 600 mg/Nm3 suite à un niveau TB bloquant les zones	Remplissage ballon acquittement niveau TB et remise en service des zones 1 à 100%
27/05/2023	CO	20:30	Montée brusque du CO alors que la couche de déchets est correcte	Augmentation des vitesses de grilles 1 et 2 pour épaissir la couche Augmentation de débit d'air secondaire 100%
30/05/2023	CO	9:30	Chargement des OM: Déchet riche Fosse vide: Que du DIB	Mise en service des zones à 100%

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROM	CG62-CAMBRIN	COMMUNE D'ANNIEZIN	COMMUNE D'AUCHEL	COMMUNE D'AUCHY LES	COMMUNE D'HAILLICOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BELVRY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNE R	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABEURIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VENDIN LE	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE BRUAY	NICOLLIN 62	SIVOM COMMUNAUTE DU	SUEZ RV NE - RUITZ	
01/05/2023							1,460																	1,460
02/05/2023	267,480		0,400	1,020		0,220	1,680		3,540		0,220	0,480					0,820	0,160		34,740	6,460	0,180	10,960	328,360
03/05/2023	269,120		0,480	1,840			1,660					1,220								33,600	3,980		10,760	322,660
04/05/2023	242,710		0,640	2,680			1,660				0,200	0,080				1,540				36,180	13,740		15,720	315,150
05/05/2023	267,830	4,190	1,020	0,500	0,280		1,440		3,020			0,100			0,560	0,680			0,560	33,680	3,380	0,060	7,060	324,360
06/05/2023	13,870						1,400													32,880				48,150
07/05/2023							1,060																	1,060
08/05/2023	289,010						0,280													31,920	9,820			331,030
09/05/2023	283,950		1,020	1,220		0,640	1,900	3,160	2,160			0,260	0,620		0,360				16,420	10,560		9,640	331,910	
10/05/2023	274,100		0,500	2,320			2,440					0,240	0,620		0,500	0,980	0,340		0,540	25,180			10,600	318,360
11/05/2023	220,150		0,400	2,360			3,000				0,200	0,260								23,680	3,480		16,660	270,190
12/05/2023	258,370	2,870	0,620	0,940	0,220		1,760		3,180			0,180	0,600	0,220	0,260	0,740			0,540	38,560	3,340		8,240	320,640
13/05/2023	14,280						1,580													28,120				43,980
14/05/2023							1,060																	1,060
15/05/2023	227,920		1,040	2,160	0,120	0,820	1,860			0,720	0,300	0,200								15,100	10,340		9,100	269,680
16/05/2023	288,100			1,180			2,000			0,620		0,240				0,800				29,680	10,500		11,580	344,700
17/05/2023	269,410	0,080	0,720	1,260		0,180	1,320		4,180		0,080	0,240				0,440				33,580			15,100	326,590
18/05/2023	213,340																			21,980	5,320			240,640
19/05/2023	216,380						2,000				0,020				0,660					23,040			7,980	250,080
20/05/2023	13,830						0,460													55,020				69,310
21/05/2023							1,360																	1,360
22/05/2023	222,530	1,660		2,240			1,360			1,500	0,180	0,840				0,880			0,560	21,640	14,280		10,900	278,570
23/05/2023	295,310			0,320			1,800	1,720	3,780		0,640	0,080			0,280		0,340			31,920	8,740		12,860	357,790
24/05/2023	270,170		0,460	1,940	0,160		2,400				0,440	0,340				0,660			0,660	25,060			16,960	319,250
25/05/2023	238,750			1,800			3,680													44,580	5,760		10,480	305,050
26/05/2023	256,500	0,420	0,360	0,500			1,600		3,400		0,120	2,060		0,100	0,180	0,760			24,980	2,920		11,000	304,900	
27/05/2023	15,200						1,600													39,800				56,600
28/05/2023							2,020																	2,020
29/05/2023	204,590			1,320			2,460													4,700	12,780			225,850
30/05/2023	266,660		0,060	1,700		0,660	2,620		3,400	1,400	0,360	0,160			0,220	1,040		0,200		41,600	6,500		10,660	337,240
31/05/2023	260,940		0,360	1,060			2,120		2,440			0,080				0,480				22,880			16,260	306,620
Total général	5660,500	9,220	8,080	28,360	0,780	2,520	53,040	4,880	29,100	4,240	2,760	7,060	1,840	0,320	3,020	9,000	1,500	0,360	2,860	770,520	131,900	0,240	222,520	6954,620

Détail des Déchets Extérieurs Entrants

	VRV HDF AMIENS	Total pour VRV HDF AMIENS	VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER		Total pour VRVHDF - DUNKERQUE - ST POL SUR MER
Date de sortie	VPNN - CYCLAMED		VPNN - CYCLAMED	VPNN - DIVERS	
01/05/2023					
02/05/2023	2,380	2,380	5,860		5,860
03/05/2023			6,260		6,260
04/05/2023			11,240		11,240
05/05/2023			7,740	6,060	13,800
06/05/2023					
07/05/2023					
08/05/2023					
09/05/2023	3,000	3,000	2,200		2,200
10/05/2023			4,040		4,040
11/05/2023			3,980	5,140	9,120
12/05/2023			3,920		3,920
13/05/2023					
14/05/2023					
15/05/2023			1,400		1,400
16/05/2023			6,780		6,780
17/05/2023	2,520	2,520	4,060		4,060
18/05/2023					
19/05/2023			5,240	6,940	12,180
20/05/2023					
21/05/2023					
22/05/2023	1,900	1,900	4,260		4,260
23/05/2023			2,360		2,360
24/05/2023			6,720		6,720
25/05/2023			3,940	4,620	8,560
26/05/2023			4,380	5,940	10,320
27/05/2023					
28/05/2023					
29/05/2023					
30/05/2023			4,140		4,140
31/05/2023			2,040		2,040
Total général	9,800	9,800	90,560	28,700	119,260

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 68,55 %.

C.V.E. Labeuvrière

Rapport Mensuel d'Exploitation

Août 2023



Point sécurité

La sécurité de nos collaborateurs est une priorité absolue et nous nous engageons à garantir leur bien-être et leur sécurité à tout moment.

Données d'Exploitation

2023	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
C.V.E. Temps de Fonctionnement Théorique par Equipement (heure)	744	672	744	720	744	720	744	744
L2 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	383,62	0,00	181,37	537,82	500,04	0,00	0,00	0,00
L3 : Temps de Fonctionnement (heure) wex	580,10	642,92	561,64	384,73	524,21	543,44	724,56	706,36
GTA 1 : Temps de Fonctionnement (heure)	584,84	639,89	577,33	385,50	510,00	556,00	721,00	640,75
% Disponibilité GTA1	100,82%	99,53%	102,79%	100,20%	97,29%	102,31%	99,51%	90,71%
L2 : Déchets Traités (tonne)	1 918,08	0,00	906,85	2 689,08	2 500,18	0,00	0,00	0,00
L3 : Déchets Traités (tonne)	6 091,05	6 557,78	5 784,94	3 847,25	5 242,14	5 325,76	6 883,33	6 710,40
C.V.E. : Total Déchets Traités (tonne)	8 009,13	6 557,78	6 691,79	6 536,33	7 742,32	5 325,76	6 883,33	6 710,40
Déchets Entrants : Ordures Ménagères (tonne)	6 094,57	5 281,76	5 932,25	5 453,08	5 961,58	5 721,49	5 276,84	5 754,89
Déchets Entrants : D.I.B., Encombrants : DECH(tonne)	535,98	534,62	611,96	722,98	770,52	627,36	693,83	814,96
Déchets Entrants : Refus de tri (tonne)	327,76	207,70	217,70	197,50	222,52	231,10	243,23	256,62
Béthune Bruay : Total Déchets Entrants (tonne)	6 958,31	6 024,08	6 761,91	6 373,56	6 954,62	6 579,95	6 213,90	6 826,47
Autres Clients : Total Déchets Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56
Autres Clients : Total Déchets DIB Entrants (tonne)	180,56	343,23	440,62	221,28	129,06	173,90	158,86	193,56
Autres Clients : Total Déchets OM Entrants (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Détournés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Transférés (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Total Déchets Réceptionnés (tonne)	7 138,87	6 367,31	7 202,53	6 594,84	7 083,68	6 753,85	6 372,76	7 020,03
C.V.E. : Evacuation Mâchefers (tonne)	2 348,28	1 672,36	1 204,12	1 527,14	1 494,90	2 144,02	490,42	2 303,00
C.V.E. : Evacuation Ferrailles (tonne)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,92	0,00	0,00	0,00
C.V.E. : Evacuation Cendres Volantes Electrolitre (tonne)	168,40	253,42	122,64	102,66	139,86	123,30	106,54	99,92
C.V.E. : Evacuation Produits Solides Résiduels (tonne)	83,24	47,48	84,74	73,06	66,90	97,24	50,88	128,28
L2 : Vapeur Produite (tonne)	5 754,3	0,0	2 720,5	8 067,3	7 500,5	0	0	0
L3 : Vapeur Produite (tonne)	13 194,4	14 456,6	13 219	8 715	12 291,44	12 652	16 441	16 206
C.V.E. : Total Vapeur Produite (tonne)	18 948,7	14 456,6	15 939,0	16 782,7	19 792,0	12 651,8	16 441,2	16 206,0
CRODA : Vapeur Livrée (tonne)	4 449,47	4 174,91	4 397,06	3 997,08	3 197,38	2 421,59	3 711,40	1 973,12
C.V.E. : Total Production Electricité (kWh) GTA	1 513 016	1 432 891	1 250 000	1 002 906	1 547 187	1 516 953	2 072 687	2 030 687
C.V.E. : Achat Electricité EDF (kWh)	136 381	18 535,00	127 184,00	232 754	164 504	134 201	9 952	2 381,44
C.V.E. : Electricité Livrée EDF (kWh)	894 030	863 363	683 053	561 383	956 332	971 114	1 384 699	1 354 040
C.V.E. : Electricité Auto Consommée (kWh)	628 985	569 528	566 947	441 523	590 855	545 839	687 988	676 647
C.V.E. : Electricité totale Consommée (kWh)	735 367	588 363	694 191	674 277	755 459	660 340	697 940	673 728
C.V.E. : Perte	0,00	0,00,00	0,00	0,00,00	0,00	0,00	0,00	0

Evènements Techniques : Pannes et Arrêts

2023	Four 2	Four 3
8-Aug		<i>Arrêt du four pour contrôle du tournant + reprise fuite bardage casing zone 2 (mise en place de béton + briques réfractaires pour calfeutrer dans l'attente d'un arrêt plus long)</i>
10-Aug		Graissage centralisé tournant - Mayfran Maintenance chaudière 3
14-Aug		<i>Remplacement capteurs température (enregistrements arrêts four faute de T2S)</i>
21-Aug	BF Elec : Raccordement moteur VDT L2	<i>Installation des goulottes évacuation cendres sous chaudière</i> <i>Défaut électrofiltre</i> <i>Maintenance C2</i>

2023	GTA M+M	Travaux sur les communs
7-Aug		<i>Contrôle compresseurs</i> <i>Arrêt du RCU</i>
8-Aug	<i>Arrêt GTA suite arrêt du four</i>	<i>projet trémie grenailage</i> <i>Rangement magasin électrique salle API</i>
9-Aug		<i>Inversion ponts - remplacement griffe pont 2 - Remplacement ressort pont 2</i>
10-Aug		<i>Dépannage motopompe diesel</i>
16-Aug		<i>Dépotage PSR annulé : manchette HS intervention prévue le 17-08 - dépotage le 18-08</i> <i>Reprise de fuite sur le réseau air comprimé</i>
21-Aug		Maintenance Analyseurs ENVSA Maintenance Compresseurs
22-Aug		Maintenance Transport mécanique des cendres Maintenance Strata 500 - Remplacement Vanne -AT Fabrice Vassin LEA Nettoyage des aéros

Évènements Environnementaux

DEPASSEMENTS LIGNE 2				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS

DEPASSEMENTS LIGNE 3				
DATE	TYPE	H	CAUSES	ACTIONS
15/08/2023	CO	0:30	Pics importants de CO dû aux déchets riches	Baisse de l'air primaire - Augmentation air secondaire
18/08/2023	CO	16:30	Trop d'arrêt combustion dû aux déchets trop riche	Augmentation de l'air secondaire - baisse de température d'air primaire - Ajustement des vitesses de grilles
20/08/2023	CO	15:30	Bourrage trémie	Débouillage trémie + rechargement des grilles

Détail des Déchets Entrants Béthune Bruay

Date de sortie	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROM	CG62-CAMBRIN	COMMUNE D'ALLOUAGNE	COMMUNE D'ANNEQUIN	COMMUNE D'AINEZIN	COMMUNE D'AUACHEL	COMMUNE DAUCHY LES	COMMUNE D'HAILLECOUR	COMMUNE DE BETHUNE	COMMUNE DE BEURY	COMMUNE DE BRUAY LA	COMMUNE DE CALONNIER	COMMUNE DE CHOQUES	COMMUNE DE DIVION	COMMUNE DE HAINES L	COMMUNE DE LABEURIE	COMMUNE DE LAPUGNOY	COMMUNE DE MARLES LE	COMMUNE DE SAILLY LA	COMMUNE DE VERMELLES	DECHETTERIE CA BETHUNE-BRUAY	NICOLLIN 62	SUEZ RV NE - RUITZ
----------------	------------------------------------	--------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------	----------------------	--------------------	------------------	---------------------	----------------------	--------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	------------------------------	-------------	--------------------

02/08/2023	247 320					1 440	0 500			1 200														
03/08/2023	175 400	3 300								1 500														
04/08/2023	239 100	3 080				1 150	0 440			1 700	1 940	0 700	0 300	0 800		1 200	0 220	0 720						
05/08/2023	11 157									1 700														
06/08/2023										1 000														
07/08/2023	136 620	0 100						1 700	1 040	1 400		0 500	0 200	0 000				0 580						
08/08/2023	236 300							0 000		1 700	2 700	1 700	0 200	0 200				0 740						
09/08/2023	236 500	2 070				0 000	0 430			1 100		0 000	0 000					0 000						
10/08/2023	222 510						2 140			1 400														
11/08/2023	236 700	0 700				1 300	0 000	1 000		1 400	2 000	0 000	1 400	0 000	0 000		0 120	0 200	0 400	1 200				

248 230	21/08/2023	208 870						0 600		1 600			0 600				0 300	0 200						18 400	11 920	5 600
305 230	22/08/2023	255 790	0 720		1 960		0 900			2 760		2 220	1 320						0 600					21 360	5 080	12 500
331 260	23/08/2023	275 460					0 300	0 680		1 460		0 640					0 160		0 400					31 180	8 580	12 400
268 360	24/08/2023	209 020	0 440					2 300		1 720					0 180				0 440	1 080	0 700			27 800	7 620	17 000
302 830	25/08/2023	239 770	0 280					0 940	0 860	3 040		3 560	0 520				0 300							38 300	2 340	11 800
44 770	26/08/2023	8 310						0 220		1 940														34 300		
9 200	27/08/2023							3 240		5 960																
270 850	28/08/2023	215 730							1 480	7 240	2 060	1 800					0 280		0 160	0 540				13 380	10 720	17 400
339 010	29/08/2023	280 710						0 180	0 780	0 860			0 560	0 180	0 120					0 320				36 780	8 060	10 400

Performance énergétique

Le résultat de la performance énergétique du mois est de 65,74 %.

Annexe 8 – DADS

**LES DADS N'EXISTENT PLUS
DEPUIS FIN 2016**

Année	contrat		Réalisé 2023	Commentaire(s)	Prévisionnel 2024	Commentaire(s)
	2023	2024				
Nombre de mois d'exploitation	9	9				
Tonnages traités	84,511	83,447	81,759		8,200	
Tonnages provenant de la collectivité autres (à préciser)	67,049	66,463	78,871		80484	
	17,462	16,984	4,089		1980	
Tonnages apportés	84,890	83,764	82,960		83,464	
Tonnages provenant de la collectivité autres (à préciser)	67,428	66,780	78,871	baisse du volume de 5% à nouveau en 2023	80484	
	17,462	16,984	4,089	dechets tiers	1980	
Energie électrique vendue (MWh)	11,048	10,859	10,963		9753	
Energie thermique vendue (MWh)	50,587	50,546	45,679	dont 14 686 mwh RCU	54337	CRODA + RCU en mwh
Produits d'exploitation						
Recette de vente d'eau déminéralisée						
Recettes liées à la vente d'électricité	646,932	635,852	2,094,717	hausse par rapport à 2022	1,728,000	suivant RCU
Recettes liées aux sous-produits de l'incinération	43,049	43,049	0		0	
Recettes liées au traitement des déchets d'Artois Comm	4,140,492	4,100,691	5,758,905	hausse indices	6,468,460	signature avenant 7
Recettes liées au traitement des déchets des clients du délégataire	977,875	951,121	447,458	petite baisse des volumes et prix à la hausse	34,900	
Recette liée à la vente de chaleur	690,013	689,450	1,038,057	recettes CRODA + RCU	1,196,553	Hausse tarif CRODA lié aux indices du gaz mais tarif qui reste plafonné à 16€/t pour un cout du gaz qui explose
Recettes liées au financement des ouvrages	1,003,887	1,003,887		cession escompte		
			111,621	Travaux loi AGECE		
Total Produits	7,502,248	7,424,052	9,450,758		9,427,913	
Charges d'exploitation						
Electricité	120,348	119,355	282,215		169,376	
Abonnement	41,463	41,463	0	plus d'abonnement EDF direct dans le prix elecrticité		
Consommation	78,885	77,892	110,283			
Quantité	1,153	1,138	1,267		1,130	
Tarif unitaire	68	68	223	Hausse de tarif achat en 2023	150	
Eau	6,276	6,202	3,200			
Abonnement	395	395		complement eau de forage et eau de ville	30,000	
Consommation	5,881	5,806				
Quantité	1,666	1,645	10,618			
Tarif unitaire	4	4	3.3			
Gaz	89,097.00 €	88,101.00 €	505,696.00 €		288,107.00 €	
Abonnement	10,005	10,005		desordre mayfran , carneau et croutage tournant en 2023		retour a une situaion "normal"
Consommation	79,092	78,096				
Quantité	2,305	2,276	4,715		3,124	
Tarif unitaire	34.00 €	34.00 €	107.25 €	tarif tres eleve en 2023	92.22 €	surconsommation liée aux BREF
Réactifs pour le traitement des fumées	413,908	408,698	670,153		950,000	
Achat d'eau osmosée à CRODA	25,684	25,360	69,498		87,685	
Carburants	1,122	1,122	9,158		7,000	
Traitement d'eau d'appoint des chaudières	28,908	28,908		integré dans le traitement des fumées		
Entretien courant proportionnel (grenaille...)	23,596	23,596		integré dans le traitement des fumées		
S/total consommables	708,938	701,342	1,539,920		1,532,168	
Machefers	547,616	540,722	559,130		638,157	
Transport	196,428	193,956				
Traitement	351,187	346,767				
REFIOM	446,758	441,134	571,338		670,000	
Transport	41,884	41,356		groupement prestation traitement + transport		surconsommation liée aux BREF
Traitement	404,875	399,778				
Transfert des déchets vers un autre exutoire en cas d'arrêt technique	30,473	30,473				
Traitement des déchets vers un autre exutoire en cas d'arrêt technique						
Primes d'assurances	242,754	242,754	517,324	forte hausse des assurances en 2023	472,372	baisse annoncée pour 2024
Frais de structure	607,828	607,828	1,350,963	frais de structure 100% dans cette ligne en 2023	1,351,000	
Etudes	0	0	0		0	
Services bancaires	0	0	0		0	
Divers (publicité, publications, relations publiques...)	23,601	23,601				
Frais postaux et frais de télécommunication	21,194	21,194	6,434	divers informatiques consommables	10,000	
Groupe électrogène	7,872	7,872				
Forfait contrôle technique	98,249	98,249	68,219	veritas , apave, drager, dekra	75,000	suivant nombre de ctrl inopiné
Contrôle des rejets	24,788	24,788	81,208	ctrl reg + inopiné	90,000	
Prog de surveillance de l'impact sur l'environnement	22,600	22,600	10,500		11,000	
Analyse produits et résidus	13,266	13,266				
Contrôle des analyseurs	6,482	6,482	87,271	ctrl + achat materiel non GER	90,000	contrat
Entretien courant process	361,970	361,970	687,902	sommes toujours elevées liées à des travaux non integrés au contrat et à des actions et modifications pour la securité des personnes	590,000	sommes toujours elevées liées à des travaux non integrés au contrat et à des actions et modifications pour la securité des personnes
Entretien courant Equipements	17,267	17,267				
S/total services extérieurs et autres services extérieurs	2,472,719	2,460,201	3,940,289		3,997,529	
Rémunération directes du personnel	738,197	738,197	1,293,677	couts gloabl brute salaire + formation+note de frais	1,310,000	
Charges sociales et autres charges	625,347	625,347	811,248	charges + couts de formations et habillage et note de frais	730,000	baisse car report baisse formation en 2024
Interim	84,933	84,933	0		0	
S/total charges de personnel	1,448,477	1,448,477	2,104,925	intègre la formation et deplacements	2,040,000	
Redevance pour frais de contrôle	0	0	0		0	
Redevance d'occupation du domaine public	0	0	20,000		20,000	
Locations	18,344	18,344	36,583	locations bungalows+ chariot ATP+ vehicules	37,000	
Charges diverses de gestion courante	9,612	9,612				

S/total autres charges de gestion courante	27,956	27,956	56,583		27,956	
Coût destruction TGAP	69,848	67,937	52,391	location engins + voitures	24,920	
Cotisation économique territoriale	103,738	101,996	24,687		25,000	
Autres taxes	29,076	29,076	0		0	
S/total impôts et taxes	202,663	199,009	77,078		32,802	
S/total charges d'exploitation	4,860,752	4,836,985	7,718,795		7,630,455	
Résultat d'exploitation	2,641,496	2,587,067	1,731,963		1,797,458	
Dépenses de gros entretien	797,159	797,159	2,280,212	gros depenses en 2023 lié aux probleme carneau , mayfran et croutage tournant	1,700,000	grosses depenses en prevision en 2024
Provisions sinistres	50,000	50,000				
S/total dépenses de GER	847,159	847,159	2,280,212		1,700,000	
Amortissement des investissements d'exploitation	5,628	5,628	376,901	amortissement couts propre exploitant	376,000	
Amortissement des ouvrages	825,406	825,406	0		0	
S/total amortissement des invest.	831,034	831,034	376,901		376,000	
Frais financiers	179,551	124,326		plus de frais fi car cession escompte		plus de frais fi car cession escompte
Frais intercalaires	33,658	33,658				
S/total frais financiers	213,209	157,984	0		0	
Résultat avant impôts et participation	750,095	750,890	-925,150		-278,542	

5. Compte d'exploitation prévisionnel détaillé													
Année	2,014	2,015	2,016	2,017	2,018	2,019	2,020	2,021	2,022	2,023			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre de mois d'exploitation	6.5 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	5.5 mois
Tonnages traités	56,929	74,324	84,593	83,831	84,496	86,557	88,132	89,893	86,556	81,759	83,447	82,802	37,757
Tonnages provenant de la collectivité autres (à préciser)	40,836					82,078	84,060	85,000	82,235	78,871	66,463	65,883	29,943
Tonnages apportés	15,765	81,907	90,174	86,387	86,387	5,467	4,072	4,523	3,393	4,089	16,984	16,919	7,813
Tonnages provenant de la collectivité autres (à préciser)	40,836			75,668	79,381	82,078	84,060	85,370	82,235	78,871	66,780	66,138	30,179
Energie électrique vendue (MWh)	15,765			10,719	6,347	5,467	4,072	4,523	3,393	4,089	16,984	16,919	7,813
Energie thermique vendue (MWh)	0	1,867	11,182	13,804	13,429	14,406	13,877	14,430	12,387	10,963	10,859	10,909	5,085
	23,531	49,378	39,807	35,566	34,879	39,074	38,578	43,022	49,646	45,679	50,546	50,520	23,152
Produits d'exploitation													
Recette de vente d'eau déminéralisée	0												
Recettes liées à la vente d'électricité	0	173,448	631,983	753,219	745,000	849,739	796,559	858,467	1,306,948	2,094,717	635,852	638,785	297,795
Recettes liées aux sous-produits de l'incinération	0	0	0	0	0	0	280,000	429,700	182,994	0	43,049	43,049	19,731
Recettes liées au traitement des déchets d'Artois Comm	2,257,871	4,273,392	4,464,785	4,763,045	5,031,708	5,468,845	5,481,163	5,612,711	5,877,874	5,758,905	4,100,691	4,061,313	1,853,203
Recettes liées au traitement des déchets des clients du délégataire	932,250	812,031	1,226,299	731,448	406,664	367,674	297,289	324,867	341,004	447,458	951,121	947,452	437,555
Recette liée à la vente de chaleur	343,961	653,827	542,019	548,030	569,000	783,152	642,722	668,251	935,529	1,038,057	689,450	689,098	315,799
Recettes liées au financement des ouvrages	579,814	963,919	960,627	867,152							1,003,887	1,003,887	460,115
charges de détournement pour un tiers						-139,509				111,621			
Total Produits	4,113,896	6,876,616	7,825,713	7,662,893	6,752,372	7,329,901	7,497,733	7,893,996	8,644,349	9,450,758	7,424,052	7,383,583	3,384,198
Charges d'exploitation													
Electricité	194,913	353,468	208,570	105,682	78,000	75,518	114,498	53,347	110,283	282,215	119,355	118,752	54,247
Abonnement		41,463	24,466			0	0	0	0	0	41,463	41,463	19,004
Consommation		312,006	184,105						110,283	110,283	77,892	77,290	35,243
Quantité				1,111	840	889	743	889	1,267	1,130	1,130	1,130	515
Tarif unitaire				70	90	129	72	124	223	68	68	68	68
Eau	33,183	17,824	38,699	25,194	77,000	56,000	24,000	3,124	3,649	3,200	6,202	6,157	2,808
Abonnement		395	858							395	395	395	181
Consommation		17,429	37,842							5,806	5,762	2,627	2,627
Quantité				87,967	61,893				10,618	1,645	1,632	744	744
Tarif unitaire									3	4	4	4	4
Gaz	87,378	178,610	209,826	134,502	71,000	66,103	121,053	70,112	162,836	505,696	88,101	87,497	39,921
Abonnement										10,005	10,005	4,586	4,586
Consommation					2,615	2,077	2,427	2,772	2,811	4,715	2,276	2,258	1,030
Quantité				34	32	32	36	36	58	107	34	34	34
Tarif unitaire													
Réactifs pour le traitement des fumées	299,788	443,539	458,516	437,072	516,000	531,432	521,972	509,855	953,563	670,153	408,698	405,537	184,922
Achat d'eau osmosée à CRODA	32,120	36,359	40,282	61,080	54,677	73,596	55,364	65,636	68,677	69,498	25,360	25,164	11,475
Carburants	842	5,823	3,413	9,712	1,245	992	4,946	4,521	4,521	9,158	1,122	1,122	514
Traitement d'eau d'appoint des chaudières	9,797	27,161	27,417	35,318	21,323	22,605					28,908	28,908	13,249
Entretien courant proportionnel (grenaille...)		29,506	34,373								23,596	23,596	10,815
S/total consommables	658,020	1,092,291	1,021,096	808,560	819,245	826,246	841,833	706,595	1,303,529	1,539,920	701,342	696,733	317,952
Machefers	330,729	442,786	511,388	556,288	533,000	498,562	520,360	545,426	548,609	559,130	540,722	536,540	244,658
Transport	124,308	172,350	199,611	215,182							193,956	192,455	87,758
Traitement	206,421	270,436	311,777	341,106	550,000						346,767	344,085	156,900
REFIOM	308,591	458,629	527,681	707,128	528,938	543,206	596,360	491,423	571,338	441,134	437,722	199,598	199,598
Transport	26,660	42,976	78,497	86,597						41,356	41,036	18,712	18,712
Traitement	281,932	415,654	449,185	620,531	0					399,778	396,686	180,886	180,886
Transfert des déchets vers un autre exutoire en cas d'arrêt technique		489,215	121,869	49,736						30,473	30,473	13,967	13,967
Traitement des déchets vers un autre exutoire en cas d'arrêt technique					251,000								
Primes d'assurances	116,519	194,689	158,094	157,050	782,000	366,425	452,013	420,536	404,418	517,324	242,754	242,754	111,262
Frais de structure	421,180	770,149	887,456	865,986	0	937,803	820,640	918,149	1,132,997	1,350,963	607,828	607,828	278,588
Etudes	0	0	0	0	0	0	392,000	361,000	0	0	0	0	0
Services bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers (publicité, publications, relations publiques...)	0	6,435	14,217	9,346							23,601	23,601	10,817
Frais postaux et frais de télécommunication	1,970	6,118	6,583	7,737		122,480	34,700	15,600	38,223	6,434	21,194	21,194	9,714
Groupe électrogène		4,075	3,923		84,000						7,872	7,872	3,608
Forfait contrôle technique	76,698	82,173	90,849	101,615	0	109,179	70,723	97,470	67,342	68,219	98,249	98,249	45,031
Contrôle des rejets	0	29,539	58,704	12,619	10,200	37,652	37,652	63,849	81,421	81,208	24,788	24,788	11,361
Prog de surveillance de l'impact sur l'environnement	7,313	10,200	9,400	10,200		9,600	9,600	11,000	11,000	10,500	22,600	22,600	10,358
Analyse produits et résidus		8,368	8,368	8,368	15,500						13,266	13,266	6,080
Contrôle des analyseurs	0	0	0	12,619	503,543	109,401	46,570	89,200	93,737	87,271	6,482	6,482	2,971
Entretien courant process	160,807	326,680	648,025	676,631		433,599	475,298	422,300	580,083	687,902	361,970	361,970	165,903
Entretien courant Equipements	2,761	4,610	29,288	18,414							17,267	17,267	7,914
S/total services extérieurs et autres services extérieurs	1,426,569	2,833,666	3,075,847	3,193,738	2,729,243	3,153,639	3,402,762	3,540,890	3,449,253	3,940,289	2,460,201	2,452,607	1,121,831
Rémunération directes du personnel	468,009	928,731	1,015,029	1,323,580	1,131,333	1,147,055	1,183,000	1,086,609	1,216,489	1,293,677	738,197	738,197	338,340
Charges sociales et autres charges	351,022	523,257	584,559	338,308	529,267	541,615	501,000	570,271	712,142	811,248	625,347	625,347	286,617
Interim		60,052	49,298	32,480	36,400	64,029	9,000	0	0	0	84,933	84,933	38,828
S/total charges de personnel	819,031	1,512,040	1,648,886	1,694,368	1,697,000	1,752,699	1,693,000	1,656,880	1,928,631	2,104,925	1,448,477	1,448,477	663,885
Redevance pour frais de contrôle	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Redevance d'occupation du domaine public	0			0	0	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	0	0	0
Locations	15,368	42,600	36,770	25,724		44,023	24,007	20,193	43,617	36,583	18,344	18,344	8,408
Charges diverses de gestion courante	18,178	24,364	22,611	93,927							9,612	9,612	4,406
S/total autres charges de gestion courante	33,546	66,963	59,381	119,650	0	27,956	44,007	40,193	63,617	56,583	27,956	27,956	12,813
TGAP	1,808	99,748	146,172	376,021		32,802	32,802	45,654	37,323	52,391	67,937	67,675	31,254
Cotisation économique territoriale	0	3,706	4,485	4,068	-721	0	0	0	34,689	24,687	101,996	101,148	46,471
Autres taxes</													

Désignation de l'entreprise :		Marché d'exploitation du CVE de la CU de LABEUVRIERE						
		Exercice 01/01/2023 au 31/12/2023						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 132 774	FB		FC	3 132 774,01	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	-
			services*	FG	8 195 566	FH		FI
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		11 328 340	FK		FL	11 328 340,21
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	596	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 667	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 333 603
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	8 005 841	
	<i>Dont frais de structure</i>							
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	102 875	
	Salaires et traitements*					FY	1 335 435	
	Charges sociales (10)					FZ	591 567	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	}	- dotations aux amortissements*		GA	1 004 602	
				- dotations aux provisions *		GB		
				- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	-603	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 014		
Autres charges (12)					GE	1 035 079		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 092 809,63	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	- 759 207,05	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différence négative de change					GS		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	- 759 207,05	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10167 * 05

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053

Formulaire obligatoire (article 53A)

Désignation de l'entreprise :		Marché d'exploitation du CVE de la CU de LABEUVRIERE	
		Exercice 01/01/2023 au 31/12/2023	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	2 831
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 831
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	127 931
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127 931
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	12 601
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	11 336 434
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	12 233 342
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-896 908
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

analyseurs			0	40 000		39 600 €			13 788 €								53 388 €
commun			3 282	11 000 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
silos bicar	0	1	3 265	5 000													0 €
extraction/broyage dosage bicarbonate secours	0	1	11 077	6 000													0 €
CIRCUIT VAPEUR			116 169	212 000 €	17 405 €	36 102 €	60 644 €	11 551 €	1 047 €	0 €	2 683 €	28 910 €	18 695 €	57 465 €	9 408 €	0 €	243 910 €
barillet	0	1	6 180	10 000													0 €
conduite vapeur CRODA	0	1	14 820	10 000													0 €
Conduite eau CRODA	0	0	0	4 000													0 €
Aéros HP et BP	0	4	6 530	110 000		1 087 €						5 650 €	2 549 €				9 286 €
GTA	0	1	46 057	45 000	10 992 €	13 785 €	51 648 €	5 551 €	952 €		2 539 €		25 228 €	9 408 €			120 103 €
bacher et pompe transfert condensats	0	1	0	10 000			2 040 €	2 580 €									4 620 €
bacher et pompe alimentaire	0	1	3 498	18 000	6 413 €	5 153 €		2 670 €				28 252 €	11 445 €	29 688 €			83 621 €
tuyauterie vapeur et condensats	0	1	10 377	5 000		1 647 €	6 956 €		95 €		144 €	658 €	1 600 €				11 100 €
...			0			14 430 €		750 €									15 180 €
AUXILIAIRES ET UTILITES			95 745	80 000 €	0 €	0 €	9 546 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	917 €	0 €	12 820 €	0 €	0 €	33 282 €
air comprimé	0	1	12 010	12 000			9 546 €							12 820 €			22 366 €
poste HTA	0	1	7 579								10 000 €						10 000 €
TGBT	0	1	3 498	24 000								917 €					917 €
Groupe électrogène	0	1	0	5 000													0 €
contrôle commande/ mat informatique	0	1	6 005	25 000													0 €
panoplie gaz	0	1	1 166														0 €
Protection incendie	0	1	3 148	20 000													0 €
Autres (pompes cuve de stockage fuel/eaux de recyclage)	0	1	9 118	6 000													0 €
DIVERS			2 225	122 000 €	63 053 €	4 000 €	3 215 €	9 315 €	0 €	0 €	0 €	3 614 €	2 630 €	20 103 €	42 482 €	0 €	148 411 €
voirie	0	0	0	12 000 €				6 697 €							16 207 €		22 904 €
charpente, GC	0	1	2 332	50 000 €													0 €
réseaux divers	0	0	0	20 000 €	63 053 €	4 000 €	3 215 €	2 618 €			3 614 €	2 630 €	20 103 €	26 274 €			125 507 €
locaux	0	1	0	40 000 €													0 €
ajustement de stock																	0
Total annuel			842 699	1 543 662	168 430	523 277	280 068	211 667	339 484	129 730	57 143	110 145	53 162	161 884	82 890	116 615	2 234 495

Immobilisation	Numéro subsidiaire	Société	Désignation de l'immobilisation	Compte de bilan CAP	Catégorie d'immobil.	Centre de coûts	CAP début ex.	Entrée	Transfert	Sortie	CAP actuels	Date mise en service	Date mise hors serv.	Amo. début ex.	Amort.exercice	Amo. transfé	Amo. sortie	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Durée d'utilisation
10000000046	0	U387	FRAIS AO LA BEUVRIERE BEU371X	13410000	AAUC3000	66HBEU371X	119 022,50	0,00	-119 022,50	0,00	0,00	31/5/2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
10000000047	0	U387	CABLAGE LA BEUVRIERE BEU371X	13410000	AAUC3000	66HBEU371X	13 776,17	0,00	0,00	0,00	13 776,17	30/11/2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 776,17	0
10000000049	0	U387	CABLAGE LABEUVRIERE BEU371X	13410000	AAUC3000	66HBEU371X	0,00	7 285,03	0,00	0,00	7 285,03	30/11/2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 285,03	0
20000000277	0	U387	2008 - RACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	13162000	A3162010	66HBEU371X	13 381,59	0,00	0,00	0,00	13 381,59	11/1/2009		-13 381,59	0,00	0,00	0,00	-13 381,59	0,00	1
20000000281	0	U387	2008 - RACHAT 2 BENNES AUTOMATIQUES1800L	13149000	A3149099	66HBEU371X	1 638,55	0,00	0,00	0,00	1 638,55	1/1/2009		-1 638,55	0,00	0,00	0,00	-1 638,55	0,00	3
20000000285	0	U387	2008 - RACHAT 6 BACS DE RETENTION	13141000	A3141030	66HBEU371X	3 185,03	0,00	0,00	0,00	3 185,03	1/1/2009		-3 185,03	0,00	0,00	0,00	-3 185,03	0,00	2
20000000289	0	U387	2008 - RACHAT BUNGALOWS	13122000	A3122020	66HBEU371X	7 675,05	0,00	0,00	0,00	7 675,05	1/1/2009		-7 675,05	0,00	0,00	0,00	-7 675,05	0,00	3
20000000293	0	U387	MOBILIER BUNGALOW	13161000	A3161099	66HBEU371X	470,03	0,00	0,00	0,00	470,03	1/1/2009		-470,03	0,00	0,00	0,00	-470,03	0,00	2
20000000297	0	U387	2008 - RACHAT BULL PNEU FR20 &GODET3500L	13153000	A3153050	66HBEU371X	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1/1/2009		-1,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	1
20000000301	0	U387	2008 - RACHAT JUMPER 1.5L TDI CITROEN	13151000	A3151099	66HBEU371X	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1/1/2009		-1,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	1
20000000305	0	U387	1 SERVEUR NAS IOMEGA 250D	13162000	A3162010	66HBEU371X	916,00	0,00	0,00	0,00	916,00	27/5/2009		-916,00	0,00	0,00	0,00	-916,00	0,00	3
20000000321	0	U387	GMAO UIOM	13162000	A3162010	66HBEU371X	8 309,73	0,00	0,00	0,00	8 309,73	1/1/2011		-8 309,73	0,00	0,00	0,00	-8 309,73	0,00	3
20000000347	0	U387	ETHYLOTTEST	13149000	A3149099	66HBEU371X	914,21	0,00	0,00	0,00	914,21	2/9/2011		-914,21	0,00	0,00	0,00	-914,21	0,00	3
20000000367	0	U387	DEFIBRILLATEUR	13149000	A3149099	66HBEU371X	1 412,37	0,00	0,00	0,00	1 412,37	17/1/2012		-1 412,37	0,00	0,00	0,00	-1 412,37	0,00	3
20000000371	0	U387	CAMERA IR	13124000	A3124099	66HBEU371X	21 300,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00	30/4/2012		-21 300,00	0,00	0,00	0,00	-21 300,00	0,00	10
20000000375	0	U387	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	13149000	A3149099	66HBEU371X	3 155,20	0,00	0,00	0,00	3 155,20	27/6/2012		-3 155,20	0,00	0,00	0,00	-3 155,20	0,00	3
20000000383	0	U387	LICENCES EAM	12120000	A2120099	66HBEU371X	404,99	0,00	0,00	0,00	404,99	7/12/2012		-404,99	0,00	0,00	0,00	-404,99	0,00	3
20000000387	0	U387	CONCEPTION CONSTRUCTION GENIE CIVIL CVE	13131500	A3131599	66HBEU371X	1 586 250,00	0,00	0,00	0,00	1 586 250,00	24/2/2016		-1 052 357,29	-153 441,61	0,00	0,00	-1 205 798,90	380 451,10	10
20000000390	0	U387	AUGMENTATION COEF VALO	13131500	A3131599	66HBEU371X	56 988,10	0,00	0,00	0,00	56 988,10	24/2/2016		-37 807,31	-5 512,59	0,00	0,00	-43 319,90	13 668,20	10
20000000394	0	U387	MISSIONS CONCEPTION ET CONFORMITE ARCHIT	13131500	A3131599	66HBEU371X	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	24/2/2016		-11 609,93	-1 692,82	0,00	0,00	-13 302,75	4 197,25	10
20000000397	0	U387	20 VESTIAIRES	13161000	A3161099	66HBEU371X	1 926,80	0,00	0,00	0,00	1 926,80	29/8/2014		-1 926,80	0,00	0,00	0,00	-1 926,80	0,00	3
20000000401	0	U387	UNITE MOBILE DE FILTRATION	13149000	A3149099	66HBEU371X	1 768,00	0,00	0,00	0,00	1 768,00	5/9/2014		-1 768,00	0,00	0,00	0,00	-1 768,00	0,00	3
20000000404	0	U387	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	13131500	A3131599	66HBEU371X	4 820,00	0,00	0,00	0,00	4 820,00	24/2/2016		-3 197,70	-466,25	0,00	0,00	-3 663,95	1 156,05	10
20000000408	0	U387	CONSTAT AFFICHAGE	13131500	A3131599	66HBEU371X	704,49	0,00	0,00	0,00	704,49	24/2/2016		-467,38	-68,15	0,00	0,00	-535,53	168,96	10
20000000416	0	U387	AUGMENTATION COEF VALO	13131500	A3131599	66HBEU371X	274 356,15	0,00	0,00	0,00	274 356,15	24/2/2016		-182 014,62	-26 539,10	0,00	0,00	-208 553,72	65 802,43	10
20000000419	0	U387	MODIFICATION FOUR CHAUDIERE 3	13131500	A3131599	66HBEU371X	1 604 575,00	0,00	0,00	0,00	1 604 575,00	24/2/2016		-1 064 514,55	-155 214,22	0,00	0,00	-1 219 728,77	384 846,23	10
20000000423	0	U387	CONCEPTION ARCHITECTE	13131500	A3131599	66HBEU371X	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	24/2/2016		-5 970,82	-870,59	0,00	0,00	-6 841,41	2 158,59	10
20000000427	0	U387	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	13131500	A3131599	66HBEU371X	4 218 827,10	0,00	0,00	0,00	4 218 827,10	24/2/2016		-2 798 873,73	-408 096,83	0,00	0,00	-3 206 970,56	1 011 856,54	10
20000000431	0	U387	AVENANTS	13131500	A3131599	66HBEU371X	90 365,60	0,00	0,00	0,00	90 365,60	24/2/2016		-59 950,75	-8 741,28	0,00	0,00	-68 692,03	21 673,57	10
20000000434	0	U387	PIECES DE PREMIERE URGENCE 100%	13131500	A3131599	66HBEU371X	70 450,00	0,00	0,00	0,00	70 450,00	24/2/2016		-46 738,27	-6 814,79	0,00	0,00	-53 553,06	16 896,94	10
20000000438	0	U387	MISSION SPS NIVEAU 1	13131500	A3131599	66HBEU371X	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	24/2/2016		-796,12	-116,08	0,00	0,00	-912,20	287,80	10
20000000441	0	U387	MISSION CONTROLE	13131500	A3131599	66HBEU371X	1 568,00	0,00	0,00	0,00	1 568,00	24/2/2016		-1 040,25	-151,68	0,00	0,00	-1 191,93	376,07	10
20000000444	0	U387	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX	13131500	A3131599	66HBEU371X	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	24/2/2016		-199,03	-29,02	0,00	0,00	-228,05	71,95	10
20000000448	0	U387	MESURES AU POSTE DE TRAVAIL	13131500	A3131599	66HBEU371X	2 120,00	0,00	0,00	0,00	2 120,00	24/2/2016		-1 406,45	-205,08	0,00	0,00	-1 611,53	508,47	10
20000000452	0	U387	POSE PIEZAIR ET ANALYSES	13131500	A3131599	66HBEU371X	2 065,00	0,00	0,00	0,00	2 065,00	24/2/2016		-1 369,96	-199,76	0,00	0,00	-1 569,72	495,28	10
20000000455	0	U387	MESURES CHANTIER GTA EIFFAGE	13131500	A3131599	66HBEU371X	4 116,00	0,00	0,00	0,00	4 116,00	24/2/2016		-2 730,66	-398,15	0,00	0,00	-3 128,81	987,19	10
20000000459	0	U387	ANALYSE 3 COMPOSES	13131500	A3131599	66HBEU371X	480,00	0,00	0,00	0,00	480,00	24/2/2016		-318,44	-46,43	0,00	0,00	-364,87	115,13	10
20000000463	0	U387	MESURE AMBIANT SOL EN EAU	13131500	A3131599	66HBEU371X	3 325,00	0,00	0,00	0,00	3 325,00	24/2/2016		-2 205,89	-321,63	0,00	0,00	-2 527,52	797,48	10
20000000467	0	U387	MESURE DEBIT TEMPERATURE PRESSION AIR FO	13131500	A3131599	66HBEU371X	3 446,00	0,00	0,00	0,00	3 446,00	24/2/2016		-2 286,16	-333,34	0,00	0,00	-2 619,50	826,50	10
20000000470	0	U387	REFECTION ANGLE COTE FOYER	13131500	A3131599	66HBEU371X	13 200,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	24/2/2016		-8 757,21	-1 276,86	0,00	0,00	-10 034,07	3 165,93	10
20000000473	0	U387	ASSURANCE TOUS RISQUES MONTAGE ESSAIS	13131500	A3131599	66HBEU371X	35 516,01	0,00	0,00	0,00	35 516,01	24/2/2016		-23 562,20	-3 435,54	0,00	0,00	-26 997,74	8 518,27	10
20000000477	0	U387	3% LEVEE DES RESERVES AU CAT	13131500	A3131599	66HBEU371X	522 032,24	0,00	0,00	0,00	522 032,24	24/2/2016		-346 329,04	-50 497,38	0,00	0,00	-396 826,42	125 205,82	10
20000000480	0	U387	AUGMENTATION COEF VALO	13131500	A3131599	66HBEU371X	3 563,00	0,00	0,00	0,00	3 563,00	24/2/2016		-2 363,79	-344,65	0,00	0,00	-2 708,44	854,56	10
20000000484	0	U387	TRVX PESAGE/DOSAGE/STOCKAGE CHARBON	13131500	A3131599	66HBEU371X	47 438,50	0,00	0,00	0,00	47 438,50	24/2/2016		-31 471,87	-4 588,83	0,00	0,00	-36 060,70	11 377,80	10
20000000487	0	U387	MODIFICATION FOUR CHAUDIERE 3	13131500	A3131599	66HBEU371X	281 225,95	0,00	0,00	0,00	281 225,95	24/2/2016		-186 572,21	-27 203,63	0,00	0,00	-213 775,84	67 450,11	10
20000000490	0	U387	ASSISTANCE SUIVI CONSTRUCTION	13131500	A3131599	66HBEU371X	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	24/2/2016		-6 302,54	-918,96	0,00	0,00	-7 221,50	2 278,50	10
20000000492	0	U387	ESSAIS PERFORMANCE	13131500	A3131599	66HBEU371X	36 900,00	0,00	0,00	0,00	36 900,00	24/2/2016		-24 480,36	-3 569,42	0,00	0,00	-28 049,78	8 850,22	10
20000000495	0	U387	ACTE AOR	13131500	A3131599	66HBEU371X	13 838,00	0,00	0,00	0,00	13 838,00	24/2/2016		-9 180,46	-1 338,58	0,00	0,00	-10 519,04	3 318,96	10
20000000498	0	U387	TRAVAUX GENIE CIVIL	13131500	A3131599	66HBEU371X	145 978,06	0,00	0,00	0,00	145 978,06	24/2/2016		-96 845,43	-14 120,80	0,00	0,00	-110 966,23	35 011,83	10
20000000500	0	U387	TRAVX MODIF S/INSTALLATION BICAR	13131500	A3131599	66HBEU371X	276 041,60	0,00	0,00	0,00	276 041,60	24/2/2016		-183 132,80	-26 702,14	0,00	0,00	-209 834,94	66 206,66	10
20000000503	0	U387	VENTILATEUR MECANIQUE PORTATIVE	13149000	A3149099	66HBEU371X	1 710,00	0,00	0,00	0,00	1 710,00	11/7/2016		-1 710,00	0,00	0,00	0,00	-1 710,00	0,00	3
20000000506	0	U387	100 PANNEAUX DE SIGNALISATION	13149000	A3149099	66HBEU371X	1 934,00	0,00	0,00	0,00	1 934,00	20/12/2016		-1 934,00	0,00	0,00	0,00	-1 9		

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-003

Valable du 02/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : VEOLIA Amiens

ADRESSE :
21 rue de Fief
80080, AMIENS

NOM DU RESPONSABLE : M. LHERBIER Nicolas

IDENTIFICATION DU DÉCHETDÉSIGNATION : **Médicaments non utilisés**CODE EUROPÉEN DÉCHET : **20 01 32**CODE D/R : **R1**CONDITIONNEMENT : **VRAC**QUANTITÉ PRÉVUE : **200 Tonne(s)****Gilles GAUTIER**
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-002

Valable du 02/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : VEOLIA Amiens

ADRESSE :

21 rue de Fief
80080, AMIENS

NOM DU RESPONSABLE : M. RIOU Bruno

IDENTIFICATION DU DÉCHETDÉSIGNATION : **DRATS: Déchet Résiduel Après Tri à la Source**CODE EUROPÉEN DÉCHET : **20 03 01**CODE D/R : **R1**CONDITIONNEMENT : **VRAC**QUANTITÉ PRÉVUE : **200 Tonne(s)****Gilles GAUTIER**
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-001

Valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEURRAISON SOCIALE : **VEOLIA Amiens**ADRESSE :
21 rue de Fief
80080, AMIENSNOM DU RESPONSABLE : **M. RIOU Bruno****IDENTIFICATION DU DÉCHET**DÉSIGNATION : **Refus de tri**CODE EUROPÉEN DÉCHET : **19 12 12**CODE D/R : **R1**CONDITIONNEMENT : **VRAC**QUANTITÉ PRÉVUE : **400 Tonne(s)****Gilles GAUTIER**
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-004

Valable du 02/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : CYCLAMED

ADRESSE :
60 ter rue de Bellevue
92100 Boulogne Billancourt

NOM DU RESPONSABLE : Mme Nadine CHAYA

IDENTIFICATION DU DÉCHET

DÉSIGNATION : Médicaments non utilisés

CODE EUROPÉEN DÉCHET : 20 01 32

CODE D/R : R1

CONDITIONNEMENT : VRAC

QUANTITÉ PRÉVUE : 1 000 Tonne(s)

Gilles GAUTIER
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-007

Valable du 01/10/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : CYCLAMED

ADRESSE :

60 ter rue de Bellevue
92100 Boulogne Billancourt

NOM DU RESPONSABLE : Mme Nadine CHAYA

IDENTIFICATION DU DÉCHET

DÉSIGNATION : Médicaments non utilisés

CODE EUROPÉEN DÉCHET : 20 01 32

CODE D/R : R1

CONDITIONNEMENT : VRAC

QUANTITÉ PRÉVUE : 400 Tonne(s)

Gilles GAUTIER
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-005

Valable du 02/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : VEOLIA SECLIN

ADRESSE :
rue de la sucrerie
59113 SECLIN

NOM DU RESPONSABLE : M. GAILLARD Dorian

IDENTIFICATION DU DÉCHET

DÉSIGNATION : DRATS: Déchet Résiduel Après Tri à la Source

CODE EUROPÉEN DÉCHET : 20 03 01

CODE D/R : R1

CONDITIONNEMENT : VRAC

QUANTITÉ PRÉVUE : 500 Tonne(s)

Gilles GAUTIER
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-006

Valable du 02/01/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEUR

RAISON SOCIALE : VRV HDF SECLIN

ADRESSE :
rue de la sucrerie
59113 SECLIN

NOM DU RESPONSABLE : M. RIDOU Bruno

IDENTIFICATION DU DÉCHETDÉSIGNATION : **DRATS: Déchet Résiduel Après Tri à la Source**

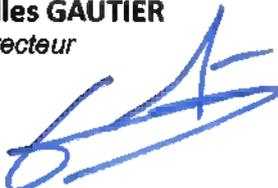
CODE EUROPÉEN DÉCHET : 20 03 01

CODE D/R : **R1**CONDITIONNEMENT : **VRAC**QUANTITÉ PRÉVUE : 3 000 **Tonne(s)****Gilles GAUTIER**
Directeur

CERTIFICAT D'ACCEPTATION

CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 2023-008

Valable du 01/10/2023 au 31/12/2023

DÉTENTEURRAISON SOCIALE : **VEOLIA SAINT POL SUR TERNOISE**ADRESSE : **Route d'Ostreville
62130 Saint Pol sur Ternoise**NOM DU RESPONSABLE : **M. Gaetan DAILLET****IDENTIFICATION DU DÉCHET**DÉSIGNATION : **Ordures ménagères**CODE EUROPÉEN DÉCHET : **20 03 01**CODE D/R : **R1**CONDITIONNEMENT : **VRAC**QUANTITÉ PRÉVUE : **500 Tonne(s)****Gilles GAUTIER**
Directeur

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000353	08/02/2023	01/01/2023 - 31/01/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	4 449,4700	tonne	16,00	20,00	71 191,52

 retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	71 191,52 €	14 238,30 €	85 429,82 €	71 191,52 €	85 429,82 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
09/04/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	85 429,82 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY
62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000362	07/03/2023	01/02/2023 - 28/02/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	4 174,9100	tonne	16,00	20,00	66 798,56

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	66 798,56 €	13 359,71 €	80 158,27 €	66 798,56 €	80 158,27 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
06/05/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	80 158,27 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY
62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000371	11/04/2023	01/03/2023 - 31/03/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	4 397,0600	tonne	16,00	20,00	70 352,96

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	70 352,96 €	14 070,59 €	84 423,55 €	70 352,96 €	84 423,55 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
10/06/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	84 423,55 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000379	05/05/2023	01/04/2023 - 30/04/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	3 997,0300	tonne	16,00	20,00	63 952,48

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	63 952,48 €	12 790,50 €	76 742,98 €	63 952,48 €	76 742,98 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
04/07/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	76 742,98 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000386	05/06/2023	01/05/2023 - 31/05/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	3 197,3750	tonne	16,00	20,00	51 158,00

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	51 158,00 €	10 231,60 €	61 389,60 €	51 158,00 €	61 389,60 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
04/08/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	61 389,60 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000395	07/07/2023	01/06/2023 - 30/06/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	2 411,5900	tonne	16,00	20,00	38 585,44

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	38 585,44 €	7 717,09 €	46 302,53 €	38 585,44 €	46 302,53 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
05/09/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	46 302,53 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000401	07/08/2023	01/07/2023 - 31/07/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	3 711,4000	tonne	16,00	20,00	59 382,40

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	59 382,40 €	11 876,48 €	71 258,88 €	59 382,40 €	71 258,88 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
06/10/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	71 258,88 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - LE TRIDENT - 18 RUE HENRI RIVIERE - 76000 - ROUEN
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY
62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000409	11/09/2023	01/08/2023 - 31/08/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	1 973,1200	tonne	16,00	20,00	31 569,92

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	31 569,92 €	6 313,98 €	37 883,90 €	31 569,92 €	37 883,90 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
10/11/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	37 883,90 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPLETE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - 115 RUE CHANZY - 59260 - LEZENNES
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY
62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000418	05/10/2023	01/09/2023 - 30/09/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	374,0000	tonne	16,00	20,00	5 984,00

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	5 984,00 €	1 196,80 €	7 180,80 €	5 984,00 €	7 180,80 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
04/12/2023	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	7 180,80 €
Adresse de règlement		SCES COMPTABLES DE VEOLIA PROPTE 7 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT		92563 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - 115 RUE CHANZY - 59260 - LEZENNES
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000427	08/11/2023	01/10/2023 - 31/10/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	2 639,0900	tonne	16,00	20,00	42 225,44

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	42 225,44 €	8 445,09 €	50 670,53 €	42 225,44 €	50 670,53 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
07/01/2024	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	50 670,53 €
Adresse de règlement		VALNOR LABEUVRIERE 6 rue Nathalie Sarraute - TSA 71477		44205 NANTES CEDEX 2

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - 115 RUE CHANZY - 59260 - LEZENNES
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY
62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000434	05/12/2023	01/11/2023 - 30/11/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	3 791,1600	tonne	16,00	20,00	60 658,56

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	60 658,56 €	12 131,71 €	72 790,27 €	60 658,56 €	72 790,27 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
03/02/2024	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	72 790,27 €
Adresse de règlement		VALNOR LABEUVRIERE 6 rue Nathalie Sarraute - TSA 71477		44205 NANTES CEDEX 2

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - 115 RUE CHANZY - 59260 - LEZENNES
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162

VALNOR


**CERTIFIÉ
CONFORME**

 VALNOR LABEUVRIERE
RUE JEAN DE SARS

 62122 LABEUVRIERE
Siret :41030116200419 Tél :03 59 55 35 35
serviceclient.rvd.nno@veolia.com

Facture

CRODA CHOCQUES

1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES

Client	Compte	TVA U.E	Siret
1000123958	00035101	FR41348181736	34818173600011

 CRODA CHOCQUES
1 RUE DE LAPUGNOY

62920 CHOCQUES FRANCE

Folio : 01/01

N° Pièce	Date	Période	Bon de Commande	Code Service	Facture mère
LAB00000443	04/01/2024	01/12/2023 - 31/12/2023			

Désignation	Quantité	Unité	Prix unit. H.T	T.V.A	Montant H.T
CVE Labeuvrière FACTURATION Contrat vapeur du 01/01/01	4 704,0900	tonne	16,00	20,00	75 265,44

 Retrouvez vos informations sur votre espace client et notre Politique de Protection des Données sur <http://recyclage.veolia.fr/donnees-personnelles.html>

Taux	Base H.T	T.V.A	Prix T.T.C	Total H.T	Total T.T.C
20,00	75 265,44 €	15 053,09 €	90 318,53 €	75 265,44 €	90 318,53 €

Echéance	Règlement	BIC	IBAN	Net à payer
04/03/2024	VIREMENT	SOGEFRPP	FR7630003011000002040139538	90 318,53 €
Adresse de règlement		VALNOR LABEUVRIERE 6 rue Nathalie Sarraute - TSA 71477		44205 NANTES CEDEX 2

Tout retard de paiement entrainera le règlement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. La société ne pratique pas l'escompte.

 VALNOR - Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle - 115 RUE CHANZY - 59260 - LEZENNES
CAPITAL: 597 040 € - SIREN: 410301162 - RCS: LILLE METROPOLE - APE: 38.21Z - num T.V.A: FR76410301162



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VALNOR
Rue Chanzy
59260 LEZENNES
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002185-24** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incombent du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 03/01/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :





Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VALNOR
Rue Chanzy
59260 LEZENNES
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002184-24** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 03/01/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Aon France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 560, dont le siège est sis :

31/35 rue de la Fédération
75717 PARIS

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société :

VEOLIA PROPRETE
21 rue la Boétie
75008 Paris

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros 2024/FR/PDBI/0001 et 2024/FR/PDBI/0002 émises par **CODEVE Insurance Company DAC**, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent des Polices émises par CODEVE, la police numéro FR00043561PR, émise par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie).

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VALNOR SU387
Rue Jean de Sars
62122 LABEUVRIÈRE

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Événements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances),

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2024** jusqu'au **31 Décembre 2024**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 26/12/2023
pour le compte des Assureurs et par délégation



Aon France
31-35 Rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
tél: +33 (0)1 47 83 10 10 / fax: +33 (0)1 47 83 11 11

Aon France